IOI TH 804 STA/2

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
15 Avenue René Cassin. B.P. 7151
97715 Saint-Denis Messag. Cedex 9

LA DESCRIPTION LINGUISTIQUE DES LANGUES CREOLES : LA PROBLEMATIQUE DU CREOLE DE LA REUNION ET DE BOURBON

Travaux publiés
(tome 2)

Présenté par
GILLETTE STAUDACHER - VALLIAMEE
Maître de conférences en allemand (section 12)
Département d'Etudes germaniques. U.M.R. 6058 du C.N.R.S.

en vue de l'obtention de

L'HABILITATION à DIRIGER des RECHERCHES

préparée sous la direction de
M. le Professeur Daniel VERONIQUE
Université Sorbonne-Nouvelle (Paris III)
UMR 6058 du C.N.R.S.

octobre 2001

SCD UNIVERSITE DE LA REUNION
350128 0350

F

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
15 Avenue René Cassin. B.P. 7151
97715 Saint-Denis Messag. Cedex 9

LA DESCRIPTION LINGUISTIQUE DES LANGUES CREOLES : LA PROBLEMATIQUE DU CREOLE DE LA REUNION ET DE BOURBON

SERVICE COMMUN de la DOCUMENTATION
UNIVERSITE de la REUNION

Travaux publiés
(tome 2)

Présenté par
GILLETTE STAUDACHER - VALLIAMEE
Maître de conférences en allemand (section 12)
Département d'Etudes germaniques. U.M.R. 6058 du C.N.R.S.

en vue de l'obtention de

L'HABILITATION à DIRIGER des RECHERCHES

préparée sous la direction de
M. le Professeur Daniel VERONIQUE
Université Sorbonne-Nouvelle (Paris III)
UMR 6058 du C.N.R.S.

octobre 2001

TABLE DES MATIÈRES

Staudacher-Valliamee G., 1989, « Faits phonologiques et faits lexicaux dans le créole réunionnais », p. 107-111. In : *Actes du 16e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle.* Paris, Sorbonne, 29 juin-4 juillet 1989. 5

Staudacher-Valliamee G., 1990, « Le système consonantique créole réunionnais », p. 12-30. In : *Cahiers du LACITO, Revue d'Ethno-linguistique 5* , Paris. 12

Staudacher-Valliamee G., 1991, « Le vocalisme créole réunionnais », p. 12-30. In : *Cahiers du LACITO, Revue d'Ethno-linguistique 6*. Paris. 32

Staudacher-Valliamee G., 1992, La dynamique du créole réunionnais : une synchronie au service de la diachronie », p. 130-134. In : *Actes du XVII° colloque international de linguistique fonctionnelle.* Prague, Tchécoslovaquie, 12-17 juillet 1991. 43

Staudacher-Valliamee G., 1993 a, La phonologie du mot en créole réunionnais, Communication au XVe Congrès International des Linguistes. Québec, Canada. In : *Actes du C.I.L.* Tome 2. 9-14 août 1992. 46

Staudacher-Valliamee G., 1993 b, « Quelles valeurs pour *ssa* en créole réunionnais ? » p. 121-125. In : *Actes du 20e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*, Coïmbra / Portugal, 21-26 mai 1993. 50

Staudacher-Valliamee G., 4. 1. 1994, Approche cognitive et activité langagière, Emission sur Radio-Sorbonne, avec Jean–Michel Builles, Professeur de linguistique générale à l'I.N.A.L.C.O., Paris. 54

Staudacher-Valliamee G., 1994 a, Oralité, contexte et cognition sur le terrain créolophone réunionnais, 4 p, *Actes de la XXe Journée de La Parole, Groupe Francophone de la Communication Parlée et Société Française d'Acoustique*, Lannion / Trégastel, 2-3 juin 1994, p. 351-354. 57

Staudacher-Valliamee G., 1994 b, Dialogue avec Dieu, dialogue avec la machine: la formalisation partielle d'une oralité créole. Dans : « Recueil des textes de communication », Colloque international de la Section 34 du C.N.R.S, *Terrain et théorie en linguistique,* Paris, 23-27 septembre. 62

Staudacher-Valliamee G., 1996 a, Die synchrone Dynamik der Kreolensprache La Réunions als Ausgangspunkt zur Annäherung an Kreolisierung und Sprachwandel, p. 139-160. In : *Creolisation and linguistic change*. Niemeyer, Düsseldorf. 64

Staudacher-Valliamee G., 1996 a, « Une classe de fonctionnels en créole réunionnais : forme et sens », p. 61-75. In : *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*. Publication de l'Université de Provence, D.Véronique, Aix-en-Provence. 78

Staudacher-Valliamee G., 1996 b, Le Dialogue créole réunionnais: communication verbale et non verbale, p. 135-144. In : *Actes du 5ème Congrès International de l'International Association for Dialogue Analysis et du Centre de Recherche en Linguistique Contrastive*. Paris, 16-19 mars 1994. Niemeyer, Tübingen. 93

Staudacher-Valliamee G., 1997, Grammaire du créole réunionnais : Elaboration et discussion théorique. Communication au XVIe Congrès International des Linguistes, Paris, France, 21-26 juillet 1997 in *Proceedings of the 16th International Congress of Linguists. Pergamon, Oxford,* Paper No 0396. 101

Staudacher-Valliamee, G., 1998 b, Le système verbal créole réunionnais, in : *Systèmes verbaux,* sous la direction de Fernand Bentolila (éds), B.C.I.L., Louvain, Peeters, p. 143-152. 111

Staudacher-Valliamee, G., 1999, La dynamique linguistique à La Réunion depuis 1946. In : *1946: La Réunion, Département. Regards sur La Réunion contemporaine*. Textes réunis par Edmond Maestri, L'Harmattan-Université de La Réunion, p. 305-319. 121

Staudacher-Valliamee, G., 2000 a, « Variation, variétés et variantes dans quelques grammaires créoles de l'Océan Indien. Dans : *Le Français dans sa variation*, en hommage à Baggioni Daniel, de Bavoux

Claudine, Dupuis Régine, Kasbarian Jean-Michel (éds), l'Harmattan/Espaces Francophones/A.U. F. U.P.R.E.S.A. 6058 du Cnrs-Université de La Réunion, p. 251-273. 137

Staudacher-Valliamee G., 2000 b, Comment écrire une grammaire du créole réunionnais en milieu créolophone. Dans : *Actes du XXIIe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Bruxelles, 23-29 juillet 1998, Tome 9, *Contacts interlinguistiques*, Tübingen, Niemeyer, p. 347-360. 149

Staudacher-Valliamee G., 2000 b, *La Bulle Ineffabilis en langage créole de Bourbon*, Puren. A. & Bonhomme. A, 1866. Langues et patrimoine créoles au dix-neuvième siècle dans *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, N° 2, Association des Anneaux de la Mémoire, Paris, Karthalá, p. 213-236. 163

Bibliographie 178

FAITS PHONOLOGIQUES ET FAITS LEXICAUX DANS LE CRÉOLE RÉUNIONNAIS

Gillette STAUDACHER-VALLIAMEE

Il est d'usage de situer le créole de la Réunion parmi les créoles à base lexicale française. C'est essentiellement cette base lexicale qui jusqu'à présent a retenu l'intérêt des créolistes puisqu'il existe deux dictionnaires créole réunionnais~français et un lexique du parler créole de la Réunion (1). Les particularités lexicales du français réunionnais ont également fait l'objet d'une publication (2). Cependant, aucun de ces travaux n'a défini ni analysé le lexique créole en tant qu'inventaire de classes ouvertes établi à partir d'une description dynamique des systèmes en synchronie.

Le titre de cette contribution "Faits phonologiques et faits lexicaux dans le créole réunionnais" marque une approche nouvelle et différente de celle des prédécesseurs puisqu'elle se fonde sur un terrain lexico-phonologique défriché et analysé à travers les systèmes de 18 idiolectes (3). Le traitement phonologique ici proposé, intègre les variables les plus déterminants pour l'idiome décrit, à savoir *la géographie* (situation de l'île dans l'Océan Indien, son relief, son sol) *l'âge* et *la profession* (les métiers de la terre).

Il ne sera question dans un premier temps que de faits lexicaux tels qu'ils ont été collectés dans notre corpus. La chronologie et l'enchaînement des points évoqués correspondent à des étapes méthodologiques éclairant la dynamique des phonèmes dans le vocabulaire. Deux aspects apparaissent alors plus nettement: un lexique constitué, relevant du noyau dur de la langue et un lexique plus exposé. Les strates lexicales semblent attester de mêmes processus de créativité: la constitution de monèmes dissyllabiques et de synthèmes.

1. La représentativité du corpus
2. La distribution des phonèmes dans le vocabulaire
3. Construction du lexique et reconstruction de la langue.

I. LA REPRESENTATIVITÉ DU CORPUS.

La taille du corpus: il se compose de dix-huit idiolectes enregistrés chacun pendant 90 minutes (soit 27 heures d'enregistrement).

La méthode d'enquête adoptée est celle de la constitution spontanée de corpus c'est-à-dire l'entretien sans questionnaire phonologique. Le but recherché étant de délimiter d'abord les zones et les degrés d'enracinement et d'exposition des systèmes phonologiques, il fallait éviter d'importer ou d'imposer un mot dont on savait qu'il impliquerait une habitude articulatoire précise.

Aucune *variable sociologique* n'a été écartée. Toutefois, il s'est avéré que la géographie, la profession et l'âge sont les plus déterminants pour l'appréhension de ce qu'est le créole de la Réunion. Sur 18 informateurs (11 hommes, 7 femmes) 11 sont nés entre 1890 et 1926, 7 entre 1940 et 1957. 9 informateurs se consacrent aux métiers de la terre (culture de la canne à sucre, du géranium, du vétiver, élevage, polyculture vivrière). 7 sont employés dans le secteur tertiaire (commerçants, comptables). 2 sont enseignants.

La variable *géographie*

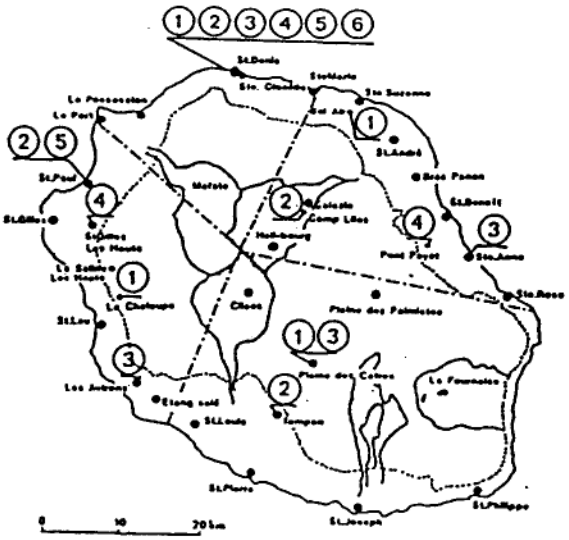

Elle apparaît à un triple niveau: dans la délimitation du terrain (la Réunion dans l'Océan Indien) et la localisation des points d'enquête selon les points cardinaux (6 au Nord, 3 au Sud, 4 à l'Est, 5 à l'Ouest), ainsi que dans l'origine géographique des langues ayant participé à la constitution d'une koïne réunionnaise: le français, le malgache, l'indo-portugais et les

Avec un nombre rélativement plus élevé de points d'enquête sur le littoral (11) plus particulièrement à St Denis (6), notre enquête rappelle la plus grande densité de la population dans les zones côtières. Les zones vides couvrant 1257 km^2, soit la moitié de la surface de l'île, la valeur représentative des systèmes phonologiques des informateurs très âgés (1898 à 1926) qui attestent par ailleurs un fort enracinement et une immobilité géographiques, s'en trouve par conséquent accrue.

II LA DISTRIBUTION DES PHONEMES DANS LE VOCABULAIRE

À partir de l'identité de phonèmes consonantiques, vocaliques et de leur distribution dans le fonds lexical, on distingue une unité (un système phonologique et fonds lexical communs) et une diversité des usages.

Système phonologique moyen du réunionnais:

Système consonantique

Finale absolue

28 — après voyelle orale

p [p:] f/f: t/t: s/s: \ṡ k/k:

b [b:] v/v: d/d: z g/g:/

m/m: n/n: j/j̃ / l/l: /[r ɾ]/

19 — après voyelle nasale

s s s
p s p: f s f: t s t: s/s: \ṡ k/k:
s s s

v /z/ /g̃/

m: n: j̃

Non Finale 17

p f t s ṡ k

b v d z ż g

m n /[j̃ ñ j]/ / ʃ, /[r ɾ]/

Système vocalique: 11

oral — nasal

/[i, i:]/ /[ɪ ÿ]/ /[u, w]/ /ẽ/ /õ/ /ã/

/e/ /ö/ /o/

/a/ /ɑ/

Convention: N=Nord, S=Sud, E=Est, O=Ouest, h=homme, f=femme, suivent la date de naissance et les initiales de l'informateur.

Les phonèmes consonantiques:

Les sulcales:

Le phonème /s:/ consonne sifflante longue sourde, est le plus fréquent et commun à tous les systèmes en FA: ex: /kalbas:/ "calebasse", /pares:/ "paresseux", /sosis:/ "saucisse". Chez 7 informateurs très âgés /s:/ apparaît dans des mots français caractéristiques: (E) h 1898 PKK: /tres:/ "tresse", /gras:/ "grâce"; f 1908 VTB /gres:/ "gresse", /gros:/ "grosse"; (O) h 1890 EV /pjo:s:/ "proche", /kas:/ "casser", /gu:s:/ "gousse".

Particulièrement fréquent dans les systèmes de l'Est de l'île, (h 1898 PKK /ãmas:/ "ramasse"; f 1908 VTB /modis:/ "couturière", /ros:/ "roche", /tus:/ "tousse", /mu:s:/ "abeille") /s:/ apparaît chez les plus jeunes dans des infiltrations plus récentes du français régional. (N) f 1957 ML /tes:/ "test"; (O) f 1952 BCHW /turis:/ "touriste", /ris:/ "risque".

Si dans beaucoup de systèmes /s:/ a remplacé en réunionnais les chuintantes du français (/S/ /Z/), l'analyse des chuintantes complexes notées /ʂ/ /ʐ/, des apico-avéolaires/ʃ/ /ʒ/ relève un état de langue spécifique dans le milieu rural de l'interieur:

/ʃ/~/ʒ/: attesté dans 4 systèmes à 3 oppositions /s/~/ʃ/~/ʂ/ ou /s/~/ʃ/~/S/: h 1890 EV /ʃabuk:/ "fouet", /ʃapot/ "sapote", /raʃin/ "racine", /pwaʒõ/ "poison", /ʃafrã/ "curcuma".

/ʂ/~/ʐ/: attesté chez 3 informateurs âgés, domiciliés en milieu rural de moyenne ou grande altitude: h 1909 ADM: /ʐãgy/ "anguille", /brõʐe/ "brun", /pwaʐõ/ "poison", /ʂõj̃e/ "élevait"; f 1900 BMPZ /ʂuaj̃ẽ/ "élevait". On trouve des cas de contamination par le contexte: /ʐÿʂka/ "jusqu'à", /ʂõʐ/ "plante", mais cette explication ne suffit pas pour expliquer la distribution des chuintantes complexes dans des monèmes comme: /romãʂ/ "chanson", /bred:mãʐel/ "légume", /ʂoʂiʂ/ "saucisse".

La corrélation de longueur consonantique en finale absolue:

Les phonèmes consonantiques longs sont attestés dans des mots du fonds lexical: /zurit:/ "poulpe", /lagreg/ "cafetière", /pjed:bwa/ "arbre", /ãn:dã/ "dedans", /kap:kap:/ "frisson, peur", /prop:/ "propre". En milieu urbain scolarisé, on les trouve dans les infiltrations plus récentes /kÿl:/ "culte" /lõn:/ "Londres" /dog:/ "dogme" /fos:sek:tik:/ "fosse septique".

Les consonnes palatales:

En FA: /ʃ/ ou [ʃ] dans tous les systèmes: /bẽʃ/ "se laver", /gaʃ/ "peut", /siʃ/ "signe", mais jamais /[ñ]/. En NF: /ʃ/ ou [ʃ] chez les plus âgés en milieu rural de l'intérieur /bẽʃe/ "se laver", /šõʃe/ "élever", /põʃe/ "poignée", /eluẽʃe/ "parti".

/ʃ/[ñ] chez les plus jeunes: [viñet:] "vignette", [ˈsăpiñõ] "champignon", [gañe] "gagner".

Phonèmes vocaliques :

Les voyelles nasales: /ẽ/,/ã/,/õ/. Mots *communs* à tous les systèmes: /samẽm:/ "cela", /ẽn:/ "un, une", /sakẽn:/ "chacun,e", /rãn:/ "rendre", /sek:tãm:/ "Septembre", /tõm:/ "tomber", /repõn:/ "répondre", /vãn:/ "vendre".

Mots attestés chez les *plus âgés*: (1890-1926): à l'initiale: /ãmas:/ "garder", /ãkõt/ "raconter", à la finale: /ljãn:/ "liane", /banãn:/ "banane", /batãn:lãm:/ "plage", /dõn:/ "donner", /baobãm:/ "baobab"

Mots attestés chez les *plus jeunes*: (1940-1957): /ljan:/ "liane", /banan:/ "banane", /son:/ "sonner", /don:/ "donner".

Pour *l'opposition /o/~/u/*, la dynamique est différente dans la mesure où il ne suffit pas de noter l'existence d'une opposition. /o/~/u/ est toujours stable quand il s'agit d'opposer /lakuler/ "couleur" ~ /lakoler/ "la colère", /kul/ "couler" ~ /kol/ "colle". Par contre, elle devient instable, non pas chez un individu, mais dans la diversité dans un certain nombre de monèmes:

La distribution de /o/ et de /u/ dans la diversité.

h	1943 DTS	/rugaj/	f	1952 AT	/rogaj/	"préparation culinaire"
h	1890 EV	/kum:/	f	1952 AT	/kom:/	"comme"
h	1955 ML	/mun:/	h	1957 GSL	/mon:/	"gens"
h	1910 KST	/dubwa/	h	1909 ADM	/dobwa/	"bois"
f	1924 ZBB	/gujav/	f	1952 AT	/gojav/	"goyave"
f	1890 EV	/kujer/	f	1907 JK	/kojër/	"cuiller"
f	1900 ARD	/kuk/	f	1907 JK	/ko/	"(ce) que"
h	1943 IIB	/pu/	f	1909 ADM	/po/	"pour"
h	1890 EV	/guni/	f	1926 HLZ	/goni/	"sac de jute"
h	1943 DTS	/bubu/	f	1926 HLZ	/bobo/	"plaie, bobo"
h	1910 KST	/limunad:/	tous les autres		/limonad:/	"limonade"
h	1890 EV	/nut:/	f	1900 ARD	/not/	"nos, nôtre"
h	1890 EV	/muruḡ:/	f	1926 HLZ	/muróḡ/	"légume"

h	1955 ML	/fut:bal:/	f	1957 GSL	/fot:bal:/	"foot-ball"
f	1955BCW	/usa/	f	1956 HLZ	/osa/	"où"
f	1900 ARD	/Sut:Sin:/	h	1909 ADM	/Sot:sin:/	"légume"
f	1952 ATD	/karutSu/	f	1957 GSL	/karotSu/	"caoutchouc"
h	1952 ML	/larurut/	f	1926 HLZ	/orut/	"arrow-root/ gâteau"
f	1908 VTB	/mulal:/	h	1907 JK	/molal/	"moisissure"

III CONSTRUCTION DE LEXIQUE ET RECONSTRUCTION DE LA LANGUE

Une description dynamique des systèmes phonologiques met en lumière un lexique se définissant d'abord comme un recueil de formes orales. La coïncidence entre le phonème et le milieu géographique éclaire également le fonds lexical commun à toute l'île. On y dénombre une majorité de mots dissylabiques et de synthèmes, relevés aussi bien en milieu rural de l'intérieur qu'en milieu exposé: /zevid:lẽn:/ "prune mombin", /mãg:karot:/ "une variété de mangue", /rasin:la mõm:/ "plante médicinale", /bãn:na/ "eux", /sãplẽn:/ "se plaindre", /ãn:dã/ "dedans".
Ces structures lexicales communes peuvent faire l'objet d'une étude comparatiste relevant cette fois de la diachronie des diverses langues ayant participé à la constitution de la koïne réunionnaise. On notera 2 types de créativité lexicale dans le processus de constitution: 1) constitution de mots disyllabiques d'origine diverse. Origine française: (Est) h 1919 ADM, [srẽn:plÿ] "grain, averse"; (Sud) f 1957 GSL, [Zẹrbra:] "fleur", [kasja:] "fleur", [moza:] "fleur". Origine malgache: [lagarika] -> [lagrẹg:] "cafetière", [lasary] -> [zaśar:] "salade de légumes pimentés", [sosoty] -> [śuśu:] "légume, plante". Origine tamoule: "ouroukaille" -> [rugaij] "plat cuisiné". Origine indo-portugaise: [bazaura] -> [bazar] "marché". 2) La synthématisation (4) ex.: f 1900 BMPZ, Camp Lilas: /fanefane/ "épars", /dãn:lo dãn:lo/ "en milieu aquatique", /forstãforstã/ "avec le temps", [ralerd:pjos:] "ouvrier agricole", /lapajkan:/ "feuille de canne à sucre", /zariko tãn:/ "haricot vert".
Ces processus très anciens, puis qu'il affectent les mots du fonds réunionnais, sont toujours source de créativité lexicale comme montre l'observation des créations plus récentes /larzãgratwit/ "l'argent gratuit" ou le "RMI" (revenu minimal d'insertion), formé selon des synthèmes plus anciens /larzãdlo/ "allocations familiales".

CONCLUSIONS:

Le lexique réunionnais, marqué dans sa constitution par une variété d'apports linguistiques, atteste cependant deux principes générateurs de structures lexicales communes. Celles-ci peuvent être inventoriées, classées et datées à l'aide d'un appareil conceptuel résistant à la réalité de l'objet décrit si l'on use d'une terminologie plus précise (le mot, le synthème) tout en respectant les divers niveaux d'analyse linguistique.

L'identification des phonèmes ainsi que le traitement dynamique de leur distribution dans le lexique, confèrent aux consonnes et voyelles du créole réunionnais la valeur de véritables jalons situationnels (situation dans l'espace et dans le temps).

Une saisie structurale et fonctionnelle des faits lexicaux peut élargir l'analyse de la forme du signifiant à celle du signifié. Intégrant la diachronie des faits accentuels, elle approfondirait le lexique en tant que lieu de construction du signe linguistique et mènerait, dans une étape ultérieure, à la reconstruction de la langue.

Indications bibliographiques:

1) ARMAND Alain: Dictionnaire kréol réunioné ~ français, St André, Océan Editions, 1988

BAGGIONI Daniel Petit dictionnaire créole réunionnais ~ français, St André, Imprimerie Graphica, 1987

CHAUDENSON Robert Lexique du parler créole de la Réunion, Honoré Champion, Paris, 1974

2) CARAYOL Michel Particularités lexicales du français réunionnais, Edition Nathan, Paris, 1985

3) STAUDACHER-VALLIAMEE G. "Phonologie du créole réunionnais. Unité et diversité", Thèse de Doctorat N. R., soutenue en Juin 1989 à l'Université R. Descartes/ Sorbonne, Paris V, en cours de publication

4) MARTINET André Fonction et dynamique des langues, p. 189, A. Colin, Paris, 1989

Gillette Staudacher Valliamee
5, Rue Oberkampf
75011 Paris

Revue d'Ethnolinguistique (Cahiers du LACITO), 5, 1990

Gillette STAUDACHER-VALLIAMEE

LE SYSTEME CONSONANTIQUE DU CREOLE REUNIONNAIS

L'étude phonologique réalisée pour le réunionnais (G. Staudacher-Valliamée, 1989), créole à base lexicale française utilisé par une communauté insulaire de 596 000 habitants[1], repose sur la délimitation géographique d'un réseau d'enquête (la Réunion) et le dépouillement de données linguistiques collectées sur un terrain trouvant sa place dans l'aire créolophone de l'Archipel des Mascareignes, réunissant lui-même les îles Maurice, Rodrigues et la Réunion.

La présentation du système consonantique sera précédée d'une situation géographique et linguistique de l'enquête menée pour l'analyse phonologique. Cela facilitera sans doute l'appréhension des habitudes articulatoires unifiant la mosaïque lexicale. Par mosaïque lexicale, on peut entendre l'ensemble des mots constituant en synchronie le lexique réunionnais. On y trouve aussi bien des mots d'origine ancienne apportés dès le début du peuplement (1663) par différentes langues (malgache, indo-portugais de Goa, français des mutins du 17e siècle, langues dravidiennes) que des infiltrations actuelles du français régional, langue officielle dans le département d'Outre-Mer.

L'identification des pertinences consonantiques à l'aide d'une réflexion phonologique menée en termes d'unités discrètes (A. Martinet, 1980: 1-17), met en évidence une ossature consonantique ou un noyau dur, stable et commun à tous les systèmes décrits[2].

Identification et notation phonologiques sont inséparables car elles nécessitent un choix des signes et de diacritiques dicté à ce niveau d'analyse par la gestion d'une contrainte linguistique et matérielle. En phonologie, la

[1] Dernière estimation non publiée mais communiquée par l'I.NS.E.E. suite au recensement de la population réunionnaise en 1990.

[2] L'étude phonologique réalisée par l'auteur de l'article, repose sur un corpus de 18 idiolectes d'une durée respective de 90 minutes, soit 27 heures. Le corpus de l'informateur principal ou l'idiolecte de référence, est constitué d'entretiens supplémentaires qui se sont déroulés sur plusieurs années (1980-1988), pendant les séjours effectués dans l'île par l'enquêtrice.

Carte n° 1

1. Situation géographique de La Réunion dans l'Océan Indien

Carte n° 2

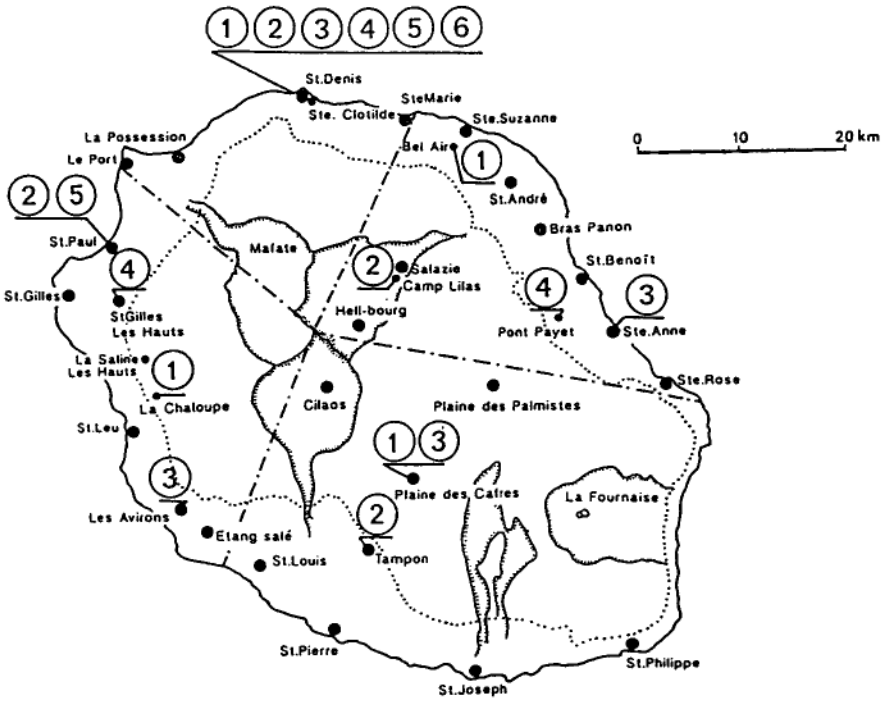

58. Carte géographique des 18 points d'enquête

complexité du signe linguistique doit être traitée non seulement en tant qu'*unité discrète* mais aussi en tant qu'*unité d'imprimante* (caractères typographiques).

Le traitement des unités distinctives ou des phonèmes dans le cadre dynamisé des systèmes et tableaux, sert de prélude méthodologique à la description et à l'analyse du système consonantique commun.

La constitution de ce système retient les oppositions stables et propres à la communauté. Elle fait le départ entre celles qui participent du *créole commun* et celles bien plus rares (phonèmes et/ou variantes) qui signalent par exemple le *créole exposé* en milieu urbain scolarisé et *le créole rural.*

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE DES POINTS D'ENQUETE

Cf. cartes ci-contre.

1. Commentaires: Rôle du relief dans la géophonologie

Les caractéristiques géographiques et linguistiques du créole réunionnais se lisent à plusieurs niveaux. Géographiquement, la carte n°1 montre l'éloignement de ce créole comparé au français de l'Hexagone. Ce dernier, marqué en noir sur la carte, se trouve à une distance de 9 180 kms. Linguistiquement, la Réunion est aussi liée aux autres îles francophones de l'Archipel des Mascareignes en même temps qu'elle se rattache par l'origine et l'histoire de son peuplement à Madagascar, à l'Inde et aux côtes africaines de l'Océan Indien.

La carte n° 2 est celle des points d'enquête localisés géographiquement selon les quatre points cardinaux (Nord, Sud, Est,Ouest). Ils sont séparés et visualisés à l'aide de quatre lignes en tireté-point qui se rejoignent à l'intérieur des trois cirques (Salazie, Mafate, Cilaos). Ce relief spécifique à l'île est à l'origine d'une distinction entre les régions de grande et moyenne altitude et les zones côtières. On distingue dans l'île les villes situées par exemple dans les Hauts (St Gilles les Hauts) et celles localisées dans les Bas. La ligne en pointillé correspond à la zone de délimitation des Hauts. Toutes les études socio-linguistiques et ethno-linguistiques consacrées au créole réunionnais (M. Carayol et R. Chaudenson, 1984), ont déjà repéré une diversité des usages qu'elles ont d'abord (J.R. Deltel, 1969) décrites à travers l'opposition les Hauts/les Bas puis à l'aide des divers milieux sociaux (urbain, rural). Linguistiquement, il fallait se demander si ces différences créées par le relief et l'altitude correspondaient aussi à des aires linguistiques différentes. Pour vérifier le degré de détermination des différentes variables, cette première

étude phonologique fondée sur une description strictement linguistique de 18 idiolectes a regroupé les 18 systèmes selon les points cardinaux, l'âge et la situation professionnelle des informateurs. La moitié des informateurs (9/18) s'adonnent au travail de la terre (culture de la canne à sucre, du géranium, du vétiver, élevage, polyculture vivrière). Il y a coïncidence entre phonème, milieu géographique d'origine et professionnel car on observe l'existence de systèmes linguistiquement exposés et de systèmes non-exposés. Le critère d'exposition est de nature à la fois linguistique et géographique. Il semble plus apte que l'altitude à rendre compte de la dynamique phonologique dans l'enquête. Les idiolectes ont été classés à l'aide d'un numéro à l'intérieur des quatre zones sur la carte.

II. L'IDENTIFICATION DIFFICILE DE CERTAINS PHONEMES CONSONANTIQUES

1. L'exemple de la palatalité consonantique

L'identification de la consonne palatale nasalisée /ʃ̃/ et dans une moindre mesure celle de la consonne vélaire longue nasalisée /g̃:/, illustrent assez clairement les difficultées qui surgissent dès que l'on tente d'identifier les phonèmes consonantiques attestés en synchronie dans les mots réunionnais. Dans les systèmes décrits, /ʃ̃/ consonne palatale nasalisée s'oppose à /j/, consonne palatale franchement orale et distincte de /i/ en finale absolue, après voyelle orale: /mai/ "maïs" ~ /maj/ "se tromper". /lalmaʃ̃/ "Allemagne" ~ /marmaj/ "enfant".

A l'initiale, c'est uniquement dans la paire /ʃ̃abu/ "pouvoir" ~ /jasiz/ "s'asseoit" que l'on peut établir une opposition /ʃ̃/ ~ /j/. Dans cette position, /j/ s'oppose à /i/, attestée uniquement dans des prénoms comme /ivõ/ "Yvon" /irẽn:/ "Irène". Le trait sous la consonne indique l'archiphonème, c'est-à-dire la neutralisation d'une opposition.

En non-finale: c'est une position de neutralisation pour l'opposition /i/ ~ /j/, puisque /i/ est rarement distincte de /j/ à l'intérieur devant consonne où l'archiphonème consonantique palatale /j/ se réalise /j/ après voyelle orale /pajaka/[3], /kajãm:/ "instrument de musique", /gajɑr/ "chouette". En milieu exposé, l'archiphonème peut se réaliser /ñ/, nasale palatale comme dans les monèmes suivants /viñet:/ "vignette", /sãpiñon/ "champignon".

[3] /pajaka/: nom d'origine indo-portugaise. Grosse toile attachée autour de la tête des femmes.

Au niveau articulatoire, [j̃] se distingue de [ñ] en cela que l'abaissement du voile du palais n'est pas total pour [j̃], alors qu'il est net pour [ñ]. Par ailleurs, en finale absolue, l'opposition /j/ ~ /j̃/ continue d'être utilisée dans des monèmes comme /sij̃/ "signer", /zẽsij̃/ "insigne", /sãpaj̃/ "champagne", /kãpaj̃/ "campagne", /lamõtaj̃/ "la Montagne", /labrëtaj̃/ "Bretagne" qui se distinguent de /trij/ "nettoyer", /tortij/ "enrouler", /papaj/ "papaye".

Il faut cependant un cadre de commutation absolument homogène, par exemple une opposition entre voyelle orale et voyelle nasale devant les oppositions /i/ ~ /j/, et /j/ ~ /j̃/, pour démontrer l'indépendance de la nasalité pour /j̃/ dans tous les contextes et toutes les positions. Or des monèmes susceptibles de répondre à ces critères ne sont ni attestés ni plausibles synchroniquement dans le créole réunionnais. Les exemples relevés dans les systèmes et cités ci-dessus pour les oppositions entre les différentes consonnes palatales montrent bien que les oppositions existent mais elle peuvent difficilement être établies dans des paires minimales parfaites même si ces oppositions existent.

On remarquera donc qu'en tant instrument d'analyse phonologique, l'opposition /i/ ~ /j/ est nécessaire, car elle pose le problème de l'identification des pertinences et de leur indépendance respective. Cependant, elle n'est pas suffisante quand il s'agit de décrire le fonctionnement général de la palatalité consonantique dans un lexique réunionnais nourri en synchronie d'un courant stabilisé (les apports d'origine et les emprunts fossilisés) et d'infiltrations plus récentes, sporadiques ou fluctuantes du français régional.

A ce moment de l'analyse, une saisie dynamique des oppositions et de leur distribution dans les monèmes précise l'identité des phonèmes en indiquant une tendance, surtout si cette démarche est doublée d'une intégration du critère de fréquence et de stabilité (saturation, élimination progressive, totale ou maintien d'une opposition).

2. Tableau synoptique de la distribution de /j̃/, /[j, j̃, ñ]/

	Initiale	non-finale	finale absolue
	h 1898 PKK:		
	/ᵛⁿ**jabu**/"peut"	*/krene/"avait peur"*	/kapaj̃/"campagne"
E			/**ãplẽj̃**/[**ãplẽj̃**] "se plaindre"
S			/**grõj̃**/"maugréer"
T	f 1908 VTB:	/**gaj̃e**/[**gañe**]"gagner"	/**sij̃**/"signe"

		/puaj̃e/[pwañe]"poignée"	/lij̃/"ligne"
		/**bej̃e**/[**bẽj̃e**]"se laver"	/**suẽj̃**/"élève"
			/**bẽj̃** / "se baigner"
	f 1900 BMPZ:	/**j̃ẽbu**/ */majok: /"manioc"*	
	h 1909 ADM:	/**j̃ẽbu**/	/**S õj̃**/ "fait de l'élevage"
		/bẽj̃e/"se laver"	/sij̃//lij̃/ /gaj̃/
		[zwañõ]"oignons"	
		[señer]"seigneur"	/**k õj̃**/"tape"
S	h 1907 JK:	/põje/[põj̃e] "poignée"	/**k õj**/
U		/mooj̃ẽ/"moyen"	/**g ẽj̃**/
D		/**eluẽje**/[**elwẽj̃e**] "s'éloigner"	/**suẽj̃**/
		/**Sõje**/ [**Sõje**] "fait de l'élevage"	/**sij̃**/
		/sẽjer/ [sẽj̃] "seigneur"	
O	f 1900 ARD:	/**sõj̃e**/ "élevais"	
U	/j̃ẽ pÿr bu/ "n'y arrive plus"		/lij̃/ "ligne"
E		/**gẽj̃e**/ "pouvais"	/**bẽj̃**/ "se lave"
S	h 1943 DTS:	/**bẽj̃e**/ "laver"	/**sij̃**/ "signe"
T	/j̃abu/"peut"		/**suẽj̃**/ "élève"
			/lalmaj̃/ "Allemagne"
			/**gẽj̃**/
N	h 1903 ACID:		/mõtãj/ [mõtãj̃]
O		[**swẽj̃e**]"soigner"	"montagne"
R	h 1890 EV:	*/gãnjẽ / "arrivait"*	/sij̃/ "signe"
D		*/mãnjẽl / "Emmanuel"*	/gẽj/ "peut"
		/sẽnjẽr / "seigneur"	/lij̃/ "ligne"
			/**rãsẽj**/ "renseigner"

Lecture et commentaire du tableau

Le tableau synoptique conçu[4] pour la distribution des consonnes palatales /ʃ̃/, /j/ dans la diversité, n'obéit pas aux mêmes principes que l'établissement du tableau phonologique stricto sensu (A. Martinet, 1970: 4-15 ; H. Walter, 1982a: 21-31) Ce tableau a tenté de noter l'ensemble des occurrences de la consonne palatale nasalisée, leur statut phonologique (phonème /ʃ̃/ ou variante [j̃]), mais aussi son absence. Cette présentation est dynamisée parce que les phonèmes apparaissent classés selon la position (initiale, non-finale, finale absolue), l'âge et la localisation géographique des systèmes (Nord, Sud, Est, Ouest) sans oublier la distribution dans les mots collectés.

Convention: N=Nord, S=Sud, E=Est, O=Ouest, h=homme, f=femme, suivent la date de naissance et les initiales de l'informateur.

3. L'analyse par position.

A l'initiale, /ʃ̃/ est attestée dans 5 systèmes âges (1898, 1900, 1900, 1907, 1909) appartenant au créole non-exposé des milieux ruraux. Le monème porteur est /ʃ̃ebu/ ou /ʃ̃abu/ qui assume une double valeur syntaxique en tant que verbe (cf. f 1900 ARD /mi ʃ̃ɛ̃pjabu/ "je n'y arrive plus, je n'en peux plus" et déterminant verbal à valeur modale /maɑ ʃ̃ɛ̃bu trouv ali/ "j'ai fini par le rencontrer". C'est certainement l'utilité de cette double fonction syntaxique dans le système verbal réunionnais qui explique son maintien et sa stabilité fonctionnelle, alors que la forme de son signifiant est sujette à fluctuation dans la communauté (cf instabilité des oppositions vocaliques pour ɛ̃ § a, ɛ̃ § ɔ̃ ...) devant /ʃ̃/.

En non finale, les occurrences de la consonne palatale nasalisée sont phonèmes /ʃ̃/ ou variantes de la consonne palatale orale /j/ [j̃] et relativement plus nombreuses. Les monèmes porteurs sont 12 monèmes verbaux (en caractères gras sur le tableau) et 8 monèmes nominaux relevant du vocabulaire rural. Ni l'âge, ni les points cardinaux, ni l'altitude ne sont déterminants. C'est plutôt l'appartenance des systèmes au créole non-exposé qui constitue le facteur essentiel. En effet, chez les informateurs du même âge, mais localisés en milieu exposé (St Denis, St Suzanne, Ste Anne, h 1898 PKK, h 1903 ACID, h 1890 EV, f 1908 VTB), on ne trouve pas /ʃ̃/ en non finale mais /n/ (cf. h 1890 PKK

[4] L'auteur de ces lignes parle de "tableau synoptique" quand il s'agit de présenter le bilan des résultats acquis pour chaque point phonologique étudié dans la diversité. L'élaboration de cette technique méthodologique lui a permis de ne pas mettre sur le même plan les différents regroupements de phonèmes.

/krene/ "avait peur" et h 1890 EV /mãnjẽl/ "Emmanuel"). Ces exemples figurent délibérement en italique sur le tableau, illustrant a contrario les phonèmes qui occupent les cases vides du système. (palatalité orale, nasalité consonantique, nasalité vocalique).

En finale absolue: C'est dans cette position que le rendement fonctionnel de l'opposition /j/ ~ /j̃/ est le plus fort, parce que drainé par des monèmes verbaux assez fréquents dans la communauté /sij̃, kõj̃, gaj̃/ et des noms de localités /labrotaj̃/ ou de pays /lalmaj̃/. Sémantiquement, les oppositions vocaliques ẽ § ã, ẽ § õ, permettent de distinguer des unités significatives comme /gẽj̃/ "pouvoir", /gaj̃/ "gagner", /suaj̃/ "soigner", / suẽj̃/ "s'occuper de" (en milieu exposé), mais /Ṣõj̃/ "élever des bêtes".

4. L'analyse selon les variables les plus déterminantes

Ce tableau synoptique de la distribution de la consonne j̃ permet donc une lecture dynamique de la palatalité consonantique.

Considérées isolément, c'est-à-dire à l'intérieur de chaque système, les occurrences collectées seraient statistiquement insignifiantes. Cependant, on peut les regrouper selon les points cardinaux et les comparer sous l'angle des ressemblances et des différences. On voit alors apparaître un fonds commun de verbes et de noms essentiellement enraciné dans le créole non-exposé des milieux ruraux (cf h 1907 JK. Sud).

Pour une description synchronique, l'utilisation des points cardinaux en tant que critère typologique s'avère pratique dans la mesure où leur rôle est linguistiquement plus déterminant que celui de l'altitude (les Hauts ~ les Bas).

On voit bien que le Nord correspondant dans l'échantillonnage à St Denis, par conséquent au milieu urbain, ne connaît la palatalité nasalisée qu'en finale absolue et indépendamment de la voyelle nasale.

On sait également que dans l'Est, région très marquée par le "tamil", c'est la palatalité franchement orale /j/ qui domine (cf h 1898 PKK /ãvuᵘj/ "envoyer", absence de nasale palatale /krene/ "avait peur". N'oublions pas que /rejone/ pour "réunionnais" est une prononciation très fréquente dans l'île.

Toutefois, l'opposition urbain/rural ne suffit pas à expliquer les réalités phonologiques relevées dans la totalité des systèmes de l'enquête. Même si l'âge joue un rôle non négligeable dans le maintien des pertinences, il n'est pas cependant le critère le plus déterminant. Le Sud est faiblement représenté dans l'enquête, mais un petit questionnaire réalisé à Paris auprès d'une étudiante réunionnaise originaire de Basse-Terre/St Pierre, a permis de vérifier que

pour le Sud de l'île, des formes comme /gẽʃe/ "pouvais", /bẽʃe/ "laver" sont très usitées dans toutes les couches d'âge.

Ce qui caractérise l'ordre des consonnes palatales ici analysées, c'est bien leur dynamique propre à ce créole insulaire. La consonne palatale orale /j/ ~ /i/ ne se confond pas avec la consonne palatale nasalisée /ʃ/ enracinée en position non finale dans des mots spécifiques du créole rural non-exposé. Par contre, la réalisation nasale palatale /ñ/ attestée uniquement après voyelle orale dans la même position, est nettement plus fréquentée en milieu exposé chez les informateurs plus jeunes.

Pour noter la consonne palatale nasalisée ainsi que les autres phonèmes que cette étude phonologique a été la première à identifier, il était necessaire de mettre au point des techniques nouvelles.

5. La notation: des signes pour une première écriture phonologique.

Il paraissait plus simple de reprendre aussi souvent que possible les conventions établies par l'Alphabet Phonétique International ainsi que celles utilisées dans la majorité des études phonétiques et phonologiques (M. Carayol ; H. Walter, 1982b: 95-99) (par ex. /ṡ ż/ pour les sifflantes apico-alvéolaires, ₒ sous la consonne pour l'arrondissement, la barre oblique ɨ pour l'affaiblissement de l'articulation). Toutefois, les particularités du créole décrit, ont rendu nécessaire la recherche de techniques supplémentaires:

~ au-dessus de j note la palatale nasalisée /ʃ/, et au-dessus de /g̃:/ c'est la marque de la nasalité pour la consonne vélaire longue. Le trait de longueur a été noté à l'aide des deux points après la consonne.

III LE SYSTEME CONSONANTIQUE COMMUN

Seul le système consonantique et non le système vocalique (G. Staudacher-Valliamée, à paraître) sera traité ici de façon détaillée. Comme son nom l'indique, j'appelle *système consonantique commun* celui des phonèmes consonantiques communs à tous les systèmes décrits sans exception. Les caractéristiques essentielles de ce système résident dans la force de la corrélation de longueur en finale absolue et des conséquences de la nasalité vocalique sur les phonèmes consonantiques: neutralisation du trait d'oralité pour /b:/~/b/, /d:/~/d/, après voyelle nasale. On relève 30 consonnes en finale absolue, 18 en finale absolue après voyelle nasale et 17 en non-finale.

Même quand le nombre de phonèmes est pratiquement identique en différents contextes et positions, la structure interne des séries consonantiques diffère, comme le montre le tableau des consonnes en finale absolue et en non-finale (cf page 101). Dans le système consonantique commun, on note 6 ordres: l'ordre des bilabiales (/p/ ~ /b/), des labiodentales (/f/ ~ /v/), les apicales (/t/ ~ /d/), les dorsales (/k/ ~ /g/). L'ordre des sulcales ne retient que les sifflantes apico-alvéolaires s'opposant aux prédorso-alvéolaires /s/ ~ /ṡ/, /z/ ~ /ż/. Pour l'ordre des consonnes palatales, la palatale orale /i/ ~ /j/ ne se confond pas avec la consonne nasalisée /j/ ~ /j̃/ ni avec la réalisation nasale palatale ñ qui correspond à la plus récente des trois consonnes à La Réunion. La consonne spirante /r/ analysée à l'aide de son opposition à zéro, se réalise sous forme de deux variantes combinatoires (une variante uvulaire et une variante vélaire).

Finale absolue 30 après **voyelle orale**

p/p:	f/f:	t/t:	s/s: \ṡ		k/k:	
b/b:	v/v:	d/d:	z/ż		g/g:/	
m/m:		n/n:		j/j̃		// l/l: /[t]/

18 **après voyelle nasale**

p § p:	f § f:	t § t:	s/s: \ṡ		k/k:
	v		z/ż		/g̃:/
m:		n:		j̃	

La corrélation de longueur

Elle se maintient en finale absolue surtout pour la série des sourdes quel que soit le contexte vocalique. En prenant en compte l'ensemble des informateurs, il apparaît assez clairement que les consonnes sourdes sont les consonnes longues les plus fréquentes /k:/ 24 fois, /s:/ 15 fois, /t:/ 11 fois, /n:/

14 fois. La consonne longue la plus rare est /v:/ en finale absolue: /liv:/ "livre", /viv:/ "vivre".

La *distribution* dans les monèmes traduit deux strates caractéristiques :

- dans le fonds lexical, la longueur semble livrée telle quelle. Elle correspond à une habitude articulatoire intrinsèque: /zurit:/ "poulpe" /lagreg:/ "cafetière" /la rasin:/ "racine" /kalbas:/ "calebasse".

- dans certains emprunts au français régional, la consonne longue a remplacé un groupe consonantique qui a disparu dans le passage du français au réunionnais: /feb:/ "fébrile", /prop:/ "propre".

- chez les informateurs évoluant en milieu urbain scolarisé, elle indique la phonologisation des infiltrations plus récentes du français: h IS. 1940 (N): /kÿl:/ "culte", /lõn:/ "Londres, /dog:/ "dogme", f BCHW. 1957 (S): /fos: sek: tik:/ " fosse septique".

1. L'opposition /g/ ~ /[g: g̃:]/ en finale absolue

Dans cette position tous les systèmes attestent une opposition entre la consonne simple /g/ et la longue /g:/ qui est plus fréquente. /meg:/ "maigre", /eg:/ "aigre", /fig:/ "banane", /ladig:/ "digue". Pour les simples, on trouve /beg/ "Bègue", /bɑrg/ "bague", /lɑrg/ "lâcher". On note par ailleurs une série de mots dans lesquels apparaît une consonne vélaire longue et nasalisée g̃: qui a rarement valeur de phonème (f 1955 GSL: /bug:/ "homme" en face de /murug̃:/ "arbre, légume". f 1908 VTB: /pestig:/ "plante" en face de /zepig̃:/ "épine"). Dans ces exemples, la nasalité de la consonne est indépendante de celle de la voyelle puisque /u/ et /i/ sont des voyelles orales. Il serait aberrant de noter ici [murũŋ] puisqu'il n'y a pas de nasalité possible pour la voyelle /u/ et que la nasale vélaire [ŋ] identifiée par exemple dans le monème /parkiŋ/ "parking", n'est pas perceptible acoustiquement dans les monèmes réunionnais. Par contre, après voyelle nasale /ã/ et /õ/, on trouve un nombre non négligable d'occurrences de /g̃:/ correspondant à la réalisation longue et nasalisée de l'archiphonème consonantique dans des monèmes du fonds lexical. /papãg:/ [papãg̃:] "oiseau de proie, proche du milan", /lavarãg:/ [lavarãg̃:] "véranda", /zepẽg:/ [zepẽg̃:] "épingle", /kõg:/ [kõg̃:] "congre".

Le problème de l'indépendance de la nasalité pour /g̃:/, [ṽg̃:]

Compte tenu de la fréquence des monèmes comme [varãg̃:] "fruit", [rapjãg̃:] "avare, [karãg̃:] "sommeil", [mãg̃:] "mangue", on peut se demander s'il ne serait pas utile de poser une paire /g:/ ~ /g̃:/ en finale absolue. Ainsi serait comblée une case vide dans le paradigme des consonnes nasales, doublées

voyelle orale rappelle le faible rendement qu'aurait cette opposition dans ce contexte, dans la diversité. On peut donc poser /g̃:/ comme l'archiphonème de réalisation longue et nasalisée résultant de la neutralisation de l'opposition /g/ ~ /g:/ en finale absolue, après voyelle nasale.

Les archiphonèmes longs /m:/ /n:/ en finale absolue

Tous les systèmes attestent les archiphonèmes /m:/, /n:/ de réalisation nasale et longue, résultant de la neutralisation du trait d'oralité (/b/ ~ /m/, /d/ ~ /n/) et du trait de brièveté consonantique (/b/ ~ /b:/, /d/ ~ /d:/) en finale absolue, après voyelle phonologiquement nasale. /sek:tãm:/ "Septembre", /repõn:/ "répondre", /sakẽn:/ "chacun". Longueur et nasalité sont donc inséparables pour ces archiphonèmes.

C'est bien leur attestation chez les 18 informateurs sans exception et leur très grande fréquence en finale absolue qui constituent une caractéristique essentielle de la phonologie du réunionnais. L'abondance et la variété des occurrences permettent une classification des échantillons, faisant ressortir les changements phonétiques intervenus dans la constitution des signifiants des monèmes dans l'île. Il serait même possible d'envisager dans quel sens a pu se faire l'évolution et comment a pu jouer l'analogie si on analyse l'âge des informateurs et l'histoire du mot.

Examen des signifiants des monèmes.

1ère classe de monèmes : /ṽm:/

Il s'agit d'un fonds commun attesté chez tous les informateurs, quels que soient l'âge, la localisation géographique, le milieu.

/ã/ + /m:/ /sek:tãm:/ "Septembre".
" + /n:/ /vãn:/ "vendre", /rãn:/ "rendre".
/õ/ + /m:/ /tõm:/ "tomber, la tombe".
" + /n:/ /repõn:/ "répondre".
/ẽ/ + /m/ /samẽm:/ "ça".
" + /n/ /sakẽn:/ "chacun" /ẽn:/ "un, une".

La 2ème classe de monèmes:

Il ne s'agit plus de mots dont les signifiants sont communs à tous les informateurs mais seulement à une partie d'entre eux. C'est la distribution de la voyelle nasale dans les mots concernés qui permet une deuxième différenciation. h1890EV: /ljãn:/ "liane", /banãn:/ "banane", /madãm:/ "madame", /baobãm:/ "baobab", /kãn:/ "canne", /asõm:/ "assommer". Ici, la

voyelle nasale apparaît devant la consonne nasale dans des monèmes, qui chez les informateurs plus jeunes, n'attestent pas la nasalité vocalique dans les mêmes exemples: /kan:/ "canne", /banan:/ "banane", /ljan:/ "grimpe", /bukan:/ "fumer".

Certains informateurs âgés attestent la nasalité /õ/ dans les mots suivants: h 1909 ADM /zõn: zõn:/ "tirant sur le jaune", /zeranjõm:/ "géranium", /grãmõn:/ "vieillard". f 1908 VTB /sõn:/ "sonner", /dõn:/ "donner, battre". Les plus jeunes: f 1955 BCHW /don:/ "donné", /son:/ "sonner", /zon:/ "jaune".

3ème catégorie:

Les mots pour lequels il y a fluctuation /õ/ ~ /u/. Les exemples sont plus limités. On les trouve chez h 1907 JK dans /mõn:/ et /mun:/ "les gens", /rõn:/ et /run/ "une tournée", /kõm:/ et /kum:/ "comme".

Non Finale 17

p	f	t	s	ś	k	
b	v	d	z	ź	g	
m		n		/[j̃ ñ j]/		/ l, /[r ɾ]/

Les consonnes phonologiques longues attestées à l'initiale ne figurent pas sur ce tableau, car la corrélation de longueur n'est spécifique qu'à une partie de la communauté.

Tableau synoptique des consonnes longues à l'initiale

SUD

h 1907 JK :	/b:ak:/ "bac"	f 1955 BCHW:	/p:etar/ "pétard" /p:as:/ "passe"
	/t:it:/ "petit"		/f:amij/ "famille"/r: ul:/ "roule"
	/k:af:/ "cafre"		/k:avo/ "caveau"
	/m:ok:/ "récipient"		/k:art/ "carte"
	/r:ap/ "râper"		/b:al/ "sac"
			/lad:ẽg:/ "grippe"

f 1957 GSL:	/S:ak:/ "chaque"	/k:as/ "casse"	/trip:/ "tripes"
	/s:apot:/ "sapote"	/n:ir/ "venir"	/v:an:/ "van"
	/k:one:/ "savoir"	/s:u/ "ivre"	/d:ã/ "dedans"
	/r:as:/ "arracher"	/r:asin:/ "plante"	

NORD

f 1952 AT:	/p:at:/ "patte"	h 1957 ML	/s:ek:/ "ce que"
	/r:ak:/ "racler"		/r:as:/ "arracher
	/p:il:/ "écraser"		/r:asis:/ "raciste"
	/b:al:/ "sac".		/k:as:/ "tasse"
			/d:ot:/ "d'autres".

OUEST

f 1900 ARD:	/b:etiz:/ "bêtise"	f 1926 HZL	/n:ap:/ "nappe"
	/n:e:/ "venait"		/t:ab:/ "table"
	/t:as:/ "tasse"		/d:am:/ "dame"
	/s:ot:/ "saute"		/f:am:/ "femme"
	/g:az:/ "gaz"		/m:et:/ "mettre"
	/d:ã:/ "dedans"		
f 1926 ZBB:	/k:as:/ "casse"	h 1943 DTS	/n:ɪ:/ "venu"
	/k:at:/ "quatre"		
	/d:at:/ "datte"		
	/z:ua:/ "joie"		

EST

f 1908 VTB: /r:ap:/ "râpe"

Commentaires et évaluation des 44 occurrences à l'initiale

C'est en dernier lieu le trait de longueur qui a été identifié dans toutes les positions et retenu comme pertinence consonantique. En effet, les consonnes se réalisent phonétiquement comme des consonnes longues en finale absolue. Mais à l'initiale plus qu'à l'intérieur, la longueur consonantique s'accompagne d'une plus grande intensité voire d'une plus grande énergie articulatoire. Ce type de réalisation crée ce qu'on aurait pu identifier au niveau prosodique comme un accent d'énergie à l'initiale de mot. Cependant une analyse phonologique en terme d'unité discrète révèle bien une opposition de longueur consonantique dans les mots utilisés par les informateurs.

L'analyse de la distribution dans les mots amène les remarques suivantes: dans les attestations notées, la voyelle la plus fréquente est [a], de réalisation

particulièrement brève: /b:ak:/ "baquet", /k:af:/ "d'origine africaine", /k:avo/ "caveau", /b:at:/ "battre". Dans les systèmes, les exemples d'origine autre que le français sont plus rares: /s:apot:/ "fruit", /m:ok:/ "récipient en fer blanc". Les mots d'origine française /t:e/ "était", /t:i:/ "petite", /n:e/ "venait", /n:ï/ "venu", /r:as:/ "arracher" ont subi une réduction syllabique dans le passage du français au réunionnais. On trouve chez f 1952 ATD (N) et h 1955 ML des mots ayant deux sens différents: /p:il:/ "écraser" et "pile", /r:ak:/ "râcler" et "le rhum", /d:ot:/ "autre, dot".

La longueur consonantique à l'intérieur

La prise en considération de la structure syllabique du mot, ainsi que le lien entre signifiant et signifié, peuvent servir de critères de classification.

a) On distingue des monèmes simples:

/bok:al:/ "bocal", /bud:ẽ/ "boudin", /volk:ã/ "volcan", /b:ak:/ "bac", /zãbrok:al:/ "plat composé", /buk:ane:/ "viande de porc fumée", /flard: zin:/ "tissu (?)".

b) Des monèmes simples attestant une réduction syllabique dans le passage du français au réunionnais: /mas:e:/ "amassait", /ram:se:/ "ramasser", /fradis:mã/ "refroidissement", /tabis:mã/ "usine sucrière", [lat:lje] "l'atelier", [lãn:mẽ] "le lendemain".

c) Des synthèmes:

/pjed:bua:/ "arbre", /srẽn:plÿ/ "grain, averse", /batãn:lãm:/ "rouleau de vague", /nan:fua:/ "parfois", /kap:kap:/ "violent accès de fièvre", /zõn:zõn:/ "de couleur plutôt jaune", /tul:mun:/ "tous, toutes", /zevid:lẽn:/ "prune mombin".

La fonction de [n:] en non - finale

[n:] est très fréquent en non-finale dans des mots fortement marqués par la nasalité. [n:] se réalise comme une consonne nasale longue et non comme une succession de 2 phonèmes. Mais l'absence d'opposition /n:/ ~ /n/ en non-finale, rend impossible toute pertinence de la longueur pour la consonne [n:] qui est considérée dans ce contexte et cette position comme une variante longue de la consonne simple /n/. Certains patronymes chinois attestent [n:] en non-finale après voyelle orale /san:san:/ "Chane Sane" /san:kan:/ "Chane-Kane". On trouve aussi /dam:zan:/ "jerrycan" /kan:va:/ "canevas" L'utilisation de [n:] en non-finale montre l'utilisation faite de la longueur et de la nasalité pour le figement synthématique par ex: /ãn:dã/ "dedans /bãn:na/ "ils, eux".

3. Le phonème /r/ et ses variantes combinatoires [r; ɾ]

Le fait phonologique stable et commun à l'ensemble des systèmes tient dans le statut même de la consonne spirante /r/, qui se révèle comme un phonème stable chez tous les informateurs. /r/ trouve sa place dans l'analyse des deux positions puisque ce phonème consonantique se réalise sous forme de 2 variantes combinatoires. [r] note *la variante uvulaire* attestée à l'initiale absolue devant voyelle /rugaj/ "recette locale" et en syllabe initiale après consonne: /gramun:/ "vieillard". [ɾ]: note la *variante vélaire* attestée en finale de syllabe: [baɾdzuɾ] "aurore", [pãgaɾ] "de peur que", [lãdoɾmi] "caméléon", [zwaɾkaɾt] "bon à rien". L'analyse de /r/ constitue un point phonologique caractéristique du système phonologique réunionnais parce qu'à l'intérieur des systèmes décrits, les oppositions (/r/ ~ zéro, /r/ ~ /r:/) sont stables là où elles apparaissent mais les échantillons collectés n'offrent pas un tableau homogène.

L'opposition /r/ ~ /zéro/ dans l'enquête: Elle est attestée chez tous les informateurs dans les 3 positions: /rosãm/ "ressembler à", /okip:/ "cancaner", /kari:/ "cari" ~ /mai:/ "maïs", /dakor:/ "d'accord" ~ /zako:/ "singe".

La succession consonne + /r/ n'existe pas à la finale absolue. D'autre part, il existe une opposition de consonne simple à consonne longue en finale. Certaines consonnes longues du réunionnais en finale absolue proviennent de la perte du /-r/ après consonne /pret:/ "prêtre" /ak:/ "amer" /bug:/ "homme". Mais toutes les consonnes longues ne s'expliquent pas ainsi: /sosis:/ "saucisse", /rasin:/ "plante", /tak:/ "fermer", /suk:/ "attraper".

L'existence de fluctuations, les réalisations vocaliques toujours possibles de la consonne spirante mais aussi sa faiblesse d'articulation dans certains contextes, ont rendu nécessaire la vérification du statut phonologique de /r/.

La fluctuation de l'opposition /r/ ~ zéro et de la voyelle rythmée [oᵒ] notée /oo/ chez 1 informateur h 1898 PKK: /deor/ et /deoo/ "dehors", /rapor/ et /rapoo/ "rapport", /mor/ et /moo/ "mort" montre bien les zones instables du système consonantique.

Un aspect diachronique apparaît quand on analyse la distribution des variantes de voyelles rythmées à l'intérieur des mots. Elles apparaissent à la place d'un /r/ du français. h 1909 ADM (Est): [soᵒte] "sortait". h 1890 EV (Ouest/Nord): [fuᵘne] "curieux" [kuᵘtje] "coursier" [komoᵒjẽ] "comorien". h 1903 ACID (Nord): [labuᵘdone] "Labourdonnais". f ATD 1952 (Nord): [fuᵘset:] "fourchette". f GSL 1957 (Sud): [kuᵘzet:] "courgette". f ZBB 1926 (Ouest): [ozuᵘdi:] "aujourd'hui", [zuᵘd] "jour....de", [suᵘrs:] "source", [debuᵘje:] "se débrouiller". La voyelle rythmée constitue un vestige dans l'enquête. C'est la pertinence de la consonne spirante (/r/ ~zéro) qui s'est imposée.

Une opposition /r/ ~ /r:/: elle est attestée dans deux positions, le plus souvent à l'initiale, chez 5 informateurs: L'opposition de longueur est d'un très faible rendement fonctionnel dans l'enquête.

f 1908 VTB:	/r:ap:/ "râper"	~	/ral:/ "tire"
f 1952 AT:	/r:ak:/ "frotter"	~	/rar/ "rare"
f 1957 BCHW:	/pir:at:/ "radin"	~	/pares:/ "paresseux"
f 1952 GS:	/r:ase:/ "arracher"	~	/rode:/ "chercher"
h 1955 ML:	/r:asis:/ "raciste"	~	/rapel:/ "se souvenir de"

Si on analyse l'origine du mot, on se rend compte que dans l'enquête /r/ est très stable dans les mots d'origine indo-portugaise et malgache comme /zãbrokal:/ "mets", /rugaj:/ "plat cuisiné", /lagreg:/ "cafetière" alors que les mots français attestent la réalisation suivante chez les informateurs du Sud. f 1926 HLZ: [oti:] pour "rôti", h 1952 GSL: [bëlego:] "berlinguot", f 1907 JK: [frwadis:mã:] "refroidissement", [afreSi:] "rafraîchit", [riski:] "whisky".

On trouve également: h 1903 ACID: [za:ko] "haricot", [sa:po] "chapeau". h 1955 ML: [ga:sõ:] "garçon", [pa:ti:] "parti", [la:zã:] "argent". f 1952 AT: [va:je:] "varie", [ka:tje:] "quartier", [la:zã:] "argent", f 1957 GSL: [ma:je:] "mariée". La voyelle [a:] est toujours de réalisation antérieure.

L'étude de la distribution dans les mots et la comparaison avec la réalisation des monèmes français correspondants, soulignent l'existence, chez un groupe d'informateurs d'une combinaison de phonèmes de type consonne + /j/ + /a/, correspondant à une combinaison du français: consonne + voyelle i/u + /r/: Les exemples sont particulièrement nombreux chez: h 1898 PKK: /nuritja/ "nourriture", /pja/ "pure", /lja/ "lire", /dernja/ "dernière".

h 1910 KST: /lja/ "lire", f 1926 ZBB: /pja/ "pur", f 1957 GSL: /fja mëzïr/ "au fur et à mesure", h 1907 JK: [dja paɑjẽ] "ne dira rien", f 1900 ARD: [pja] "plus" dans [mi jẽpjabu] "je ne peux plus ".

IV CONCLUSION

L'identification des consonnes ainsi que leur situation à l'intérieur du système phonologique commun et des tableaux synoptiques, soulignent l'utilité de la démarche phonologique en tant qu'étape indispensable à l'analyse d'un créole caractérisé par le réseau complexe de ses pertinences dans les mots.

L'éclairage dynamique de ces structures confirme la nécessité d'un choix, celui d'une description de la langue à un moment de son fonctionnement

et celui de la mise en relief des courants susceptibles d'avoir conduit à cet état général du système en synchronie: variété des apports linguistiques, situation du plurilinguisme et conséquences sur l'anatomie du système consonantique. L'attestation d'une consonne spirante /r/ constitue un trait phonologique que d'autres créoles ne partagent pas avec le réunionnais. Mais la variation assez forte sur ce point, montre que le fonctionnement de l'opposition /r/ ~ zéro peut résulter de la dynamique des langues en contact. L'implication de la longueur et de la nasalité dans la délimitation du mot, permet enfin de classer le créole réunionnais parmi les langues dans lesquelles la fin de mot n'a pas subi l'implosion (A. Martinet, 1970: 13-68). Cette caractéristique essentielle ne s'explique pas sans la présence à la Réunion d'un *accent de mot* qui garde une *fonction constitutive* alors qu'il n'assure pas une fonction distinctive.

ANNEXE

Signes et conventions utilisés pour les consonnes

Diacritiques

. après la lettre marque un allongement léger

~ au-dessus de la lettre marque la nasalité,
c̃ veut dire "consonne nasale"

- sous une lettre marque l'archiphonème

[ ] notation phonétique

// notation phonologique

/ sur une consonne note un affaiblissement de l'articulation, en particulier pour /r/ [r, ɾ]

' avant le phonème marque une accentuation

° au-dessous de la consonne marque une protrusion des lèvres

( ) les parenthèses indiquent les réalisations peu fréquentes

indique une opposition instable.

Conventions de notation pour les consonnes

/[r]/ consonne spirante, variante uvulaire, [ɾ] variante vélaire

/w/ variante non syllabique de /u/, très rarement de /r/

/j/ consonne palatale orale

/j̃/ consonne palatale nasalisée

/S̥/ consonne chuintante complexe, sourde, réalisée avec protrusion des lèvres, distincte de la chuintante à la française /S/

/Z̥/ partenaire sonore de /S̥/

/ṡ/ consonne sifflante apico-alvéoloaire sourde, de réalisation intermédiaire entre /s/ et /S/

/ż/ partenaire sonore de /ṡ/

: après la consonne note la longueur

// indique les phonèmes du système situés hors corrélation.

BIBLIOGRAPHIE

CARAYOL M.,

- 1973, *Les sons comparés du français et du créole réunionnais. Approche théorique limitée à des fins pédagogiques*, C. D. D. P. St Denis/La Réunion.
- 1979, Phonétique et apprentissage de la prononciation française à la Réunion, *Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion* n° 10, avril 1979.

CARAYOL M. et CHAUDENSON R.,

- 1984, Essai de traitement et d'interprétation de quelques variables phonétiques à partir de l'atlas linguistique de la Réunion, *Travaux de l'Institut de Linguistique et d'Anthropologie*, Université de la Réunion n°4, avril - mai 1984.

DELTEL J. R.,

- 1979, Le créole de la Réunion, *Actes du Colloque de Nice* n° 7.

MARTINET A.,

- 1970, *Economie des changements phonétiques*, Berne, Franck.
- 1980, *Eléments de linguistique générale*, Paris, Colin.

STAUDACHER-VALLIAMEE G.,

- 1989, *Phonologie du créole réunionnais. Unité et diversité*, thèse de Doctorat N. R. sous la dir. d'Henriette Walter, Paris V.
- à paraître, *Le système vocalique du créole réunionnais*, Cahiers de l'INALCO, Paris 1990.

WALTER H.,

- 1982a, Pourquoi des tableaux phonologiques ? Application aux consonnes de l'arabe libanais, *La Linguistique*, vol 14, fasc 2, 1982, p 21-31.
- 1982b, *Enquête phonologique et variétés régionales du français*, P.U.F., Paris, p 95-99.

LE VOCALISME EN CREOLE REUNIONNAIS

Résumé : Pour rendre compte du lien entre contrainte et flexibilité dans le système vocalique créole réunionnais, cette étude phonologique procède à l'identification des voyelles indépendamment des consonnes, à l'aide du critère fonctionnel de pertinence. L'utilisation du concept d'équidistance et d'isochronie, permettent une lecture cohérente de la dynamique en synchronie. Le système vocalique commun est marqué à l'avant par la centralité et la longueur, alors qu'il est conditionné à l'arrière des voyelles postérieures, contextuellemnet liées à la consonne spirante /r/.

Le vocalisme créole réunionnais tel qu'on peut l'étudier en synchronie à partir de la description phonologique de 18 idiolectes (Staudacher-Valliamee, 1990), apparaît plus nettement à l'intérieur du système vocalique commun. Ce dernier rassemble les phonèmes vocaliques identifiés dans tous les systèmes analysés. Les traits pertinents qui le constituent (nasalité/oralité, extrémité/centralité, postériorité/antériorité) éclairent immédiatement la fonction des oppositions dans l'économie générale de la langue tout en y soulignant les traits les plus saillants.

En effet, dès le début du peuplement (1663), des apports linguistiques précis ont participé à la constitution de ce créole insulaire: français du 17e siècle, malgache, indo-portugais, langues dravidiennes. Sachant que la tradition écrite du créole n'a jamais été officielle en cet actuel département francophone de l'Archipel des Mascareignes, on pouvait supposer que tradition orale et plurilinguisme avaient engendré une palette très colorée de timbres vocaliques à qui la *discrétion phonologique* (Martinet, A., 1980) n'avait accordé que le statut de phonème rare aux variantes aléatoire ou libre, sujet de surcroît à des *fluctuations* (Martinet, A., 1989). Les deux séries d'enquêtes que j'ai réalisées, d'abord pour l'étude phonologique, puis pour l'approche de la prosodie, ont montré (Staudacher-Valliamee, à paraître) que ce créole est régulièrement exposé aux pressions linguistiques exercées par la forte tradition du français, langue officielle, et dans une moindre mesure par des langues de l'océan Indien que la religion et la famille des arrivants plus tardifs ont entretenues dans l'île (le tamoul, l'urdu, le gujarati, l'arabe coranique, le dialecte chinois hakka). Certaines oppositions vocaliques à faible rendement fonctionnel sont probablement liés à cette situation linguistique. Cependant, la dynamique se lit tout autrement dès que l'on tente de cerner le noyau des oppositions stables et communes à tous les idiolectes.

Les voyelles propres au noyau dur de la langue feront l'objet d'une première analyse dont le but n'est pas l'inventaire de sons collectés au hasard, mais bien l'observation des *liens* existant entre les phonèmes *à l'intérieur du système commun.* Les voyelles attestées devant certaines consonnes[1] (cf. Annexe) sont distribuées dans des mots illustrant la flexibilité et les contraintes dont résulte le système vocalique: les locuteurs ont dû s'accomoder d'un lexique issu de plusieurs langues mais marqué par les traits les plus forts de la prononciation. Posées en canevas de l'étude de la diversité, ces usages se rattachent à d'autres facteurs (géographie, profession et âge) indiquant comment fonctionnent et évoluent *les structures d'un créole insulaire.*

---

[1] L'étude phonologique réalisée par l'auteur repose sur un corpus de 18 idiolectes d'une durée respective de 90 minutes, soit 27 heures. On y dénombre 11 hommes et 7 femmes. 11 enquêtés sont nés entre 1890 et 1926, 7 entre 1940 et 1957.

L'étude phonologique met en application les méthodes structurales de la théorie fonctionnelle (Martinet, A., 1958). Après avoir décrit dans le plus grand détail un système phonologique, celui d'un informateur âgé de 40 ans, l'enquête présente les autres systèmes sous l'angle de leur différence par rapport au premier système servant alors de référence[2].

I. LE VOCALISME EN SYSTEME

- Situation géographique des points d'enquête

Ainsi conçue, l'étude de la diversité des usages passe par l'élaboration d'un système phonologique commun. Pour le commenter, on prendra pour seul exemple la dynamique des voyelles (Staudacher-Valliamee, 1990). Elle correspond à la partie la plus délicate du système, car la longueur, la postériorité et la nasalité ont le support de particularités phonétiques et prosodiques qui n'assument pas forcément une valeur distinctive dans le système vocalique. C'est l'analyse en terme d'unités discrètes qui permet donc de ne pas mettre sur le même plan les *différents niveaux (phonétique, prosodique, phonologique)* auxquels se manifestent les articulations vocaliques.

I.1- Particularités phonétiques de la longueur

L'observation des voyelles longues (orales et nasales) dans la phrase et dans le mot, précise leurs divers usages dans l'île.
En finale de phrase, c'est à l'aide des voyelles longues que se réalise *l'allongement compensatoire:* h 1907 JK (Sud) : [ni gre?ne d: ma**i:**] " nous égrenions le maïs " ; f 1900 ARD (Ouest) : [mi j?e?pja b**u:**] " je n'y arrive plus " ; f 1900 BMPZ (Est) : [ma la gra:t: la vanij sãm: vetivèr,/ kan: os**i:**] " j'étais ouvrière agricole pour le travail de la vanille, du vétiver, de la canne aussi " [3].
La longueur peut servir à la *mise en relief* dans les mots: [ã:ta] " morose ". Les variantes de voyelles orales longues devant /r/ sont très fréquentes dans l'île: [talèr,/] " bientôt ", [ã:pa:r,/] " se mettre à l'abri ", [fu:r,/ ne] " curieux ".
Phonétiquement, les voyelles nasales attestent une quantité ou longueur créant un accent de mot qui se perçoit comme un *accent quantitatif de durée* porté par la syllabe [S,$_o$ õj?e] " faisait de l'élevage ", [zãgij] " anguille ", [põj?e] " poignée ". Les voyelles orales longues se caractérisent par leur grande fréquence phonétique dans le discours.

I.2- Particularités phonologiques de la longueur

L'existence de paires établissant la longueur phonologique en nombre suffisant pour toutes les voyelles dans toutes les positions, est relativement rare. Phonologiquement, on est en face d'une réalité de systèmes dans lesquels la longueur est encore utilisée pour /i:/ alors qu'elle semble avoir été concurrencée par la postériorité pour /o/, /u/, /a/. Le rappel des

---

[2] L'étude phonologique réalisée par l'auteur repose sur un corpus de 18 idiolectes d'une durée respective de 90 minutes, soit 27 heures. On y dénombre 11 hommes et 7 femmes. 11 enquêtés sont nés entre 1890 et 1926, 7 entre 1940 et 1957.

[3] Rappel des conventions utilisées: N = Nord, S = Sud, E = Est, O = Ouest, h = homme, f = femme. Suivent la date de naissance et les initiales de l'informateur.

catégories de systèmes répertoriés permet de lire la dynamique des voyelles longues dans l'enquête.
On relève:

- 1 système à 5 voyelles longues f 1908 VTB (Est).
- 1 système à 3 voyelles longues /i:/ /u:/ et [a:] h 1943 DTS (Ouest).
- 4 systèmes à 1 voyelle longue /i:/ h 1890 EV ; h 1898 PKK (Est) ; f 1924 ZBB (Est/Ouest) ; h 1940 IS (Nord).
- 5 systèmes: f 1957 GS ; f 1952 AT ; f 1900 BMPZ ; f 1900 ARD ; h 1909 ADM attestent au moins une fois une opposition de longueur /i/~/i:/.
- 1 système atteste au moins une paire /o/~/o:/, /u/~/u:/, /a/~/a:/ dans une seule position (f 1924 HLZ). On les a considérées comme des variantes des phonèmes brefs.

La très grande fréquence des mots en /i/, l'attestation de voyelle longue et centrale pour le premier et le deuxième degré d'aperture expliquent pourquoi ces points du système seront présentés de façon détaillée.

I.3- Tableau des occurrences de /i:/

EST	f 1908 VTB	/komi:n/ " commune " /gri:p/ " grippe " /tri:p:/ " tripes " /baski:n/ " tissu " /ri:s/ " riche " /labi:l/ " bile " /pi:l:/ " écraser dans un mortier "
	f 1898 PKK	/si:va/ " Shiva ",/vi:rz/ " vierge ", /lopi: / " puits ", /pi:r/" pure ", /lizi:n/ " usine "
NORD	h 1890 EV	/koni:/ " connu ", /muli:/ " moulu ", /lapli:/ " pluie ", /fli:t/ " flûte ", /bri:t:/ " brute ", /di:s / " disque "
	h 1903 ACID	/tradi: / " traduit "
	h 1940 IS	/rodi:/ " redire ", /tradi:/ " traduit ", /prodi:/ " produit "
SUD	f 1957 GS	/vi:rz/ " vierge "
OUEST	f 1900 ARD	/ti:r/ " tiers " (terme relatif au paiement dans le colonage)
	f 1924 ZBB	/debi:/ " commencement ", /perdi:/ " perdu ", /komi:/ " commis "
	h 1943 DTS	/fi:m/ " se droguer ", /zi:s:/ " juste ", /si:d/ " Sud ", /fizi:/ " fusil "

- Exemples pour les autres voyelles longues phonologiques:

/u:/ chez f 1952 AT : /fu:set/ " fourchette " ; h 1890 EV: /pu:d:/ " poudre ", /mu:d/ " moudre ".

f 1908 VTB : /gu:s/ " gousse ", /mu:d:/ mouche ", /mu:s:/ " abeille ", /tu:s:/ " touche " ; f 1924 HLZ : /pu:s/ " pousser ", h 1943 DTS : /mu:s/ " mouche ".
/o:/ f 1908 VTB : /poro:/ " verrue ", /ko:se/ " cocher ". Le phonème se réalise [ò:] dans /pjo:s:/ " pioche ", /gro:s:/ " grosse ", /po:rk:/ " porc ".
/e:/ [è:] f 1908 VTB : /bule:t/ " boulette ", /pare:s/ " paresseux ", /se:l:/ " sel ", /gre:s:/ " graisse ".

La place et le statut des voyelles longues est donc assez nette en synchronie dynamique: elles sont un vestige phonologique dans tous les cas, sauf pour /i:/. L'analyse de la distribution dans les mots montre que certains informateurs utilisent la longueur là où d'autres se servent de la centralité ou de l'arrondissement. Une fois réglé le problème du statut phonologique (phonème ou variante), le trait de longueur doit être décrit en relation avec la centralité, qui occupe une place importante dans la structure du système commun.

Il est d'usage de représenter les voyelles propres à chaque langue en tableaux (Troubetzkoy, 1976) séparant le système vocalique oral et nasal. Celui qui suit procèdera de la même façon. Les voyelles orales sont placées entre barres obliques quand elles sont phonèmes, entre crochets carrés quand elles sont variantes. La variante la plus fréquente apparaît la première quand il arrive, comme pour le créole réunionnais, qu'un phonème atteste plusieurs réalisations différentes. Les critères de classification à l'intérieur du système permettent des distinctions plus précises parce que propres à la langue décrite.

Pour le créole réunionnais, c'est l'identification phonologique de la centralité (notée à l'aide des deux points au-dessus de la voyelle /ï/, /ë/) qui constitue la clé de voûte du système vocalique commun. Comme l'a démontré théoriquement André Martinet à propos du vocalisme des Mauges (Walter, 1982), les voyelles centrales se définissent par rapport aux voyelles extrêmes.

Dans l'échantillonnage représentatif de l'enquête, l'extrémité du système est occupée par l'antériorité /i/ /e/ /a/, la postériorité /u/, /o/, /a/ et dans certaines zones de la diversité par la longueur /i:/. Un nombre limité de systèmes de l'enquête atteste une opposition entre une voyelle simple /o/ et un autre type de voyelle extrême se réalisant sous forme d'une voyelle rythmée, notée à l'aide de la succession de deux lettres /oo/. S'agissant d'une particu-larité située à la frange du système et n'entrant pas dans le noyau des traits communs à tous les idiolectes, ce point phonologique ne sera pas approfondi ici.

I.4- Système vocalique commun

/[i, i:]/ /[ï ÿ]/ /u/

/e/ /ë/ /o/

/a/ /a/

Le tableau du système commun ne retient que 8 phonèmes vocaliques oraux et un ordre de présentation hiérarchique pour les variantes. Il résulte d'un raisonnement en terme de pertinence qui intègre le degré de stabilité et le taux de fréquence. On voit que pour les phonèmes vocaliques du 1er degré, la centralité /i/~/[ï ÿ]/ finit par l'emporter sur la longueur /i/~/i:/ et l'arrondissement qui subsistent comme variante libre, très rarement comme phonème ([y], [y,]). On peut donc se demander si ce n'est pas au nom du principe d'*équidistance*

(Martinet, 1980) que la nécessité d'une distinction entre 2 phonèmes s'est imposée pour le 2ème degré /e/~/ë/ et le grand degré d'aperture /a/~/a/ dans le système.
En effet, l'étude détaillée des phonèmes vocaliques du 1er et du 2ème degré apportent des éléments étayant cette hypothèse. Elle explique aussi pourquoi certains traits figurent dans le système commun et d'autres pas.

I.5- Les phonèmes vocaliques du 1er degré /i/~/ï/

Les faits phonologiques seront exposés avec détail pour cette opposition (totalité des réalisations phonétiques, types de systèmes inventoriés, choix de la pertinence vocalique, stabilité et taux de fréquence), car c'est là que les données de base sont les plus complètes. La notation des idiolectes de l'enquête montre la grande fréquence des mots en /i/ en créole réunionnais. Ce fait lexical n'est peut-être pas étranger au statut phonologique de la voyelle.

a) Réalisation

Le phonème central noté / ï / se réalise sous forme de 2 variantes:
- [ï] voyelle orale particulièrement brève, intermédiaire entre /i/ et [ÿ], voyelle centralisée ni franchement étirée, ni franchement arrondie.
- [ÿ] voyelle orale centralisée de réalisation légèrement plus arrondie qu'étirée.

b) Les systèmes répertoriés

Suivant l'absence ou la présence de l'opposition /i/~/ï/, on peut distinguer 3 grands types de systèmes vocaliques.

• 3 systèmes n'attestent aucune voyelle centrale: h 1898 PKK, f 1908 VTB, f 1926 ZBB. Ils ont une opposition de longueur.

• 1 système atteste une opposition /i/~/ï/, où /ï/ se réalise toujours et uniquement [ï] h 1943 DTS.

• 5 systèmes attestent une opposition /i/~/ï/ où [ï] est la variante la plus fréquente avant [ÿ] et plus rarement [y]. h 1903 ACID, h 1910 KST, h 1957 ML, f 1900 ARD, f 1900 BMPZ

• 8 systèmes ont une opposition /i/~/[ÿ]/ où [ÿ] est la variante la plus fréquente du phonème vocalique central: h 1940 IS, f 1952 ATD, h 1900 JK, f 1955 BCHWI, f 1924 HLZ, h 1909 ADM, h 1946 IBB (chez h 1890 EV [ÿ] est très rare).

• 1 système atteste en plus du phonème /[ÿ]/, un phonème /y/ distinct de /ÿ/ f 1957 GSL (Sud).

c) Le choix de la pertinence et le nombre de phonèmes: 2 (/i/~/ï/) ou 3 phonèmes /i/~/ï/~/ÿ/?

Tous les systèmes attestent une articulation vocalique différente de /i/, ce qui prouve que le besoin d'une opposition supplémentaire est bien inscrit dans la communauté. Cela ne peut pas être la longueur vocalique, car /i/~/i:/ est plus fréquemment localisé dans l'Est de l'île, même si la variante [i:] est commune à tous les systèmes. L'arrondissement [ÿ, y, y] est localisé dans certaines zones du créole (certains milieux ruraux non-exposés et en milieu scolaire urbanisé). Il n'est pas propre au créole commun.

Dans tous les systèmes où elle apparaît, la centralité vocalique /[ï, ÿ]/ a phonologiquement la valeur de réaction articulatoire à l'extrémité [i:] et à l'arrondissement [y]. Il faut alors choisir quel statut phonologique sera accordé aux deux réalisations [ï, ÿ], décider si on pose deux phonèmes centralisés /ï/ et /ÿ/ distincts de /i/ ou deux réalisations pour un même phonème /[ï, ÿ]/~/i/.

Dans les systèmes du Sud, [ÿ] est plus fréquent que [ï], mais les deux réalisations sont attestées.

d) La variation pour [ï] et [ÿ] chez un même informateur.

[ÿ] est attestée chez les informateurs du Sud, chez les informateurs âgés vivant en milieu rural. [ï] est plus fréquente que [ÿ] chez les informateurs plus jeunes domiciliés dans le Nord urbain. On note une forte variation pour [ï] et [ÿ] dans le Nord, le Sud et dans une moindre mesure dans l'Est.

- Nord: h 1957 ML: [zòr,/ di] " aujourd'hui ", [reaZï] " réagit ", [gratÿ] " gratuit ", mais [tïtÿlër,/] et [tÿtÿlër,/] " titulaire ", [ïnïtÿl] et [ÿnÿtil] pour " inutlile ".

f 1952 ATD: [zevi] " fruit ", [źur,/ dï] " aujourd'hui ", [morÿ] " morue ", mais [tïsÿ] et [tÿsÿ] pour " tissu ", [sïk:], [sÿk:] et [si:k:] " sucre ", [zetÿd] et [zetid] pour " études ".

h 1940 IS: [titÿlër,/] " titulaire ", [dimïnjë] " diminuer ", mais [plÿ] et [plï] pour " plus ", [kõtinÿ] [kõtinï] [kõtini] pour " continuer ".

h 1903 ACID : [abïtÿd] " habitude ", [itÿlÿz] " utiliser ", mais [ï] [ÿ] " eu ", [pï], [py] et [pÿ] " plus ", [vï] et [vÿ] " vu ".

- Sud : f 1955 BCHWI: [konÿ] " connu ", [fini] " déjà ", mais [pï] [pÿ] " plus ". f 1957 GSL: [lÿmjër,/] " lumière ", [mizër,/] " pauvre ", mais [ÿ] [ï] [i] " eu ".

- Est : f 1900 BMPZ: [$S_{,o}$ ir,/] " sur ", [plÿ$S_{,o}$] " éplucher ", [morÿ] et [morï] pour " morue ", [sÿk:] et [sïk] " sucre ".

Au vu du traitement différent de deux réalisations [ï] et [ÿ] par ces informateurs, il a fallu se demander s'il n'était pas plus pertinent de poser 2 phonèmes distincts /ï/ et /ÿ/; mais l'instabilité de la voyelle centrale pouvait aussi montrer qu'en face de /i/, il ne pouvait y avoir qu'une seule opposition de réalisations différentes. C'est cette deuxième solution qui a été retenue.

I.6- Les phonèmes vocaliques du 2ème degré /e/~/ë/~/o/

Pour le 2e degré, le système vocalique est marqué par le lien plus complexe entre ***centralité* (/e/~/ë/) *et postériorité* (/ë/~/o/)**.

Dans une grande partie du lexique et dans toutes les positions de pertinence, la centralité est stable et fréquente. L'opposition /e/~/ë/ est attestée dans 15 systèmes sur 18. Elle est fluctuante et d'un faible rendement fonctionnel que pour 2 systèmes. 11 systèmes présentent également une voyelle arrondie [œ], attestée uniquement en finale couverte dans un nombre réduit de mots.

Le *phonème /ë/ se réalise comme une voyelle brève centralisée qui phonétiquement est d'aperture moyenne entre [è] et [ö,/]*. Il apparaît dans les mots suivants:

- Sud : h 1907 JK: /Sëvret:/ " crevette ", /sëmã/ " seulement ", /brëtel/ " sac à dos en aloès ", /prëmje/ " premier ".

f 1957 GSL: /bizë/ " obliger de ", /zabrëkal/ " plat composé ", /apërsa/ " sinon ", /bële?go/ " berlingot ".

f 1955 BCHWI: /volër/ " voleur ", /akëj/ " accueille ", /kõtinjë/ " continuer ".

- Est : f 1900 BMP: /dëdã/ " dedans ", /sëtãla/ " à l'époque ", /rëfe/ " refait ".

f 1909 VTB : /dëlo/ " l'eau ", /legrër/ " agrume ", /zõn:dëf/ " jaune d'œuf ".

— en milieu rural: /ë/ apparaît dans des étymons: [fëjfig:] " feuille de bananier ", [fëjtòl:] " tôle ", [krësõ] " cresson ", [sënij] " chenille, ver ".

— dans les systèmes plus jeunes, /ë/ apparaît dans des infiltrations du français régional: h 1940 IS : /vertjë/ " vertueux ", h 1946 IIB : /aktjël/ " actuel ", /lezërte/ " légèreté ", /sizë/ " sujet ".

I.7- Distribution spécifique de l'opposition /ë/~/o/

En syllabe initiale d'une série de mots et *uniquement dans cette position*, on relève des systèmes qui utilisent la centralité /ë/ alors que d'autres se servent de la postériorité /o/. Les exemples abondent et les mots en /o/ sont perçus par les locuteurs natifs comme plus archaïques et plus spécifiques.

h 1957 ML	/sovrèt:/	h 1907 JK	/Sëvret:/ " crevettes "
f 1952 BCHW	/profer/	h 1957 ML	/prëfer/ " préfère "
h 1890 EV	/rosãm:/	f 1900 ARD	/rësãm:/ " on dirait que "
h 1940 IS	/rolizj?õ/	f 1952 ATD	/rëlizj?õ/ " religion "

Cette distribution spécifique notée à l'échelle de la diversité ne se confond pas avec le phénomène de fluctuation, grâce auquel on désigne l'instabilité d'une opposition chez un même individu. Dans l'enquête, l'opposition /ë/~/o/ n'est instable que pour 2 systèmes:
h 1940 IS (N): /romarke/ " remarquer " ~ /rëparti/ " reparti ", mais /door/ et /dëor/ pour " de l'étranger ", /zones:/ et /zënes:/ pour " jeunesse ".

L'opposition /o/~/u/ présente également une distribution spécifique, mais pas vraiment analogue dans la mesure où la position initiale de syllabe n'est pas la seule concernée: /o/~/u/: stable dans tous les systèmes pour distinguer /koler/ " colère " ~ /kuler/ " couleur ", /kul/ " poster ", /kol/ " attraper ". Les exemples d'instabilité sont très rares: h 1943 DTS: /konet/ et /kunet/ " savoir ", /po/ et /pu/ " pour ". Mais, à l'intérieur et en finale couverte d'un bon nombre de mots, on relève: h 1943 DTS : /rugaj?/, f 1952 ATD : /rogaj?/ " plat cuisiné ", h 1890 EV : /kum:/, f 1952 ATD : /kom:/ " comme ", h 1910 KST : /dubua/, /limunad/, h 1909 ADM : /dobua/, /limonad:/ " bois ", " limonade ".
L'étude possible de la centralité /ë/ à la lumière de tous les phonèmes du 2ème degré /e/~/ë/~/o/ montre bien que l'équilibre en ce point du système est déterminé par l'égale pression des deux pertinences, la centralité et la postériorité.

II. LE VOCALISME DANS DES CONTEXTES PARTICULIERS

II.1- Les phonèmes vocaliques de grande aperture /a/~/ɑ/

Le choix d'une opposition de timbre (/a/~/ɑ/) s'impose dans le système vocalique commun, car on relève dans la communauté insulaire, le besoin d'une voyelle orale et postérieure /ɑ/, distincte du phonème vocalique antérieur /a/. Pour comprendre comment on en arrive, dans la constitution du système vocalique commun, à choisir l'opposition de timbre (/a/~/ɑ/) comme trait pertinent définitif, il importe de rappeler les résultats de l'enquête sur ce point phonologique précis.
En effet, le champ de dispersion est important pour le grand degré d'aperture. Les phonèmes et variantes identifiés sont rarement indépendants du contexte consonantique.

Phonétiquement, les 18 systèmes de l'enquête attestent une ou deux voyelles postérieures dont la réalisation diffère de la voyelle antérieure /a/. [a] correspond à une voyelle postérieure orale sourde et plus fermée que la voyelle antérieure /a/. Pour une autre *voyelle postérieure orale [α]*, le point d'articulation se situe entre [a] et [ò]. Ces voyelles sont distribuées dont un nombre limité de mots dont la fréquence d'emploi est cependant maximale dans les systèmes. Phonologiquement, ces voyelles d'arrière peuvent être phonème ou variante combinatoire ou variante libre. Elles sont rarement indépendantes de la consonne spirante /r/ [r,/]. Sur la base du statut phonologique, on peut distinguer *plusieurs classes de systèmes vocaliques.*

• 9 systèmes sur 18 attestent une *voyelle postérieure orale [α]* .

On y trouve un système à 3 oppositions /a/~/a/~/α/ devant /r/ [r,/] cf. h 1903 ACID (Nord). Ex: En non finale: /zarko/ " haricot " ~ /mardi/ " mardi " ~ /mαrsue?/ " marsouins ". En finale couverte: /zasar/ " achards " ~ /kabar/ " igname " ~ /zistuαr/ " histoire ".

• f 1924 HLZ (Ouest) : système à 2 oppositions: /a/~/α/ devant /r/ [r,/].

Dans 3 systèmes [α] est variante combinatoire de /a/ devant /r/ [r,/]:

- Nord h 1940 IS : [pαr,/ ti] " parti "
- Ouest h 1946 JIB : [zαr,/ tik:] " article " [lekαrtje]
- Sud h 1900 JK : [mαlbαr,/] " indien tamoul ", [mαr,/j, e] " épouser ", [lαr,/Z,$_o$ ã] " argent "

• Pour 4 systèmes h 1955 ML, f 1952 AT, f 1955 BCHWI [α] est une variante libre de /a/ devant /r/ [r,/] :

f 1952 AT	[debαr,/ k:] " débarquer ", [mαr,/ mit:] " marmite "
f 1955 BCHWI	[petαr,/] " pétard ", [trwa mαr,/] " Trois Mares "
h 1955 ML	[stiwαr,/] " steward "

Les 9 autres systèmes sans voyelle [α], utilisent la voyelle postérieure [a] plus ouverte et moins arrondie. Elle est phonologique chez deux informateurs de l'Ouest /a/~/a/ (h 1943 DTS, f 1900 ARD), variante libre devant /r/ :

f 1900 ARD	/kari/ " plat cuisiné "	~	/karo/ " champ "
	/karj?ol/ " charrette "	~	/larzã/ " argent "
	/larmuar/ " armoire "	~	/bazar/ " marché "

On posera donc une seule opposition de timbre /a/~/a/ pour marquer, dans le système vocalique commun, la nécessité d'une distinction phonologique à l'arrière du système, puisque ce besoin existe dans la communauté.

II.2- Reconstruction du système vocalique en finale de mot et à l'intérieur en syllabe fermée devant /r/ [r,/]

L'opposition consonantique /r/ ~ zéro qui s'est imposée dans l'île, n'a manifestement pas suffi à stabiliser la zone postérieure du système vocalique où l'influence ouvrante de /r/ n'exclut pas la pression d'autres habitudes vocaliques qui s'exercent dans la partie implosive des mots, notamment en syllabe fermée devant la variante vélaire combinatoire [r,/] de /r/.

[i:] **[u:]**

[è:]

[ò:]

[α]

[a:] [a]

La lecture du système vocalique devant /r/ [r,/] met en évidence pour le premier degré, la disparition de la centralité, car dans ce contexte la longueur [i:] a valeur de variante combinatoire de /i/ quand elle n'est pas phonologique. [i:] fait partie comme [è], [ò] et [u:] des variantes combinatoires communes à tous les systèmes. Présentées en gras dans le tableau, elles apparaissent dans [bonè:r,/] " tôt ", [talè:r,/] " plus tard ", [dè:r,/ jè:r] " derrière ", [ar,/ tu:r,/ n] " revenir ", [lãdò:r,/ mi] " caméléon ".

II.3- Pertinences vocaliques et critères typologiques

Les résultats de cette enquête phonologique construite en échantillons stratifiés (Martinet, 1970, Staudacher-Valliamee, 1989) confèrent aux pertinences vocaliques une valeur représentative, car les systèmes décrits ont été choisis en plusieurs points géographiques (Nord, Sud, Est, Ouest), en différents milieux socio-professionnels (agricole, urbain, tertiaire) et dans plusieurs couches d'âges (de 1890 à 1957). La description de la diversité des usages intègre par conséquent les variables les plus susceptibles de conditionner la structure et le fonctionnement du vocalisme en synchronie.

a) Les points cardinaux

Le regroupement des systèmes selon les points cardinaux montre d'abord que la plus grande fréquence de certaines oppositions vocaliques en certains points géographiques du réseau d'enquête n'est peut être pas entièrement le fruit du hasard.

Les systèmes situés dans l'Est (entre Ste Suzanne et Ste Anne), c'est-à-dire dans une région linguistiquement et historiquement marquée par les langues dravidiennes, usent abondamment de la longueur /i/~/i:/ (/tri:m/ " trimer ", /komi:n/ " commune ", /debi:/ " début ", /si:k/ " sucre ") là, où les systèmes du Nord et de l'Ouest utilisent plutôt la centralité /[ï]/: /sïk/ " sucre ", /zïzïm:/ " jujube ", /fïm/ " fumer ". Certains milieux ruraux du Sud sont moins exposés que les systèmes urbanisés du Nord aux infiltrations du français régional et conservent le plus souvent une voyelle plus arrondie /[ÿ, y,$_o$]/. Ex: /sÿk:/ " sucre ", /okÿp/ " s'occuper ", /fÿm/ " fumer ", /komÿn/ " la commune ", /debÿ/ " début ". Dans les systèmes situés à l'Ouest et au Sud, on relève un emploi fréquent et spécifique de la postériorité vocalique. On note à St Joseph/ Plaine des Cafres (cf. h 1907 JK) : /zozo/ " oiseau ", /mooj?e?/ " moyen ". A la Chaloupe St Leu (cf. f 1900 ARD : /ko wa fe ? / " que voulez-vous faire ? ", f 1946 HLZ : /goni/ " sac en toile de jute ", f 1955 GSL (Plaine des Cafres): /zarb/ [zòrb] " arbre ", /karotSu/ " caoutchouc ".

L'observation de la fréquence, si elle est soutenue par la prise en considération de la localisation géographique, constitue un critère plus rentable que celui de l'altitude (les Hauts, les Bas). En effet, les études ethnolinguistiques et anthropologiques (Benoist, J., 1984, Carayol, 1973, 1979, 1984, 1989) ont assez vite noté que le critère du milieu (urbain / rural) est plus opératoire que celui de l'altitude si l'on veut cerner la réalité socio-linguistique réunionnaise.

Mon enquête phonologique, orientée vers l'analyse strictement linguistique des systèmes, découvre effectivement une différence phonologique entre le *créole urbain* et *le créole rural*. Elle relève surtout la différence entre le créole exposé et non-exposé. Cela s'exprime bien plus

dans le vocalisme que dans le consonantisme. La recherche des facteurs déterminants souligne l'importance de la situation linguistique et professionnelle.

b) Langue, âge et profession

Sur les 18 systèmes décrits, 9 sont enracinés sur 3 générations dans les métiers de la terre (travail de la canne, du géranium, du vétiver, de la forêt d'altitude, polyculture vivrière, élevage). Ces informateurs sont aussi les plus âgés de l'enquête. Leur système vocalique oral atteste plus de phonèmes que ceux des milieux urbains. Le plus souvent les oppositions vocaliques sont stables:

h 1909 ADM	/i/~/ï/~/y_o /, /e/~/ë/~/o/ (arrondissement)
h 1907 JK	/i/~/[ï, ÿ]/, /e/~/ë/~/o/~/oo/ (centralité et voyelle rythmée)
f 1908 VTB	/i/~/i:/, /e/~/e:/, /o/~/oo/, /a/~/a:/ (longueur et voyelle rythmée)
h 1898 PKK	/i/~/i:/, /e/~/ee/, /o/~/oo/, /a/~/aa/ (longueur et voyelle rythmée)

Dans les milieux urbains scolarisés (St Denis, St Paul, Ste Marie, Tampon) où les informateurs sont amenés à pratiquer le français écrit et oral dans l'exercice de leur profession (comptable, instituteur, éducateur, professeur), le système vocalique oral n'a pas intégré ni crée de nouvelles pertinences. Mais les variantes /[ï, ÿ, y]/ et [œ, o,/] sont nombreuses dans les infiltrations du français régional [malo,/ ro,/] " malheureux ", [pijœr,/] " pilleur ", [mœb:] " meubles ".

c) Le conditionnement du système vocalique par l'insularité des structures linguistiques

La centralité (/ï, ë/), la postériorité (/o/, /u/, /a/) sont attestées aussi bien dans le lexique enraciné, fossilisé et propre à toute la communauté insulaire que dans le lexique exposé principalement à des infiltrations du français régional en milieu dionysien.

L'exemple de la voyelle postérieure /[α]/ de grande aperture est assez révélateur à cet égard. Elle est attestée aussi bien chez les informateurs de religion musulmane en contact linguistique avec l'urdu, le gujarati et l'arabe coranique (h 1903 AICD, h 1940 IS, h 1943 IIB), que chez les informateurs entièrement unilingues créolophones et analphabètes vivant dans un milieu rural non-exposé: f 1900 ARD (Chaloupe St Leu), h 1924 HLZ (Les Avirons), h 1955 GSL (Plaine des Cafres), h 1907 JK (St Joseph).

Les exemples cités pour la centralité vocalique soulignent que les pertinences vocaliques sont communes à tous les systèmes, même quand les mots, dans lesquels ils apparaissent, ont été amenés à différents moments par différentes langues. Cette unité est impensable sans un premier brassage des différents apports dans l'île. Les variables analysées (géographie, profession, âge) sont déterminantes pour une première description de la diversité phonologique en synchronie. Elles indiquent peut-être la voie à suivre pour une étude approfondie des structures linguistiques anciennes, sensible à l'évolution différente de tous les apports linguistiques primitifs pendant leur participation à la constitution du créole réunionnais.

III. CONCLUSION

Une fois décrite la dynamique du système vocalique en synchronie, on peut se demander si la centralité a été livrée telle quelle par l'une des langues importées ou si elle s'est constituée dans l'île sous la pression de la longueur /i:/ et de l'arrondissement dans le système vocalique

commun. Dans la même perspective, il faudrait tenir compte de la disparition des oppositions de timbre /o/~/ò/, /a/~/a/ et /e/~/ɛ/ dans le français parlé et introduit à la Réunion depuis le 17ème siècle, si l'on veut comprendre la place occupée par la postériorité et la nasalité dans le système créole réunionnais. On s'interrogerait alors sur le rôle de *l'insularité*, c'est-à-dire sur l'évolution subie par les langues du peuplement d'origine coupées géographiquement de leur souche. On évaluerait alors leur degré de participation à la constitution du créole réunionnais.

Enfin, l'omniprésence phonétique de la longueur vocalique, sa grande rareté phonologique pour les autres voyelles que /i/, mais l'importance phonologique de la corrélation de longueur pour les consonnes en finale absolue (Staudacher-Valliamee, 1990), suggèrent l'hypothèse que c'est peut-être en terme d'*isochronie* (Martinet, 1970), c'est-à-dire travers la disparition phonologique de la quantité vocalique, qu'il importerait en dernier lieu d'analyser le vocalisme réunionnais.

LA DYNAMIQUE DU CREOLE REUNIONNAIS : UNE SYNCHRONIE AU SERVICE DE LA DIACHRONIE ?

Résumé : Une analyse des idiolectes en terme d'unités discrètes aboutit à un tableau dynamique du créole de la Réunion. Les habitudes articulatoires communes ont unifié le lexique. Les marques syntaxiques du temps et de l'aspect ainsi que les combinaisons sémantiques possibles dans le système verbal montrent comment la langue maintient ses structures internes tout en utilisant les infiltrations de l'extérieur.

Le titre de cette contribution reprend un point méthodologique rencontré quand il s'est agi de présenter définitivement la phonologie de 18 idiolectes (Staudacher-Valliamee, 1989, 1991, 1992) que j'ai décrits et analysés sous la direction d'Henriette Walter selon la théorie fonctionnelle d'André Martinet. Je me suis alors demandée quand et comment le phonologue peut faire abstraction de la diachronie s'il commence par étudier un créole en synchronie dynamique. Tant qu'il reste à l'intérieur d'un idiolecte, il décrit ce qu'il peut percevoir des faits de langue à un moment de son utilisation par un locuteur donné. Dès qu'il rapproche plusieurs systèmes sur la base des pertinences communes et localisables en des points précis de la diversité, il obtient des résultats pouvant mener à une percée diachronique. Ces différents temps de l'analyse ressortissent à la linguistique générale (Martinet, A., 1978). Appliqués au créole de la Réunion, ils prennent une dimension particulière, car ce créole se caractérise par son appartenance à des aires linguistiques différentes. En tant que parler insulaire à tradition écrite récente (Armand/Chopinet, 1984), le créole est la langue d'une population créolophone native d'environ 578.525 h (INSEE, 1989). Dans l'ancienne île Bourbon comme dans l'actuel Département d'Outre-Mer, la langue officielle est le français. Sur la base de son lexique, le réunionnais appartient avec le mauricien, le seychellois et le rodriguais à l'Archipel francophone des Mascareignes. Selon les langues amenées par le peuplement d'origine, le créole réunionnais se rattache aussi au malgache, à l'indo-portugais de Goa et aux langues dravidiennes. Les deux séries d'enquête que j'ai menées dans l'île sur plusieurs années visaient d'abord une observation synchronique des faits strictement linguistiques puisqu'il s'agissait d'une enquête phonologique pour la première (1980-1988) et d'une enquête prosodique et syntaxique pour la seconde (Juillet-Août 1990). Il apparaît à l'analyse (Ramassamy, 1985) que la tendance est au maintien des phonèmes communs alors que certaines franges du lexique peuvent être exposées aux infiltrations du français régional en milieu urbain du littoral. On pouvait donc se demander si la dynamique était la même pour le système verbal tel que j'ai pu l'appréhender à travers plusieurs générations d'idiolectes localisés en des points d'enquête différents. La description synchronique des formes verbales, met en évidence des structures (noyau, syntagme verbal) et des fonctions différentes (prédicat, modalités verbales) montrant clairement ce que sont devenues les langues du peuplement dans le créole réunionnais.

I. LA COLLECTE DES VERBES EN IDIOLECTES

L'enquête phonologique organisée en échantillons stratifiés, souligne l'existence de phonèmes vocaliques nasals devant consonne nasale (/ãẽõ/) attestés dans des verbes à l'imparfait /prãne/ « prenait » - /fane/ « éparpiller », /sõne/ « sonnait » - /kone/ « savait », /grẽne/ « égrenait » - /trene/ « traînait ». Ces oppositions sont localisées dans les systèmes des

informateurs les plus âgés (cf. année de naissance 1890, 1898, 1907, 1908, 1910). Les occurrences sont plus nombreuses en milieu rural non-exposé qu'en milieu urbain du littoral. Dans tous les cas, cette forme verbale dissyllabique est bien plus rarement utilisée que la modalité temporelle « té » qui dans toute la communauté sert à former l'imparfait (ex: « *té i pran* » pour « prenait », *té i grõj* pour « réprimandait »). En effet, ce qui caractérise le système verbal réunionnais et le différencie du français, c'est bien l'utilisation d'indicateur prédicatif et de modalités toujours plaçés devant le noyau verbal pour marquer l'ouverture, l'aspect et les temps du procès (ex: *i fatigg* « c'est agaçant », *la fatigg amoin* « cela m'a agaçé », *té i fatigg amoin* « cela m'agaçait », *nâr fatigg amoin* « cela m'aurait agaçé », *va fatigg anou* « cela nous agacera »). A cela s'ajoute que les modalités aspectuelles sont plus nombreuses que les modalités temporelles. Syntaxiquement, les premières sont plus rentables, car leurs latitudes combinatoires sont plus grandes. (ex: *moin té i sâr komanss travay* « j'allais me mettre au travail » (Ramassamy, 1985)). La structure discontinue du prédicat souligne la combinaison de 4 modalités verbales devant le noyau (2 modalités aspecto-temporelles « *té, sâr* », un indicateur prédicatif, et un monème lexical « *komanss* »). Ainsi, la nature et la fonction des éléments constitutifs du prédicat montrent bien qu'il faut commencer par une description synchronique des structures si l'on veut comprendre le fonctionnement et peut-être même la constitution de ce système verbal créole dans l'île.

II. LES VERBES : NATURE ET FONCTION

L'étude de l'unité et de la diversité des usages fournit d'autres exemples illustrant assez clairement la dynamique de l'emploi des verbes dans l'île. J'ai relevé dans une trentaine d'idiolectes un fonds verbal commun. Ce qui les caractérise, c'est qu'ils assument dans la langue une double fonction. Il s'agit de verbes comme *gainj̃, j̃ainbou, ròd, sâr, vienn, finn', éssèj, sòrt, ariv, komanss*. Selon leur fonction syntaxique et leur signification, on peut distinguer ceux qui assurent une fonction prédicative pleine et une fonction de modalité aspecto-temporelle. En tant que tels, ils ont deux sens différents. (Ex: *m i gainj̃ pï* « je n'en peux plus », *m a la gainj̃ koz sanm' lï* « j'ai pu lui parler »). Un troisième emploi apparaît quand ces verbes transitifs ou bivalents sont déterminés par un nom avec lequel ils forment un syntagme verbal ou une expression figée dont le sens ne correspond plus à celui du verbe monovalent ni de la modalité (ex: *gainj̃ travaj* « trouver du travail », *gainj̃ lökou* « se faire battre, échouer », *gainj̃ sézissman* « avoir une syncope, un choc violent »). Ce type d'exemple constitue le trait le plus caractéristique du système verbal. Le relevé exhaustif des unités attestant cette polyvalence syntaxique et sémantique, montre que les verbes à deux fonctions sont plus nombreux que ceux qui en assument trois. Tous relèvent du fonds commun et sont utilisés dans l'ensemble de la communauté. Ils illustrent l'existence dans ce créole de combinai-sons d'unités issues de classes syntaxiques différentes et figées en de nouvelles unités de sens. En effet, si on raisonne en terme de classes établies selon le critère de compatibilité et d'exclusion mutuelle (Ramassamy, 1985), on met dans la classe des verbes, des mots comme *ròd* « chercher, faillir + prédicat », *sort*, que l'on devra mettre aussi dans la classe des modalités aspectuelles. L'étude de la syntaxe une fois décrite la phonologie, permet de considérer que des modalités comme *vienn', trann', lapo, finn' sòrt, sâr* relèvent d'un fonds syntaxique et phonologique fossilisés dans la langue. Ces unités ne se confondent pas, au vue

de leur fonction syntaxique différente, avec des verbes pleins *fini* « finir », *vien* « venir », *sòrt* « partir », *sava* « aller ».

III. LA DYNAMIQUE VERBALE: UNE SYNCHRONIE AU SERVICE DE LA DIACHRONIE

L'enquête prosodique et syntaxique m'a permis de noter quelques indices pouvant éclairer la dynamique verbale sous plusieurs angles. En analysant les verbes dans le système d'un informateur âgé de 30 ans, né et domicilié dans le Cirque de Mafate, à Roche Plate, dans une bourgade de grande altitude accessible uniquement à pied ou en hélicoptère, j'ai noté que cet informateur se sert presqu'exclusivement de verbes monosyllabiques (ex: *bòss* « arrêter qqn », *rantt* « entrer en prison », *râll* « tirer »). Il les utilise dans des syntagmes où ils prennent un autre sens (ex: *râll labill ann'tsandan* « purger »). J'ai observé par ailleurs que les verbes monosyllabiques sont fréquents aussi bien dans le créole ancien (*m i tapp, m i tjë* « si je le touche, je le tue ») que dans le vocabulaire exposé à la pénétration du français régional. Depuis que la télévision est arrivée dans le cirque de Mafate, le verbe *vèy* ne signifie plus seulement « attendre » mais aussi « zapper ». Ce n'est peut-être pas par hasard que la jeune génération des milieux urbanisés n'a pas intégré toutes les expressions du vocabulaire des rappeurs mais certains verbes monovalents bien enracinés dans le fonds commun et qui ont pris un sens supplémentaire. (Ex: *i pwakk* « cela brûle, ça craint », *bouz aou la* « qu'en dis tu? », *anon bouzé* « on sort »). Le cas des verbes monovalents est intéressant, car il montre comment à la Réunion comme partout ailleurs l'évolution de la langue est d'abord conditionnée par les structures internes, puis à des degrés divers, par les pressions externes.

IV. CONCLUSION

L'étude phonologique suivie de l'analyse synchronique du système verbal, peut servir efficacement la classification des unités syntaxiques en cela qu'elle permet de faire le départ entre le fonds commun fossilisé et les zones exposées de la diversité. En prenant les verbes monosyllabiques comme fil conducteur dans la collecte des unités verbales et prédicatives communes, il devient possible de lire deux tendances: la première met en évidence le maintien d'un fonds verbal constitué de verbes monosyllabiques qui gagneraient à être analysés dans une perspective historique. On se demanderait ce que sont devenus les étymons du français ancien dans ce milieu insulaire. Leur évolution sémantique actuelle montre comment ils intègrent le français régional. La deuxième tendance illustre la fréquence de syntagmes figés dont on ne sait pas s'ils ont été livrés tels quels ou dictés par une des langues du peuplement d'origine. Les études réalisées à ce jour ne permettent pas encore d'y répondre.

PHONOLOGIE DU MOT EN CREOLE REUNIONNAIS

Résumé : Cette étude du créole réunionnais est la première description phonologique synchronique fondée sur la théorie fonctionnelle d'André Martinet. La méthode d'enquête appliquée, repose sur une grille de 18 idiolectes analysés pour les travaux d'une thèse de doctorat soutenue en Juin 1989 à Paris V sous la direction d'Henriette Walter. Les problèmes linguistiques rencontrés (ex: critères phonologiques de délimitation du mot) sont traités en termes d'unités discrètes selon des principes de linguistique générale mais l'auteur de la thèse, locutrice créolophone native, les observe aussi à la lumière de la situation linguistique réunionnaise.

C'est bien une phonologie du mot que propose cette étude puisque ni le syntagme ni le synthème ne sont pris en compte dans la délimitation du cadre de pertinence. L'identification des phonèmes à l'intérieur de paires minimales parfaites constitue l'étape la plus difficile, étant donné la très grande variété des apports caractéristiques de ce créole (indo-portugais, malgache, français du 17ème siècle, dravidien). Cependant, la valeur unificatrice des habitudes articulatoires communes apparaît clairement : nasalité, longueur, palatalité orale et nasalisée, la consonne spirante /r/ et ses deux variantes vélaire ([ɾ] et uvulaire [ʀ]), constituent l'ossature consonantique alors que la flexibilité vocalique semble servir de support privilégé à la hiérarchie des manifestations phonétiques et prosodiques dans les dissyllabiques. La quantité vocalique crée un accent quantitatif de durée pour les voyelles nasales /ẽ/, /õ/, /ã/, postérieures /o/, /u/, /ɔ/,/ɑ/ et longue /i:/ alors que les voyelles centrales /[ï,ÿ]/, /ë/ sont neutres prosodiquement.

Ce traitement phonologique des mots réunionnais fait ressortir la fonction constitutive de l'accent d'origine et la place des différentes strates lexicales (créole commun ou koiné réunionnaise, créole exposé aux infiltrations urbaines, créole rural) dans la dynamique de ce créole insulaire. Les phonèmes identifiés cimentent des unités significatives dont la structure et le sens en synchronie éclairent deux aspects de la formation des langues en ce point de l'océan Indien: la constitution d'une koiné réunionnaise et l'évolution, sur plus de trois siècles, des langues du peuplement.

Cette description phonologique du créole réunionnais montre les différents critères de délimitation du mot (phonique, morphologique, syntaxique). Les phonèmes qui unifient la mosaïque lexicale sont inséparables des différentes langues apportées par l'histoire du peuplement. Ils indiquent encore les processus de sémantisation ou les mécanismes de construction du sens dans l'île.

Le lecteur averti reconnaîtra sans doute dans le titre de cette contribution, une référence directe à **La phonologie du mot en danois**, étude élaborée par André Martinet à une époque où Troubetzkoy et l'Ecole de Prague avaient déjà fixé les principes de la nouvelle doctrine phonologique. Avec l'exemple du danois, A. Martinet était déjà convaincu que *chacune des études phonologiques approfondies, en attirant l'attention sur des faits non observés jusqu'alors ou insuffisamment pris en considération, contribuera à éclaicir la vraie nature des oppositions phonologiques* (Martinet A., 1937), Dans cet esprit, la phonologie des langues les plus diverses a fait l'objet de description synchronique et diachronique (Haudricourt G., 1972, Thomas J.M.C., 1963, Hagège C., 1978).

Pour décrire le créole de la Réunion (Staudacher G., 1989), mon étude phonologique s'est également placée d'un point de vue fonctionnel. Elle a mené, à l'aide du critère de pertinence (Fischer-Jorgensen E., 1979), une analyse en terme d'unités discrètes.

Utilisée essentiellement comme langue orale dans une communauté de 596 000 habitants, la koiné réunionnaise atteste en synchronie des mots constitués dans l'île sous la pression des diverses langues du peuplement (français du 17ème siècle, malgache, indo-portugais, langues

dravidiennes). Le statut des phonèmes identifiés dans l'unité et la diversité des systèmes, ainsi que la dynamique de leur distribution dans ces mots, montrent bien que, loin d'être menacées, les oppositions phonologiques fonctionnent. Leur stabilité est acquise dans les structures enracinées et fossilisées de la langue. Certaines fluctuations signalent celles qui sont exposées aux infiltrations du français régional, langue officielle dans le département. C'est ce que l'on peut retenir d'une saisie fonctionnelle du terrain d'enquête, stade préliminaire à la description phonologique : situation du phonème dans le mot, lecture des pertinences dans le système.

I. LA SAISIE FONCTIONNELLE DU TERRAIN D'ENQUETE

Il semblait qu'une première description phonologique du créole réunionnais devait prendre en compte les facteurs les plus déterminants pour une juste perception des faits de langue en idiolectes. Afin de réaliser son enquête, l'auteur a enregistré sur le terrain 18 informateurs créolophones natifs, collectant d'abord 27 heures de corpus. Cette phonologie des idiolectes organisés en échantillons stratifiés (Walter H., 1977), se fonde sur une méthode d'entretien spontané et non sur un questionnaire de mots et sons préétablis qui n'auraient pas laissé à l'informateur le choix de ses habitudes articulatoires. Elle se définit, en ce sens, comme une phonologie des oppositions réellement attestéés et représentatives de la pratique langagière d'une communauté insulaire. Dans ce cadre, les mots réunionnais sont de nature orale, personnalisés et archivés à l'aide de fiches biographiques et de tableaux phonologiques. Ils sont en usage dans des systèmes linguistiques d'âge différent: sur 18 informateurs (11 hommes et 7 femmes) 11 sont nés entre 1890 et 1926 et 7 entre 1940 et 1957. 9 se sont adonnés au travail de la terre, 7 sont employés dans le secteur tertiaire, 2 sont enseignants. 3 informateurs unilingues créolophones sont entièrement illettrés tandis que les autres, de par leur profession ou leur religion, sont exposés à d'autres langues que le créole (français régional, l'arabe coranique, l'ourdou, le gujarati, le dialecte chinois hakka). Le traitement phonologique du lexique ainsi collecté, met en lumière diverses structures communes à ce créole (noyau dur des oppositions consonantiques et vocaliques stables). On relève aussi dans les strates du créole rural, des mots et des synthèmes se rattachant au vocabulaire de la flore, de la faune, à l'évocation des réalités du terrain d'habitation, des métiers de la canne, du vétiver, de la polyculture vivrière, de l'élevage). C'est dans cette diversité des usages réels du réunionnais qu'il a fallu se mettre à la recherche de paires minimales devant être parfaites, procéder à l'épreuve de commutation permettant d'identifier les phonèmes consonantiques et vocaliques.

II. LA SITUATION DU PHONEME DANS LE MOT

Au cours des différentes opérations de saisie phonologique (description et notation de toutes les variantes, délimitation du cadre de commutation, identification des phonèmes en terme de pertinence), le mot réunionnais est filtré en tant que paire minimale potentielle. Pour l'opposition /p/ ~ /b/ attestée dans tous les systèmes à l'initiale absolue, on peut citer par exemple /pare/ « prêt » ~ /bare/ « obstrué ». Le cadre de commutation est ici parfait, puisque l'opposition /p/ ~ /b/ est attestée dans un contexte (devant voyelle orale) et une structure (mot dissyllabique) absolument identiques.

La majorité des phonèmes consonantiques et vocaliques attestés dans le système phonologique commun, entre sans problème dans ce cadre d'analyse. On peut citer pour les voyelles /a/ ~ /ã/ /ater/ « abattu » ~ /ãter/ « enterrer ». /a/ ~ /ɑ/, /ase/ « assez » ~/ɑse/ « hacher ». L'analyse de la combinaison de phonèmes dans l'idiolecte de référence, confirme certains traits pertinents révélés par l'étude des oppositions par position: les voyelles orales

antérieures et centrales (Staudacher G., 1991) sont rares à l'initiale absolue. Dans cette position, les voyelles postérieures et nasales sont plus fréquentes /ãserv/, /ãmpɔr/, /arturn/, /ẽvit/. L'observation conjointe des faits prosodiques (utilisation de la quantité vocalique) explique pourquoi certaines structures syllabiques précises (syllabe ouverte de type CV, syllabe fermée de type VC), constituent les structures les plus utiles au support de la masse accentuelle.

Dès que l'on tente cependant d'intégrer les occurrences réellement notées dans un idiolecte donné, on collecte aussi des mots polysyllabiques, des synthèmes qui sont très fréquents dans le discours de l'informateur mais qui peuvent difficilement offrir un cadre de commutation parfaitement homogène. On relève pour l'opposition /p/ ~ /m/ en position non finale /japana/ « plante médicinale sp. » ~ /zamalak:/ « fruit sp. ». On pourrait citer pour l'opposition /b/ ~ /m/ en non finale /robine/ « robinet » ~ /komela/ « à l'heure actuelle ». L'identification des phonèmes en terme d'unités discrètes est utile, car elle seule permet de vérifier l'absence ou la présence d'une articulation, les conditions contextuelles de son usage. La méthode d'enquête et la théorie fonctionnelle appliquées au créole de la Réunion, indiquent cependant que le conditionnement des oppositions phonologiques n'est pas uniquement de nature contextuelle, mais aussi lié à la structure du système de la langue, aux mécanismes de sa constitution.

III. LA PLACE DU PHONEME DANS LE SYSTEME PHONOLOGIQUE

En établissant le système phonologique moyen ou commun, on regroupe les phonèmes propres à tous les systèmes décrits. On remarque, en finale absolue, l'existence d'une corrélation de longueur, se doublant d'une corrélation de nasalité pour les archiphonèmes /m:/ /n:/ /g̃:/ dans la même position. Les conséquences dans l'économie générale du système sont, dans une première lecture, d'ordre quantitatif, puisqu'on note 30 consonnes après voyelle orale et 18 après voyelle nasale.

Finale absolue: après voyelle orale

p/p:	f/f:	t/t:	s/s: \ṡ	k/k:	
b/b:	v/v:	d/d	z/ż	g/g:/	
m/m:		n/n	j/j̃		l/l: /[ɾ]/

après voyelle nasale

p/p::	f/f:	t/t:	s/s: \ṡ	k/k:
v		z/ż	/g̃:/	
m:		n:	j̃	

La structure du système souligne aussi l'influence de la nasalité dans la constitution des archiphonèmes.

Après voyelle nasale /ẽ/ /ã/ et /õ/, on trouve un nombre non négligeable d'occurrences de /g̃:/ correspondant à la réalisation longue et nasalisée de l'archi-phonème consonantique dans des

mots du fonds lexical: /papãg:/ [papãg̃:] « oiseau de proie, proche du milan », /lavarãg:/ [lavarãg̃:] « véranda », /zepẽg:/ [zepẽg̃:] « épingle », /kõg:/ [kõg̃:] « congre ».
La neutralisation du trait de longueur consonantique dans les autres positions ainsi que la prise en compte du contexte (rôle de la nasalité) introduit nécessairement la question du faible rendement fonctionnel des oppositions considérées et du lien toujours constant avec une distribution lacunaire. C'est à ce niveau de l'analyse que se manifeste le plus clairement l'étroite dépendance entre l'habitude articulatoire et la constitution de la koiné réunionnaise. En effet, la longueur consonantique apparaît dans des mots et de synthèmes issus de langues différentes, mais découpés et unifiés par une habitude articulatoire commune au créole réunionnais: /sosis:/ « saucisse », /tak:/ « fermer », /kanet:/ « bille », /mang:/ « mangue », /tem:/ « timbre », /bãn:a/ « ils », /sek:tam:/ « septembre », /lagreg:/ « cafetière », /sab:/ « sable, sabre », /pret:/ « prêtre, prêter ».

La *distribution* dans les mots fait apparaître des différences assez claires: dans le fonds lexical, la longueur semble livrée telle quelle et correspondre à une habitude articulatoire intrinsèque: /zurit:/ « poulpe », /lagreg:/ « cafetière », /rasin:/ « racine », /kalbas:/ « calebasse ». Pour certains emprunts au français insulaire, la consonne longue du créole a remplacé un groupe consonantique du français insulaire /feb:/ « fébrile », /prop:/ « propre ». Chez les informateurs évoluant en milieu urbain scolarisé, elle indique la phonologisation des infiltrations plus récentes du français: h IS 1940 (N): /kÿl:/ « culte », /lõn:/ « Londres », /dog:/ « dogme », f BCHW 1957 (S): /fos: sek:tik:/ « fosse septique ».

IV. CONCLUSION

La phonologie d'idiolectes réunionnais met en lumière la nature et le rôle des pertinences: les habitudes articulatoires ne sont manifestement pas étrangères à la constitution des mots de la koiné réunionnaise qu'elles ont filtrés et unifiés à partir des diverses langues du peuplement. Considéré dans ses différentes structures (phonétique, prosodique, phonologique), le mot oral s'inscrit dans une mosaïque fossilisée mais exposée sur certains points, en synchronie, à la dynamique linguistique de l'île.

QUELLES VALEURS POUR *SSA* EN CREOLE REUNIONNAIS ?

Résumé : L'analyse des valeurs de *ssa* illustre de façon extrême le chevauchement des classes établies selon le principe fonctionnel de compatibilité et d'exclusion mutuelle. En effet, l'appréhension des unités d'inventaires fermés interroge les structures en usage dans la communauté créolophone insulaire, car c'est bien dans la koinê qu'une unité comme *ssa* manifeste, en synchronie, ses sens, multiples et différents. Une lecture axiologique montre alors que *ssa*, modalité nominale, se rattache à des structures syntaxiques différenciables par les traits prosodiques (accentuels et intonatifs) quand les signifiants sont identiques. Se pose alors la question des explications possibles ou probables : ces unités seraient-elles des vestiges (purement formelles ?) d'étymons d'une ou de plusieurs langues ? Auraient-elles fini par se vider de leur sens premier pour se fondre dans un système insulaire où elles se seraient relexifiées par analogie avec d'autres substrats ? On se souviendra que l'existence d'unités combinables polyvalentes (particules pour plusieurs créolistes) est un trait que le réunionnais partage avec d'autres créoles géographiquement proches (le mauricien) ou lointains (le haïtien, le guadeloupéen) pour ne citer que celles envisagées dans cette étude axiologique.

Les études les plus documentées distinguent entre pidgins et créoles à l'aide de discriminants linguistiques comme *la complication de la forme externe, expansion de la forme interne, expansion des domaines d'emploi* (Valdman, 1981, p. 625). La combinabilité de *ssa,* unité plurifonctionnelle et polyvalente, illustre un syncrétisme multiplanaire ou pluri-dimensionnel (Boretzky N., 1983, p. 33). Dans un inventaire d'unités fermé (ex: ssa " ce, ça ", satt-la " celui-ci ", satt-laba " celui-là ") *ssa* atteste plusieurs valeurs signifiées (pronom démonstratif, anaphorique, déictique, complémenteur et particule de ballastage). Ma contribution partira donc des travaux déjà existants et tentera une approche à la lumière de l'axiologie et de la prosodie. Je présenterai d'abord l'étude des fonctions et des valeurs propres à *ssa* dans ce créole, avant de voir si les traits axiologiques recueillis dans le fonds commun sont attribuables à une seule et même langue ou observables de la même façon dans d'autres langues. Ces étapes préliminaires permettront peut-être de comprendre ce que l'identification des valeurs axiologiques en inventaire fermé peut apporter aux discussions théoriques sur la formation d'un créole (analogie, relexification ou changement linguistique).

I. LA PLURIFONCTIONNALITE SYNTAXIQUE DE *SSA*

La nomenclature et la taxonomie choisies par diverses études linguistiques et socio-linguistiques pour noter la plurifonctionnalité de *ssa* en réunionnais reflètent des méthodes mais aussi des niveaux d'analyse différents. On l'appelle pronom démonstratif (Papen, Cellier /Armand), substitut du nom (Ramassamy) mais aussi un morphème qui, postposé au nom, en souligne la valeur interrogative (Chaudenson, Lexique, pp 978-879). Suivant sa place, sa fonction et sa combinabilité (obligatoire ou facultative) à de nouvelles unités grammaticales, *ssa* entre dans plusieurs classes. Il s'emploie comme pronom démonstratif désignant un objet (humain/non humain) déjà défini ou supposé connu dans l'énoncé. En tant que tel, il s'oppose à /satt-la/ " celui-ci " et /satt-la-ba/ " celui-là ". /Pran ssa pou ou, donn' a-moin ssatt-la/ " Prends celui-ci et donne moi celui-là ". *Ssa* entre dans la combinaison d'adjectifs possessifs (/satt la-mienn/ " le mien ", /satt la-zòt/ " le leur ") ainsi que dans la constitution du pronom relatif /sakk, satt/ " celui qui, celles qui, ceux qui ". Dans la forme des signifiants, les consonnes

longues kk et tt sont des marques formelles dépourvues de fonction significative. La coexistence des formes en è pour les exemples cités (/sètt lé-mienn/, /sètt la-zòt/, /sètt-la/, /sètt-la-ba/), indique le mécanisme complet des divers niveaux analogiques (phonologique, morphologique, syntaxique, sémantique). Dans l'inventaire des pronoms interrogatifs et les conjonctions de subordination, ssa fonctionnne comme composante figée dans des synthèmes (Ex: *kissa* " qui ", *kossa* " qu'est-ce que ", *kanssa* " quand ", *oussa* " où "). Les segments *ki-, ou-, ko-* n'existent pas seules en tant que monèmes dans le fonds commun, ce qui oblige à retenir la structure formelle des signifiants comme continue. Parmi les adverbes, on classera *apre-ssa* " après ", *avan-ssa* " auparavant ", *apârssa* " sinon ", *toussa* " tous ", *konmssa* " ainsi ". L'approche sémantico-syntaxique de G. Ramassamy (p. 242), explique comment *ssa* pronom ana-phorique (renvoyant à des segments du discours) couvre aussi le champ déictique (renvoi à des objets) et participe à la topicalisation.

II. LA POLYVALENCE DE *SSA* EN SYNCHRONIE DYNAMIQUE

La plurifonctionnalité de *ssa* est confirmée par les résultats d'une pré-enquête prosodique et syntaxique réalisée sur le terrain par l'auteur de ces lignes en juillet-août 1990/1991. Le dépouillement des données indique une grande fréquence de *ssa* employé seul, à l'intérieur de mots, syntagmes et phrases dotées de sens différents. Ce sont les contraintes syntaxiques et prosodiques qui régulent les procédés de signification (Ex: /kossa ssa?/ " Qu'est-ce que c'est ? "). Ici, la valeur interrogative tient dans la seule courbe intonative ascendante. Quand elle se neutralise, il y a mise en valeur accentuelle par allongement vocalique, l'énoncé prend un autre sens (rectification du doute) " Quoi ? Vous n'y croyez pas? ". La distinction par les faits prosodiques joue pour un petit nombre d'exemples dont la fréquence est cependant maximale dans toute l'île: /oussa ssa ?/ " où cela se passe-t-il? " et " tu parles ", /gètt ssa!/ " regarde ça ", " en voilà des manières! ". La place de la pause, la baisse de la voix gèrent l'homonymie en précisant la valeur des unités: /ssa, mârmay-la i kri konmssa ?/. *ssa* pronom anaphorique est séparée de *mârmay-la*, démonstratif postposé " cet-enfant ". Il n'est donc pas possible d'identifier, comme en seychellois, un pronom démonstratif /ssa-la/ " celui-là ". Il importe de distinguer *ssa* anaphorique ou déictique *employé seul, en tête de phrase.* Il fonctionne comme indicateur de prédicat: /ssa mangg/ " ce sont des mangues ". Il devient pronom cataphorique /ssa, bougg-la la, i koné rijènk bouâr!/ " quant à lui, il ne sait que boire ". *Placé en fin de phrase ou employé deux fois dans une phrase,* sa valeur change. Ex: h 1953 EH Marla-Mafate [1] : /bann'marmay i travay èkk moin, ssa!/ " les enfants me secondent, vous savez! ", /ssa i rèdd a-moi, ssa!/ " cela m'aide, vous savez! ". Cette valeur de *ssa* s'explique si on l'intègre dans l'inventaire fermé des unités employées en fin de phrase (" don, moin-la, zòt-la, li-la, mènm', va "). Elles n'ont pas le sens des mots français correspondants mais fonctionnent comme modalisateurs et particules de ballastage. J'emploie ces termee pour désigner les diverses fonctions assumées, dans ce créole, par un monème de fin de phrase. (Ex: /ou lé la, *don?*/ " je croyais que tu n'étais pas là! ", /manz a-ou, *don*!/ " mange, ne t'en occupe pas ", /lï abitt sen'ni, *lï/* " Je te dis qu'il habite à Saint-Denis ", /moin nana famiy pârtou, *moin/* " J'ai de la famille dans tout l'île, vous savez! ", /Moin té i sâr lëvé, *moin-la/* " J'allais justement me lever, tu vois! ", /montt *va/* " montre, voir ").

[1] h= homme, f= femme. Suivent la date de naissance, les initiales et la localisation géographique de l'informateur.

III. LES PROBLEMES THEORIQUES COROLLAIRES

La description syntaxique de *ssa* selon les principes de compatibilité et d'exclusion mutuelle, reste une étape préliminaire et non un obstacle à l'examen de ses valeurs axiologiques. La notion d'inventaire fermé s'avère également rentable pour l'étude hiérachique des unités comme *ssa*, *-la -menm* dont l'usage en synchronie, interroge la syntaxe et la sémantique. La charge fonctionnelle et axiologique assumée par *ssa* est à la fois contraignante et utile au système de la langue qui s'en accomode. *ssa* peut faire référence à un objet défini dans l'esprit du locuteur mais indéfini pour l'interlocuteur, ce qui impose des déterminations supplémentaires. (Ex: /Trap ssa pou moin, va!/ " Donne moi ça! ", /kossa ? ssa ?/ " Quoi ? çà ? ", /non-va!/ " mais, non! ", /la pa ssa! Satt lé tèr-la mènm, dëvan ou, koté pilon-la/ " Pas ça, ce qui est là, près de toi, à côté du mortier "). Les principes d'analycité et de motivation relevés dans les créoles (Hagège Cl., 1985) sont conditionnés et dictés par les contraintes et les latitudes inhérentes au système. Ce créole use ici d'une latitude significative créée par la neutralité prosodique de *ssa* quand il s'agit de désigner, sans les nommer, des objets, maladies, plantes personnifiées ou appréhendées en réunionnais comme des êtres dangereux (bébètt). (h 1957 FV St Dénis : /ssa va manz out rein/ " ça (l'infection urinaire) te rongera les reins ". f 1916 JV St Denis : /ssa i tourn amoin/ " (cet antibiotique) me donne des coliques ", /ssa i amenn amoin/ " (cet aliment) me donne la diarrhée ", f 1922 AM Grand Bois : /ssa i marss ssa/ " (l'eczéma) se propage ". h 1957 Roche Plate-Mafate : /Ssa i grat ssa/ " (ce légume) donne des démangaisons, savez vous! "). En constatant que dans le corpus de cet informateur, *ssa* apparaissait 20 fois, le locuteur créolophone natif d'un certain âge se souvient d'expressions communes (/sa 'pârl pidd ssa/ " bien évidemment ", /ti fiy-la, sa malér sa/ " cette jeune fille, attention danger "). L'évolution des usages confirme le maintien des valeurs puisque pendant la campagne électorale de mars 93, des jeunes en rupture avec certaines idées politiques se sont donnés pour mot d'ordre /nou la pa èkk ssa, nou/ " ce n'est pas notre problème ".

Le trait de combinabilité de particules polyvalentes attesté à la Réunion, existe en haïtien (youn moun " une personne ", moun-nan " la personne " cf. Valdman, p. 664), en guadeloupéen (ki-moun " qui ", ki-biten " qu'est-ce qui ", kilès " lequel " cf. Morgan R., p. 96). Baker P., (p114, §8.6-1 à 5) a relevé l'usage d'étiquette (en anglais " tag ") en fin de phrase pour le créole mauricien. Il considère le sens de *ssa* sans *-la* comme un trait typique de créole influencé par le Bhojpuri (op. cit. p, 89). La méthode pour apprendre à parler malgache en 40 leçons (Rajaobelina P.) précise que " l'adjectif démonstratif se répète et encadre le mot qu'il détermine. *Io* est l'adjectif démonstratif pour dire " cet enfant ", on dit "*io zazakely io*" ". Il existe par ailleurs une expression du doute à l'aide de la particule *asa* se mettant toujours au début de la phrase. Dans le corpus servant de base à mon étude linguistique, les 10 idiolectes enregistrés sont localisés en différents points géographiques. Il a été constitué, dans le but de détecter un système représentatif de la koinê ou de la langue commune (Staudacher G., 1991). Ce sont surtout les informateurs de Mafate qui utilisent *ssa* en tête de phrase (pronom anaphorique et cataphorique) et en fin de phrase (particule de ballastage et complémenteur). Une première enquête phonologique (Staudacher G., 1992) avait montré le métissage familial et le brassage linguistique comme définitoires du système phonologique. L'axiologie de *ssa* en synchronie dynamique renforce cette hypothèse, car c'est non seulement en milieu linguistiquement exposé mais aussi dans les bourgs non-exposés de Mafate que les systèmes attestent des structures constituées au contact d'apports différents. L'histoire du peuplement rappelle que dès 1665 les cirques ont servi d' habitat primitif aux esclaves fugitifs, voyant ainsi la constitution des premières familles insulaires. D'un point de vue génétique, la valeur de *ssa*, n'est peut-être pas attribuable à un seul étymon issu d'un ancien français et redistribué dans

plusieurs créoles, mais conditionnée et régulée aussi par toutes les structures prosodique, syntaxique, axiologique constitutives du réunionnais.

IV. CONCLUSION

L'examen des fonctions et valeurs de *ssa* en synchronie montre à quel point il est nécessaire de décrire un élément constitutif d'une structure plus large avant de procéder à sa classification dans le système d'une ou de plusieurs langues. En tant qu'outil conceptuel, l'axiologie d'inventaire d'unités fermé aide considérablement la saisie des mécanismes en oeuvre au cours des actes de paroles ou de signification en créole réunionnais. On peut se demander si, au plan de la linguistique générale, le comportement de *ssa* en créole ne pose pas le problème théorique plus complexe de l'anaphore ou de la substitution situées à la frontière de la syntaxe et de la sémantique (Ducrot O./Todorov T., 1972, p. 361).

Gillette Staudacher-Valliamee

Lacito/Cnrs

Approche cognitive et activités langagières

De véritables mutations se font sentir actuellement dans les travaux de linguistique. Alors que dans la tradition saussurienne on étudiait les langues en systèmes en les rattachant à leur environnement socioculturel, on assiste ces derniers temps à une saisie des faits de langue (1) en relation avec la cognition.

La cognition serait la façon dont le cerveau humain organise et gère le savoir, la perception et l'action des hommes dans l'expérience de la vie quotidienne.

Il y a mutation dans la mesure où ce ne sont plus les langues en particulier, mais bien le langage en tant que faculté et activité humaine qui intéresse les Sciences cognitives (SC).

On trouve une définition des SC dans l'Introduction de Georges Vignaux, 1991 (2). Après Andler (3), on peut les présenter comme "*des sciences qui ont pour objet de décrire, d'expliquer, et le cas échéant de simuler les principales dispositions et capacités de l'esprit humain : langage, raisonnement, perception, coordination motrice, planification...*".
Il ne s'agit pas d'une simple querelle de mots, ni d'une pure innovation terminologique, mais d'une façon non traditionnelle de traiter du langage et des langues.

Pour comprendre quelques aspects essentiels des problématiques cognitives, on peut tenter de cerner très brièvement trois points : les exigences méthodologiques principales des SC, la place de la sémantique ou les problèmes qui apparaissent quand on considère que communiquer, c'est signifier quelque chose à quelqu'un par toutes sortes de moyens. On peut conclure en faisant la part de ce qu'il y a d'ancien et de moderne dans cette approche du langage. Cela nous conduira à constater des avancées dues à la logique de l'outil informatique, mais aussi des lacunes, notamment en anthropologie et en sociologie.

LES EXIGENCES EXPERIMENTALES DE L'APPROCHE COGNITIVE

Avec l'approche cognitive du langage, on voit s'affirmer une distinction entre langage naturel et langage artificiel.

Ce qui intéresse d'abord les SC, c'est de formaliser, de cerner ce qu'il y a de modélisable dans toute langue. Le modèle servant de référence dans l'entreprise de simulation, c'est le langage informatique, celui qu'utilise l'ordinateur.

C'est donc l'*outil* informatique ou *computationnel* élaboré par les technologies nouvelles, les sciences pour l'ingénieur (4) qui doit contrôler et sous-tendre l'analyse du langage humain, du comportement animal et végétal.

En effet, l'approche cognitive et orientée vers une saisie globale de toutes formes de communication verbale et non-verbale. Elle se propose de vérifier les structures et fonctions - psychologiques, neuronales, biologiques, motrices - qui interagissent quand l'homme utilise le langage pour communiquer.
Le linguiste de métier (5) qui avait pour objet d'étude les langues en tant qu'objets historiques et sociaux, remarque que d'autres disciplines sont confrontées aux réalités langagières, qu'elles les appréhendent sous des angles différents.

Les neuro-sciences (notamment la neurobiologie) rencontrent l'obstacle du langage quand elles étudient les localisations cérébrales, les dysfonctionnements ou les troubles du langage et de la mémoire.

La psychologie a besoin de comprendre les mécanismes de l'acquisition du langage par l'enfant). On comprend en quoi la psychologie cognitive tente d'établir un lien entre la théorie du langage et celle de la perception visuelle, auditive, olfactive, tactile. Si les deux premières sont bien décrites, on ne sait pratiquement rien des deux dernières.

L'intelligence artificielle essaye d'appliquer la modélisation des processus langagiers en développant la traduction automatique, la compréhension et la génération de textes par ordinateur.

Les raisons de cette mutation convergent vers les progrès notables réalisés dans les différentes sciences.

On peut résumer les exigences expérimentales de l'approche cognitive en rappelant que les avancées de la biologie, de la neurobiologie, des modèles logico-mathématiques, du traitement automatique des langues sous-tendent l'hypothèse qu'il est possible de simuler le fonctionnement du cerveau humain, de contrôler pour mieux mesurer les composantes multi-sensorielles de l'activité langagière.

On peut donc dire que l'étude du langage est élargie vers une dimension transdisciplinaire dans laquelle dominent les sciences dures.

Cet élargissement touche également la façon dont on aborde la Sémantique ou l'acte de signifier l'expérience vécue.

LA QUESTION DU SENS DANS L'APPROCHE COGNITIVE

Le langage et les langues sont considérés comme les moyens et les lieux privilégiés où l'homme communique et s'exprime mais l'activité langagière est inséparable de la perception et de l'action humaine.

C'est pour cette raison que la sémantique devient le terrain expérimental favori. l'approche cognitive, pour comprendre comment le langage à travers les langues construisent le sens, part de l'analyse des représentations mentales et visuelles (spatiales, temporelles, aspectuelles) cf Jackendorff, 1983.

Comme la représentation et l'imagerie mentale prennent de l'importance, on analyse par exemple "les espaces mentaux" (cf Fauconnier, 1984.), la fonction symbolique ou signifiante du langage (Langacker, 1987).

A y regarder de plus près, le linguiste, le philosophe, l'anthropologue à formation traditionnelle y reconnaissent des préoccupations et des interrogations qui lui sont familières. Cependant, il ne maîtrise pas toujours le maniement de l'outil informatique, ni les concepts sous-jacents (logique du calcul). Il émet des réserves sur l'aptitude des SC à modéliser toute l'intentionnalité et l'affectivité en œuvre dans les processus de communication.

LES ANCIENS ET LES MODERNES EN SC

On peut conclure en soulignant que le linguiste s'interroge et qu'il interroge en même temps les SC.

Au vu des nombreuses publications consacrées ces dernières années à la mémoire (AB 1993), à la grammaire cognitive (Langacker, 1987), à l'homme cognitif (1987), on serait tenté de considérer l'approche cognitive du langage comme une véritable révolution (G,1993).

Or, les manuels d'introduction aux sciences cognitives (G. Vignaux, 1992, D. Andler) retracent la genèse historique des SC et montrent dans la bonne tradition humaniste française

que tout n'est pas nouveau. Il faut donc bien voir à quels niveaux se situe la mutation cognitive.

.Les préoccupations des philosophes pour les mécanismes de la logique, du raisonnement, de l'apprentissage, des catégories de la perception ne datent pas d'hier.(cf. Cours de Logique et leçons de Physique d'Aristote). On a relevé en Allemagne l'existence au XVIIIe siècle de grammaire psychologisante (Sutterlin). Au début du siècle, un sociologue de renom, M.Maus(1906) appréhendait la créativité humaine en termes de modalité (= façon d'agir, de percevoir, de penser).

CONCLUSION

On peut donc observer que la mutation cognitive est plus claire dans le domaine de l'utilisation fine et performante de l'outil computationnel. Dans le domaine plus humain, donc moins dur de la complexité affective, sociale et historique des langues, l'étude et la description des langues de terrain s'imposent encore, car on ne peut lui substituer un programme d'ordinateur tel qu'il en existe actuellement.

ORALITE, CONTEXTE ET COGNITION SUR LE TERRAIN CREOLOPHONE REUNIONNAIS

Résumé : Cette contribution présente des données collectées dans le cadre d'une enquête prosodique organisée en échantillonage représentatif et menée auprès de 20 locuteurs créolophones natifs de La Réunion, département insulaire francophone de l'océan Indien.
L'outil utilisé repose sur l'élaboration d'une fiche de prononciation construite autour de 126 items extraits du fonds lexical commun constitutif de ce parler créole. Ils ont été choisis selon des critères phonologiques (place des phonèmes vocaliques orals et nasals dans le mot), syllabiques (items mono-, di-, polysyllabiques, composés figés), sémantiques (vocabulaire domestique, culinaire, médical ancré dans la réalité socio-historique) de la culture insulaire.
L'hypothèse sous-jacente à cette expérimentation était de vérifier la nature du lien entre habitudes articulatoires (phonèmes) marquant l'oralité en contexte de système (phonologique) et l'écriture ou la représentation graphique des pertinences de l'oralité.
Les premiers résultats observés soulignent le rôle déclencheur et moteur des schèmes de l'oralité dans le décodage nécessaire à ce type de perception et de production. Activité rarement pratiquée dans la communauté créolophone, la lecture à haute voix en créole réunionnais, présuppose une compréhension pluridimensionnelle et diversifiée conditionnée par plusieurs catégories de connaissances: celles que doit avoir le sujet créolophone natif pour appréhender le contexte socio-culturel véhiculé par les mots choisis. Le savoir et savoir-faire liés à l'origine de la tradition orale (française, malgache, indo-portugaise) et sa représentation écrite sont de nature plus technique.

Mots-clés: créole réunionnais, enquête prosodique, phonologie, oralité, contexte, cognition.

L'étude du lien entre le son et la lettre revêt un intérêt tout particulier quand elle s'applique aux différents créoles (Valdman A., 1977). Les travaux de synthèse réalisés à ce jour rappellent que l'un des dénominateurs communs à la constitution de ces idiomes est bien la rencontre, dans l'histoire et la géographie des déplacements humains, d'au moins deux langues différentes. Les traits constitutifs de cet idiome permettent de penser que les divers apports linguistiques ont laissé dans le système général de la langue des traces d'habitudes articulatoires et crée des contraintes engendrant un syncrétisme à plusieurs niveaux (Staudacher-Valliamee G., 1993).

On peut comprendre qu'une description phonologique fournisse les éléments de base à une réflexion sur la perception et la production de la parole chez les locuteurs dont le parler créole est marqué par l'histoire des langues du peuplement. N'oublions pas que le créole est la langue première d'une population créolophone native regroupant environ 599 000 habitants. Après avoir examiné ce qui constituait en contexte de synchronie dynamique l'unité et la diversité des usages phonologiques à la Réunion (Staudacher-Valliamee G., 1990, 1991a, b, 1992a, 1993), l'auteur a élaboré une fiche d'items représentatifs qu'elle a soumis à des informateurs créolophones pour qu'ils les prononcent ou les lisent à haute voix.
L'activité de lecture met le locuteur en situation de décodage alors que les actes d'écriture mobilisent l'encodage. La prise en compte des unités linguistiques minimales en contexte primaire (place du phonème dans le mot discriminé selon sa structure phonologique, syllabique, syntaxique et sémantique) peut apporter des informations utiles aux processus qui interagissent lors du déroulement de cette activité.

Cette contribution exposera les principes linguistiques (phonologiques, syntaxiques et didactiques) qui ont étayé l'élaboration de la fiche en tant qu'instrument d'investigation. Elle résume les premiers résultats déclenchés par la stimulation scripturale pendant la lecture à haute voix. Ils confèrent à l'enquête une valeur expérimentale. En effet, l'échantillonnage montre quels mécanismes semblent en œuvre chez le lecteur créolophone réunionnais (lien entre mémoire auditive et projection scripturale). Il livre des indices nécessaires à une enquête devant être contrôlée en laboratoire dans une étape ultérieure, ce qui approfondirait l'analyse du lien entre oralité, contexte et cognition dans le situation de contact de langues définitoire de ce créole.

I. L'ORALITE EN CONTEXTE DE SYSTEME PHONOLOGIQUE COMMUN

Sachant que le créole n'est pas enseigné en milieu scolaire et qu'aucune pratique écrite ne sous-tend officiellement sa généralisation dans l'espace insulaire, il est encore indispensable d'appliquer des méthodes d'une linguistique de terrain pour saisir les traces de l'activité langagière véhiculée par le tradition orale.

L'analyse phonologique de 18 idiolectes de 90 mn soit 27 heures de corpus, avait permis d'identifier un système phonologique commun (Staudacher-Valliamee G., 1989a, 1990, 1991a, 1992b). Par système phonologique commun ou moyen, il faut entendre celui des phonèmes consonantiques.

L'apport de cette approche empirico-déductive est double. Elle met en relief la structure d'un système conditionné par des facteurs internes et externes. Elle éclaire le rôle déterminant du contexte que l'oralité définit et fait intervenir à plusieurs niveaux. L'analyse des habitudes articulatoires d'un créole est menée d'abord en terme de hiérarchie des pertinences, intégrant la place du phonème dans le mot, sa fréquence (dans le lexique et le discours), son degré de stabilité et le rendement fonctionnel des oppositions. L'épreuve de commutation constitue en soi un premier contrôle théorique de la part du phonologue.

Pour mesurer l'espace situé entre la notation phonologique et la représentation graphique, on pouvait partir du nœud rattachant le système commun (l'unité) à la dynamique de la diversité.

La description avait identifié pour le réunionnais la centralité vocalique (/i/ ~ /ï/, /e/ ~ /ë/), des consonnes apico-alvéolaires (/s/ ~ /ṡ /). La place de ces pertinences dans la dynamique générale du système insulaire est instructive, car on voit que ces traits situés au centre, pourraient servir d'alternative aux pertinences situées aux extrémités du système (Ex: la consonne sourde /s:/, les chuintantes simples (S, Z) et complexes. Le concept de système commun ou moyen peut donc approfondir la recherche du noyau alphabétique potentiel en aidant à circonscrire les données contextuelles plus larges, mais non moins déterminantes dans le cas de ce créole. Ce dernier atteste en effet plusieurs pratiques écrites relativement récentes dont aucune n'est à ce jour officialisée. Par ailleurs, le dépouillement des fiches biographiques mettait en évidence un trait commun à tous les informateurs, à savoir la pratique orale du créole dès la naissance (Staudacher-Valliamee G., 1989b, 1992b). Il apparaît que malgré l'absence de codification écrite officielle, le créole en tant que langue maternelle ou première conditionne la relation des lecteurs et des scripteurs créolophones natifs à tout code écrit. Il peut s'agir du français, langue officielle dans le Département d'Outre-Mer, du créole et des composantes linguistiques définitoires dès l'origine de son fonctionnement (français du 17ème siècle, malgache, indo-portugais). C'est la réalisation (écrite et orale) d'une fiche de prononciation qui dans l'enquête indique le plus clairement la nature des mécanismes et des conditionnements suceptibles d'interagir dans les processus de décodage.

II. LA REPRESENTATION SCRIPTURALE DU CONTEXTE ORAL

L'élaboration d'une fiche de prononciation (ou prosodique) a été envisagée pour voir si certaines pertinences vocaliques comme la nasalité (e?, ã, õ), la longueur et la postériorité (a, o, u) constituaient linguistiquement un accent réunionnais. Nous parlons ici de prosodie, car la description phonétique et phonologique des données collectées avait montré que la répartition de la quantité vocalique à l'intérieur du mot engendrait un effet d'accent quantitatif de durée, alors qu'à l'initiale et à la finale, on percevait un accent d'énergie (Staudacher-Valliamee G., 1991b). Aussi, dans les 126 items choisis pour leur degré maximal de représentativité, c'est la place de la voyelle qui a servi de premier critère déterminant. Le contexte prosodique réunit ici les réalités supra-segmentales inhérentes à la chaîne parlée et constitutives de la forme des mots créoles.

Les autres discriminants ont été dans l'ordre décroissant: la combinaison des phonèmes, la structure syllabique et l'ordre fixe des unités lexicales pour le sens de la détermination (mots simples, composés, figés), leur appartenance au fonds lexico-culturel commun.

On remarque tout de suite que ce type d'outil mobilise d'abord le noyau des pertinences et des structures du système linguistique concerné sans l'extraire de la culture et de l'histoire qui l'enracinent dans le contexte insulaire. L'hypothèse était simple : comme chacun parle avant d'écrire, il fallait cerner le rôle des habitudes articulatoires dans le passage à la lecture à haute voix, se rattachant elle-même à la visualisation des sons.

Dans le traitement linguistique du mot, c'est le critère du fonds lexical commun qui a été retenu. Les mots correspondaient à l'expérience quotidienne vécue par toute la communauté créolophone (Ex: japana " plante médicinale ", longani " longane ", brèdd morèll " plante, légume "). Pour le vocabulaire culinaire, on peut citer tri " nettoyer ", kwi " cuit ", boui " bouilli ", ainsi que des viande et poisson (Ex: volay " poulet ", zouritt " poulpe ") ou alors des ustansiles (Ex: lavane " van ", pilon " mortier ").

Le critère sémantique est inséparable du contexte au sens large de connaissances (Baddeley, 1993). C'est surtout pour leur valeur de référents culturels que ces mots déjà activés en mémoire quotidienne ont été rappelés en mémoire scripturale. Il est bien établi que tout créole se caractérise par l'existence, dans son lexique, d'un vocabulaire fortement lié au contexte sociohistorique. Ces items sont particulièrement utiles dans les enquêtes linguistiques, car l'enquêteur peut compter sur leur impact psycho-affectif important pour mener à bien un test linguistique voulant éviter les sujets intimes susceptibles de gêner les informateurs. Ils interpellent également toutes les générations, aussi bien les hommes que les femmes.

Le critère phonologique reste le plus important quand on en arrive à l'étude du lien entre le son et la lettre, entre la prononciation et l'écriture, c'est-à-dire aux principes de la représentation. Le premier volet de la grille rassemblait par exemple 40 mots en /i/ parce que la fréquence de cette voyelle est maximale dans le créole réunionnais. Le deuxième volet présentait des mots contenant des voyelles postérieures /u, o, a/ et des nasales /e?, õ, ã/. Selon le critère syllabique, il importait aussi de distinguer entre les monosyllabiques (fritt " frit ", trimm " trimer ", soukk " attraper "), les dissyllabiques (lanti " lentille ", mizèr " pauvre "), les polysyllabiques (kankrola " cafard ", landòrmi " caméléon ", lankostikk " encostique "). A la suite des mots simples apparaissaient les synthèmes (Ex: kari volay, rougay sosiss, bouyon brèdd morèll).

III. ACTIVITE LANGAGIERE ET COGNITIVE DIFFERENCIEE

Pour éviter que des informateurs soient tout de suite exclus à cause de l'illettrisme ou de l'absence de scolarisation en français, la présentation matérielle de la fiche de prononciation a tenté d'atteindre un degré de lisibilité maximale. Sur 20 informateurs, 13 ont effectivement lu la fiche. Parmi eux figurent 11 femmes et 2 hommes (âgés de 26 et 11 ans). Ils avaient été scolarisés en français. Tous ont très vite repéré et clairement signalé les faits d'écriture ou de prononciation méritant réflexion. C'est justement la participation active des informateurs, leurs suggestions face à une proposition graphique qui a permis d'évaluer la fiabilité et le degré de cohérence de la méthode d'investigation. Face à des réactions que la conception première de l'enquête n'avait pas voulu intégrer, il était donc légitime de séparer deux sortes de résultats. Les résultats strictement prosodiques relevant de l'analyse de la durée, de l'intensité, de la hauteur et de la mélodie des traits articulatoires. Les observations liées à la perception et à la production de l'activité langagière appréhendée en relation avec les structures formelles et sémantiques de la langue considérée. Compte tenu du support visuel choisi, il importait également de se demander en quoi la scripturalité du support conditionnait le décodage des mots proposés.

En effet, le locuteur avait sous les yeux 3 fiches de mots présentés en colonnes et placés les uns sous les autres. Le regard se déplaçait de gauche à droite sur l'axe horizontal et de haut en bas sur l'axe vertical. Le locuteur passait d'un mot court (monosyllabique) à un mot plus long (dy-, puis polysyllabique). Il allait aussi d'une structure simple à une structure plus complexe. Le troisième volet qui regroupait les polysyllabiques et les synthèmes, a été plus facile à lire (Ex: larivyèr " rivière ", lapouddmaniòkk " amidon de manioc ", lapaykann' " feuille de canne à sucre ", löronm' arranzé " rhum aromatisé ", kari massalé " plat cuisiné ", kari baton mouroungg " plat cuisiné ").

Le choix du critère de simplification (matérielle et structurelle) explique le regroupement des items selon leur appartenance à une même classe sémantique (fruit, légume etc...). Cette technique classique a créé un effet de familiarisation permettant à l'informateur de se sentir en terrain connu, c'est-à-dire proche de sa réalité quotidienne. Tous ont très vite repéré et indiqué les notations qui leur posaient problème, car pouvant se prononcer de manière différente dans la communauté (Ex: somiz, sëmiz, chömiz pour " chemise "). On remarque que la prononciation d'une voyelle ou d'une consonne peut intervenir au cours de la lecture à haute voix, car il arrive que l'informateur donne son sentiment sur l'écriture d'un son, sans avoir conscience que lui-même lit à haute voix non pas ce qui est écrit mais ce que lui dicte sa prononciation individuelle. (Ex: *goni* " toile de jute " a été lu *gouni*). Le sentiment du locuteur est une variable socio-linguistique qui n'est pas fiable dans ce genre de description. L'étude phonologique en revanche avait bien indiqué la dynamique de l'opposition /o/~/u/ (Staudacher-Valliamee G., 1991a). L'enquête montre par ailleurs que dans ce contexte, le décodage du mot écrit constitue un processus global en cela que les lecteurs identifient d'abord les signes écrits d'un signifié qui connote un référent culturel. Puis, ils évaluent la forme du signifiant (écriture du mot). Deux types de structures conditionnent visiblement le mécanisme de la lecture : le caractère linéaire de la langue écrite ainsi que la très grande fréquence, dans le lexique réunionnais, de synthèmes ou de combinaisons d'unités dont le sens global n'est lisible qu'à la fin. Un informateur de 26 ans expliquait qu'il s'aidait de la fin du mot pour comprendre tout un synthème. Il semble aussi que l'origine du mot joue un rôle important. Les mots en j et en w illustrent bien ce phénomène. Dans des mots d'origine tamoule (rougay), indo-portugaise (pipangay) et malgache (makatja), le choix des lettres j et w n'a pas gêné la lecture alors que dans des mots d'origine française (sitrouij, bouj, grijé, anwi, kwi), des difficultés sont apparues (Ex: *kwi* se lit moins facilement que *kui* pour " cuit ", *anwi*

se lit moins bien que *annui* pour " agace "). L'écriture de la consonne longue à l'aide d'une double consonne ne pose aucun problème en finale de mot (Ex: *atann* " attendre ", *sipèkk* " chipie "). A l'intérieur du mot, elle se lit difficilement quand il y a déja une voyelle nasale (ex: *ban'na* " ils ", a été lu " banane "). Le déroulement des actes de lecture éclaire le fonctionnement de l'activité langagière chez les locuteurs créolophones tout en renseignant aussi sur certains mécanismes cognitifs en contexte plurilingue où les combinaisons de phonèmes ainsi que la structure des mots sont unifiés par les habitudes articulatoires. C'est cette oralité qui conditionne manifestement la lisibilité des items. Le traitement phonologique du lexique montre à quel niveau le français, langue officielle de l'écrit et langue première en milieu scolaire, peut interférer dans la lecture d'une partie du lexique chez certains lecteurs créolophones. Dans l'enquête, il apparaît que les mots d'origine non française peuvent couler une écriture créole (Ex: pwakk, goni, kari, brèdd, soinj?, gainj?) sans freiner le décodage du français, car ils participent au découpage de la réalité insulaire par les locuteurs. L'inflexion sur la voyelle, l'accent circonflexe, l'accent grave, l'accent aigu sont utilisables en tant que signes graphiques pour compléter les lettres. Ces diacritiques ont une valeur pédagogique dans la mesure où ils visualisent les pertinences articulatoires du système créole. L'étude phonologique avait noté toutes les consonnes longues en finale absolue à l'aide des deux points après la consonne (Ex: /patat:/ " patate douce, rhizome "). La fiche de prononciation avait adopté la régle d'écriture de la double consonne pour la sifflante sourde longue (Ex: kalbass). Or, l'enquête prosodique révèle que toutes les consonnes (orales et nasales) ne peuvent être traitées de la même façon.

IV. CONCLUSION

La lecture à haute voix, quand elle est ainsi testée à l'aide d'outils et de méthodes dictés par l'application des principes de phonologie précise les critères de lisibilité en contexte oral et écrit. On avance ainsi vers une étude de l'oralité créolophone dans son rapport au contexte. On a pu observer sur le terrain que les besoins des locuteurs créolophones dépendent de leur âge, de leur profession et du degré d'exposition à d'autres langues. Les enfants de 11 ans lisent très vite. L'apprentissage ne rencontre pas les mêmes difficultés suivant qu'il est destiné à des adultes ou à de jeunes enfants. Dans ce domaine, il serait imprudent de se contenter d'une fiche de mots soumis uniquement à la lecture à haute voix. Il faudrait étendre l'observation à la lecture (silencieuse et à haute voix) de véritables textes écrits. Cependant, la prise en compte de toutes les réalités du mot en tant qu'unité distinctive s'avère utile pour une première approche de l'activité langagière dans sa relation à l'architecture cognitive du terrain créolophone. L'enquête réalisée sur les bases d'une étude prosodique, confirme le primat de la tradition orale dans l'activité de lecture en créole. Ces résultats livrent un matériau de base pour une analyse cognitive de la lecture et de l'écriture dans le miroir des actes de paroles. Son apport complèterait les travaux réalisés et contrôlés en laboratoire sur la reconnaissance des mots (Morais J., 1993).

DIALOGUE AVEC DIEU, DIALOGUE AVEC LA MACHINE : LA FORMALISATION PARTIELLE D'UNE ORALITE CREOLE

Résumé : Le corpus sur lequel repose cet essai de formalisation d'une langue naturelle, est un manuscrit bilingue français/créole datant de 1840. Il s'agit d'un catéchisme français dont un missionnaire natif a entrepris la traduction en créole réunionnais du 19ème siècle pour évangéliser les esclaves de son terrain d'habitation situé dans l'est de l'île (cf.carte géographique n°1).

Dans le cadre d'une *contribution à l'interaction théorie et terrain en linguistique*, on rappelera que le terrain d'enquête considéré se rattache à l'aire géographique de l'océan Indien. On observe que la constitution d'un créole ne se limite pas à la grammaticalisation de la base lexicale française, mais s'exprime dans la mémoire sémantique au sens large de mémoire des connaissances (Baddeley, 1993). Elle va de pair avec des constructions de formes, de sens et de représentations spécifiques à une langue et une culture (Hagège, 1987, 1993). C'est la tradition orale (SELAF, 1971) qui semble définitoire des composantes de cette mémoire. Les missionnaires au prise avec la diversité des langues du peuplement insulaire, décidèrent d'une pratique orale du catéchisme sous forme de litanie et de prière communes récitées régulièrement à des fins didactiques (Rapport Caulier, 1772, Lettre de Teste, préfet apostolique, 1767).

Pour stocker les unités linguistiques du manuscrit dans une base de données automatique, on a utilisé un logiciel SHB spécialement conçu pour le linguiste de terrain (Wimbisch J., 1990, Staudacher-Valliamee, 1994a). Cette technique a fait ressortir de façon contrastive les similitudes et différences méthodologiques et théoriques.

1. La description matérielle et l'analyse linguistique du corpus montrent comment le missionnaire a conceptualisé *le plein terrain* sans théorie linguistique préalable, mais guidé de façon empirique par son expérience et son intuition de locuteur créolophone natif. En tant qu'instrument d'évangélisation, le corpus prend la valeur d'un recueil de notions et de concepts religieux que le traducteur de terrain entendait faire acquérir aux esclaves issus de milieux géographiques, linguistiques et culturels différents. Le manuel servait par conséquent une véritable maïeutique théologique.

2. Le linguiste de terrain, pour sa part, décrit et analyse les données de son réseau d'enquête en appliquant à la fois une méthode empirico- et hypothético-déductive. Sa pratique et sa réflexion de chercheur l'amènent sans cesse à intégrer les données expérimentales de l'interaction terrain et théorie en linguistique (Staudacher-Valliamee, 1992). Il choisit selon le critère de pertinence, de compatibilité et d'exclusion mutuelle, les seules classes et fonctions linguistiques les plus déterminantes pour rendre compte de la dynamique du système. Le fonctionnement des structures et des représentations spatio-temporelles mérite ici toute son attention.

3. Au cours du maniement de l'outil informatique, le contrôle de la description se déroule selon des règles logico-mathématiques. La gestion de l'information, la description de la langue se durcit sur certains points de mémoire factuelle et quantitative (analyse grammaticale automatique, constitution d'une base de données lexicale, filtrage et regroupement des items selon des critères spécifiés). Elle se cherche encore dans le traitement automatique de l'oralité (interrogation, assertion, focalisation) et de la variation de ses formes

sonores. La constitution d'un dictionnaire bilingue établi sur la base de listes statistico-lexicales n'intègre pas un grand nombre de constructions de phrases dans lesquelles les items lexicaux participent à la construction du sens dans l'espace textualo-discursif (cf. le fonctionnement et la valeur des catégories verbale, nominale, adjectivale en français et en créole).

Le point commun à ces trois activités ou pratiques langagières réside dans le maniement de la structure *Question /Réponse*. Les travaux récents réalisés dans le domaine des sciences du langage et de l'ingénieur (Du Dialogue, Paris,Vrin, 1993) tendent à prouver que le jeu de la question/réponse ou *l'activité de l'interrogation* dépasse la notion de dialogue pour rejoindre la problématique plus générale de la *communication verbale et non-verbale* dans sa relation à l'étude des représentations (Staudacher-Valliamee, 1994b).On constate, par ailleurs, que tout comme l'ingénieur, le biologiste, l'ingénieur et l'informaticien, le linguiste de métier ne peut faire l'économie d'un travail de description et de formalisation des données linguistiques l'obligeant à opérer avec un appareil conceptuel potentiel. Ce souci de rigueur et de rentabilité le conduit à délimiter ce qu'il y a de modélisable dans une langue naturelle et à réfléchir au *traitement des données encore difficilement calculables*.

DIE SYNCHRONE DYNAMIK DER KREOLENSPRACHE LA REUNIONS ALS AUSGANGSPUNKT ZUR ANNÄHERUNG AN KREOLISIERUNG UND SPRACHWANDEL

Zusammenfassung: *Kreolisierungsprozeß und Sprachwandelzeichen im Lichte einer synchron-dynamischen Beschreibung: aus einer Phonologie der Kreolensprache der Insel La Réunion.*
Dieser Beitrag geht von den Ergebnissen einer synchron-dynamischen Beschreibung der Phonologie der Kreolensprache der Insel La Réunion aus. Hier wird die Frage aufgeworfen, inwiefern die Einheit und Vielfalt der insularischen Systeme ein neues Licht auf den Kreolisierungsprozeß werfen könnten. Zusätzlich werden auch Nominal- und Verbalklassen unter funktionalem Blickwinkel betrachtet, was auf bestimmte Konstruktionsprinzipien hinweist. Sie knüpfen an syntaktische und semantische Zwänge, die das ganze Sprachsystem bestimmen. ;Vielleicht lassen sich in diesem Zusammenhang Zeichen für insularischen Sprachwandel besser beobachten.

Als historisch nahe Erkenntnisobjekte der Sprachwissenschaft stehen die Kreols interaktiv am Kreuzpunkt verschiedener Untersuchungsfelder, die 1968 in den Pionierarbeiten der Mona Conference wahrgenommen wurden, und zwar unter der Perspektive der sprachlichen Pidginisierung und Kreolisierung (Hymes, 1971). In den verschiedenen Branchen der Kreolistik stand die Frage der Sprachverwandschaft und des Sprachwandels von Anfang an im Vordergrund (Schuhardt, 1882, Bickerton, 1975, Bollée, 1977a, Thomason, 1988). Die Kreolistik-Tagung in Nizza vertiefte diese Problematik in Bezug auf die französisch basierten Kreols. In diesem Rahmen wurden die vorhandenen Untersuchungen für die Phonologie des Indischen Ozeans als statisch betrachtet (Papen, 1976, Valdman, 1976). Vergleichende Arbeiten (Papen, 1978, Corne, 1977, Bollée, 1977a, 1977b) lieferten dann sprachliche, aber auch sozial-historische Daten aus verschiedenen Sprachräumen des indischen Ozeans (La Réunion, Mauritius, Seychelles, Rodrigues, Les Chagos). Dabei wurde jedoch das gesamt phonologische System des RC[1] nicht an und für sich beschrieben. Um Einblick in die synchrone Dynamik der artikulatorischen Gewohnheiten des RC zu gewinnen, wurden ab 1980 verschiedene Idiolekte gesammelt, die als Musterbeispiele repräsentativ aufgeschichtet wurden (Staudacher-Valliamee, 1989a). Die synchrone Dynamik (Walter, 1981) geht von dem theoretischen Standpunkt aus, daß Phonologie nicht isoliert, etwa nicht außerhalb von Zeit und Raum, sondern als Phonologie der Idiolekte besteht. Während Phonetik universal d.h. mit allgemeinen artikulatorischen Eigenschaften operiert, ist Phonologie immer die einer bestimmten Sprache und als solche kulturell und historisch gekennzeichnet. Die Ergebnisse der phonologischen (Staudacher-Valliamee, 1989a, 1989b, 1990, 1991a, 1992b), syntaktischen und semantischen Untersuchung (Staudacher-Valliamee, 1991b, 1993b) machen darauf aufmerksam, daß nicht alle Einheiten und Strukturen des gemeinsamen Systems auf die gleiche Weise einem Entwicklungsprozeß ausgesetzt werden. Der Sprachkern, der aus den stabilen, allen Idiolekten gemeinsamen relevanten Merkmalen besteht, erweist sich für La Réunion als widerstandsfähig, obwohl keine offizielle Schriftsprache mit Rechtschreibungs- und

[1] RC steht als Abkürzung für Réunion Créole. Ansonsten wird im allgemeinen von Kreols die Rede sein.

Grammatikregeln zur Fixierung dieses Kreols beiträgt. Dabei zeugt das Konsonantensystem von einer verhältnismäßig größeren Beständigkeit als das Vokalsystem, in dem einige Oppositionen unbeständig sind. Die Verteilung der Phoneme und ihre Varianten in den Wörtern verweisen auf sprachliche Veränderungen und Verbindungen, die diese insularische Kreolisierung als multidimensionalen, differenzierten Prozeß (Boretzky, 1983) erscheinen lassen. Dies ist nicht ohne Rückwirkung auf die Mechanismen dieses kreolischen Sprachwandels, denn vom rein sprachlichen Standpunkt aus hat man es bei dem Laut-, Lexikal-, und Sinnwandel mit Irregularitäten zu tun. Ein systematischer Vergleich des RC's mit anderen Kreols und Nachbarsprachen ist zwar möglich, nur fällt es dem Beschreiber schwer, herauszufinden, in welchem Grad die historisch potentiellen Gebersprachen die heutigen Sprachzustände bestimmt haben. Deshalb geht dieser Beitrag von den Ergebnissen verschiedener Datenerhebungen aus und wird zunächst das gemeinsame phonologische System des RC mit seinen stabilen und flexiblen Oppositionen darstellen. Als Zeichen für Sprachentwicklung werfen sie die Frage nach dem Zusammenhang zwischen Kreolisierung, Sprachwandel und Sprachverwandschaft auf. Für das RC sollte eine insularische, interkreolische und mehrsprachige Ebene mit berücksichtigt werden.

I. ERGEBNISSE DER VERSCHIEDENEN DATENERHEBUNGEN

Charakteristisch für das heutige RC ist sowohl die räumliche als auch die schriftliche Entfernung von den historisch potentiellen Gebersprachen, sei es das Französische der Meuterer aus Fort-Dauphin, das Madegassische, das Indo-portugiesische von Goa, das Drawidische oder sprachliche Elemente aus Afrika (Staudacher-Valliamee, 1989a). Dies erschwert jede vergleichende Untersuchung des RC's und der insularischen Kontaktidiome. Deshalb kann eine Feldarbeit oder Arbeit mit eingeborenen Informanten (Walter, 1982, Staudacher-Valliamee, 1989a), nützliche Sprachzeichen und systematische Bewegungen aus den mündlich überlieferten Zeugnissen ergeben (Carayol, Chaudenson & Barat, 1984, 1989). Die Daten der phonologischen und später prosodischen, syntaktischen und semantischen Beschreibung wurden zunächst innerhalb mehrerer Idiolekte erfabt, denn der Umgang mit Akrolekt, Mesolekt und Basilekt lieferte keine sprachlichen Angaben über das ganze phonologische System und die wirklich bezeugten Oppositionen (Carayol & Chaudenson, 1979).

I.1- Die geographische Situierung der Idiolekte

Die erste phonologische Datenerhebung bestand aus insgesamt 27 Stunden Tonbandaufnahmen, d.h. aus 18 Tondbändern von je 90 Minuten Dauer. Diese Arbeit, die rein statistisch unzulänglich war, hat versucht für die Idiolekte repräsentative Musterbeispiele zu wählen, die der Verteilung der insularischen Bevölkerung (Karte Nr. 1) im Verhältnis zum Relief (Karte Nr. 2) und den verschiedenen Alters- und Berufsgruppen gerecht werden. Auf der Karte Nr. 3 wurde die Lokalisierung der verschiedenen Idiolekte im Norden (St Denis 6), im Süden (Plaine des Cafres 2, Tampon 1), im Westen (St Paul 2, St Gilles-les-Hauts 1, La Chaloupe 1, Les Avirons 1) und im Osten (Bel Air 1, Ste Anne 1, Pont Payet 1, Camp Lilas 1) eingetragen.

Diese Arbeit wurde durch eine prosodische und syntaktische Datenerhebung vervollständigt und vertieft. Die letztere beruht auf der Befragung von 20 weiteren Informanten, deren Anzahl und Lokalisierung den schwarzen Punkten auf der Karte Nr. 3

entsprechen. 21 Informanten wurden zwischen 1890 und 1925 geboren. Aufgrund ihres Alters und ihrer Arbeitsplätze zeugen sie von der sprachlichen Verwurzelung der Systeme in gewissen historisch beladenen Orten. Es handelt sich um Lager für frühere Sklaven und Kontraktarbeiter, Maismühlen, Zuckerrohrfabriken. Die betroffenen Informanten erzählten von ihren Lebens- und Arbeitsbedingungen auf den Wohn- und Arbeitsgeländen. Ihre Systeme erlauben einen Vergleich mit jüngeren Idiolekten und machen sprachliche Veränderungen über mindestens drei Generationen sichtbar (Staudacher-Valliamee, 1989a).

Die meisten Studien (Bertile, 1976, Benoist, 1984, Carayol und Chaudenson, 1984, 1989, Barat und Robert, 1992) haben die soziolinguistische, ethnologische und anthropologische Realität der Insel mit Hilfe der geographischen Opposition zwischen Höhen- und Tiefenlagen darzustellen versucht. Meine Datenerhebung ging zuerst ebenfalls davon aus, mußte aber die Unzulänglichkeit dieser Opposition als rein sprachliche Diskriminante (Deltel, 1969, Staudacher-Valliamee, 1989a) feststellen, denn nicht nur in hoch gelegenen Orten wie Salazie, Mafate und Cilaos, sondern auch mitten in einer Stadt wie Saint-Denis sind sprachlich isolierte oder geschützte Systeme zu registrieren. Die Ergebnisse führten zu einer Unterscheidung zwischen sprachlich stabilen und flexiblen Oppositionen (Staudacher-Valliamee, 1989b).

I.2- Die bestimmenden Faktoren für die Kreolisierung

Unter den etwa 599 000 Einwohnern, die heute in dem französischen Überseegebiet wohnen, läßt sich eine differenzierte Sprachsituation beobachten, die je nach sprachlich relevanten Diskriminanten wie Alter, Einschulung, Beruf, Religionszugehörigkeit mündlich und einsprachig kreolisch, zweisprachig oder mehrsprachig verläuft und bedingt ist. Hier meint Mehrsprachigkeit oder Multilingualität nichts anderes als den Umgang gewisser Informanten mit mehreren Idiomen (Tamilisch, Arabisch, Urdu, Gujarati, Hakka), denen ihre Wahrnehmung über mehrere Generationen in der Familienzelle ausgesetzt ist. Diese Kontaktidiome werden mit oder ohne schriftliche Belege beim Beten und Singen gebraucht. Alle Informanten leben in einer Familie, in der Kreolisch[2] gesprochen wird, während in der Schule, in den Zeitungen und am Radio Französisch die offizielle Sprache ist.

I.3- Ländliche und andere Arbeitsplätze

Je nach dem Beruf verwenden die Informanten Französisch oder Kreolisch als Arbeitssprache. In der Datenerhebung trifft dies zum Beispiel auf eine Erzieherin, zwei Lehrer und einen Buchhalter zu. Kreolisch wird in ländlichen Berufen von Verkäufern, Markthändlern und Busfahrern verwendet. Ländlich meint hier nicht nur landwirtschaftlich, sondern generell alle naturgebundenen Berufe, die historisch kulturell geprägt sind. 21 Informanten waren als Landarbeiter *ralèrddpjòss* auf einem Arbeits- und Wohngelände *bitassjion* tätig. Sie haben sich dem Zuckerrohr, der Geranien- und Viehzucht und der Zucht anderer Lebensprodukte gewidmet. Unter ihnen befinden sich 20 Einsprachige, die nur Kreolisch verwenden. Was die Informanten heutzutage Arbeits- und Wohngelände nennen, entspricht früheren juristischen, wirtschaftlichen, sozialen und sprachlichen Strukturen, die mit der Bevölkerungsgeschichte der Insel zusammenhängen (Fuma, 1992, Mas, 1992). Die älteren Informanten aus diesem Milieu sind repräsentativ für die Generation derer, die vor

[2] Kreolisch unterscheidet sich von den insularischen Kontaktidiomen und vom Französisch. In der Gemeinschaft bezeichnet es die Vernakularsprache der ganzen Bevölkerung.

1946 geboren und deshalb nicht eingeschult worden waren. Der Analphabetismus bedingt also die mündliche Tradition des RC.

I.4- Die Methode des freien spontanen Erzählens

Um Zugang zu den älteren, des Lesens unkundigen Informanten zu finden, wurde zunächst statt eines geschriebenen Fragebogens das freie, spontane Erzählen als besser passende Methode angewandt. Frühere Untersuchungen (Labov, 1976) hatten schon gezeigt, daß der Umgang mit Fragebogen nicht immer dazu geeignet sei, Nicht-Standardvarianten herauszufinden[3]. Das Ziel bei der phonologischen Arbeit bestand darin, zunächst einmal die tatsächlich bezeugten Oppositionen zu identifizieren und in der Gemeinschaft zu lokalisieren.

I.5- Das gemeinsame phonologische System

Die ausführliche Beschreibung jedes Idiolektes und der Vergleich der Systeme miteinander münden in der Aufstellung eines gemeinsamen phonologischen Systems, innerhalb dessen die relevanten Merkmale hierarchisch eingeordnet werden. Es fällt sofort auf, daß die Anzahl der Phoneme im System je nach Stellung und Kontext anders ist (Staudacher-Valliamee, 1990, 1991a). Dieses intern strukturelle Merkmal ist auf die Korrelation der Nasalität und der Konsonantenlänge im Auslaut zurückzuführen. Im Auslaut und zwar nach Oralvokalen besteht dieses System aus 30 Konsonanten und aus 18 Konsonanten nach Nasalvokalen. Es zählt 17 Konsonanten im Inlaut.

a) Das gemeinsame Konsonantensystem

Es gliedert sich in 6 Ordnungen: die Ordnung der Bilabiale (/p/~/b/), der Labiodentale (/f/~/v/), der Apikale (/t/~/d/) und der Dorsale (/k/~/g/). Die Ordnung der Sulkale kennt eine Opposition zwischen einem prädorsoalveolaren Typ, der /s/~/z/ und einem apikoalveolaren Typ, der /s,' /~/z,' / geschrieben wird. Beispiele: /ś uazi/ „choisir" ~ /suaj?e/ „élever", /ladś i/ „sur ce point" ~ /letsi/ „letchi", /buś / „bouche" ~ /pu:s/ „pousser", /zamal/ „chanvre indien" ~ /źame/ „jamais", /bazaR/ „marché" ~ /măźe/ „manger", /kaz/ „maison" ~ /Raź/ „rage".

Der Strich unter dem Phonem betont die Archiphoneme, deren artikulatorischer Wert einem kurzen Konsonanten entspricht

Im Inlaut

p	f	t	s	s,'		k
b	v	d	z	z,'		g,
m		n			/[j? ñ j]/	l, /[R r]/

Die Ordnung der palatalen Konsonanten wurde anhand der Oppositionen /i/~/j/~/j?/ untersucht. Im Auslaut und zwar nach Oralvokalen verwenden alle Idiolekte eine Opposition zwischen dem Vokal /i/, dem oralen Palatalkonsonanten /j/ und dem nasalisierten Palatalkonsonanten /j?/ (/mai/ „maïs" ~ /maj/ „se tromper" ~ /paj?/ „lange"). Der artikulatorische Wert des Phonems /j?/ ist nicht mit dem französischen [ñ] identisch, denn das Sinken des Gaumensegels für [ñ] ist komplett, nicht aber für j?. Die Nasalität für j? ist im

[3] Ich danke Prof. Richard Wiese für seine Hilfe bei der Bearbeitung dieses Beitrags.

Inlaut kontextfrei, aber nur in einem Wort (/ j?abu /) belegt, das jedoch in der Rede sehr häufig gebraucht wird (Staudacher-Valliamee, 1990). Nach den Nasalvokalen /e?, õ/ wird die Opposition aufgehoben, und das Archiphonem ist /j?/ wie in /be?j?/ „se baigner", /sõ j?'/ „soigner, faire de l'élevage".

b) Die Identifizierung der Konsonantenlänge

Aus typographischen Gründen wurde die Länge mit einem Doppelpunkt angegeben. (Beispiele aus h 1940 DTS[4] : /trap/ „prendre" ~ /prop:/ „propre", /jab/ „habitant des Hauts" ~ /tab:/ „table", /sof/ „sauf" ~ /sif:/ „siffler", /lev/ „lèvre" ~ /lev:/ „se révolter", /saret/ „charrette" ~ /konet:/ „savoir", /Rod/ „chercher" ~ /pud:/ „poudre", /kas/ „casser" ~ /zas/ „as", /sak/ „ce que" ~ /sek:/ „sec", /beg/ „Bègue" ~ /eg:/ „aigre", /gRam / „gramme" ~ /lam:/ „lame", /faRin/ „farine" ~ /bobin:/ „sorte de tambourin", /bal/ „bal" ~ /pal:/ „palme"). In den vorangehenden Arbeiten ist dieses Merkmal nicht erwähnt worden (Corne, 1992). Zusätzliche prosodische Daten wurden 1990 und 1991 erhoben (Staudacher-Valliamee, 1992b) und mit Hilfe eines Computerprogramms automatisch verarbeitet. Sowohl die Sonagramme als auch die Spektrogramme bestätigen verschiedene Dauern oder Längen für die Konsonanten. Doch muß nicht nur die Stellung[5] des Phonems im Wort, sondern auch die Stellung des Wortes im Satz berücksichtigt werden. Die Verteilung der Phoneme in den Wörtern zeigt, daß lange Konsonante im Auslaut nicht nur anstelle von Konsonantengruppen des Französischen (/feb:/ „faible", /meg:/ „maigre", /ak:/ „amer"), sondern auch in Wörtern aus dem gemeinsamen insularischen Wortschatz wie /zuRit:/ „poulpe", /kalbas:/ „calebasse", /sosis:/ „saucisse", /lagam:/ „balivernes" auftreten. Nach [r] wird meistens ein kurzer Konsonant verwendet: [pòrt] „porter", [bòrd] „mettre de côté", [turn] „tourner", [fèrm] „fermer", [larg] „lâcher", [barg] „bague".

Auslaut
nach Oralvokalen

p/p:	f/f:	t/t:	s/s:\s,'		k/k:	
b/b:	v/v:	d/d:	z/z,'		g/g:/	
m/m:		n/n:		j/ j?	l/l:	/[r]/

c) Die Abhängigkeit der Konsonanten von der vokalischen Nasalität

In Auslaut nach Nasalvokalen wird die Opposition zwischen kurzen und langen Bilabialen (/b/~/b:/), Dentalen (/d/~/d:/), Palatalen (/j/~/ j?/ und Velaren (/g/~/g:/) aufgehoben und alle Archiphoneme werden als lange Nasalkonsonanten ausgesprochen /m̲:/ /n̲:/ /g?:/. Zum Beispiel: /sek:tãm̲:/ „septembre", /vãn̲:/ „vendre", /tõm̲:/ „tomber", /Repo?n̲:/ „répondre", /same?m̲:/ „çà", /sake?n̲:/ „chacun", /lavaRãg?:/ „véranda", /kõg?:/ „congre".

---

4 h steht für Mann, f für Frau. Darauf folgen Geburtsjahr und Initialien des Informanten. Alle kreolischen Beispiele werden nur ins Französische übersetzt, damit die Natur des sprachlichen Verhältnisses zwischen Kreolisch und Französisch sichtbar bleibt.

5 Nicht alle experimentalen Daten sind beschrieben und untersucht worden. Deshalb können die ersten Ergebnisse hier nicht veröffentlicht werden.

nach Nasalvokalen

p p: f f: t t: s/s: \ ṣ k/k:

v z/z, /g?:/

m: n: j?

I.6- Das Vokalsystem

Obwohl die Oral- und Nasalvokale in allen Systemen verwendet wurden, merkt man die Unterschiede zwischen der Konsonantenstabilität und der relativen Unbeständigkeit der Vokale. Die Identifizierung der relevanten Merkmale wird deshalb schwierig. Das Vokalsystem besteht aus 8 Oralvokalen und 3 Nasalvokalen. Drei wichtige Oppositionen bedingen die intern strukturelle Dynamik: die Opposition zwischen extrem- (/i/, /e/, /a/) und zentralliegenden Phonemen, die hier mit Hilfe des Tremas angegeben werden (/ï/, /ë/). Die Opposition /a/ ~ /a/ notiert eine relevante Unterscheidung in der Klangfarbe zwischen vorne und hinten ausgesprochenem Vokal mit grobem Öffnungsgrad. Die Opposition zwischen Oral- und Nasalvokalen ist bei älteren Informanten rentabler. Sie verfügen über phonologische Nasalvokale in drei Stellungen.

Oralvokale				Nasalvokale		
/[i, i:]/		/[ï]/	/u/			
/e/	/ë/	/o/		/ã/		/õ/
	/a/	/ a /			/e?/	

Der Wert der Vokallänge als kontextgebundene Varianten wird in der Tabelle des Vokalsystems vor der velarischen Variante [r] gezeigt. Für das RC war es notwendig, das Vokalsystem vor [r] darzustellen, denn hinten ausgesprochene Vokale [a], [a] und [α] tauchen immer vor [r] auf (Staudacher-Valliamee, 1991b).

[i:] **[u:]**

[è:]

[ò:]

[α]

[a:] [a]

a) Die schwierige Identifizierung der Opposition (/i/~/ï/)

Das Phonem /ï/ weist in allen Idiolekten einen Artikulationspunkt auf, der phonetisch zwischen [i] und [y] liegt. Der Vokal ist weder richtig gerundet noch deutlich gezogen, andererseits aber auch nicht mit /i/ identisch, obwohl er /i/ näher steht als /y/. /ï/ liegt im Vergleich zu den extremen oder am weitesten geöffneten Vokalen /i/, /e/, /a/, /u/ zentral. Deshalb zählt er mit /ë/ zu den zentralliegenden Vokalen.

Im System werden die artikulatorischen Merkmale nicht isoliert, daß heißt nicht als zufällige Folge von ungebundenen Lauten identifiziert. Je nach dem Kontext erweisen sie sich als artikulatorische Gewohnheiten oder Unfähigkeiten, die die Dynamik des RC mitbestimmen. Die synchron dynamische Annäherung an die phonologischen Oppositionen wird möglich, weil die Distribution der Phoneme in den Wörtern, der Beständigkeitsgrad und

die Frequenzquote der Oppositionen im Zusammenhang mit ihrem Gebrauch stehen. Als Komponente komplexer Sprachprozesse zeigen sie die Mechanismen, die den Übergang von der Beschreibung der kreolischen Züge zu der Beobachtung der Kreolisierungsprozesse sichtbar machen.

II. KREOLISIERUNG ALS PLURIDIMENSIONALER PROZEß

Die Verbindung zwischen Phonologie und Wortschatz ist von grober Bedeutung für die Annäherung an die Mechanismen der Kreolisierung, die dem RC zugrundeliegen. Hier werden drei verschiedenen Oppositionen (/i/~/ï/, /o/~/u/, /R/~/Null/) in ihrer Verbindung zum insularischen Wortschatz untersucht. Die verschiedenen lexikalischen Straten enthalten Bestandteile, die nicht aus den gleichen Kontaktidiomen stammen. Wörter, die zahlenmäßig gering sind, weisen in der Rede eine gröbere Frequenzquote auf, weil sie überall benutzt werden. Wenn man bedenkt, daß der Wortschatz als offenes Inventar, während das phonologische System als geschlossenes System mit einer bestimmten Anzahl von Prinzipien fungiert, versteht man den Konflikt zwischen Wortschatz und Aussprache etwas besser. Die untersuchten Oppositionen kennzeichnen sich dadurch aus, daß ihre Stabilität in gewissen Straten des Wortschatzes nachgewiesen wird. In anderen lexikalen Schichten nehmen sie jedoch diverse Formen der Unbeständigkeit (oder Fluktuation) an, die den Druck der artikulatorischen Gewohnheiten auf den Wortschatz, die bestimmende Funktion des phonologischen Kontextes und die Anwesenheit mehrerer Kontaktidiome klarmachen. Sie können als Beispiele für multidimensionale Kreolisierungsprozesse herangezogen werden.

II.1- Ein Beispiel für artikulatorisch diktierte Kreolisierung (/i/~/ï/)

Hier wird das Beispiel der Opposition /i/~/ï/ herangezogen, weil sie sowohl die Beibehaltung verwurzelter Züge als auch neue lexikalische Einfilterungen unterstreichen. Diese Phoneme und ihre Varianten heben den Konflikt zwischen Zentralität, Länge und Lippenrundung für die Vokale hervor. Die Opposition /i/ ~ /ï/ ist in folgenden Paaren relevant und stabil: /gri/ „gris“ ~ /krï/ „cru“, /sali/ „salir“ ~ /salï/ „salut“, /gerizõ/ „guérison“ ~ /kõzïge/ „maîtriser la grammaire“.

- /ï/ ~ /e/: /sï/ „sur“ ~ /le/ „lait“, /zezï/ „Jésus“ ~ /sezi/ „tapis en nattes d'aloès“.
- /ï/ ~ /u/: /dëbï/ „début“ ~ /gabu/ „variété de banane“, /dïR/ „dur“ ~ /tuR/ „tour“, /bïRo/ „bureau“ ~ /bukã/ „petite cabane en paille“ (vgl. Staudacher-Valliamee, 1991). Aber sie wird unbeständig, wenn gewisse Etyma phonologisiert oder kreolisiert werden sollen. Man kann von einer Kreolisierung durch Phonologie sprechen, denn es gibt Wörter, die ausschließlich mit /i/ ausgesprochen werden. Sie gehören zum gemeinsamen insularisch verwurzelten Wortschatz (/bisik:/ „alevins“, /sezi/ „tapis en nattes d'aloès“, /kari/ „mets“). Andere Wörter werden entweder mit /i/ oder /ï/ ausgesprochen. Es handelt sich um Einfilterungen aus dem Lokalfranzösisch. Man kann nicht sagen, ob sie dort nur vorübergehen sind oder dauernd erhalten bleiben werden: [popilër] [popïlër] „populaire“, [kominis:] [komïnis:] „communiste“, [piblik:] [pïblik:] „public“, [zeli] [zelï] „élus“.

Aufgrund ihrer artikulatorischen Gewohnheiten fällt es den meisten Kreolophonen der Insel schwer, französiche Etyma und Einfilterungen mit dem gerundeten Vokal [y] auszusprechen. Insofern entspricht /ï/ einer kreolischen Antwort auf den gerundeten Vokal [y]. Aber in den Systemen, in denen ein [y] identifiziert wird, wird der Zentralvokal /ï/ auch gebraucht, was die Unabhängigkeit des Phonems von dem Etymon beweist ([si] [sï] „sur“).

Nur Informanten, die unter dem Einfluß der tamilischen Sprachen stehen, verwenden statt des zentralliegenden Vokals /ï/ systematisch ein phonologisch langes Phonem /i:/. Hier werden zwei Aspekte der Kreolisierung klar. Die Opposition /i/ ~ /ï/ als Ausgangspunkt für die phonologische Untersuchung der Vokale vom ersten Öffnungsgrad zeigt eine andere Alternative. Da alle betroffenen Informanten etwa gleich alt, aber in verschiedenen Ortschaften lokalisiert sind, kann man feststellen, daß 1890 sowohl /i:/ als auch /ï/ auf der Insel verwendet wurden. Diese Phoneme prägen den kreolisierten Wortschatz, die französischen Etyma und die heutigen Einfilterungen aus dem Lokalfranzösisch. Auf diese Weise wird die konstituierende Funktion der Artikulationen sichtbar.

II.2- Ein Beispiel für multilingual bedingte Kreolisierung (/o/~/u/)

Diese Opposition ist stabil und allen Systemen gemeinsam. Im absoluten Anlaut sind die Beispiele wie für Oralvokale relativ selten (/oté/ „dis donc!" ~/utoR/ „vraiment!"). Im In- und Auslaut bereitet die Suche nach Minimalpaaren keine besondere Schwierigkeit (/koleR/ „colère" ~ /kuleR/ „couleur", /kul/ „poster" ~ /kol/ „attraper", /kapo/ „capot" ~ /gabu/ „variété de banane"). Beispiele für Fluktuationen innerhalb eines Idiolektes sind einigermaßen selten und auf bestimmte Wörter begrenzt (h 1943 DTS: /konet:/ und /kunet:/ „savoir" /po/ und /pu/[6] „pour". Eine Fluktuation anderer Art tritt in der Gemeinschaft dadurch auf, daß bestimmte Wörter von einigen Informanten mit /o/, von anderen Informanten mit /u/ ausgesprochen werden. Um die Situation im Idiolekt und die in der Gemeinschaft nicht auf die gleiche Ebene zu stellen, wird die zweite als Flottierung bezeichnet.

Tabelle der flottierenden Opposition /o/~/u/

h	1943 DTS	/Rugaj/	f	1952 AT	/Rogaj/	„plat cuisiné"
h	1890 EV	/kum:/	f	1952 AT	/kõm:/	„comme"
h	1955 ML	/mun:/	f	1957 GS	/mõn:/	„gens"
h	1910 KST	/dubwa/	h	1909 ADM	/dobwa/	„bois"
f	1924 ZBB	/gujav/	f	1952 AT	/gojav/	„goyave (fruit)"
h	1890 EV	/kujeR/	h	1907 JK	/kojëR/	„cuiller"
f	1900 ARD	/kuk/	h	1907 JK	/ko/	„(ce) que"
h	1946 IIB	/pu/	h	1909 ADM	/po/	„pour"
h	1890 EV	/guni/	f	1924 HLZ	/goni/	„sac de jute"
h	1943 DTS	/bubu/	f	1924 HLZ	/bobo/	„plaie, bobo"
h	1910 KST	/limunad:/	tous les autres		/limonad:/	„limonade"
h	1890 EV	/nut:/	f	1900 ARD	/not/	„nos, nôtre"
h	1890 EV	/muRug?:/	f	1924 HLZ	/muRg? :/	„légume sp."
h	1955 ML	/fut:bal:/	f	1957 GS	/fot:bal:/	„football"
f	1955 BCHWI	/usa/	f	1924 HLZ	/osa/	„où"
f	1900 ARD	/Sut:Sin:/	h	1909 ADM	/Sot:sin:/	„légume sp."
f	1952 AT	/kaRutSu/	f	1957 GS	/kaRotSu/	„caoutchouc"
h	1955 ML	/laRuRut/	f	1924 HLZ	/oRut/	„arrow-root/ gâteau"
f	1908 VTB	/mulal:/	h	1907 JK	/molal:/	„moisissure"

6 Für eine ausführliche Beschreibung der Einheiten pou, lapou, la-pou im Verbalsystem des RC (siehe Staudacher-Valliamee 1993b).

In Hinblick auf die Problematik der Kreolisierung werfen diese phonologischen Züge des RC die Frage auf, ob diese relevanten Merkmale intern strukturell bedingt seien, ob sie sich an Ort und Stelle, d.h. insularisch gebildet und entwickelt haben, oder ob sie durch Kontaktidiome eingeführt worden seien. Die Feldarbeit ermöglicht zunächst die Ansammlung der verschiedenen Laute, die dann in den Paradigmen als Phonem, freie oder kontextgebundene Varianten eingeordnet werden.

II.3- Ein Beispiel für multidimensionale, differenzierte Kreolisierung (/R/~/Null/)

Die Opposition (/R/~/Null/) wird hier als Beispiel für multidimensionale und differenzierte Kreolisierung herangezogen, denn es ist nicht leicht das Phonem /R/ von dem Vokalsystem zu trennen. Das beweist die Abhängigkeit des Phonems vom vokalischen Kontext.Von einer Kreolisierung kann die Rede sein, denn das phonologisch mit dem Zeichen /R/ notierte Phonem entspricht im RC einer Spirante, jedoch nicht einem Vibranten und keiner gerollten Artikulation wie im Standardfranzösisch (Carayol, 1977). Mit dem Wortschatz seiner Epoche hatte Baissac 1880 /R/ als charakteristisch für den indischen Ozean erwähnt, obwohl nicht alle anderen Laute in Betracht gezogen worden waren. Als Phonem, das außerhalb jeder Korrelation steht, soll /R/ in Bezug auf andere vokalische Phoneme beschrieben werden, die an seiner Stelle auftreten können oder in seiner Anwesenheit kontextbedingte Varianten aufweisen.

Alle Idiolekte weisen eine Opposition zwischen einem Phonem /R/ und seiner Abwesenheit, die Null genannt wird, auf. Die Minimalpaare, die den Kommutationsrahmen ausmachen, sind verhältnismäßig häufig, wenn man sich vor allem mit zweisilbigen Wörtern begnügt: /Rapel/ „se souvenir“ ~ /apel/ „s'appeler“, /kaRi/ „cari“ ~ /mai/ „maïs“, /dakoR/ „d'accord“ ~ /zako/ „singe“.

Das Phonem wird in der Form von zwei kombinatorischen Varianten [R, r] verwendet werden, die kontextbedingt sind. Der artikulatorische Wert beider Varianten läßt sich folgendermaßen beschreiben: [R] entspricht der uvularischen Variante, die nur im Anlaut vor einem Vokal (/Rugaj/ „recette locale“) und nach einem Konsonanten (/gRamun:/ „vieillard“) auftritt. [r] entspricht der velarischen Variante, die im Auslaut ([bardzur] „aurore“, [pãgar] „de peur que“) und im Inlaut ([lãdòrmi] „caméléon“, [zwarkart] „bon à rien“) auftritt.

Eine zusätzliche Dimension äußert sich in der Verbindung zwischen Phonemen (Aussprache) und Etyma (Wortschatz) aus verschiedenen Bevölkerungssprachen. /R/ erscheint in kreolischen Wörtern aus dem Indoportugiesischen und Madegassischen wie /zãbRokal:/ „mets“, /Rugaj/ „plat cuisiné“, /lagReg:/ „cafetière“ stabil, während französische Etyma folgendermaßen ausgesprochen werden können: f 1926 HLZ: [oti] „rôti“; h 1952 GSL: [bëlego] „berlinguot“; f 1907 JK: [fRwadis:mã] „refroidissement“, [afReSi] „rafraîchit“, [Riski] „whisky“. Dies unterstreicht die Beteiligung verschiedener Kontaktidiome an der Identität des Phonems und an dem Beständigkeitsgrad der Opposition (/R/~/Null/).

Der Gebrauch einer vokalischen Artikulation anstelle von [r] macht artikulatorische Alternativen sichtbar, die sich in der Gemeinschaft verfolgen und lokalisieren lassen. Sie haben sich nicht in der ganzen Gemeinschaft durchgesetzt, sondern erscheinen bei vielen Informanten als Variante, oder seltene Phoneme. Das gilt für /a/, welches als [a:] lang und vorne ausgesprochen wird und anstelle von [r] auftritt, z.B. h 1903 ACID: [za:ko] „haricot“; h 1955 ML: [ga:sõ] „garçon“, [pa:ti] „parti“, [la:zã] „argent“; f 1952 AT: [va:je] „varié“, [leka:tje] „ville autre que St-Denis“;

f 1957 GSL: [ma:je] „marié". Bei einer Gruppe von Informanten tritt eine kreolische Phonem-kombination Kja[7] anstelle der französischen Kir oder Kur: h 1898 PKK : /nuRitja/ „nourriture", /pja/ „pure", /lja/ „lire", /deRnja/ „dernière" ; h 1910 KST : /lja/ „lire" ; f 1926 ZBB : /pja/ „pure" ; f 1957 GSL : /fja mëzïR/ „au fur et à mesure"; f 1900 ARD : [pja] „ne plus". Ein relativ älterer Informant, der Tamilisch verwendet (h 1898 PKK) zögert zwischen /R/ und dem rhythmischen Vokal [o^{o}] /oo/ wie in /deor/ und /deoo/ „dehors", /RapoR/ und /Rapoo/ „rapport", /moR/ und /moo/ „mort". In anderen älteren, wie jüngeren Systemen, die anderswo lokalisiert werden, wird der gleiche Vokal verwendet: [so^{o}te] „sortait"; h 1890 EV: [fu^{u}ne] „curieux", [ku^{u}tje] „coursier", [komo^{o}je?] „comorien"; h 1903 ACID: [labu^{u}done] „Labourdonnais"; f 1952 ATD: [fu^{u}sèt] „fourchette"; f 1957 GSL : [ku^{u}zèt] „courgette"; f 1926 ZBB : [ozu^{u}di] „aujourd'hui", [su^{u}rs] „source", [debu^{u}je] „se débrouiller". In der phonologischen Entwicklung der französischen Sprache sind diese Varianten nicht erwähnt worden (Cohen 1961, Martinet, 1961). Hingegen wurde im alten Französisch eine Opposition zwischen einfachem /R/ und doppeltem /rr/ identifiziert (Cohen, 1961). Im RC weisen einige Informanten im An- und Inlaut eine Opposition zwischen einfachem und langem /R/ ~ /r:/ auf. f 1908 VTB: /r:ap:/ „râper" ~ /Ral:/ „tire"; f 1952 AT: /r:ak:/ „frotter" ~ /RaR/ „rare"; f 1957 BCHW: /pir:at:/ „radin" ~ /paRes:/ „paresseux"; f 1952 GS: /r:ase/ „arracher" ~ /Rakle/ „râcler"; h 1955 ML: /r:asis:/ „raciste" ~ /Rapel:/ „se souvenir de". Da die funktionale Leistung der Opposition /R/ ~ /r:/ sehr schwach ist, wurde sie in den betroffenen Systemen als freie Variante registriert. Die Frequenzquote der Opposition /R/~/Null/ ist viel gröber als die der verschiedenen Alternativen zu /R/.

III. DER SPRACHWANDEL IM HEUTIGEN RC

Die vorangehenden Beispiele bestätigen im heutigen RC einen stabilen Sprachkern. Demgegenüber fallen verschiedene Veränderungen in den insularischen Gebräuchen auf. Aufgrund der Multilingualität sind mehrere sprachliche Bewegungen zu erkennen: Gebrauch eines insularischen phonologischen Systems, das nicht identisch mit dem System des Standardfranzösisch ist. Die Phonetik und Phonologie des auf La Réunion gesprochenen Französisch, bestätigen den Einfluß des kreolischen Systems auf das Lokalfranzösisch (Carayol, 1977). Bestätigt wird auch die Anwesenheit von verschiedenen sprachlichen Straten, die miteinander zusammenhängen, ohne daß man sie jedoch auf die gleiche Ebene stellen kann. Ältere Spracheinflüsse werden ebenfalls beibehalten. Einige davon haben sich in der ganzen Sprachgemeinschaft durchgesetzt (zum Beispiel das Phonem /R/), während andere phonetisch im System (die vokalische Länge) oder phonologisch am Rande des Systems geblieben sind (die Opposition zwischen einfachen und rhythmischen Vokalen). Lexikalische Einfilterungen aus dem Lokalfranzösisch werden immer phonologisiert und semantisiert. All diese Kreolisierungsprozesse können als heutige Zeichen für eine insularische Sprachentwicklung wahrgenommen werden. Die Untersuchung zeigt, daß nicht alle Merkmale und Tendenzen dieser insularischen Entwicklung typisch für das RC sind. Sie wirft die Frage auf, ob die sprachliche Entwicklung im RC einem getrennten vollendeten Sprachwandel entspreche und jegliches Nachdenken über Sprachwandel unbedingt mit der Problematik der Kreolisierung verbunden werden soll. Die phonologische Beschreibung trägt zum besseren Verständnis des irregulären Lautwandels bei. Die synchron dynamische

7 K steht Konsonant

Erfassung der lexikalen Straten unterstreicht die Phonologisierung des Wortschatzes mit oder ohne Sinnwandel.

III.1- Ein irregulärer Lautwandel

Trotz der Aufstellung eines gemeinsamen phonologischen Systems ist es schwierig zu behaupten, daß ein französisches Phonem *a* in RC einseitig und regelmäßig *b* geworden sei. Die Verteilung von /i/ ~ /ï/, /e/ ~ /ë/, /o/ ~ /u/, /a/ ~ /a/ im gemeinsamen Wortschatz zeigt eine Hierarchie zwischen gemeinsamen, häufigen und seltenen Phonemen. Die Ergebnisse der Untersuchung für die Vokale und die Konsonanten können folgendermaßen zusammengefaßt werden. Sie zeigen regelmäßige, aber vielfältige Veränderungen.

RC	Französisch
i ï i: j	y
é o ë	é è
è ë	œ o,/ [8]
o ò	o u
a a: α	a R
u	u o
ã	ã a
e?	e? e
õ	õ o

RC	Französisch
p p:	p pl pr
b b:	b bl br
f f:	f fr fl
v v:	v vr
t t:	t tr tl
d d:	d dr,
s z	s z S Z[8]
ś , ź	S Z
k k:	k kr
g g: g?	g gr gl
n n:	dr
m m:	br
j?	ñ
R r	R
l l:	l lm

Diese Tabelle unterstreicht die Struktur der phonologischen Paradigmen für das heutige RC. Sie erinnert an die Wirkung der Nasalität und der Konsonantenlänge auf das phonologische System im Aus- und Inlaut. Die Frage der Nasalisierung der Konsonanten durch die Nasalvokale ist auf den Seychellen und Haïti schon lange als typisches Zeichen für eine Kreolisierung interpretiert worden (Bollée, 1977a, Papen, 1978, Tinelli, 1981, Valdman, 1980).

III.2- Die Nasalisierung im RC

Für das RC hat die Beschreibung den heterogenen Charakter der Paradigmen des RC betont. m:, n:, g: und /j?/ haben den gleichen Wert im Auslaut, aber nicht im Anlaut, wo nur /j?/ auftritt. Im Auslaut hat sich /j?/ unabhängig von dem vokalischen Kontext entwickelt. Beispiele nach Oralvokalen sind häufig. Im Inlaut hat /j?/ den Wert eines Archiphonems oder einer kontextgebundenen Variante, da nach Nasalvokal nur /j?/ und nach Oralvokal [ñ], [n+j] oder einfach /j/ auftritt. Diese phonologischen Merkmale sind insofern wichtig, als sie die Frage aufwerfen, in welchem diachronischen Verhältnis Phonem und Varianten zueinander

[8] o,/ wird wie in "feu", œ wie in "beurre", S wie in "chat" und Z wie in "jeu" ausgesprochen.

stehen. Aus den Daten geht nämlich hervor, daß im RC /j?/ nicht als Phonem, sondern als Variante fungiert. Deshalb ist es schwer, [ñ] als Urlaut für andere Varianten zu betrachten. Die Verteilung des Phonems /j?/ in einem Wort wie /j? abu/ „peut" ist auch der Beweis dafür, daß es nicht einfach auf die Veränderung eines französischen ñ zurückzuführen ist, da hier das französische Etymon „venir à bout de" zu erkennen ist.

III.3- Phonologisierung und Grammatikalisierung

Als neue Einheit hat /j? abu/ „peut" eine doppelte Funktion (Modal- und Vollverb) übernommen und zwar mit neuer Bedeutung („être capable de, pouvoir"). Man merkt also, daß es sich um eine syntaktisch unterstützte Phonologisierung handelt. Die progressive Verwendung der lexikalischen Einheiten als grammatikalische Einheiten wird bekanntlich als Grammatikalisierung untersucht. Die Kreols benutzen diesen Prozeß auch. Das Voll- und Modalverb /ge?j?/ „pouvoir" liefert ein weiteres Beispiel dafür. Nur kommt noch eine semantisch motivierte Kreolisierung dazu. Im Unterschied zu /j? abu/ „peut", welches in der Datenerhebung in einem verhältnismäßig engeren Sprachraum verwendet wird, gehört /ge?j?/ „pouvoir" dem gemeinsamen Sprachsystem an und zwar mit einer zusätzlichen sprachlichen Eigenschaft. /ge?j?/ -in den folgenden Beispielen „gainj?" geschrieben- zählt zu den Verbaleinheiten, die in semantisch festgelegten Verbalgruppen zu registrieren sind (vgl. Armand, 1988). Dieser Ausdruck kann je nach Sprache etwas anderes meinen (vgl. Hazaël-Massieux, 1992). Unter Verbalgruppe verstehe ich einen Verbalkern (wie z.B. „gehen" auf Deutsch) und seine Bestimmungen (weg-, aus-, ein-, auf-, zugrunde-), die zu neuen syntaktischen semantischen Einheiten (weggehen, ausgehen, eingehen) führen. Beispiele: gainj? lëkou „être battu", gainj? koudkonj? „se cogner, prendre des coups", gainj? travay „trouver du travail", gainj? zanfan „accoucher", gainj? kappkap' „prendre peur", gainj? zésissman „avoir une syncope".

Charakteristisch für diese Verben ist die Polysemie des einfachen Verbs, das als Kern in der Verbalgruppe semantisch fixiert und syntaktisch untrennbar ist. Das RC baut regelmäßig Verbal- und Nominalgruppen zu neuen Begriffen auf. Diese Konstruktionsprinzipien zeigen, wie die lexikale Basis in einer neuen Sinnkonstruktion kreolisiert wird.

III.4- Sinnwandel als Semantisierung der lexikalen Basis

Geht man vom etymologischen Wert der Wörter des RC aus, so lassen sich in diesem Sprachbereich mindestens vier Straten registrieren: die Basis der altfranzösischen Etyma, die kreolischen Neologismen, die etwa hundert Seiten in Chaudensons Lexikon ausmachen. Die madegassischen, indischen und indo-portugiesischen Bestandteile, sind im gemeinsamen Wortschatz zahlenmäßig gering, in der Rede aber sehr häufig und der ganzen Gemeinschaft gemeinsam. Eine letzte, wenn auch dünnere Schicht besteht im Eindringen einiger Wörter aus dem Lokalfranzösischen, dem das Kreol ausgesetzt ist und die als solche einer getrennten Analyse bedürften. Sowohl die Dynamik der Phoneme in den verschiedenen Etyma (Phonologisierung) als auch die syntaktische und semantische Veränderungen (Grammatikalisierung und Semantisierung) heben den sprachlich gemischten oder polygenetischen Charakter der Kreolisierung hervor. Die zitierten Beispiele deuten dennoch darauf hin, wie schwer es ist, alle sprachlichen Eigenschaften auf einen gemeinsamen Nenner zurückzuführen.

III.5- Polygenetische Motivation des Sprachwandels

Die Phonologisierung des Wortschatzes macht die Problematik des Sprachwandels in seiner brüchigen Abstammungslinie deutlich und führt die Frage nach der Motivation des Sprachwandels ein. Solange die Aufstellung von einseitigen Korrespondenzen für jedes sprachliche Untersystem nicht endgültig ist, kann man nur darauf hinweisen, welche Merkmale in anderen potentiellen Gebersprachen identifiziert worden sind. Im Drawidischen sind schon lange eine Opposition zwischen langem und kurzem Vokal sowie Doppelkonsonanten beobachtet worden. Das Drawidische kenne zwar Konsonantengruppen, neige aber dazu sie zu trennen oder zu assimilieren (Cohen & Meillet, 1981, 486f). Im Madegassischen wie im RC werde das sinntragende Wort mit der vokalischen Länge betont (Cohen & Meillet, 1981, 655f). Andere Arbeiten (Rajaobelina, 1966, Teyssier, 1984) erinnern daran, daß man im Madegassischen wie im Portugiesischen einen Vokal „o" findet, der „u" ausgesprochen wird. Nicht nur in der Phonologie, sondern auch in der Syntax (Bollée, 1977b) und im Wortschatz (Chaudenson, 1978) sollen Einflüsse aus Madagaskar für das RC wichtig sein. Was die Nasalität betrifft, ist bewiesen worden, daß im alten Französisch (Martinet, 1961, Tinelli, 1981) wie im alten Portugiesisch (Barbosa, 1983) die Nasalvokale /e?, ã, õ/ sehr häufig waren. Dies könnte erklären, warum viele Wörter im RC einen Nasalvokal vor einem Nasalkonsonanten aufweisen. Den phonologischen Merkmalen nach zu urteilen, sind mehrere sprachliche Einflüsse an der Kreolisierung und am Sprachwandel beteiligt. Die Rolle der Bevölkerungssprachen aus dem indischen Ozean ist bis jetzt so gut wie nicht untersucht worden, während der Vergleich mit anderen Kreols schon lange unternommen worden ist.

III.6- Kreolisierung als interkreolischer Sprachwandel

Eine interkreolische Dimension des Sprachwandels ist als Hypothese gerechtfertigt, da die Verteilung gewisser lexikalischer und syntaktischer Merkmale in verschiedenen französisch basierten Kreolsprachen schon lange registriert und untersucht worden sind. Das gilt natürlich für die sogenannte lexikale Basis, wenn sie unter etymologischen Aspekten betrachtet wird (Baissac, 1880, Chaudenson, 1978). Die Morphologie und die Syntax weisen ebenfalls feste strukturelle Gemeinsamkeiten auf (Goodmann, 1964, Papen, 1978, Corne, 1977, Bollée, 1977a, 1977b, Valdman, 1980). Die Aufstellung eines insularischen gemeinsamen Systems sowie die Identifizierung regionaler Unterschiede in der Phonologie und in gewissen lexikalen Bereichen rechtfertigen die Hypothese, daß es in der Vergangenheit vielleicht verschiedene Sprachräume gegeben habe. Die geographische Verwurzelung älterer Systeme in gewissen historisch beladenen Orten (Lager für frühere Sklaven und Kontraktarbeitern, Maismühlen, Zuckerrohrfabriken, Wohn- und Arbeitsgelände) könnten als Anhaltspunkte zur Abgrenzung dieser Wohn-, Arbeits- und Sprachräume benutzt werden. Der kulturelle und religiöse Gebrauch gewisser Kontaktidiome im RC sind ungenügend berücksichtigt worden und könnte zur diachronischen Untersuchung der Kreolisierung und des Sprachwandels in ihrer genetischen und historischen Verbindung zur Pidginisierung beitragen.

III.7- Der langsame Charakter des Sprachwandels im RC

Auch wenn dem Phonologen augenblicklich Gesetze zu einem allgemein gültigen kreolischen Sprachwandelmodells fehlen (vgl. Stolz, 1986), bleibt ihm doch die Möglichkeit, innerhalb des gemeinsamen Systems oder Sprachkerns eines bestimmten Kreols wie das RC die Mechanismen und den Grad des Sprachwandels zu beobachten. Der Kontrast zwischen sprachlicher Stabilität und Flexibilität weist darauf hin, daß sich nicht alle Strukturen des RC

verändern. Die syntaktischen und semantischen Konstruktionsprinzipien, die dem System zugrundeliegen, sind keinen Veränderungen ausgesetzt. Das gemeinsame phonologische System, das identifiziert worden ist, kann die relativ grobe Anzahl der Einheiten und Varianten nicht verheimlichen. Eine diachronische Arbeit könnte herausfinden, ob ein oder mehrere Phoneme diesen verschiedenen Vokalen und Konsonanten zugrundeliegen, ob sie als Varianten eines einzigen Phonems fungieren oder mehreren Phonemen entsprechen. Parallel zu dieser strukturell internen Eigenschaft, müssen andere Fragen berücksichtigt werden: einerseits die Frage nach der historischer Verbindung zwischen Elementen aus mehreren Sprachen, andererseits die Frage nach der Kongruenz zwischen sprachlichen Einheiten und sozial-historischem Milieu. Der Umgang einer Gruppe von Informanten mit Kontaktidiomen, die mit der Bevölkerungsgeschichte zusammenhängen, berechtigt in allen Fällen die Annahme eines langsamen Wandels. Auch ist es durchaus möglich, daß der Einblick in die Theorie der Kreolisierung als besondere Form des Sprachwandels dadurch bedingt wird, daß wir es nicht mit einem einzigen Kreol, sondern mit mehreren Kreols zu tun haben, die geographisch anders situiert und verschiedenen Veränderungen ausgesetzt sind.

IV. SCHLUSSBETRACHTUNGEN

Kreolisierung und Sprachwandel bilden ein Begriffspaar, in welchem die einzelnen Glieder einander bestimmen und aufhellen. Diese Arbeit zeigt, inwiefern die synchron dynamische Phonologie eines Kreols zur Beschreibung seiner Bildungs- und Entwicklungsgeschichte beitragen kann. Anstatt die sozialen und kulturellen Veränderungen als Ersatz zur Sprachbeschreibung zu bevorzugen, hat sie beobachtet, wie diese ein insularisches Kommunikationsinstrument prägen, ohne es als Erkenntnisobjekt zu verwandeln. Die Chiffren der Bevölkerungsgeschichte sind dem Familien- und Sprachwandel als Moment der Pidginisierung immer noch abzulesen (vgl. Boucher, 1989) und die Zeugnisse der Informanten bestätigen eine Mischung älterer Sprachschichten als charakteristisch für Familienzellen und Sprachsysteme der Insel. Doch sind nicht alle historischen Daten zur Rekonstruktion der Kreolisierung berücksichtigt worden: die Entdeckung der Insel durch die Araber und die Portugiesen im 15. Jahrhundert, die nicht offiziellen Daten der Bevölkerungs-geschichte und ihre verschiedenen Einwanderungswellen, der illegale Sklavenhandel, die Einführung mehrerer sprachlicher Bestandteile bis ins 18. Jahrhundert machen die Hypothese einer Kreolisierung ohne Pidginisierung im Falle La Réunions schwer annehmbar. Leider wird die wissenschaftliche Beobachtung der sogenannten Pidginisierung durch diese Lücken beträchtlich erschwert und eine vertiefte Untersuchung der Kreolisierung gehemmt.

UNE CLASSE DE FONCTIONNELS EN CRÉOLE RÉUNIONNAIS : FORME ET SENS ?

1 Introduction à la problématique

Cette contribution à la morphologie et syntaxe des langues créoles se propose de décrire ce que les données linguistiques collectées dans différents corpus oraux et écrits peuvent nous apprendre du fonctionnement de certaines unités grammaticales traditionnellement appelées prépositions.

Les nombreux auteurs ayant abordé ce point en créole réunionnais usent de termes et de méthodes différents. L'étude de la préposition est menée avec celle du syntagme prépositionnel (Papen, 1978 ; Cellier, 1985 ; Corne, 1971 ; Bollée, 1977 ; Armand, 1988) ou à travers celle de la composition dans la constitution des néologismes créoles (Chaudenson, 1978) ou encore à l'intérieur de la classe des monèmes fonctionnels regroupant les prépositions, les subordonnants et les coordonnants ce qui les distingue de la classe des autonomes ou adverbes (Ramassamy, 1985).

Ces études syntaxiques et lexicographiques approfondies notent que "l'éparpillement sémantique des unités ne facilite pas la classification, que certaines unités comme *à, de* ne peuvent plus être considérées comme encore fonctionnelles en réunionnais" (Cellier cité par Armand, 1988).

Le titre envisagé pour ce travail, s'entend au départ comme une interrogation pour tenter de comprendre si la prise en compte de la forme et du sens de ces unités syntaxiques permettrait de cerner quelques traits saillants du sous-système constitué par les prépositions. On se demandera comment ce dernier convoque les principes constitutifs du système général de la langue.

Une quantité et une diversité non négligeables de corpus ont déjà été établies. Le descripteur dispose ainsi d'un matériau de base pour un travail de synthèse sur la question des prépositions en réunionnais. On relève des *corpus oraux spontanés* collectés en idiolectes sur le terrain (Papen, 1978 ; Cellier, 1985 ; Ramassamy, 1985 ; Staudacher-Valliamée, 1992). Les lexique (Chaudenson, 1978) et dictionnaires

(Baggioni, 1987/1990 ; Armand, 1987) livrent des *corpus conceptualisés*. Les sketchs audio-oraux enregistrés sur cassettes (Thierry Jardinot, 1990, 1992) ainsi que les histoires créoles recueillies sur disques (Daniel Vabois, 1988) forment des *corpus oraux différés ou reproduits*.

Pour cerner quelques aspects se rattachant directement aux préoccupations de cette réflexion collective, on peut commencer par traiter de la morphologie en étudiant la forme du signifiant, le degré de stabilité et d'instabilité des unités attestées. C'est en effet la première difficulté à laquelle on se heurte quant il s'agit de dresser l'inventaire de ces unités grammaticales en créole réunionnais. Dans ce contexte, une attention toute particulière sera accordée aux problèmes relatifs au figement. On abordera ensuite la question syntaxique dans sa relation au sens et aux valeurs des unités. Avant d'observer quels sont les principes en œuvre dans le système commun des prépositions, on étendra l'observation à la participation des prépositions aux constructions iconiques (métaphores, images et proverbes). L'incursion dans diverses couches discursives de la langue montrera peut-être en quoi la dynamique des constructions linguistiques en synchronie peut documenter la constitution de certaines unités dites prépositionnelles comme invariants de la créolisation.

2 Inventaire et mise en tableau

Pour constituer le tableau des formes attestées en synchronie, il était nécessaire de ne pas mettre sur le même plan unités fonctionnelles et unités figées. Par unité fonctionnelle, on peut entendre toute unité assumant une fonction syntaxique identifiable en terme de monème. En effet, ce qui semble caractériser le sous-système des prépositions tient dans la présence simultanée d'unités fonctionnelles stables, entièrement et partiellement figées.

2.1 Comptage, morphologie et identification des unités fonctionnelles

25 unités fonction-nelles	variation de la forme	valeur (spatiale, temporelle, autre)	autres classes (adverbes, particule, subordonnant, adjectif)	syntagmes figés	traduction (contexte
èk	avèk	spa		mèt èk mèt dobwa ék l fini èk sa fini èk ou ran't èk	déposer chez sermoner qqn en finir se débarasser de agresser
ansanm'	sanm'		adv particule	mèt lamain ansanm'	être solidaire
pou '	po		particule	i vyen pou ou	tu ne perds rien pour attendre
kont	kontro	adversative		ni zwé kont' Sato	nous jouons contre Château
dan	dann'	spa, temp	loc. adv	kour dann' somin in kolyé dan mon kou (dann' pyé, sòrt dan lé o dann' tan lontan sòrt dan mon zanm' !	courir denors un collier au cou, au pie venir des Hauts autrefois pousse-toi
dedan	dodan, anndan, ddan	spa	adv, adj, particule	banna lé anndan, zòt lé ddan (dodan) anndan la moin la gliss anndan	ils sont à l'intérieur, dedans là-dedans je me suis glissé à l'intérieur (je l'ai glissé dedans)
dann'+N		spa, temp	loc. prép	dann'tan lontan dann' kwin lârmwâr	autrefois derrière l'armoire
koté		spa	nom, adv	mon koté dzyé rèss koté moin lotkoté laba	un œil reste près de moi là-bas

vizavi		spa	nom		
dovan	devan, dvan	spa	adv, partivule, nom	mèt dovan sòrt dovan pass dovan la di dovan nou mon bluz lé dovan dèryèr	prendre la fuite pousse toi ! attention ! évincer nous étions témoins ma chemise de nuit est sens devant derrière
dèryèr		spa	particule, adv	râl dèryère pass dèryèr assiz dèryèr	tricher rectifier s'asseoir à l'arrière
si		spa quantité, temp		kòz si li mont'si mon lamp, grinp' si li	dire du mal de insulter qqn être pris de (peur)
desi	dsi	spa, temp	adv, particule, adj	mèt desi lé desi	ajouter de l'argent être dessus
dessou	dosou, dsou	spa,	adv, adj	gliss dosou lé dosou	glisser dessous être dessous
anlèr		spa	adv, particule, adj	rèss anlèr lé anlèr assiz anlèr anlèr Lantanyé	être perdante, être en haut, en vedette s'asseoir en haut dans la région au dessus de...
anba		spa	adv, adj, particule	anba Larivyèr assiz anba (dannfon) lé anba	dans les quartiers de s'asseoir en bas être au rez-de-chaussée, dehors
dannfon		spa	adv, adj, particule	dannfon laravine dannfon Gran Brilé domoun' dannfon lé dannfon	au bord, sur les rives de, au fin fond de les gens démunis être au plus bas
avan		temp	adj, adv	i lav avan, apré ssa i manz i pass avan	d'abord on les lave, puis on les mange avoir la priorité
apré		temp	adv, particule	apré ssa na wâr li tonm' apré li vyen apré Milyen	après, nous verrons il est plus jeune qu'Emilien
depi	dopï	temp	adv, subor	depï tanpti i fé dé zour nana dé mwa	depuis l'enfance depuis deux jours, deux mois
ziska	zïska, Zyska, `ziska	temp	adv, subor	ziskatan, ziskalèr ziska talèr moin la ziska anvi wâr aou	jusqu'à ce que, jusqu'à présent, d'ici peu j'ai même envie de te voir
amonté, apâtir (postposé)	armonté	temp quanti		dé zan amonté trant' apâtir	au moins
kom	konm', koman	manière	adv, adj	lontan konm koméla	autrefois comme aujourd'hui

dapré	pré	manière	modale	dapré wvoin dapré ou ! dapré li, i sâr atann' ali !	à mon avis tu parles il s'imagine qu'on va l'attendre
selon	solon	manière	modale	lé solon	cela dépend

2.2 Difficultés de classification et de traduction

Huit unités ont dû être traitées séparément : *akoz, bor, bordaz, otonan, rant, san, oki, lotkoté.* En effet, leur emploi limité à des exemples précis les fait apparaître dans le système général comme un ensemble intermédiaire entre unités fonctionnelles et unités figées.

En tant que préposition *akoz*, se retrouve toujours dans des phrases du type : *akoz mârmay, moin la pa gainj vni./ à cause marmaille, moi la pa gage venu./* prise par les enfants, je n'ai pas pu venir. Son attestation est plus fréquente comme subordonnant. : *mi koné pa akoz li kri konmssa/*moi connait pas à cause lui crie comme ça / je ne sais pas pourquoi il crie si fort. Il est aussi employé comme adverbe figé dans akoz ssa menm / à cause cela même/ "c'est pour cela".

Si *bor* est employé comme préposition dans des expressions figées *bordmèr, bor lamer/bord la mer/ au bord de la mer*, il apparaît également dans le syntagme prépositionnel *dann'* bor/dans bord/ "au bord de" pouvant lui-même être déterminé par un nom participant au découpage et à la désignation de l'espace ouvert et profond *dann'bor lamer* /dans le bord de la mer/ "sur la plage", *dann' bor somin* /dans bord du chemin "au bord de la route", *dann'bor kanal* /dans bor canal/ "au bord du canal".

Le point commun aux quatre autres unités, c'est leur attestation limitée à un seul type d'exemple. Cette distribution leur confère une valeur d'hapax. *rant lé dé, lékèl ou profèr /rant les deux lequel tu préfères/ "lequel des deux préfères-tu ?".* On relève pour *san* en synthème adjectival *mârmay la lé sanné /marmaille là est sans nez/ "cet enfant manque d'amour-propre". Nou lé san âryen /nous l'est sans rien/ "nous sommes démunis".* Avec une valeur équivalente *oki* exprime aussi le privatif *nous té oki kapisson / nous étions au cul de capuchon/ "nous manquions d'imperméable".* Un complément d'enquête devrait vérifier le champ d'emploi et la forme de *otonan son kaz i tonm' otonan èk sak granpèr. /sa case tombait à tenant avec celle de grand-père "sa maison était contigüe à celle de grand-père". Lotkoté,* ainsi que *pârkoté, okoté,* fonctionne comme adverbe *li arèt lotkoté pâr laba,* et comme préposition.

On signalera ici une autre difficulté liée à la mise en tableau des données inventoriées. Ce choix rend matériellement impossible une traduction pluridimensionnelle interlinéarisant le créole, le mot à mot ou traduction littérale suivie de la correspondance en français standard. Ce dernier circule en tant que langue officielle dans l'île. Il a donc été retenu pour les exemples cités dans les deux premiers tableaux. Pour compenser cette insuffisance linguistique, des explications plus complètes sont données en commentaires comme ci-dessus. En effet, la question complexe et importante de la traduction, c'est-à-dire de la transposition du corpus créole contemporain en français standard ou ancien a été largement débattue en atelier. Pour prendre la mesure des problèmes de reconstruction socio-historiques qui s'y rattachent, le lecteur se rapportera aux derniers travaux de réflexion approfondie (Chaudenson, Mougeon, Beniak, 1993 ; Véronique, 1994).

2.3 Lecture verticale du Tableau n°1

Toutes les unités fonctionnelles figurant sur la première colonne de gauche attestent un emploi prépositionnel dominant tout en assumant celui d'adverbe, de nom, de particule. Le terme de particule bien connue des créolistes (Valdman, 1981) sert à désigner toute unité syntaxique fonctionnant comme déterminant du noyau verbal, mais ne pouvant lui-même être déterminé. Sa place est fixée juste après le noyau verbal avec lequel il forme une unité syntaxique à structure discontinue et une unité sémantique autonome (*mèt dovan, râl dèryèr, rèss anlèr, dor atèr*).

Ce n'est pas l'ordre alphabétique qui a été choisi pour la présentation des unités répertoriées, mais plutôt un ordre hiérarchisé selon la valeur et la fréquence. L'analyse sémantique des verbes ayant souligné l'importance numérique de la spatialité - on dénombre en effet 13 prépositions spatiales et temporelles - il fallait par conséquent accorder une place à ces données ainsi qu'aux syntagmes figés liés au verbe de mouvement.

2.4 Lecture horizontale du Tableau n°1

En partant de la gauche vers la droite, on traite d'abord de la stabilité ou de l'instabilité de certaines unités. Il ressort de l'étude de la variation de la forme du signifiant, que 8 unités stables. Il s'agit de *koté, dèryèr, anba, anlèr avan, apré, vizavi, bordaz*. Si l'on intègre les syntagmes nominaux figés en emploi prépositionnel, on mentionnera *dann'fon, dann'kwin, dann' bor, dann' milyé*.

Les unités morphologiquement instables sont au nombre de 14 (17). L'épreuve de commutation permet de vérifier que *èk* et *ansanm'* ne correspondent pas à deux variantes d'une même unité. En effet, on peut dire *vyen èk (ansanm', sanm') mwën*, mais dans certains syntagmes verbaux *anon nout' tout' ansanm', met la main ansanm'*, seul *ansanm'* est grammaticalement correct. Cela signifie que *ansanm'*, adverbe et particule, fonctionne aussi comme préposition alors que *èk* n'atteste qu'un fonctionnement prépositionnel. La même remarque vaut pour *dëssou, dëssi*. On peut entendre *li la mèt son tant' sou* (*dsou, sou, dëssou*) *son bra. Mârmit' la ress si (dsi, dëssi) latab'*. En syntagme figé, les seuls formes possibles sont *mètt dëssi* "ajouter", *péz dëssou* "coller". *Dan* se réalise dan devant un nom précédé d'un déterminant (*rogârd dan mon sakk, assiz dan lakaz*). Dans les autres contextes, il se réalise *dann'* (*dann' fénwâr, dann' tan lontan*).

Les autres cas d'instabilité sont dus à la fluctuation de certaines oppositions vocaliques. Pour /o/ - /u/ (*po, pou*), /ë/ - /o/ (*dëpi, dopi, dëvan, dovan*), (*kom, konm, ziska, zÿska*). Les unités syntaxiques portent l'empreinte des habitudes articulatoires (Staudacher-Valliamée, 1992). Les fluctuations signalent les instabilités de la forme tout en montrant que l'étude morphologique est nécessaire, mais pas suffisante pour l'identification des unités fonctionnelles. L'observation du lien entre la forme et le sens livrent, dans ce contexte, des indications utiles. Au plan méthodologique, on constate que l'étude de la fluctuation et celle du figement s'éclairent mutuellement.

2.5 Tableau n°2. Les unités figées

Unités	Emplois	Sens (contexte)
a	sabakane, baramine, alaboukane	sabre-à-cannes, barre à mine, fumé
apyé	apyé	à pied
	bat' apyé	faire le trajet à pied
atèr	nou té atèr èk ladingg	nous sommes abattus avec la grippe
	ou dòr atèr	tu y perds !
	prépar atèr	préparation culinaire
an	anlwil, anta,	ivre, morose
	an grenn, an kouyon	méchant, méchamment
	kòz an baròkk	mal s'exprimer
	an missouk	en cachette, à la dérobée
	anlo, angrin, ansosso	collant, en grain, en bouillie
	anba, anlèr, antravèr	en bas, en haut, de travers
	angaròt, andòr	envelopper, ensorceler
	angant', anprèt, antyen pa	rouler, prêter, peu importe
	anprofit', anserv, anval'	profiter de, se servir de, avaler,
	sanpass, sanplainj	se passer de, se plaindre,
	mòkk an tòl, an fèr, an bwa	récipient en tôle, en fer, en bois
	si an o, si an ba	
pâr	pâr ou menm'	personnellement
	parissi pâr laba	etc.etc. balivernes !
	Pâr léo, Pâr léba	orientation locale
	pârla	quelque part
d, dd, do	pyédbwa	arbre
	sârzèrdlo	farceur, plaisantin
	bézèrdpaké	menteur, trompeur
	gongondpain	quignon de pain
	koudkonj	heurt, meurtrissure
	kokodtèt	tête, crâne
	kabodfon	poisson de mer
	kabodlo	idem
	baskèt dolo	basket de mauvaise qualité
	lârzandlo	allocations familiales
	balodri, bal dori	balle de riz
	sifon n'rakk (sifon larakk)	ivrogne
	sifon lopyé	serpillère
	zwâr kârt	vaurien
	zevidlenn'	spondias monbin

Quatre unités statistiquement insignifiantes (*a, an, pâr, de*) mais très fréquentes dans le discours et rentables dans les mécanismes de constructions lexicales ont été regroupées sur un tableau à plusieurs entrées dans le but de souligner leurs divers emplois en différents contextes. On se rappelle en effet que les études existantes s'accordent pour considérer *à, de, pâr, an* comme des unités vides de sens ou vidées de leur sens français actuel. Les structures parataxiques permettent à ce créole d'exprimer le

lien syntagmatique entre l'ordre et la fonction des parties du discours. Ex : *mi sava laboutikk "je vais à l'épicerie". mi mètt sapo granpèr "je mets le chapeau de grand-père"*. Les exemples montrent que le système créole a gardé *an (mi sort an Frans "je viens de France")* parce que cet étymon du français a rempli une autre fonction que celle de préposition. Il a surtout servi à la construction d'unités adjectivales (*anlwil, anta)* adverbiales *(koz angrenn', ankouyon, manz anprèt, wâr pâr moin menm)* verbales bien fossilisées dans le système commun (*sanpass, anserv, andor, angant'*). Il ressort de la lecture du tableau que (*d, dd, t, do dë*) atteste une grande variété de possibilités synthématiques partielles ou totales. Pour tous les exemples cités, il faut partir du sens acquis par l'unité lexicale en créole pour en fixer la fonction. La question du lien entre syntaxe et axiologie (étude de la valeur) apparaît plus clairement quant on l'applique à la description particulière de la spatialité et de *èk*.

3 Syntaxe et sens des unités

La confection du tableau devait accorder une place à la valeur spatiale et temporelle pour introduire une distinction entre la saillance quantitative, structurelle de la spatialité et la relative faiblesse numérique des prépositions temporelles (*avan, apré, dëpi, ziska, amonté, apâtir*) et des quelques unités exprimant la manière (*konm, dapré, solon*).

C'est la spatialité qui constitue le trait dominant de ce système prépositionnel. Au trait concret attesté pour tous les éléments du sous-ensemble spatial, il faut ajouter le trait abstrait incorporé dans la construction de deux types de syntagmes verbaux. La structure du premier réunit un noyau verbal et une particule *mèt dovan, sort dovan, râl dmèryèr, dor atèr, rèss anlèr*. Le deuxième type rassemble un noyau verbal et un groupe prépositionnel (*ronf' èk moin, mont si li, linfékssyon la mèt ansanm' li*). Tous les exemples illustrent l'usage d'un verbe de mouvement dans le figement sémantique et la grammaticalisation du syntagme verbal.

3.1 Un exemple d'unité polyvalente èk

Analysée conjointement sous l'angle de ses fonctions syntaxiques (*èk* = préposition, *èkssa* en plus), de son degré de stabilité formelle (*ansanm, sanm', èk, avèk*) et de ses différentes valeurs sémantiques, l'unité *èk* illustre davantage que les autres, le rôle de la polyvalence dans la régulation du sous-système des prépositions.

En réunissant aussi bien des valeurs déjà repérées antérieurement (Ramassamy, 1985), que celles observées par l'auteur sur le terrain, ce tableau tente de cerner la nature du lien entre verbe et préposition. Le sémantisme des verbes conditionne en effet les différentes valeurs de *èk*.

3.2 Tableau des valeurs de èk

valeur	èk
comitative	mi vyen èk zòt je viens avec vous
coordinative	moin la grat' lavaniy èk vétivèr, kane osi moi a gratté la vanille avec vétiver, canne aussi nana zis amoin èk monmon il y a juste moi et maman
causative	èk siklonn' lakaz i koul' avec cyclone la case coule
moyen/lieu	bann' mârmay la grandi èk zòt matant' bande marmaille a grandi avec leur ma tante
rapport hiérarchique	bougg la i travay èk tonton bougre-là travaille avec tonton
agentive	madam' la i gainj lökou èk son mari madame-là gagne le coup avec son mari
	li la fé zanfan èk son patron lui l'a fait des enfants avec son patron ou ròd fé annwiy amoin èk bougg la vous rôde fait ennuyer moi avec bougre-là
destinative	mi asté brèdd èk mon madam' bazâr moi acheter brèdes avec mon madame bazar
locative	moin la mèt out' sak èk Nono moi la met votre sac avec Nono

groupe verbal figé :	li la rant' èk moin (ronf', bann') lui la rentre avec moi kossa mi fé èk sa ? quoi-ça moi fait avec ça i koné pa kossa i fo fé èk li i connaît pas quoi-ça i faut fait avec lui nou lé fatigé èk li nous l'est fatigué casse les pieds èk sa mi sa lagâr ! avec ça moi i va la gare nou la pa la èk sa nous l'est pas pas là avec ça.
provenance	la tir ali èk son monmon l'a tire lui avec sa maman mi sòrt èk li moi i sor avec lui sa i sòrt èk granpèr ça i sor avec grand-père

On aurait pu citer d'autres unités (*pou, dan*) relevées également pour leur plurifonctionnalité et leur polyvalence (Staudacher-Valliamée, 1993

b). *èk* atteste cependant le plus grand nombre de valeurs permettant le rapprochement avec d'autres systèmes. Pour illustrer l'évolution menant du français ancien au créole réunionnais contemporain, on a choisi de donner une traduction littérale des exemples. On peut référer sur ce point aux études comparatives menées pour les créoles et différentes variétés du français appréhendées dans une dimension panlectale (Chaudenson, 1993). On en vient à supposer que plus une préposition est acceptée par un système, plus sa combinabilité est grande. On sait qu'en français *à, de, en* sont également très larges et polyvalentes.

Au plan théorique général, la plurifonctionnalité bien exemplifiée de certaines unités (*èk, pou, dan*) pose la question de l'autonomie du système prépositionnel, tant il est clair qu'il dépend en grande partie du système verbal et spatial réunionnais.

4 Principes en œuvre dans le système en synchronie dynamique

Les modifications morphologiques, syntaxiques et sémantiques des unités traditionnellement identifiées comme prépositions en créole invitent le descripteur à se demander si le système prépositionnel tel qu'il fonctionne en synchronie ne résulte pas de certains principes de réduction, d'extension, d'économie bien circonscrits en créolistique (Valdman, Manessy, 1981).

4.1 Réduction, extension, économie

L'analyse morphologique proprement dite, celle menée en terme de stabilité et de variation met en évidence la réduction de la forme du signifiant en relation avec les contraintes phonologiques qui s'y exercent. L'étude des fluctuations affectant la forme sonore des unités rappelle l'importance de la tradition orale comme vecteur de la créolisation insulaire en même temps qu'elle souligne de façon plus générale l'interdépendance de la morphologie et de la phonologie (*cf.* Walter, 1982). Notons que la notion de réduction (*èk, sanm', dsou, anndan, dann fon*) n'a de sens que par rapport à la forme complète des étymons du français (avec, ensemble, dessous, en dedans, dans le fond).

En traitant séparément quelques unités entièrement ou partiellement figées, on a pu observer également comment les mécanismes de figement et de synthématisation ont participé, par extension de la forme du signifiant, à la construction de nouvelles unités verbale, adverbiale, adjectivale et nominale. En tant qu'outil structural et fonctionnel au service de grammaticalisation, l'extension ne concerne plus uniquement la

forme du signifiant, mais recouvre des processus dynamique de construction et de créativité d'unités lexicales et grammaticales.

L'analyse syntaxique pour sa part met en évidence les principes d'économie et de motivation nécessaires au système pour créer et développer la polyvalence et la plurifonctionnalité de certaines unités (*èk, pou, dan*). En séparant, dans un premier temps, les unités syntaxiquement fonctionnelles des unités formellement figées ou vidées de leur sens français contemporain, on comprend quelques aspects de la créolisation pour des unités à faible fréquence dans le lexique (*à, de, an*), mais à forte fréquence dans le discours.

4.2 Constructions iconiques en dimension discursive

C'est toujours au niveau du discours qu'il faut se situer pour observer l'usage et la fréquence des prépositions dans la construction des proverbes, métaphores et images ressortissant du principe d'iconicité. Quand on rapproche des corpus écrits anciens, des exemples recueillis dans des corpus oraux encore en usage dans la communauté créolophone, on constate qu'ils ne diffèrent ni par le nombre ni par le sens des unités fonctionnelles.

Dans les contes créoles de Héry (*cf.* Chaudenson, 1980), la forme des prépositions varie indiquant, entre autres, l'influence de la graphie française de l'époque sur l'identification des prépositions créoles. Mais on note surtout l'emploi de plusieurs unités (*et, avek, ensemb*) (*à, zéro*) (*coté, koté, proç (d', zéro, en bas d', anba*), (*dans l'fond, dans mon trou*) pour une même fonction, ce qui tendrait à montrer que les différentes variantes étaient déjà attestées dans la communauté créolophone de l'époque. Leur emploi en contexte et situation met en évidence un effet iconique résultant de l'ancrage des unités fonctionnelles dans la réalité socio-historique et spatio-temporelle du créole du dix-neuvième siècle.

4.3 Exemplier

unités	emplois
d', en bas d'	Moi tire ein cont' pays Bourbon En bas d'rempart La Possession
et,	Licien noir d'François Magallon La té prié commer zaigrette Pou vyent manzer rougail cévrette Kary volaille et brèd cresson
à, ensemb	Moi n'ena cousin Bras-Panon Zédi, va port' à moi la viande ensemb'graton.
avec	Vous sacoué vou' panier avec vout' l'embarras Sombli fini çappé, brinzell' va tumb' en bas.
koté/côté proç (Héry)	Moi tendi conter (sais pas tropqu'ein endroit) Sais pas koté St Paul ou côté Saint Benoit Mais n'a pas tout' encor. Arrivés proç la Mare La bande Moussié Frèon la té fouille cambare
koté	bèf i manz koté li lé amaré koté li dor, son bertèl ansanm'
dann'	dann' batay la poin lo fyon dann oui la poin batay dan in sak sarbon i tir pa lafarine
èk dovan (D. Honoré)	èk mové zèrb i fé pa bon tizane Poul i sot pa dovan kok
tonm' anpârmi	kan i tonm'an pârmi konm aswâr la
èk, si,	nou, nou la gainj in léspèss tigolèt lapèss moustass kaki èk enm'ti morsso latwal rouz si son linz an pliss déssa, ki ârtonm' pa dssi moin ?
dèryèr, dann, déssi, déssou	dèryèr la lavé ryenk doktèr : ou koné, bann' bougg spess gran gran linz blan la, èk ti flèss dratssou i pandi dann' kolé la ! in pé i pèz, in pé i pèz déssi in gobb pou pèz zwazo déssou ?
dann' tan, avan	té dann' tan lo syen té i koz, té lô tan avan bondyé
dann, si, konm	Bougg-la la riv dann' Pari, mounwâr, la mizèr la mont si li, konm karapatt si tété bèf !
silbor	li sa poz lakol silbor Bassin Liksanbour
an (D. Vabois)	bèss an karab, lèv an fourmi, ariv an zoumâr kwi.

4.4 Les strates fossilisées du système commun

Les prépositions rassemblées dans les exemples ci-dessus mettent en lumière l'unité et la diversité constitutive du système créole réunionnais. Les trois types de corpus correspondant à divers moments du système (1828-1992) attestent également des procédés iconiques différents. La traduction des fables de La Fontaine par Héry met en relief les marques socio-historiques dans lesquelles sont enracinées les prépositions.

Dans les proverbes recueillis par D. Honoré, on peut lire les processus de constructions métonymiques et les conditions socio-culturelles les accompagnant. Les histoires créoles de D. Vabois visent une dimension esthétique de la langue comme au théâtre et dans les pièces radiophoniques où l'iconicité, la construction d'images, de métaphore sert la créativité linguistique. On voit comment les structures parataxiques, doublées des structures prosodiques participent à la motivation de la base lexicale française. Les structures orales et discursives de la langue y assurent tout le scénique, le tragicomique, comme en littérature.

L'approche synchronique d'une classe de fonctionnels en créole réunionnais fondée en priorité sur l'étude du lien entre la forme et le sens des unités, souligne quelques caractéristiques du sous-système des prépositions : stabilité d'un noyau de huit unités intégrées dans la grammaticalisation d'autres syntagmes prépositionnels, coexistence dans le système d'unités partiellement et totalement figées motivée par les besoins morphogénétiques du créole, importance du système verbal, notamment des verbes de mouvement, dans la régulation et le découpage linguistique de la spatialité. Enfin, l'instabilité de la forme sonore de certaines unités sont la trace de l'influence de la prononciation, de la transmission orale dans la constitution du système créolophone insulaire.

Gillette STAUDACHER-VALLIAMÉE
LACITO, CNRS

Bibliographie

ARMAND, A., 1988 : *Dictionnaire kréolrénioné-français*. Saint-André, Océan Éditions.
BAGGIONI, D., 1990 : *Petit Dictionnaire créole réunionnais français*.
BOLLÉE, A., 1977 : *Zur Enstehungsgeschichte der französischen Kreolendialekte im Indischen Ozean : Kreolisierung ohne Pidginisierung*. Genève, Droz.
CELLIER, P., 1985 : *Description syntaxique du créole réunionnais. Essai de standardisation*. Thèse de Doctorat d'État, Aix-en-Provence.
CHAUDENSON, R., 1978 : *Lexique du parler créole de la Réunion*. Paris, Champion.
___ 1981 : *Textes créoles anciens*. Hamburg, Buske.
___ 1992 : "Vers une théorie de la créolisation linguistique", in : *Lalies* 10 7-25.
CHAUDENSON, R., MOUGEON, R., et BENIAK, É., 1993 : *Vers une approche panlectale de la variation linguistique*. Paris, Didier Érudition.
____ 1994 : Créolisation et appropriation linguistique : de la théorie aux exemples, in VÉRONIQUE D., éd.*Créolisation et acquisition des langues*, Aix-en-Provence, Publications Université de Provence, 171-191.
CORNE, C., 1977 : *Seychelles Creole grammar. Elements for Indian Ocean proto-creole reconstruction*. Tübingen, Narr.

HYMES, D.H., (ed) 1971 : *Pidginization and creolization of languages*. Cambridge, Cambridge University Press.

JARDINOT, T., 1990 : *Quel Trin, cassette audio-orale*, Sedm Os 60060, La Réunion, Studio Oasis.

____ 1992 : *Kassage la blag'*. Cassette audio-orale. Sedm Os 60014, La Réunion, Studio Oasis.

PAPEN, R., 1978 : *The French-based creoles of the Indian Ocean : an analysis and comparison*. Thèse Ph. D., University of California at San Diego.

RAMASSAMY, G., 1985 : *Syntaxe du créole réunionnais*. Thèse, Université de Paris V, Sorbonne.

STAUDACHER-VALLIAMÉE, G., 1989 : "Faits phonologiques et faits lexicaux dans le créole réunionnais", in : *Actes du 16e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*, Paris, Sorbonne, 107-111.

____ 1990 : "Le système consonantique du créole réunionnais", in *Cahiers du LACITO, Revue d'Ethnolinguistique* 5, 89-108.

____ 1991 a : "Le vocalisme créole réunionnais", in : *Cahiers du LACITO, Revue d'Ethnolinguistique* 6, 12-30.

____ 1991 b : "La dynamique verbale du créole réunionnais : une synchronie au service de la diachronie", in : *Actes du XVIIe colloque international de linguistique fonctionnelle*, Prague, Tchécoslovaquie, 12-17 juillet 1991, Prague 130-134.

____ 1992 : *Phonologie du créole réunionnais : unité et diversité*. Paris, Peeters Selaf

____ 1994a "Die synchron Dynamik der Kreolensprache La Réunions als Ausgangspunkt zur Annäherung an Kreolisierung und Sprachwandel", in : ADONE D., PLAG I., (eds) *Creolization and linguistic change*, Düsseldorf : Niemeyer, pp. 139-160.

____ 1994 b : "Quelles valeurs pour ssa en créole réunionnais ? ", in *: Actes du 20e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*, Coïmbra-Portugal (21-26 Mai), à paraître.

____ 1994 : "Le Dialogue créole réunionnais : communication verbale et non verbale", in*Actes du 5e Congrès International de l'International Association for Dialogue Analysis et du Centre de Recherche en Linguistique Contrastive* Paris, 16-19 mars 1994, Niemeyer Verlag, RFA, à paraître.

VABOIS, D., 1979 : *Z'histoires créoles*. 33 Tours Mono-stéréo PFVA 4002, Auvidis-France.

VALDMAN, A., 1978 : *Le créole : structure, statut, et origine*. Paris, Klincksieck.

____ 1981 : *Pidgins et créoles* : textes réunis par, Vol 2 : Paris, Éditions du CNRS.

VÉRONIQUE, D., éd 1994 : *Créolisation et acquisition des langues*. Aix-en-Provence, Publications Université de Provence.

WALTER, H., 1982 : *Enquête phonologique et variétés régionales du français*. Paris, PUF.

LE DIALOGUE CREOLE REUNIONNAIS
COMMUNICATION VERBALE ET NON-VERBALE

II. INTRODUCTION AU DIALOGUE CREOLE REUNIONNAIS

Le titre choisi pour cette contribution correspond à une double tentative: justifier l'appréhension du dialogue créole en tant que genre à tradition orale, montrer que les différentes formes de dialogue susceptibles d'être repérées par le linguiste de terrain sont autant d'illustrations d'un type dialogal réunionnais. Ce dernier se caractérise comme un ensemble motivé de traits et de structures linguistiques forgés pour répondre à des fonctions de communication variées. Celles-ci semblent dictées par les règles d'un système de langue et de représentations obéissant à une vision du monde ancrée dans la réalité spatio-temporelle insulaire. Les signes de son fonctionnement sont inscrits dans la langue, dans ses procédés grammaticaux, constructions iconiques, dans les zones de pertinence prosodique dont la langue fait usage pour communiquer, interagir, dire les interdits et les apories de la société créolophone. En tant qu'objet d'étude socio-historique ce créole à base lexicale française rappelle que c'est bien aux contraintes du jeu verbal et non verbal que l'homme de paroles créolophone (cf. Hagège, 1986) doit la construction d'une langue comme d'un espace de communication partagé. Si les parents porteurs de langues et de cultures différentes n'avaient pas transmis aux enfants, sur plusieurs générations, la langue de leurs ancêtres, si maîtres et esclaves, contremaîtres et colons n'avaient pas vécu l'expérience linguistique et culturelle de la société d'habitation (cf. Staudacher-Valliamee, 1992), certains créoles n'auraient peut-être pas vu le jour. Les premiers habitants originaires de Madagascar, de France, d'Inde, de la côte orientale de l'Afrique ont mis en commun, dès le début du peuplement, leurs divers apports linguistiques (français, malgache, indo-portugais, langues dravidiennes du dix-septième siècle) pour construire un instrument de communication dont la base réunit en grande partie les modifications de l'outil lexical français. Les devinettes ou *kossa in soz* à La Réunion (*sirandane* à l'île Maurice et aux Seychelles, *zédmo* à Rodrigues, *ankamantatra* en malgache, *adivinhaçoes* en portugais) constituent un fonds primitif de jeux de mots et de constructions dialogales propres à ces sociétés créoles de L'Océan Indien (cf. Gamaleya, 1974, Chaudenson et alii 1980, Barat/Robert, 1992, Bavoux, 1993).

Pour décrire le dialogue, on commencera par présenter la collecte et le dépouillement des données dans lesquelles sont imbriquées les différentes formes dialogiques avant de décrire comment la dimension dialogale ou communicative s'exprime dans des traits et structures linguistiques. On rappelera enfin les fonctions assumées par le dialogue, moteur de la créativité linguistique créole. Cette conception du dialogue ouvre sur les mécanismes linguistiques de la communication verbale et non verbale.

II. LE TERRAIN DES FORMES DIALOGIQUES

Différents corpus sont à la base de cette description des formes dialogiques. Ils présentent toutefois des caractéristiques communes. En effet, ils sont tous issus de la tradition orale constitutive de leur fonctionnement réel dans la communauté linguistique. Aussi, le linguiste de terrain enregistrant plusieurs sortes de dialogues, ne met pas sur le même plan les diverses formes qu'ils peuvent adopter suivant les contraintes s'exerçant sur l'activité

langagière. Dans le cadre socio-historique déterminant sa productivité et sa réceptivité, le dialogue créolophone s'apparente à un miroir à deux faces. Une *face exposée* était, dès le début du peuplement (1663), tributaire des règles juridiques. Ces dernières ont manifestement alourdi l'échange dialogal entre la population créolophone native et les instances administratives. Les premières tentatives de mise en écriture portent les traces des altérations subies par les dialogues anciens, car les instances administratives notant les entretiens, utilisaient spontanément l'alphabet et les expressions linguistiques familières à l'oreille d'un auditeur francophone (cf. Chaudenson, 1981). Il est bien établi que ce mode de réceptivité a conditionné en diachronie la dynamique dans laquelle le contact de langues a été appréhendé et représenté pour ce créole. Une *face indigène* se révèle dans les témoignages recueillis par des hommes de lettres (cf. Héry, 1828, Vinson 1882, Volcy-Focard, 1884 dans Chaudenson, 1981). L'émergence de traces écrites du dialogue dans la dynamique des structures sociales s'avère lente, partielle et progressive. Elle montre les difficultés d'appropriation du droit au dialogue en même temps qu'elle en souligne l'historicité.

II.1- Traces écrites et les langues orales en contact

La recherche de formes dialogiques anciennes conduit l'enquêteur au dépouillement de documents d'archives. Pour la période de la Compagnie des Indes (1665-1767) correspondant à celle de la pidginisation des langues du peuplement, les traces écrites de dialogue au sens d'entretien libre entre au moins deux interlocuteurs créolophones sont, pour l'instant et sous bénéfice d'inventaire, inexistantes. Cependant le Rapport que le R.P. Caulier remit en 1772 à l'Archevêque de Paris, décrit avec précision en quoi la diversité des langues attestées dans la concession constituait un obstacle à la communication, rendant difficile le dialogue ou l'échange verbal entre les indigènes et les missionnaires francophones. Les Archives répertoriées pour le dix-huitième siècle (cf. Lougnon, 1956) attestent des déclarations de vols, plaintes et requêtes. On y relève quelques structures propres au dialogue juridique reproduisant trois discours: les propos de l'esclave sont rapportés, en son absence, par son propriétaire devant un greffier qui en prend note (1). Les vestiges du créole de l'époque sont plus rares (cf. Chaudenson, 1981). C'est au dix-neuvième siècle qu'on voit apparaître les premières répliques à structure dialogale. Elles sont unilatérales en cela que chaque interlocuteur est seul dans sa langue. Dans l'exemple recueilli par Vinson (1882) et repris par Schuchardt (1883), un planteur blanc s'adressait en français à son cuisinier qui répondait en créole (2). Vinson l'identifia comme un spécimen du français créole d'un Noir mozambique (cf. Chaudenson, 1981). Une analyse des régles d'échange dialogal retient un type particulier de bilinguisme, la difficulté d'identification des langues en présence et un filtrage particulier de l'oralité par l'écriture. La situation de communication pour sa part éclaire le décalage entre dialogue juridique et celui de la vie quotidienne. Dans le second, les sources du comique et la valeur théâtrale du dialogue bourbonnais sont marquées par le contact de langues.

II.2- Les critères d'évaluation dialogique

La relative rareté de dialogues écrits restitués dans leur intégralité pose la question des critères de l'évaluation dialogique, du bien-fondé théorique de l'opposition entre structures dialogales et narratives appliquée aux corpus créoles. Le descripteur s'en tient alors à certains paramètres dont l'aspect réducteur présentent néanmoins l'avantage de fournir quelques critères définitoires du dialogue.

Sur la base du nombre, de la présence et de l'absence des actants, de l'orientation et de la destination du propos, on peut entendre par dialogue un entretien entre deux participants au

minimum et en répertorier plusieurs sous-groupes. Dans ce cadre méthodologique, on traitera les dialogues entre animaux. Les exemples abondent dans les fables créoles que Héry a dédiées en 1828 aux dames de Bourbon.

Si le dialogue s'applique aux paroles qu'échangent les personnages d'une pièce de théâtre, à la manière dont l'auteur fait parler ses personnages, on intègrera les histoires créoles de Daniel Vabois (1988) ainsi que les sketchs oraux de Thierry Jardinot (1990, 1992). Pour camper le décor, les conteurs modernes entreprennent une mise en langue comme une mise en scène des actes de communication. Ces dialogues modernes à caractère exclusivement oral sont les composantes d'ensembles plus complexes que sont les discours et récits reproduits en public. Ils émanent d'individu faisant fonction de conteur et d'imitateur. Un autre type de dialogue, proche du récit de vie, se trouve dans les entretiens oraux spontanés menés par l'auteur de ces lignes au cours d'enquêtes réalisées sur le terrain (cf. Staudacher-Valliamee, 1989, 1991, 1992, 1993a, 1993b, 1994). Ils peuvent servir à évaluer le degré d'authenticité des formes et structures observées en dialogues écrits normés et littéraires.

II.3- L'enracinement dans l'insularité partagée

Le point commun à tous les dialogues considérés tient dans le fait bien connu que l'interaction verbale ne fonctionne que dans l'espace d'une langue, d'une culture, de référents partagés par les actants en présence. L'analyse met en évidence leur enracinement dans la géographie et l'histoire sociale de la communication.

On peut le vérifier de manière contrastive à la manière dont Héry a transposé les fables de La Fontaine en créole de l'époque. Le Renard et la Cigogne deviennent le Chien et l'Aigrette. Les animaux créolisés revêtent les habits sociaux de l'esclave et du maître. Alors que chez La Fontaine *Compère Renard se mit un jour en frais. Et retint à dîner commère la Cigogne*, on voit comment Héry utilise sa conscience des systèmes phonologiques (absence de l'opposition /i/ ~ /y/ et de la consonne chuintante en créole de Bourbon) pour créer le jeu polysémique (Lucien, Noir de François Magallon ou Le chien noir de François Magallon) (3). C'est la couleur locale que l'auteur choisit de peindre et puise à cet effet dans un fonds lexical commun, bien fossilisé dans la flore, la faune et le vocabulaire culinaire. Ces strates sont difficilement traduisibles, car elles réactivent les étymons indiens, indo-portugais (*rougail, kary , brèd*). A la morale de La Fontaine *Trompeurs, c'est pour vous que j'écris. Attendez vous à la pareille* correspond en créole la réplique de l'aigrette *Vous donn à moi manioc, moi rendre à vous batate. Tu m'as donné du manioc, je te rends des patates douces.*

Pour marquer l'ancrage culturel et spatio-temporel du dialogue, Héry introduit les fables à l'aide de toponymes (4). Ces repères fonctionnent comme des supports de compréhension dans la communication. Ils valent en tant que données constitutives de l'expérience vécue et conditionnent en tant que telles la perception du monde extérieur par les actants. En créole contemporain (cf. J'ai parti en France, Jardinot, 1992) sont mise en scène les formes du français régional utilisées par un locuteur créolphone natif. En tant que traces linguistiques, la variété des usages ainsi que les compléments de lieu et de temps sont immédiatement réperés par le linguiste, mais le système de la langue dispose d'autres procédés.

III. LES PROCEDES DE LA DIMENSION DIALOGALE

L'observation du fonctionnement de la langue dans l'espace dialogal fait ressortir tous les procédés, constructions et latitudes combinatoires auxquels le système recourt pour répondre aux besoins de la communication. Le lecteur trouvera une définition de l'homme

dialogal dans les travaux de C. Hagège rappelant que *l'homme est par nature dialogal. Le dialogue est pris au sens large d'interlocution, comme toute interaction linguistique en face à face, définitoire de l'espèce humaine.... En tout état de cause, c'est la construction solidaire d'un sens qui caractérise l'activité des partenaires* (cf. Hagège, 1986, 312 ff.).

III.1- Débuts de phrases, amorces de dialogue

L'analyse des techniques d'amorce dialogale révèle l'utilisation de traits linguistiques précis. Les dialogues écrits et oraux usent fréquemment du fait que ce créole ne soit pas un idiome à servitude subjectale (cf. Ramassamy, 1985, Staudacher-Valliamee, 1993b). Une fois indiquée la fonction sujet, celle-ci n'est pas répétée dans les phrases suivantes. On note chez Héry *La commenç dit. La 'rpond* (cf. Chaudenson, 1981). Cette source d'économie s'exprime aussi dans l'emploi des particules énonciatives placées en tête de phrases pour ouvrir le dialogue. Plutôt rares dans les corpus écrits, les particules sont très nombreuses à l'oral. Elles attestent une structure mono- ou dissyllabique (*in, ssa, menm', zafèr, la, oté, mounwâr, mârmay, èkssa, astèr, talèr, soman, mafiy, assé*). Dans le discours, elles se réalisent selon plusieurs schémas prosodiques possibles dont les valeurs pertinentes leur confèrent différentes significations. Les unités considérées changent de classe et de sens (5). Les exemples analysés confirment que c'est dans la phrase orale marquée par les pertinences prosodiques (mise en valeur accentuelle par allongement vocalique, plus grande énergie articulatoire en syllabe finale et initiale, utilisations variées de la courbe intonative, distribution de la pause) que les significations se construisent.

III.2- L'emploi des formes verbales

Certaines formes verbales sont d'un emploi fréquent en structure dialogale. Leurs occurrences témoignent de la polysémie des verbes concernés (*koné, di, gètt, vèy*). En dimension dialogale, ils ne fonctionnent pas uniquement comme verbes pleins, mais aussi comme locutions verbales signifiant selon leur structure prosodique, l'interrogation rhétorique, l'injonction, l'exclamation, modalités privilégiées du dialogue (*zot i koné!* " vous savez! ", *mi di aou!* " crois-moi! ", *gètt ssa!* " allons bon! ", *vèy ssa!* " voyons voir! "). L'interaction dialogale monopolise aussi les formes verbales qui dans certains dialogues (cf. Drapeau La Réunion, Vabois, 1988) se dupliquent pour signifier le caractère ralenti ou détendu de l'activité exprimée par le verbe (*Li ralral' son touss, kasskass lablag'*. " Il se fume sa cigarette, n'en finit pas de plaisanter "). Les verbes se métaphorisent pour exprimer les sentiments et décrire les comportements des interlocuteurs. Le conte oral (cf. Passe conseil, Vabois 1988) reproduit les images bien connues (*lèv an karab, lév an gèp, bèss an fourmi, ariv an zoumâr kwi*).

Pour marquer le doute, la colère, la réprobation, le système prosodique dispose d'un nombre quantitativement limité de phrases mélodiques fonctionnant sans mot, scandées par les seules variations de l'intonation, le geste vocal. Dans Langaz Bourbon, D.Vabois (1988) construit une histoire entière avec les différentes structures prosodiques de " hm... ". Les mêmes techniques linguistiques sont exploitées pour les unités (*in, assé aou don, alé*) dans Commérage téléphone de Jardinot (1992). Ces procédés introduisent certes le style direct dans la structure narrative du conte oral, mais ils sont bien grammaticalisés dans le système de la langue où des schèmes prosodiques servent à marquer l'exclamation (*pyéddbwa i mankk anou!* " Que d'arbres! ") ou alors l'interdiction (*la, ou ékri pa ryen ou la!* " je t'interdis de prendre des notes ").

III.3- Signifiances et créativité linguistique

La prise en compte de la relation d'interlocution met en évidence le recours à des images, comparaisons et métaphores construites à partir d'unités lexicales pertinentisées par les structures prosodiques. On a affaire à des procédés de constructions iconiques qui reposent sur la synthématisation (*linètt boukané* " lunettes solaires ", *linètt fèrblan* " lunettes Ray-ban ", *linètt lokiboutèy* " verres de correction "). Dans les sketchs de Jardinot (1992), ils sont au service de la moquerie et de la critique de moeurs (*tèt pyoss, zanblon nwâr*). Elles acquièrent une valeur dramatique (ou tragi-comique) née de toutes les signifiances rattachées aux situations nouvelles et insolites pou le bons sens populaire réunionnais. Elles sont sources de dialogue comme l'illustrent les thèmes choisis dans les sketchs de Jardinot (Ex: embouteillage à Saint-Denis, popularité d'une émission télévisée comme Santa Barbara, le voyage en avion, le séjour en France). Le personnage favori des contes et sketchs reste le locuteur créolophone unilingue. Pour ce dernier, ce qui se dit, se dit en créole ou ne se dit pas (planteur de canne, le chômeur créolophone en exil à Paris). Sa vision du monde est conditionnée par les images visuo-spatiales insulaires auxquelles il réfère pour se représenter le monde (cf. *Ein gobe*, Vabois, 1988).

Ces données sont véhiculées par la langue commune. Quand les conditions de partage ne sont pas respectées, l'intercompréhension, et avec elle, la communication disparaît. Le jeu dialogal repose sur la superposition ou l'emploi parallèle de deux langues (français et créole). Les effets de comique qui en résultent, sont des ressources dont les sketchs usent volontiers. Ils exploitent les situations où les langues s'échangent, mais ne se confondent pas (cf. Bateau la commune, Vabois, 1988). Que les actants évoluent à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu insulaire, l'absence d'intercompréhension est synonyme d'absence de communication entre locuteurs issus de milieux linguistiques et culturels différents. Le dialogue présente des dysfonctionnements quand il prend l'allure d'interrogatoire entre un supérieur hiérarchique (Ex: adjudant non créolophone en fonction à La Réunion) et un locuteur créolophone unilingue appelé sous le drapeau et ne maîtrisant pas la langue de son interlocuteur. La langue dispose d'un fonds de formes et de structures dialogales primitives servant à réguler les réalités soci-historiques implicite.

IV- DIALOGUE ET FONCTIONS COMMUNICATIVES

Les différentes relations d'interlocution dans lesquelles évolue la dynamique dialogale s'inscrivent dans la société multiculturelle et multilinguale insulaire. En élargissant le dialogue au plurilogue et en prenant comme fil conducteur la relation d'interlocution, activité motrice de structuration linguistique, le linguiste étend sa description synchronique aux strates fossilisées du système que représentent les sirandanes ou devinettes (cf. Gamaleya, 1974), proverbes (cf. Honoré, 1993) et certaines complaintes d'esclaves connus sous le terme de maloya (cf. Granmoun Lélé, 1994). Ces corpus intéressent directement toute analyse du dialogue réunionnais, car leur étude rejoint celle de la motivation interlocutoire toujours présente derrière les jeux de mots, jeux de société créole. Les points communs à ces trois types de corpus sont leur caractère relativement ancien, leur caractère métonymique, leur trait de vivacité linguistique et culturelle. L'activité dialogale prend la valeur de monologue intérieur comme le confirme l'emploi de certaines structures grammaticales et lexicales.

IV.1- Fonction compensatoire des unités non-verbales

Pour se faire une idée plus précise de l'existence d'unités non-verbales, on peut référer aux données implicites nécessaires au décodage des proverbes réunionnais (cf. Honoré, 1993). Elles ne sont pas de nature monématique, mais elles sont présupposées dans les structures dialogales qui sans elles ne feraient plus sens. Le dialogue prend de fait une valeur de monologue, car il réfère à un actant en son absence et le propos ne lui est pas directement destiné. Là, comme dans les fables de Héry, ce sont les animaux ou encore les objets qui servent d'exutoire (6). L'inventaire doit intégrer toutes les locutions figées dont la constitution réfère aux réalités de l'esclavage, à la période où la langue devait dire sans nommmer, sans se faire comprendre de façon littérale (*lo tan Granbwa* " le temps de l'esclavage ". *Ti ass i koup grobwa.* " Petite hache coupe le gros bois ". *Sakk i donn' larou, i râl pa sarètt.* " Les conseilleurs ne sont pas les payeurs "). D'autres emplois métaphoriques en contexte et en situation montrent comment la phrase-métaphore intégrée en structure parataxique sert à désigner et décrire, sans les nommer, des actants, objets et situations, insolites pour le créolophone unilingue: les médecins du régiment sont *bann' boug' espèss grangran linz blan ekk lo flèss karotssou i pandi dann' kolé la.* Le caporal de l'armée que l'on ne nomme pas directement répondra aussi à une convocation métaphorique réduisant son corps à l'allure d'une canne à pêche arborant une moustache couleur kaki et un petit bout de toile sur son vêtement *in spèss tigolètt lapèss moustass kaki èkk ennti morsso latwal si son linz.*

Ces exemples participent des structures énonciatives et grammaticales et résultent des latitudes combinatoires du système de la langue. On rangera parmi elles certaines phrases intonatives fonctionnant seules, sans texte (cf. Langaz Bourbon, Vabois, 1988).

IV.2- Fonction ludique des sirandanes ou devinettes

Une fonction ludique du dialogue s'exprime dans le recueil de jeux de mots, jeux de pensées et d'images, devinettes évoquées en introduction. Le dictionnaire illustré de La Réunion (cf. Barat/Robert, 1992) rappelle que ce jeu consite à faire trouver par l'auditoire le nom d'un objet (*in soz*) à partir d'une phrase rituellement codée. A Maurice, la formule d'ouverture de la question est *sirandane*? La formule d'ouverture de la réponse est *sanpèk!* C'est l'équivalent du réunionnais *kossa in soz,* forme linguistique proche du portugais *qual é a coisa, qual é la* (cf. Barbosa, 1967) et du malgache *inona ary izany* (cf. Bavoux, 1993). Par les sirandanes, la société créolophone indigène a repensé le monde en renommant, selon ses réprésentations spécifiques les réalités du corps, les objets de leur quotidien, les animaux familiers, les plantes, arbres, fruits ainsi que les éléments de la nature. La nature insulaire y est souvent anthropomorphisée (*langouti granpapa lé plin lotrou?* Le pagne de grand-père est plein de trous? Le ciel étoilé. *Nana lo bra, na poin la zanm', li mars?* A des bras, n'a pas de jambes, elle avance? La rivière). L'analyse des structures linguistiques montre comment pour nommer un objet désigné par un item lexical, le créole primitif aligne une, deux phrases, parfois même un petit poème de plusieurs vers (7).

IV.3- Fonction expressive du dialogue chanté

Des dialogues d'un genre différent sont attestés dans les chants et danses traditionnels historiquement rattachés à l'esclavage et au culte des ancêtres. Les formes modernes et anciennes sont connues à la Réunion sous le terme de *maloya*. Dans le maloya traditionnel le dialogue chanté se présente comme un échange entre le soliste et le choeur qui prolonge la phrase du chanteur ou lui répond. Dans des textes comme Namouniman et Konndion Nielpou (Granmoun Lélé, 1994), ils s'expriment dans un créole où survivent des expressions

malgaches et tamoules créolisées. Dans d'autres exemples (cf. Gauvin, 1987), le dialogue devient complainte, monologue intérieur et critique sociale implicite (8).

V- CONCLUSION

L'approche d'un créole à travers la problématique dialogale rappelle, pour la compléter et l'exemplifier, l'importance du contact de langues et de la transculturalité dans les stratégies de communication. Un des apports du laboratoire créole à la linguistique contrastive tient peut-être dans cette technique de dialogue où chaque interlocuteur reçoit la langue de l'autre sans la produire, mais en y répondant. Cette forme particulière de compétence bilingue attire l'attention du descripteur sur le rôle du non-verbal dans la régulation de la communication. La diversité des corpus considérés fait ressortir la fonction de la prosodie dont les structures servent à rééquilibrer l'économie imposée par le système linguistique pour les constructions iconiques et les mécanismes du changement linguistique. Les sirandanes (devinettes) et les textes de maloya traditionnel offrent de bonnes preuves socio-historiques que l'espace dialogal réunionnais se définit comme creuset de pidginisation et de créolisation (cf. Hymes, 1971).

Notes

1. Déclaration de Mademoiselle G., au sujet de son Noir blessé à mort par le nommé Jean, esclave du Sr. A. C. " Ce fait anous demandé au dit Antoine, Caffre de Nation, âgé d'environ vingt deux ans, après serment par lui fait de nous dire la vérité. Il nous aurait répondu que étant hier à sept heure du soir ou environ à l'habitation de sa maîtresse, assise devant la porte d'une case... ". Saint-Pierre, 17 août 1737. C° 2322. Archives Départementales de la Réunion.
2. Extrait du dialogue entre le planteur et son cuisinier. " Dis-moi, Charlot, depuis quand les chapons n'ont-ils qu'une cuisse? - Si pas, moussié; çapon-là p'tête li malade. - Malde ou non, il devait avoir ses deux jambes. - Bébête-là, moussié, li en vé a moi; la casse son patte, ça pou faire gagne a moi li fouet ". (cf. Chaudenson 1981, 55ff.).
3. Li cien noir d'François Magallon. La té prié commèr' zaigrett. Pou vient manzer rougail cevrette, kary volaille et brèd cresson (cf. Chaudenson 1981, 14).
4. Au Bras-Sec, dans l'plis haut d'Brilé. A proç fricé Ma-Véronique (La cigale et la fourmi. La fourmi ensemb'li grélé. cf. Chaudenson 1981, 22). Saint' Sizann' çez Bonhonm' Zozet. L'avait ein vié-vié bourriquet (L'âne et le petit chien. cf. Chaudenson 1981, 23). La vaç mon voisin Nicolas. Dans n'haut d'Bitor (vous pé bien croire). (La laitière et le pot au lait. cf. Chaudenson 1981, 24). Moi tir ein cont' pays Bourbon. En bas d'rempart d'la Possession. (La tortue et les deux canards. cf. Chaudenson 1981, 29).
5. La astèr, i fé assiz anou sou pyé tamarin. Et voilà qu'on nous fait asseoir sous un tamari. Talèr, mi di aou, nana si tan kalité lakouyoniss. Un peu plus, je vous dis, il y a une telle variété de bêtises que.... Soman, na ën nafèr mi konpran pa mwën. Mais, il y a quelque chose que je ne comprends pas, moi!. Mé soman, bon dyé, la fé solèy pou toul'moun'! Mais, voilà! le problème , c'est que Dieu n'a pas fait le soleil pour une seule personne! Oté, mounwâr, èkk ssa, boug'la, té fay! Et en plus de ça, mes amis, cet homme était malingre. Oté, èkk ssa, boug' la, ou koné son pli gran kontanteman kossa i lé ou? Eh! en plus! le type! vous savez quel était son plus grand plaisir? (Vabois, Drapeau La Réunion 1988).
6. Léskargo i koné brèd, kabri i kone son zèrb. Les malins ne s'attaquent pas aux rusés. kat ti fourmi y râl in gro kankrela. L'union fait la force. kaka milé, manzé zwazo. Rien n'est sans valeur (cf. Honoré 1993).

7. Exemples: mon bèrso mon sapo, mon sapo, mon tonbo? Mon berceau, mon chapeau, mon chapeau, mon tombeau? l'escargot. Anou dé sèr, po in wi, po in non, ni sépar? Nous sommes deux soeurs; pour un oui, pour un non, nous nous séparons? Les lèvres.
8. Aa somin Gran Bwa, sa lé long'. Aa, tipa, tipa, na rivé. Na inmti fanm' anba laba. Na in gro boss desi son do. Zamé li domann' in soulazeman, ma sèr. Le chemin de Grand Bois est bien long. Petit pas, petit pas, nous y arriverons. Il y a une femme là-bas, au loin. Jamais elle ne demande qu'on la soulage, ma soeur (cf. Gauvin, 1987).

GRAMMAIRE DU CREOLE REUNIONNAIS: ELABORATION ET DISCUSSION THEORIQUE

G.Staudacher-Valliamee

F.L.S.H./ U.P.R.E.S A. 6058. Cnrs. La Réunion

Résumé : Le créole réunionnais, à base lexicale française, est en usage dans un département francophone du sud-ouest de l'océan Indien. Sa tradition orale évolue au contact du français régional et central en situation administrative, scolaire et universitaire. Cette contribution traitera du corpus de phrases écrites devant servir de base à une grammaire synchronique du réunionnais. Elle exposera les particularités de l'emploi prédicatif et présentera les premières règles que l'on peut formuler à partir du programme valenciel des verbes. Elle introduira la discussion théorique sous-jacente à la distinction entre morphologie, syntaxe, prosodie et sémantique dans le système linguistique réunionnais.

Mots-clés: océan Indien, île de La Réunion, créole, tradition orale, corpus, phrases écrites, valence des verbes, règles grammaticales.

1. INTRODUCTION

Située au plan géographique dans le sud-ouest de l'océan Indien entre l'île Maurice et Madagascar, La Réunion fait partie au plan linguistique des créoles à référence lexicale française regroupant le seychellois, le mauricien et le rodriguais en usage dans l'archipel des Mascareignes. Ces données figurent au numéro 132 sur la carte établie par Hancock et reprise dans le volume consacré aux pidgins et créoles publiant les textes réunis par G. Manessy et A. Valdmann sous la direction de J. Perrot (1981).

Le lexique créole réunionnais a fait l'objet de descriptions appréhendées sous l'angle anthropologique (Nativel, 1972) étymologique (Chaudenson, 1974). Plusieurs dictionnaires documentent la dynamique linguistique (Armand, 1988. Baggioni, 1988) et culturelle réunionnaise (Barat et Robert, 1992). Nous disposons d'études syntaxiques détaillées (Payet, 1969, Ramassamy, 1985, Cellier 1985a, 1985b Armand, 1988) ou portant sur des points particuliers (Staudacher-Valliamee, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997). La phonologie de ce créole a été décrite de manière contrastive (Papen, 1978) dans son unité et sa diversité (Staudacher-Valliamee, 1992).

Notre analyse grammaticale du créole réunionnais a pris forme au cours de travaux réalisés de 1992 à 1995 au Laboratoire des Langues et Civilisations à Tradition Orale du Cnrs à Paris. Cette première grille a été approfondie sur le terrain depuis novembre 1995 à l'antenne réunionnaise de l'UPRESA 6058 du Cnrs pour l'élaboration d'une grammaire. Cet exposé tente

d'en rendre compte (Staudacher-Valliamee, 1997b, 1997c). La bibliographie des Etudes créoles (Hazaël-Massieux, 1991) indique une grammaire créole pour l'île Maurice (Baker, 1972), les Seychelles (Bollée, 1977; Corne, 1977). On peut mentionner une grammaire malgache moderne (Rajaonarimanana, 1995). Les ouvrages disponibles montrent qu'une grammaire peut être historique, savante, comparative ou scolaire. Notre travail a choisi une définition fonctionnelle et synchronique de la grammaire comme "un livre qui, avec l'aide d'un dictionnaire, est destiné à présenter les éléments qui constituent les énoncés d'une langue et la façon dont ils se combinent pour permettre de communiquer" (Martinet, 1979). La Grammaire fonctionnelle du français est présente dans nos préoccupations méthodologiques parce que le français sert de langue officelle dans le département d'outre-mer. Il importait donc de saisir les spécificités grammaticales de ce créole à la fois de manière intrinsèque et dans son rapport contrastif au français. A cet effet, les unités et pertinences grammaticales du créole commun ont été regroupées sur quatre exempliers devant soutenir l'élaboration de la grammaire et la discussion théorique s'y rattachant. La recherche de principes structurant le système grammatical ainsi que la nécessité d'une présentation hiérarchisée des unités expliquent pourquoi cette communication traite d'abord d'emploi prédicatif, de prédicat verbal et de l'expression syntaxique de son programme valenciel dans la phrase écrite.

1. EXEMPLIER N°.1: PREDICATS, DEPENDANCE, INDEPENDANCE SYNTAXIQUES.

prédicat verbal	1. Bann mârmay i dòr "les enfants dorment"
prédicat nominal	2. Dëlo zafèr! "le problème, c'est l'eau!"
prédicat pronominal	3. Amoin lö manman "la mère, c'est moi"
prédicat adverbial	4. Sa menm "c'est bien ça"
phrase sans sujet	5. Si son figir lé gomé la bou "son visage est sale, plein de boue" 6. I di, son mari i tourn "on dit que son mari est coureur" 7. I fatigg "c'est agaçant"
succession de phrases sans sujet	8. Matant' la trouv' mangg. La asté, la tir la po, la koupé. Nou la manzé "Tante a trouvé des mangues, en a achetées, épluchées, coupées. Nous en avons mangées"
indépendance syntaxique	9. Mi koné; son papa i bwâr. "je sais. Son père est alcoolique" 10.Mi koné, son papa i bwâr! "je sais que son père est alcoolique"
dépendance sans subordonnant	11. lo mârmay li ainm, la rant' lârmé "le garçon qu'elle aime fait son service militaire" 12. lö bann mangg matant la trouvé, nou la koupé, nou la manz tout '"les mangues que tante a trouvées, nous les avons coupées et toutes mangées"
pronoms personnels	13. lï rakont amoin in poul dé kanâr. "il me raconte des histoires!"
phrases agrammaticales	14. *alï rakont *moin in poul dé kanâr. 15. Lö bann mangg matant la * trouv, nou la *koup,*manz
subordonnée relative Verbe +particule	16. Lö poudd savon, mi lav' mon linz ansanm', i san bon. "La lessive avec laquelle je lave mon linge, sent bon"
préposition+Nom + subordonnée relative	17. Mi lav mon linz ansanm in poudd savon, i san bon "je lave mon linge avec une lessive qui sent bon"

2. COMMENTAIRES : EMPLOI PREDICATIF, PHRASE ECRITE, AGRAMMATICALITE

L'exemplier n° 1 présente 17 phrases numérotées auxquelles le lecteur pourra se réferer pour suivre les explications grammaticales données avec l'introduction des notions de prédicat, des relations de dépendance, de détermination, de contraintes syntaxiques et les cas d'agrammaticalité relevés à l'intérieur de la phrase.

Dans un énoncé minimum à deux termes (Phrase n° 1) celui qui désigne normalement un état de choses ou un événement sur lequel on attire l'attention, reçoit le nom de prédicat < i dòr > et l'autre dit sujet < bann mârmay > désigne un participant (Martinet, 1991). Les travaux syntaxiques publiés pour ce créole (Cellier, 1985; Ramassamy, 1985; Armand, 1988; Staudacher-Valliamee, 1993, 1994) soulignent que l'emploi du prédicat verbal est bien ancré dans le système créole. Cependant l'emploi prédicatif peut être assuré par une unité appartenant à la classe du nom (Phrase 2), par un pronom personnel mis en valeur avec un accent de mot (Phrase 3), par un adverbe (Phrase). Le verbe n'a pas l'exclusivité de l'emploi prédicatif.

A ce premier trait du système s'ajoute la question aussi particulière de la définition du prédicat par rapport au sujet. En effet, le système grammatical de ce créole use régulièrement de la possibilité de construire des phrases sans sujet (Phrases 5, 6, 7). Il dispose alors de structures dites logocentrique (Phrase 5) et testimoniale (Phrases 6, 7) qui ne se confondent pas avec l'emploi, dans le discours, de phrases sans reprise du sujet une fois que ce dernier est connu (Phrase 8).

Nous entendons par phrase simple celle qui s'organise autour d'un seul prédicat verbal. La phrase complexe rassemble au moins deux prédicats verbaux. On tiendra compte cependant de la différence syntaxique entre, d'une part, deux propositions indépendantes (Phrase 9) une principale et une subordonnée sans marque de subordination d'autre part (Phrase 10). L'analyse des phrases en terme de monème, unité à double face - signifiante (forme) et signifiée (sens)- oblige à poser en plus du monème segmental, un monème actualisateur à signifiant intonationnel pour expliquer le fonctionnement syntaxique de la phrase 11.

Cet exposé centré sur l'organisation des liens de dépendance syntaxique dans la phrase ne traitera pas explicitement de l'écriture réunionnaise dans ses principes graphiques et orthographiques. Un pareil développement nous éloignerait du thème retenu ici. La présente contribution se contentera d'indiquer quelques règles de ponctuation. La phrase écrite commence par une majuscule et se termine par un point pour la phrase assertive, par un point d'interrogation pour l'interrogative globale et partielle, par un point d'exclamation pour l'injonctive et l'exclamative. La virgule sert à séparer la prinicipale de la subordonnée relative quand la dépendance syntaxique n'est pas marquée par une conjonction (Phrase 11), mais par l'ordre des constituants de la phrase (Phrase 12). Quand la subordonnée relative suit son antécedent pour le déterminer, elle est placée entre deux virgules (Phrase 16). En règle générale, à une pause identifiable à l'oreille dans la prosodie de la phrase orale correspond une virgule dans la phrase écrite (Phrase 17). L'intégration des critères prosodiques n'exclut pas celle des critères syntaxiques dans la définition des différents types de phrase.

3. EXEMPLIER N°2: INVENTAIRE DES TYPES DE PHRASE

assertive	1. Lï gainj̃ lö kou èk son mari "elle est battue par son mari"
interrogative globale	2. Zòt i travay talèr? "travaillez vous bientôt?"
	3. Banna' i travay talèr? "ils travaillent bientôt?"
	4. I travay zòt- talèr? "travaillent- ils bientôt?"
interrogative partielle	5. Kanssa zòt i sava? "quand partez vous?"
injonctive (1 pers/sing)	6. Trap lö bwatt, va! "prends la boîte"
injonctive (1 pers/plur)	7. Anon batt in karé! "faisons un tour!"
injonctive (2 pers/plur)	8. Rant' azòt! "rentrez".
injonctive (négation)	9. Pa bëzoin zòt la për ! "n'ayez pas peur".
	10. Trakass pa ou! "ne te fais pas de souci!"
exclamative	11. gett ti fiy-la konm i danss, oté! "tu vois comme elle danse bien"
	12. ti fiy-la i danss, mounwâr! "comme elle danse bien!"
	13. ti fiy-la i danss! "comme elle danse bien!"
	14. manman/ ma fiy/ mézami/ lé gayâr, in! "dis donc! c'est vraiment bien!"
	15. ssa mon gârsson ssa! "comme je l'aime, ce fils!"
	16a. avan moin la pârti, moin la mètt döri ofé
T. antériorité	16b. moin la mètt döri ofé, avan moin la pârti
	17. konm mi ariv, li sava ossi
T. simultanéité	18. tèl li wa moin, li dévir son figir konmssa.
	19. lèrk mi takk mon baro, li séd soukk mon volay
T. coïncidence	20. kan mi lèv, mi di mon priyèr
T. itératif	21. kan pou travay, li kòz pï
T. ingressif	
	22. kan moin té fine manzé, moin la vèy télé
T - après avoir	23. amoin mi rass mové zèrb, ali li ranmass zariko
- pendant	
	24. opliss lï koz, opliss lï may
plus...plus	25. tanpir mi sòv, tanpir li mètt dèryèr moin
	26. domoune la sitantèlman amâr lö kèr èk lï, son tètt la gaté
Conséquence	27. kanmenm mi trouv' bissik, mi asté pa
condition	
	28. infwak ou wa lï pran son somin, sék nana in nafèr la pa bon
cause	29. li plèr, akoz son papa la tap alï
	30. satt mi di, lé vré
relative explicative	31. moin la anbrass, satt té koté moin
	32. latabb, mi ropass dëssi, la kassé
relative déterminative	33. lö kaz, li arèt dedan, i koul
	34. lamasine, moin la koud mon robb ansanm, la pèrd
	35. larivyèr, lö madanm i pass akoté, nana zangiy

4. COMMENTAIRES EXPLICATIFS : UN CORPUS GRAMMATICAL DE BASE.

L'exemplier n° 2 ne présente pas l'inventaire complet des différents types de phrase, mais seulement un échantillonnage des cas les plus saillants pour le commentaire grammatical. Après avoir défini le corpus grammatical de base comme la matrice des traits, structures, concepts et

définitions utiles à l'élaboration de la grammaire, nous y avons extrait des exemples communs à tous les idiolectes. En effet, pour constituer ce corpus particulier, nous avons au cours d'enquêtes syntaxiques et prosodiques réalisées sur le terrain depuis 1992 enregistré et transcrit des idiolectes de locuteurs créolophones natifs. Nous les avons complétés en décrivant des corpus littéraires publiés en créole (Staudacher-Valliamee,1996a, 1996b,1997a). Cette démarche rappelle quelques faits utiles pour comprendre le fonctionnement de ce créole: langue première pour plus de 90% de la communauté insulaire, le créole n'est pas soutenu au même titre que le français, l'anglais, l'allemand et l'espagnol par les principes d'un enseignement officiel dans les établissements scolaires. Une littérature créole témoigne d'une pratique écrite fixant et exemplifiant l'unité et la diversité de sa tradition orale ainsi que nombreux traits et structures identifiés par les études syntaxiques (Phrases 24, 25). Une description linguistique des textes littéraires révèle cependant que les écrivains n'hésitent pas, pour des raisons stylistiques, à utiliser des unités linguistiques propres au français et non pertinentes en créole. L'explication grammaticale proprement dite peut et doit se fonder sur la diversité des usages pour établir les paradigmes des unités grammaticales. Elle retiendra toutefois les oppositions stables du créole commun, celles qui forment le noyau grammatical dur pour formuler les règles et les exceptions.

On note pour la phrase la pertinence de l'assertion (Phrase1), de l'interrogation globale (Phrases 2, 3, 4) partielle (Phrase 5) de l'injonction (Phrases 6, 7, 8, 9, 10). L'exemplier illustre les types de phrase employée à la forme affirmative et négative. Les différentes marques syntaxiques de l'injonction offrent un bon exemple de grammaticalisation. On voit en effet que les étymons français sont devenus des unités grammaticales en créole < va, anon, azòt >. La négation s'exprime aussi à l'aide de < pa bëzoin >. La place de ces marqueurs syntaxiques est fixe. En changer l'ordre reviendrait à produire des phrases agrammmaticales(cf. Exemplier n°1. Phrases 14, 15).

Nous commençons par les oppositions syntaxiques marquées par un monème segmental comme la conjonction de subordination, le pronom interrogatif ou autres unités grammaticales. Ne disposant pas à ce jour d'un outil informatique pour montrer exactement les unités de la courbe mélodique, nous indiquons selon le mode impressionniste les oppositions marquées par des unités prosodiques. Le système exprime l'exclamation à l'aide de marqueur (ex: mézami, mafiy, mounwâr, oté, mon dyé sénjèr) placé en tête ou en fin de phrase (Phrases 11, 12, 13, 14). Il se sert aussi de mise en valeur accentuelle (Phrase 13), de la montée de la courbe mélodique en fin d'énoncé (ex: Son kaz lé gayâr! "Comme sa maison est belle!") et de l'emploi de verbe < gètt, gârd > comme dans < Gârd ssa, lé zoli, in! > "C'est beau, n'est-ce-pas!". L'emploi prédicatif et anaphorique de < ssa > porteur d'une mise en valeur accentuelle constitue une structure très rentable dans le système (Phrase 15).

Dans une deuxième série d'exemples (Phrases 16 à 35), l'inventaire n'a pas choisi d'être exhaustif, mais sélectif. Il s'agit d'abord de montrer à travers l'expression syntaxique de la temporalité - indiquée à l'aide de la majuscule T- que la place de la subordonnée temporelle peut être fixe quand à la subordination s'ajoute la contrainte logique avec < tèl > "dès que", < konm, lèrk > "au moment où" < kan pou > "au moment de" (Phrases 17 à 21). On observe également que le sous-système des subordonnées temporelles atteste des cases vides. Les conjonctions équivalentes à < pendant que, après que > ne sont pas attestées. Le système emploie < kan > combiné au marqueur aspectuel du terminatif < fine > (Phrase 22). La simultanéité s'exprime à l'aide de la focalisation du pronom personnel sujet placé en tête de chaque proposition (Phrase 23).

Les phrases complexes citées en exemples comportent une proposition principale et une subordonnée classées selon les différentes valeurs du subordonnant (Phrases 26, 27, 28, 29).

On inventorie trois types de subordonnées. Le premier n'est pas marqué par un subordonnant, mais par une distinction prosodique: absence de pause entre principale et subordonnée, montée de la courbe mélodique sur la dernière syllabe de la phrase (ex: Mi koné, ou atann' amoin "je sais que tu m'attends"). Le deuxième correspond à une relative explicative où l'absence de pause et une baisse de la courbe mélodique séparent le prédicat verbal à la forme négative du complément d'objet direct déterminé par une relative (ex: Mi anbrass pa, domoune mi koné pa. "Je n'embrasse pas les gens que je ne connais pas"). Le troisième type concerne la relative déterminative marquée par l'emploi, en fin de subordonnée, d'une préposition fonctionnant comme particule verbale (Phrases 32, 33, 34, 35). Plusieurs unités grammaticales < anlèr, akoté, dëssi, dëssou, avèk, dann koin > attestent le double emploi - prépositionnel et particule verbale. L'existence d'unités plurifonctionnelles, le caractère hétérogène du paradigme de la subordination ainsi que la pertinence de l'ordre des mots dans la phrase nous ont amenée à prendre comme cadre de base la valence verbale pour saisir les règles et les exceptions grammaticales.

5. PROGRAMME VALENCIEL DU VERBE ET STRUCTURE DE PHRASE

Notre étude grammaticale a séparé la syntaxe de la morphologie définie comme l'étude de la variation de la forme du signifiant. Cette disctinction a permis d'observer qu'à la différence du système grammatical français, le verbe créole ne conjugue pas malgré la présence de forme comme < mi rir > "je ris", < mi souffèr > "je souffre" dans certains idiolectes. L'infinitif, le subjonctif, le participe et la diathèse passive n'y sont pas des monèmes. Cependant la variation de la forme réapparaît dans l'examen du prédicat verbal. Ces points fournissent un ensemble de règles et d'exceptions grammaticales.

La première, c'est que le verbe atteste à l'accompli une forme dite longue toujours employée en fin de proposition, c'est-à-dire sans possibilité de détermination supplémentaire (cf. Exemplier n°1. Phrase 12). La deuxième règle indique qu'a la forme longue du verbe peut se substituer un objet pronominal (ex < tout'> "toutes"), un circonstantiel (< èk piman > "avec du piment", < konmssa menm > "nature"). Ex: Lö bann mangg matant la trouvé, nou la manz tout'/èk piman/konmssa menm. La forme brève du verbe implique sa transitivité, l'emploi obligatoire d'un participant objet ou un circonstant, sinon la phrase est agrammaticale (cf. Exemplier n°1. Phrase 15). Cette impossibilité ou contrainte fonctionnelle souligne la dépendance syntaxique entre forme, place du verbe et poids valenciel des unités. Nous empruntons à Tesnière (1988) la définition de la valence pour saisir à partir du verbe les liens susceptibles de s'établir entre les différents actants ou participants obligatoires, facultatifs et les circonstants.

Une troisième règle concerne les formes différentes du pronom personnel en fonction sujet et objet. Elle illustre aussi les contraintes morphologiques et syntaxiques en <u>oeuvre</u> à l'intérieur du sytème verbal créole (cf. exemplier n°1 Phrase 13). L'actant pronominal à l'accusatif et au datif n'est pas identique au nominatif (ex: < ou rögârd amoin > "tu me regardes", < Mi ainm aou > "je t'aime"). Les deux séries de pronoms personnels ne sont pas interchangeables.

La quatrième règle dit que la place du prédicat verbal est fixe, liée à la valeur et à la structure de la phrase. Toujours porteur d'un marqueur antéposé, il occupe la première position dans la phrase sans sujet dite à structure logocentrique et testimoniale (cf. Exemples n°1), injonctive, interrogative globale (sauf quand le sujet est < banna > "ils").

Les fonctions pouvant occuper cette première place quand le prédicat est en deuxième position, sont aussi l'actant sujet, objet, le bénéficiaire (ex: < pou tonton lï la amenn ssa > "C'est à l'oncle qu'il a amené cela") ou encore des circonstants ainsi mis en valeur.

Une cinquième règle pose que la présence d'un subordonnant ne modifie pas la structure de la phrase, mais impose une contrainte logique à la place de la subordonnée par rapport à la principale (Phrase 2). La même contrainte s'exerce pour la relative déterminative où la dernière place est obligatoirement occupée par la particule verbale déterminant le verbe (Phrase 16).

6. EXEMPLIER N° 3. NEGATION, MODALISATION, FIGEMENTS, FOCALISATION

I. négation	1. Lï gainj̃ pa lö kou èk son mari "son mari ne la frappe pas"
+interrogation	2. zòt i travay pa ! "je suppose que vous ne travaillez pas"
+interrogation+don	3. ou la pa manzé, don? "alors, tu n'as pas mangé?
+pronom+ < la >	4. ou sava pa bazâr, ou-la? "tu n'irais pas au marché, par hasard?"
II. place de < pa >	5. la pa zòt i travay zòrdi? "ce n'est pa vous qui travaillez?"
	6. la pa zòrdi zòt i travay ? "ce n'est pas aujourd'hui que"
III. modalisation	7. ou ékri pa riyen, ou-là! "je t'interdis d'écrire"
	8. i di **pa** ssa out manman! "On ne parle pas ainsi à sa mère!"
IV. focalisation: mise en valeur accentuelle +1ère place	9. **aou**, out' papa i vèy aou! "toi, ton père t'as à l'œil!"
	10. in **klakk** mi donn aou! "c'est une gifle que tu auras!"
	11. la **lwa** i tir pa ou! "même la police ne pourra rien pour toi"
	12 la **zòl** ou rant!' "c'est en prison que tu iras!"
V. opposition	13. toussa mârmay nana tèrla, moin toussèl lï la trouvé? "tant d'enfants présents, c'est moi qu'il choisi ?"
VI. concession	14. soff koman, ma rann' ali son lârzan "quelle que soit la difficulté, je le rembourserai"

7. COMMENTAIRES EXPLICATIFS: LES PROCEDES DE CONSTRUCTION DU SENS

Nous avons gardé pour un chapitre à part l'exposé des procédés de focalisation, ou mise en valeur, les techniques de la modalisation et les figements. Il est apparu dans ce cadre qu'en tant que modalité, la négation ne sert pas uniquement à nier un propos (Phrase 1). La place du négateur < pa > peut servir à mettre en valeur un participant (Phrases 5, 6). Combiné à une courbe intonative montante, il marque syntaxiquement la supposition (Phrase 2). Dans une phrase interrogative directe se terminant par < don >, la négation exprime l'étonnement (Phrase 3). Quand cette dernière se termine par la reprise du pronom personnel sujet précédant l'adverbe de temps < là >, la valeur exprimée en est la demande au conditionnel (Phrase 4). Enfin, des courbes mélodiques à valeur distinctive (allongement vocalique, ralentissement du débit, plus grande pause entre les syllabes de mots) complètent les marques de négation < pa, riyen > et participent à la modalisation des énoncés en exprimant par exemple l'interdiction (Phrases 13, 15). Nous touchons ici aux limites de la description grammaticale traditionnelle. L'importance des paramètres prosodiques dans l'étude de la phrase exige une analyse assistée par ordinateur et nous ne sommes pas encore en mesure de la réaliser.

La phrase créole semble faire de la première place le lieu privilégié de la focalisation (Phrases 9, 10, 11, 12) alors que la dernière place est souvent occupée par des phatèmes ou unités grammaticales comme < ssa, la, menm, ou là, don > remplissant une fonction phatique ou de ballastage (Staudacher-Valliamee, 1993a, 1996a). Les phrases 7 et 8 confirment que le système

se sert de ces structures de base pour y placer des locutions figées marquant la concession < soff koman, toussa >.

8. EXEMPLIER N° 4. LE PROGRAMME VALENCIEL DES VERBES

I. verbe avalent	1. i fatigg "c'est agaçant" 2. i pwakk "c'est brûlant"
-verbe seul	3. i lanss "la douleur est lancinante"
-doublet verbal	4 i tourn, i vir " on réfléchit" " 5. i rant, i sòrt " on va, on vient"
II. verbe monovalent - sujet obligatoire	6. mangg i sârz "le manguier est plein de fruits" 7 solèy i lèv "le soleil se lève" 8. la plï i tonm "il pleut" 9. dö fé la pran "le feu a pris" 11. mon frèr i amïz "mon frère tarde à venir" 12. la pòrt i rouvèr pa "la porte ne s'ouvre pas " 13.la kòrd la kassé "la corde s'est cassée" 14. bazâr i vann byen "les légumes se vendent bien" .
III. verbe bivalent	15. son madam' i manz pa bëff "sa femme ne mange pas de <u>boeuf</u>"
IV.verbe à double statut	16. moin la r i "j'ai ri" 17. domoune la ri alï "on s'est moqué de lui" 18 ou anprofit "tu abuses" 19 ou anprofit sï out' sèr "tu exploites ta soeur"
V. verbe trivalent	20. matant la donn' amoin mangg "tante m'a donné des mangues" 21. papa la asté in robb pou moin "papa m'a acheté une robe" 22. moin la amenn' sitron pou zòt "je vous ai amené des citrons"
VI locutions verbales figées	23 ou ramas mantèr "tu mens" 24 ou râl dèryèr "tu triches" 25 zòt la pou kass ti bwa "ils plaisantent" 26 lï bèk laklé "il vit de petits boulots"
VII. verbes poly-sémiques et polyvalents	27. amâr, batt, donn, fé, gainʃ̃ ,tir, mètt, kass, tonm, koul, kour, koup, lèv, pran, pass,pòz, ràl. rant',trap, vèy, ż ètt, sava, sòrt

9. COMMENTAIRES EXPLICATIFS. BILAN THEORIQUE.

Une étude fondée sur le programme valenciel des verbes fait ressortir en premier lieu l'existence de verbes sans actants ou avalents (Phrases 1, 2, 3), de verbes monovalents (Phrases 7 à 11). Les exemples 12, 13, 14 rappellent ce que sont devenus en créole les verbes pronominaux réfléchis du français. Les verbes bivalents (Phrase 15) sont plus nombreux que les trivalents

(Phrase 20). On remarque que pour ces derniers l'actant bénéficiaire est souvent introduit par < pou > (Phrases 21, 22). Quand les verbes attestent une double valence (Phrases 16, 17, 18, 19), ils changent de sens. Ce changement sémantique est encore plus frappant dans les figements complexes appelées par les dictionnaires locutions verbales (Phrases 23-24). Elles se caractérisent par une grande fréquence dans le discours et fonctionnent comme verbe autonome et comme noyau d'un groupe verbal syntaxiquement insécable et sémantiquement figé (Phrases 25-26). Nous avons fait figurer à la fin du tableau les exemples les plus courants de verbes polysémiques et polyvalents (Phrase 27). La liste est loin d'être exhaustive (Staudacher-Valliamee, 1996a, 1996b).

Bibliographie

Armand, A. (1988). Dictionnaire kréolrénioné~français. Océan Editions. Saint-André de La Réunion.

Baggioni, Daniel (1987, 1992). Petit dictionnaire créole réunionnais-français. Université de La Réunion, Saint-Denis.

Baker, P. (1972). Kreol. A description of Mauritian creole, 221p. Hurst , London.

Barat, C. et R. Robert (1992). Dictionnaire illustré de la Réunion. Vol 1-5. Diffusion culturelle de France.

Bernabé, J. (1983). Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéens et martiniquais, L'Harmattan, Paris.

Bollée, A. (1977). Le créole français des Seychelles, 234 p. Niemeyer, Tübingen.

Cellier, P.(1985a). Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français, 203 p. Université de La Réunion. URA 1041 CNRS. Saint-Denis de La Réunion.

Cellier, P. (1985b). Description syntaxique du créole réunionnais. Essai de standardisation. Thèse de Doctorat d'Etat. Aix-en-Provence.

Chaudenson, R. (1978). Lexique du parler créole de la Réunion. 1250 p. Champion, Paris.

Chaudenson, R. (1981). Textes créoles anciens, 272 p. Buske. Hamburg.

Corne, C., 1977. Seychelles Creole Grammar. Elements for Indian Ocean Proto-Creole Reconstruction, 227 p. Narr, Tübingen.

Rajaonarimanana, N. (1995). Grammaire moderne de la langue malgache, 126 p. Paris, Asiathèque.

Hazaël-Massieux, M.C., R. Chaudenson et D. Robillard (1991). Bibliographie des études créoles, 254 pp. Diffusion Didier Erudition, Québec, Paris.

Manessy, G. et A. Valdmann (1981). Pidgins et créoles. Textes réunis par, sous la direction de J. Perrot. Vol 2. CNRS, Paris.

Martinet, A. (1979). Grammaire fonctionnelle du français, 276 p. Didier, Paris.

Nativel, R. (1980). Le lexique de La Réunion, 91 p. Ganowski. Saint-Joseph, La Réunion.

Papen, R. (1978). The french-based Creoles of the Indian Ocean : an analysis and comparison. Thèse Ph. D. University of California, San Diego.

Payet, M. (1969). Description du créole de La Réunion. Monographie soutenue à la Faculté de Philologie de Moscou (texte dactylographié en russe, non publié).

Ramassamy, G. (1985). Syntaxe du créole réunionnais, Thèse de doctorat N.R. Université de Paris V, Sorbonne.

Staudacher-Valliamee, G. (1989). "Faits phonologiques et faits lexicaux dans le créole réunionnais", pp. 107-111. In : *Actes du 16e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*. Paris, Sorbonne, 29 Juin-4 Juillet 1989.

Staudacher-Valliamee, G. (1991). "Le vocalisme créole réunionnais", pp. 12-30. In : *Cahiers du LACITO, Revue d'Ethno-linguistique 6*. Paris.

Staudacher-Valliamee, G. (1992a). Phonologie du créole réunionnais: unité et diversité, 190 p. Paris, Peeters Selaf 335.

Staudacher-Valliamee, G. (1992b). La dynamique verbale du créole réunionnais: une synchronie au service de la diachronie", pp. 130-134. In : *Actes du XVII° colloque international de linguistique fonctionnelle*. Prague, Tchécoslovaquie, 12-17 juillet 1991.

Staudacher-Valliamee, G. (1993a). La phonologie du mot en créole réunionnais, Communication au XVe Congrès International des Linguistes. Québec, Canada. In : *Actes du C.I.L. Tome 2.* 9 - 14 Août 1992.

Staudacher-Valliamee, G. (1994a). "Quelles valeurs pour ssa en créole réunionnais?" pp. 121-125. In : *Actes du 20e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*, Coïmbra/Portugal, 21-26 Mai 1993.

Staudacher-Valliamee, G. (1995). Le système verbal créole réunionnais, 11 p. In: *Les systèmes verbaux*, F. Bentolila, Université de Paris V.

Staudacher-Valliamee, G. (1996a). Die synchrone Dynamik der Kreolensprache La Réunions als Ausgangspunkt zur Annäherung an Kreolisierung und Sprachwandel, p 139-160. In *Creolisation and linguistic change*. Niemeyer, Düsseldorf.

Staudacher-Valliamee, G. (1996b). "Une classe de fonctionnels en créole réunionnais: forme et sens", pp. 61-75. In : *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*. Publication de l'Université de Provence, D.Véronique, Aix-en-Provence.

Staudacher-Valliamee, G. (1996 c). Le Dialogue créole réunionnais: communication verbale et non verbale, pp. 135-144. In : *Actes du 5ème Congrès International de l'International Association for Dialogue Analysis et du Centre de Recherche en Linguistique Contrastive*. Niemeyer, Paris, 16-19 mars 1994, RFA.

Staudacher-Valliamee, G. (1996d). Mots et lettres créoles dans les représentations du monde réunionnais de 1946 à 1996, 15pp. Contribution au séminaire de littérature francophone et créolophone de M. Beniamino et J.C. Marimoutou, U.P.R.E.S.A. 1041 du Cnrs, 21 février 1996, à paraître.

Staudacher-Valliamee, G.(1996b). La dynamique linguistique à La Réunion depuis 1946, 19 pp. Communication au Colloque "1946: La Réunion", Département:, Université de La Réunion, 6-12 Décembre 1996, à paraître.

Staudacher-Valliamee, G. (1997a). Linguistique et littérature créole, 11 p. Communication au Séminaire international de littérature frnacophone, Université de La Réunion, 10-14 février 1997, à paraître.

Staudacher-Valliamee,G. (1997b). Méthodes et Grammaire du créole réunionnais, Séminaire de l' U.P.R.E.S.A. 6058 du Cnrs, Faculté des Lettres, Saint-Denis de La Réunion 20 février.

Staudacher-Valliamee, G. (1997c). Un cas de syntaxe contrastive: le manuscrit français-créole de F. Levavasseur (1842-1849). Journée de Linguistique formelle. D. Robillard. et C. Bavoux. U.P.R.E.S.A. 6058 du Cnrs, Faculté des Lettres, Saint-Denis de La Réunion, 28 mai.

Tesnière, L. (1988). Eléments de syntaxe structurale, 674p. Klincksieck, Paris.

BCILL 98 : Systèmes verbaux, 143-152

7. LE SYSTÈME VERBAL CRÉOLE RÉUNIONNAIS

Gillette STAUDACHER-VALLIAMÉE
Lacito/CNRS, Paris

Le réunionnais, créole à base lexicale française, est la langue en usage dans la communauté créolophone native de l'île de la Réunion, département français situé dans l'océan Indien, entre Madagascar et Maurice. La population insulaire regroupe 599 000 habitants.

Le corpus servant de base à cette description du syntagme verbal est constitué de 30 idiolectes collectés par l'auteur au cours d'enquêtes réalisées sur le terrain (cf. STAUDACHER-VALLIAMÉE, 1991). Le dépouillement des données permet de cerner un système verbal moyen, c'est-à-dire commun à tous les idiolectes décrits. Cette contribution y référera pour constituer et présenter le tableau des syntagmes verbaux attestés en synchronie.

Pour faciliter la lecture des exemples cités en créole, on rappellera brièvement les régularités retenues dans la notation graphique. On montrera ensuite les caractéristiques du verbe créole en emploi prédicatif. On dressera alors, en la commentant et en l'exemplifiant, la classe des modalités aspectuelles et des temps modes. Avec le tableau récapitulatif des syntagmes verbaux, on signalera le traitement accordé à la négation et à l'injonction dans cette analyse.

1. POUR DÉCRIRE LE SYNTAGME VERBAL CRÉOLE

On commencera par quelques informations utiles à la présentation écrite du système verbal en rappelant les règles graphiques observables pour la notation du corpus, les abréviations utilisées dans le corps du texte et les caractéristiques structurales du syntagme verbal.

1.1. Règles de notation graphique

Les caractères typographiques choisis correspondent en partie à ceux d'une machine à écrire traditionnelle ou d'un clavier d'ordinateur. On les

retrouve dans les différentes graphies pratiquées dans l'île depuis 1962 (cf. GAMALEYA, 1974). Ils constituent l'essentiel des règles les plus fréquemment appliquées et connues dans l'île sous le terme d'Ortograf 77. Les lettres < p, b, f, v, t, d, k, g, s, z, r, m, n > notent, comme en français, les consonnes orales et les consonnes nasales simples. < y, w > notent les semi-voyelles.

Comme en français, les symboles < i, é, è, o, ò, a, ou, an, on, in > correspondent aux voyelles orales et nasales. Le signe j̃ correspond à la palatale násalisée, de réalisation intermédiaire entre les sons [j] et [ñ]. Les lettres < s̀, z̀ > notent des sifflantes apico-alvéolaires de réalisation intermédiaire entre sifflante et chuintante. La lettre < ë > note [∂]. Les graphies < ï >, < ö > indiquent des sons intermédiaires. [ï] se situe entre [i] et [y] , [ö] entre [o] et [ø]. < â > marque la voyelle d'arrière. La voyelle < e > placée après une consonne nasale indique l'oralité de la voyelle précédente (*fine, kane, gome*). La voyelle nasale ẽ s'écrit aussi *ain* devant j̃, *en* dans *vyenn'*. Le son w s'écrit toujours *w* (pwakk "brûler") mais on note *oin* dans *moin* "je".

On a noté la longueur consonantique le plus souvent à l'aide de l'apostrophe (*rann'* "rendre", *tinm'* "timbre", *lavarang'* "véranda", *bouyon brèdd'* "mode de préparation culinaire"). À l'intervocalique (*banna* "ils", *anndan* "dedans", *pyéddbwa* "arbre") ainsi qu'à la finale de monosyllabiques et de dissyllabiques créoles dont la forme et/ou le sens diffèrent de l'étymon d'origine, on a opté par la marque par deux consonnes successives (*latabb* "table", *moudd* "moudre", *soukk* "attraper", *lass* "asthme", *pâll* "palme", *mègg* "maigre", *souff* "souffler").

1.2. Tableau des conventions alphabétiques

sons	lettres	réu/frç	sons	lettres	réu/frç
[i]	i	trime "trimer"	[p]	p	pèrss "presser"
[ï]	ï	vï "vu"	[b]	b	bòrd "exclure"
[u]	ou	anou "nous"	[f]	f	fatigg "agacer"
[é]	é	oté "dis"	[v]	v	vèy "attendre"
[è]	è	lotèr "coupable"	[t]	t	tourn "tourner"
[∂]	ë	dëvan "devant"	[d]	d	dawâr "il se peut"
[a]	a	sava "aller"	[s]	s	soso "bouillie"
[ö]	ö	lö, "le, la"	[z]	z	zïr "injurier"
[o]	o	okïp "s'occuper"	[s̀]	/ŝ/	s̀âr̀z "fructifier"
[ò]	ò	andòr "rouler"	[s̀]	z̀	ma̧zine "penser à"
[â]	â	lârg "lâcher"	[k]	k	kalkïl "réfléchir"
[ẽ]	in	rinss "rincer"	[g]	g	gètt "regarder"
	ain	gainj̃ "pouvoir"	[m:]	m'	tonm' "tomber"
[ã]	an	rant' "rentrer"	[n:]	n'	atann' "attendre"
[õ]	on	ronf' "grogner"	[j̃]	j̃	sij̃ "signer"
[w]	w	pwakk "brûler"	[g:]	g'	mang' "mangue"
[j]	y	työ "tuer"	[l]	l	râl "tirer"
			[r]	r	rann' "rendre"

1.3. Abréviations

Les abréviations utilisées sont les suivantes :

MP :	modalité prédicative
MV :	modalité verbale
acc :	accompli
non acc :	non accompli
mod :	modalisateur
term :	terminatif, term
term rec :	terminatif récent
progr :	progressif
prosp :	prospectif
pos :	positif
nég :	négatif

La syllabe présentée en gras quand la voyelle contient un diacritique, correspond à la syllabe porteuse d'une mise en valeur accentuelle. * indique l'agrammaticalité.

1.4. Le verbe et l'emploi prédicatif

Le verbe constitue une classe distincte de celle des noms, des adjectifs et des adverbes. Il apparaît toujours en emploi prédicatif et s'accompagne, pour son actualisation, de marques aspectuelles, temporelles et modales.

Ex. 1 : *marmay-la i vann' pwasson bazâr*
garçon /ce/ MV vend/ poisson/ marché
"ce garçon est poissonnier au marché".

Il est bien établi que le rôle prédicatif est assumé le plus souvent par le verbe. Il arrive cependant que dans le discours cette tâche soit prise en charge par un nom (ex. 2), un groupe nominal à valeur prédicative dans une phrase exclamative (ex. 3), un pronom personnel mis en valeur par un accent de mot (ex. 4).

Ex. 2 : *lârzan zafèr !*
argent /problème
"le problème, c'est l'argent !".
Ex. 3 : *ti pé kòzman, don !*
petit/ peu /paroles/ mod
"des remarques, il en a entendues !".
Ex. 4 : *amoin lö manman*
moi/ la maman
"c'est moi la mère !".

Dans un petit nombre de synthèmes, on reconnaît des verbes nominalisés dont l'usage est fréquent dans le discours (*in kassé-brizé* "une bagarre violente", *son tourné-viré* "ses manigances", *lö ralé-poussé* "la dispute", *ladi-lafé* "des potins").

1.5. Les caractéristiques du syntagme verbal dans l'énoncé

En réunionnais, tout syntagme verbal comporte obligatoirement une modalité antéposée au verbe.

Ex. 5 : *lï /té / i/ kass/ tibwa.*
il/ Passé/ non acc/ casse/ petit bois
"il plaisantait".

D'une façon générale, le verbe ne se conjugue pas. Ex. : *mi sava, ou sava, lï sava, nou sava, zòt i sava, banna i sava* "je m'en vais, tu t'en vas etc.". À l'accompli cependant, un bon nombre de verbes réunionnais (cf. CELLIER, 1985; RAMASSAMY, 1985) attestent deux variantes appelées traditionnellement forme courte (ex. 6) et forme longue (ex. 7).

Ex. 6 : *kouddvan la rass lo pyéddbwa*
coup de vent/acc/ arraché/le/ pied de bois
"le cyclone a déraciné l'arbre".
Ex. 7 : *kouddvan la rassé.*
coup de vent/acc/ arraché
"le cyclone a déraciné".

Pour que le lecteur ne considère pas que dans l'exemple 7 le segment *-la-* corresponde à un pronom amalgamé, on rappellera qu'avec un pronom personnel objet, l'énoncé deviendrait *kouddvan la rass ali* "Le cyclone l'a déraciné".

On identifie la forme courte quand le verbe est complété par un déterminant. Il peut s'agir d'un adverbe de manière (ex. 8) d'un objet (ex. 6), d'un circonstanciel de lieu (ex. 9). La forme longue apparaît toujours seule (ex. 10).

Ex. 8 : *moin la dòr konmssa minm'*
je/acc/ dormi/ comme ça même
"j'ai dormi ainsi".
Ex. 9 : *li la dòr dann' somin"*
il/acc/ dormi/dans/ chemin
"il a dormi dans la rue".
Ex. 10 : *moin la tonm' si lö li, moin la dormi*
je/acc/ tombé sur le lit/je /acc/ dormi
"fatigué, je me suis mis au lit".

2. TABLEAU DES SYNTAGMES VERBAUX

Classe I **Aspect**	Classe II **Temps**	**Syntagmes verbaux**	**Traduction française**
non accompli	0	*i manz*	mange
non accompli	passé	*té i manz*	mangeait
non accompli	futur	*va manz*	mangera
non accompli	conditionnel	*i manzré*	mangerait
progressif	0	*la pou manz*	est en train de manger
progressif	passé	*té pou manz*	était en train de manger
progressif	futur	*i sâr pou manz*	sera en train de manger
progressif	conditionnel	*noré té pou manz*	serait en train de manger
accompli	0	*la manz*	a mangé
accompli	passé	*lavé manz*	avait mangé
accompli	conditionnel	*noré manzé*	aurait mangé
terminatif	0	*la fine manz*	a déjà mangé
terminatif	passé	*té fine manz*	avait déjà mangé
terminatif	futur	*i sâr fine manz*	aura déjà mangé
terminatif	conditionnel	*noré té fine manz*	aurait déjà mangé
terminatif récent	0	*i vyenn' manz*	vient de manger
terminatif récent	passé	*té i vyenn' manz*	venait de manger
prospectif	0	*i sâr manz*	va manger
prospectif	passé	*té i sâr manz*	allait manger

2.1. Les modalités verbales

Elles ne peuvent pas être déterminées. Antéposées au verbe qu'elles déterminent, elles sont appelées pour cette raison les marqueurs pré-verbaux et constituent un trait structural séparant le réunionnais du français général et le rapprochant des créoles français de l'océan Indien.

Dans le but de classer les modalités permettant de construire la totalité des syntagmes verbaux de ce créole, on a retenu deux classes, celle des modalités aspectuelles et celle des temps modes.

2.2. La classe des modalités aspectuelles

Cette classe comprend 6 unités : le non-accompli, l'accompli, le terminatif, le terminatif récent, le prospectif et le progressif.

2.3. Exemplier

non acc pos :	*bann' mârmay i dor*	"les enfants dorment"
non acc nég :	*bann' mârmay i dor pa*	"les enfants ne dorment pas"
acc pos :	*zordi moin la lav son linz*	"aujourd'hui, j'ai lavé son linge"
acc nég :	*zordi moin la pa lav son linz*	"aujourd'hui, je n'ai lavé son linge"
term pos :	*moin la fine travay, mi assiz*	"j'ai déjà travaillé, je me repose"
term nég :	*moin la pa fine travay, mi assiz pa*	"je n'ai pas encore travaillé, je ne me repose pas"
term réc pos :	*mi vyenn' nétway lakaz*	"je viens de nettoyer la maison"
term réc nég :	*mi vyenn' pa nétway lakaz*	"je ne viens pas de nettoyer la maison"
prosp pos :	*mi sâr rinss mon figir*	"je vais me laver le visage"
prosp nég :	*mi sâr pa rinss mon figir*	"je ne vais pas me laver le visage"
progr pos :	*kok i sâr pou santé*	"le coq sera en train de chanter"
progr nég :	*kok i sâr pa pou santé*	"le coq ne sera pas en train de chanter"

2.4. Les caractéristiques de la modalité verbale *i*

i, modalité verbale, sert à marquer le prédicat processif (*i manz* "mange") distinct du prédicat non processif exprimant la caractérisation comme dans *lé mòll* "c'est nul". Dans le paradigme des modalités, *i* s'amuit quand apparaît la marque de l'accompli *la manz* "a mangé", celle du progressif *la pou manz* "est en train de manger" et celle du futur *va manz* "mangera". *i* atteste une valeur temporelle non passé, non futur. La marque du non accompli du passé (*té i pran* "il prenait") peut se réaliser dans le discours (*té pran*).

On relève des verbes transitifs sans sujet, attestant un objet ne pouvant être qu'une complétive en structure parataxique.

Ex. 11 : *i di, li bwâr*
MV/dit/il/boit
"on dit qu'il boit".

Ex. 12 : *i paré, ssa i pwakk*
MV/paraît/ça/brûle
"on dit que ça brûle".

Ex. 13 : *i rosanm', out' pyé i grat'*
MV/ressembler/, ton/pied/gratte
"c'est comme si tu avais des démangeaisons au pied".

Dans ce contexte, *i* fonctionne comme une modalité à valeur non-accompli, mais signifie aussi le caractère neutre, indéfini, impersonnel du participant (*il, on*). Ce créole en use beaucoup quand il importe de ne pas citer la source d'informations.

Ex. 14 : *i prétan, bougg-la i tourn*
MP/prétend homme/là/MP/tourne
"on avance que cet homme est coureur !".

2.5. La classe des temps modes

Elle comprend trois unités : le passé, le futur, le conditionnel.

pass. non acc :	*la plï té i tonm'*	"il pleuvait"
pass acc :	*tout' la bann' lavé bwâr*	"ils avaient tous bu"
pass term :	*mârmay té fine travay*	"les enfants avaient déjà travaillé"
pass term réc :	*kamyon la salté té i vyenn' passé*	"les éboueurs venaient de passer"
pass progr :	*son gârsson té pou ékri*	"son fils écrivait"
pass prosp :	*moin té i sâr lövé*	"j'allais me lever"
fut non acc :	*èkk solèy linz va sèkk*	"au soleil, le linge séchera"
fut term :	*matant i sâr fine fé koul kafé*	"tante aura déjà fait du café"
fut progr :	*zot i sâr pou pass balayé*	"ils seront en train de balayer"
cond non acc :	*ryink dö moin, mi niré byen*	"quant à moi, j'irais bien"
cond acc :	*in nòt kö ssa noré di aou*	"quelqu'un d'autre te l'aurait dit"
cond term :	*na lontan li noré té fine assté la kaz*	"il aurait acheté la maison depuis longtemps"
cond progr :	*zordi nout' tout' noré tér pou pass la mizèr*	"aujourd'hui, nous serions tous à souffrir".

Pour le non accompli du futur, la forme négative s'exprime à l'aide de *-ra-*.

Ex. 15 : *linz i sèkkra pa*
linge/non acc/séchera pas
"le linge ne séchera pas".

Le système use fréquemment de la locution verbale figée < *la pa moin pou* > déterminant un autre verbe comme dans l'exemple 16 où il s'agit d'exprimer une valeur modale du futur. Cette locution verbale figée présente un signifiant à structure discontinue que l'on pourrait confondre avec la modalité du prospectif *la.pou manz* "est en train de manger", mais le sens et la fonction de la locution verbale différent.

Ex. 16 : *la pa moin pou lav son linz*
être/pas/moi/pour laver son linge
"ce n'est pas moi qui laverai son linge".

2.6. Les modalités para-aspectuelles

Les modalités para-aspectuelles les plus usitées sont *komanss, ròd'* (inchoatif), *ariv* (futur proche), *gainj* (pouvoir) .

Ex. 17 : *zòt la komanss amâr lö kèr ansamn' moin*
ils/MP/commencer/amarrer/le coeur/ensemble/moi
"ils se mirent à m'envier".

Ex. 18 : *li la ròd bass lékol*
il /MP/chercher/sécher/l'école
"il a tenté de faire l'école buissonnière".
Ex. 19 : *kan la riv pou kozé, li la mètt dëvan*
quand/MP/vient/pour/causer/, il/MP/met/devant
"quand il fallut prendre la parole, il s'enfuit".
Ex. 20 : *mi gainj̃ pa anpâr aou*
je/ gagne/pas/ recueillir/toi
"je ne peux rien faire pour toi".

3.1. L'injonction

L'injonction ne figure pas sur le tableau, car je ne la considère pas comme un déterminant verbal. Elle se réalise sous forme de plusieurs variantes conditionnées et se marque à la 2e personne du singulier et du pluriel à l'aide d'un pronom personnel placé après le verbe. Ex. : *manz aou !* mange/ toi "mange !", *manz azòt* ! mangez /vous, "mangez !". Pour la 3e personne du pluriel la modalité est antéposée Ex. : *anon manzé !* "mangeons !". Quand l'injonction porte sur toute la proposition, la modalité *va* se place en fin de phrase (*ârmont'...va !* "montre !", *trap...va* "prends !"). La défense ou l'injonction négative est marquée à l'aide des unités *pa, ryen,* complétées par un ralentissement de la vitesse d'élocution et une accentuation placée sur plusieurs syllabes.

Ex. 21 : ***ou ékri pa riyen ou la***
toi/écris/pas/rien/ toi/là
"je t'interdis de prendre des notes !".

On peut y rajouter les mots *tansjon, panga* "veiller à ne pas" énoncés avec le schème intonatif de la menace.
La valeur de *i* change encore avec la courbe intonative, dans des phrases où l'ordre se mêle à la semonce morale.

Ex. 22 : ***i kòz pa konmssa !***
MP/ cause/pas/comme ça !
"ça ne se dit pas !".
Ex. 23 : ***i rant' pa lakaz dömoun' !***
MP/ rentre/ pas/ la/ case/ du/ monde !
"On n'entre pas comme ça chez les gens !"
Ex. 24 : ***i di pa ssa out manman !***
MP/dit/pas/ça/ ta/maman !
"On ne parle pas ainsi à sa mère !".
Ex. 25 : ***Tansjon ou zwé èkk ssa !***
attention/ tu /joues /avec/ cela
"je t'interdis de jouer avec çà !".

3.2. La négation

On relève quatre marques de négation (*pa* "ne pas", *pwin* "ne pas, ne point", *pï* "ne plus", *pa bözwin*" ce n'est pas la peine de, il ne faut pas").

Ex. 26 : *li plèr pa*
"il ne pleure pas".
Ex. 27 : *mi gainj pî*
"je n'en peux plus".
Ex. 28 : *li la pa bözwin trakass ali*
il/ Pas/ besoin// faire du souci/lui
"il n'a pas de souci à se faire".

CONCLUSION

La constitution d'un tableau des syntagmes verbaux ainsi que les réflexions méthodologiques et théoriques qui s'y rattachent, met en relief les traits et structures stables du système commun. Davantage marqué par l'aspect que par le temps, ce système verbal peut se servir des latitudes modales et axiologiques entretenues par la plurifonctionnalité et la polysémie de certaines unités (*i, la*). Des paradigmes au départ relativement fournis obligent le descripteur à prendre en compte des composantes propres au système verbal commun pour en cerner la partie la plus stable et régulière. En séparant l'étude syntaxique de l'étude de la morphologie proprement dite, il est plus aisé de délimiter les vestiges formels vidés de leur sens premier et remotivés en réunionnais (*vyenn', sòrt, fine, trann'*).

Il serait intéressant dans une étape ultérieure de se demander pour quelles raisons linguistiques (internes/externes) le système verbal présente en synchronie ce fonctionnement. Ce travail n'a pas traité la question de la coexistence dans un même système de plusieurs variantes formelles pour une unité discontinue (*té i , lété ki, té, ki*). Il a cependant permis de faire le départ entre le noyau dur des règles syntaxiques et les franges soumises à des variations de la forme. On doit se demander si le système atteste pour tous les cas repérés plusieurs formes pour une même unité ou s'il s'agit de plusieurs unités différentes (cf. CORNE, 1974; CHAUDENSON, 1981). Ce point de linguistique historique rejoint les préoccupations de la grammaire comparée et dépasse par conséquent le cadre d'une étude d'abord synchronique.

BIBLIOGRAPHIE

BENTOLILA, A., 1970, *Les systèmes verbaux créoles, Comparaison avec les langues africaines,* thèse de 3° cycle, Université René Descartes, 193 pages.

CELLIER, P., 1985, *Description syntaxique du créole réunionnais, Essai de standardisation*, thèse de Doctorat d'État, Aix-en-Provence.

CHAUDENSON, R., 1981, *Textes créoles anciens*, Hamburg, Buske.

CORNE, C., 1974-75, "Tense, aspect, and the mysterious *i* in Seychelles and Réunion Creole" in *Te Reo17/18,* Auckland, New Zealand.

GAMALEYA, Boris, 1974, *Bardzour Mascarin*, Sainte Clotilde de La Réunion, Ronéo Bardzour, 58 pages.

HAZAËL-MASSIEUX, Guy, 1992, "Peut-on caractériser un créole par sa morphosyntaxe ? Verbe et groupe verbal dans les créoles français" in *Lalies 10*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 45-60.

PAPEN, Robert, 1978, *The french-based creoles of the Indian Ocean : an analysis and comparison*, thèse Ph. D., University of California at San Diego.

RAMASSAMY, Ginette, 1985, *Syntaxe du créole réunionnais*, thèse, Université de Paris V, Sorbonne.

STAUDACHER-VALLIAMÉE, Gillette, 12-17 juillet 1991, "La dynamique verbale du créole réunionnais : une synchronie au service de la diachronie", in *Actes du XVIIe Colloque international de Linguistique fonctionnelle,* Prague, Tchécoslovaquie, 130-134.

——————, 1992, *Phonologie du créole réunionnais* : unité et diversité, Paris, Peeters Selaf 365.

——————, 21-26 mai 1993, "Quelles valeurs pour *ssa* en créole réunionnais ?", in *Actes du XXe Colloque international de Linguistique fonctionnelle*, Coïmbra/Portugal, 121-125.

LA DYNAMIQUE LINGUISTIQUE A LA REUNION DEPUIS 1946

Résumé : Cette contribution à une perception diachronique et globale de la Départementalisation adoptera un point de vue dynamique (Saussure, 1906, Martinet, 1978) pour cerner les facteurs déterminant les systèmes linguistiques en usage sur un terrain franco-créolophone de l'océan Indien.
Elle partira de l'importante bibliographie documentant leur ancrage dans le contexte et la situation sociohistoriques (M.C. Hazaël-Massieux, Chaudenson, Robillard, 1991, Service commun de la Documentation et de la Faculté des Lettres, 1995).
L' inventaire souligne au moins trois lieux et modes de production.
A partir des années soixante, les travaux du Centre universitaire de la Réunion ouvrent la Linguistique à la dialectologique, l'anthropologie et l'ethnologie de la parole. Par ailleurs, le noyau dur et les franges des systèmes en présence seront identifés à l'aide de méthodes expérimentales soumises à l'épreuve des données de terrain pour le créole, le français « standard » et ses particularités régionales (Chaudenson, Carayol, Barat, Cellier, Ramassamy, Armand, Staudacher-Valliamee, Beniamino, Bavoux, Fioux)
Les Archives de l'Evêché et du Département signalent des études et réflexions linguistiques antérieures à 1946 (M/kourio, 1922, Verrier, 1903) ainsi que la production dans la Presse locale de corpus créoles et français émergeant de la tradition orale (théâtre, poésie, histoires, lexique, glossaire).
Leur participation à l'outillage linguistique nous rappelle que la conscience de l'unité et de la diversité des langues s'exprimait déjà au 19ème siècle (Héry, Monnet, Levavasseur, Vinson, Focard, Schuchardt) et au 18ème siècle (Caulier, 1772).

La dynamique linguistique à La Réunion depuis 1946

Gillette STAUDACHER-VALLIAMÉE
Université de La Réunion

« Il n'est pas possible à une discipline quelle qu'elle soit de s'enfermer dans un domaine comme si l'objet de ses recherches relevait de sa seule compétence ». Ce que Isnard (1978, p. 9) écrivait de la géographie dans les *Cahiers du Centre Universitaire de La Réunion* pourrait en partie s'appliquer à la linguistique générale.

C'est en toute vraisemblance dans ce même esprit d'ouverture à la pluridisciplinarité que ces dernières années les experts du CNRS ont intégré l'étude des langues dans une section où les Sciences du langage allaient s'intéresser d'une manière plus large au langage et à ses représentations sans pour autant renoncer aux acquis théoriques fondateurs de la description et comparaison des systèmes de langues.

Si nul n'a pensé à remettre en cause la distinction établie au début du siècle par Saussure (éd. 1994, p. 117) entre description synchronique et diachronique des langues, la linguistique de terrain aux prises avec le traitement de données non figées a eu recours, après André Martinet (1975, 1982), à la notion de synchronie dynamique. Il importait en effet de rendre compte des tendances et des processus en œuvre dans les systèmes linguistiques dont chacun sait qu'ils attestent au moins des pertinences grammaticales et un fonds lexical qui ne changent pas du jour au lendemain.

C'est justement sur ces moments de stabilité moyenne que se sont fondés les travaux de recherche menés à La Réunion pour constater de façon assez unanime que la relative jeunesse des particularités linguistiques et sociales freinait encore une étude diachronique qui s'étendrait des origines à nos jours.

Dans cette situation lacunaire de reconstruction typologique lente, le repère spatio-temporel proposé dans le cadre de ce colloque par la départementalisation peut servir de point de cristallisation autour duquel se structure de façon non linéaire depuis 1946 l'examen de la dynamique linguistique dans un département franco-créolophone.

Une importante bibliographie documente le thème et la période considérés. Nous nous demandons par conséquent quelle est la nature du lien entre faits de langues dans la dynamique des usages et les faits sociohistoriques définitoires de la départementalisation.

Si une approche dynamique au sens plein du terme peut se concevoir comme l'étude des facteurs internes et externes conditionnant le fonctionnement et l'évolution des systèmes linguistiques réunionnais dans le temps, alors il conviendra d'en distinguer différents lieux et méthodes d'observation avant et après 1946.

Après avoir défini et exemplifié la synchronie dynamique appliquée à la phonologie du créole réunionnais, cette contribution tentera d'exposer les caractéristiques de la

dynamique lexicale et syntaxique telle qu'elle a été décrite à partir des années 1970 une fois identifiés les divers apports constitutifs de la situation linguistique réunionnaise et leur ancrage socio-culturel dans la tradition orale.

Pour souligner le caractère pertinent de cette première périodisation, nous avons regroupé sur un axe spatio-temporel antérieur tous les travaux publiés avant 1963 et réalisés en dehors du milieu universitaire par des individus ou des associations non spécialistes des langues, mais vivant en contact direct avec les pratiques linguistiques de la population insulaire de 1840 à 1951.

La comparaison possible entre les différents moments de la dynamique linguistique à La Réunion fournit des éléments permettant d'appréhender la conception des langues avant et après 1946. L'examen attentif des différents corpus écrits met en relief l'importance des caractéristiques sociohistoriques relevées dans différents témoignages à une époque où les langues n'étaient pas encore décrites en tant que systèmes, mais perçues à travers le prisme des représentations métaphoriques et des valeurs symboliques.

LA DYNAMIQUE PHONOLOGIQUE : DÉFINITION, EXEMPLES, MÉTHODES

Cette présentation commencera par préciser dans quel sens il faut lire le concept de dynamique linguistique appliqué ici à la réalité réunionnaise. Comme son nom l'indique, une vision dynamique s'oppose à une vision statique des langues. Après avoir pris conscience du fait que toute langue évolue parce qu'elle fonctionne (Martinet, 1975), le linguiste tente de comprendre le lien entre les structures de la langue et celles de la société dans laquelle elles sont en usage en différents moments de son histoire.

Comme le montrera plus loin l'exposé des résultats, le repère chronologique est vraisemblablement le plus apte à mettre en évidence la modification sémantique d'un étymon < *tir* dë ri > « servir le riz », le changement phonologique < i *âr*komanss travay > « se *re*met au travail », le changement syntaxique < *la fine* rann > « a rendu ». Les traductions en français actuel sont placées à la suite des phrases créoles dans le but de montrer comment ont pu évoluer les unités de la base lexicale ancienne pour ce créole de l'océan Indien.

Une étude dynamique tient compte des générations en présence. Elles apparaissent avec l'âge des locuteurs ou l'ancienneté du document d'archives pour un corpus écrit (Chaudenson, 1981 ; Staudacher-Valliamée, 1994d, 1996a).

Nous donnons comme exemple la phonologie du créole réunionnais que nous avons décrite d'un point de vue dynamique en réalisant à partir de 1980 à La Réunion une pré-enquête construite à l'aide d'informateurs choisis pour leur valeur représentative (Staudacher-Valliamée, 1992a).

Nous avons en effet opté pour les paramètres déterminant l'unité et la diversité phonologiques : localisation géographique, âge, situation scolaire, milieu professionnel, pratiques langagières et culturelles. Les dix-huit informateurs créolophones réunionnais résidaient en des lieux différents (6 au nord, 3 au sud, 4 à l'est, 5 dans l'ouest de l'île). Sur les 11 hommes et 7 femmes que nous avons enregistrés, 11 étaient nés entre 1890 et 1926, 7 entre 1940 et 1957, 9 informateurs se consacraient à l'époque aux métiers de la terre (culture de la canne, du géranium, du vétiver, élevage, polyculture vivrière). Sept

informateurs étaient employés dans le secteur tertiaire en tant que commerçants, comptables. L'enquête comptait deux enseignants. Nous disposions ainsi d'un corpus créole de dix-huit fois 90 minutes soit 27 heures d'enregistrement. Cette méthode a permis de faire le départ entre les unités stables, communes et les unités fluctuantes ou sujettes à variation dans le système phonologique.

Pour que le lecteur non averti puisse se faire une idée des mécanismes constitutifs de cette dynamique, nous présentons en deux tableaux successifs, le système vocalique commun ainsi qu'une opposition vocalique instable /o/ ~ /u/ correspondant phonétiquement aux sons [o] et [ou]. Ces exemples servent à montrer que certains mots ne se réalisent pas toujours avec la même voyelle chez tous les locuteurs de la communauté, ce qui illustre un cas particulier de dynamique phonologique.

SYSTÈME VOCALIQUE DU CRÉOLE RÉUNIONNAIS DANS L'ENQUÊTE

8 voyelles orales			3 voyelles nasales		
/[i i :]/	/[ï ÿ]/	/[u w]/	/ẽ /	/õ	â/
e	ë	o/			
	a a				

TABLEAU 1 : DE LA DISTRIBUTION DE /U/ ET DE /O/ DANS LA DIVERSITÉ

h	1943	/rugaj	f	1952 AT	/rogaj	« plat cuisiné »
h	1890 EV	/kum :/	f	1952 AT	/kom :/	« comme »
h	1955 ML	/mun :/	f	1957 GS	/mon :/	« gens »
h	1910 KST	/dubwa	h	1909 ADM	/dobwa	« bois »
f	1924 ZBB	/gujav	f	1952 AT	/gojav	« goyave fruit »
h	1890 EV	/kujer	h	1907 JK	/kojër	« cuiller »
f	1900 ARD	/kuk	h	1907 JK	/ko	« (ce) que »
h	1946 IIB	/pu	h	1909 ADM	/po	« pour »
h	1890 EV	/guni	f	1924 HLZ	/goni	« sac de jute »
h	1943 DTS	/bubu/	f	1924 HLZ	/bobo	« plaie, bobo »
h	1910 KST	/limunad :/	tous les autres		/limonad :/	« limonade »
h	1890 EV	/nut :/	f	1900 ARD	/not	« nos, nôtre »
h	1890 EV	/murug :/	f	1924 HLZ	/mur-og /	« légume sp. »
h	1955 ML	/fut : bal :/	f	1957 GS	/fot : bal :/	« football »
f	1955 BCHWI	/usa/	f	1924 HLZ	/osa	« où »
f	1900 ARD	/Sut : Sin :/	h	1909 ADM	/Sot : sin :/	« légume sp. »
f	1952 AT	/karutSu/	f	1957 GS	/karotSu	« caoutchouc »
h	1955 ML	/larurut/	f	1924 HLZ	/orut	« arrow-root/gâteau »
f	1908 VTB	/mulal :/	h	1907 JK	/molal :/	« moisissure »

Commentaires du tableau

Le tableau s'organise en deux séries d'exemples illustrant la distribution de la voyelle [o] et [ou] pour un même item lexical. On remarquera à la lecture que les lettres h et f sont les abréviations de < homme > et < femme >. Elles précèdent l'année de naissance de l'informateur suivie des initiales de son patronyme.

La voyelle postérieure /u/ [ou] apparaît dans des mots d'origine fort diverse /sunuk :/ « poisson fumé, séché », /babuk :/ « araignée sp. », /suk :/ « saisir », /kuler/ « couleur », /dobut :/ « debout », /sukuj/ « secouer », /lapud :/ « poudre », /mud :/ « moudre ». La voyelle /o/ [o] apparaît aussi en syllabe initiale où sa distribution est plus caractéristique qu'en finale, car on voit comment ont évolué à La Réunion les mots du français général comme « regarder, ressembler, remettre », contenant un ∂ muet. A l'initiale : /rogard/ « regarder », /rosãm :/ « ressembler », /romet :/ « remettre », /lorõm :/ « rhum », /domun :/ « gens », /domãn :/ « demander », /grolot :/ « grelotter », /robor/ « bord », /somel :/ « semelle ».

Pour dresser un bilan plus complet des travaux permettant d'appréhender la dynamique linguistique réunionnaise depuis 1946, nous avons poursuivi nos recherches et inventorié un vaste corpus constitué de travaux faisant date et autorité pour le terrain réunionnais : études universitaires notoires, publications littéraires et journalistiques répertoriées aux archives, dans les bibliothèques et les salles de recherche, documents d'archives parfois inédits, corpus transcrits, publications socio-culturelles. Toutes ces études ne portent pas uniquement sur le créole réunionnais, mais aussi sur le français régional dans son rapport au français général.

LA DYNAMIQUE LEXICALE ET SYNTAXIQUE

L'étude de la dynamique linguistique commence à proprement parler dès que sont identifiées les langues en usage sur le terrain réunionnais. Les travaux menés dans ce domaine mettent à la disposition des observateurs des connaissances un peu plus précises que les expressions évoquant le langage savoureux, le piment ou le charmant patois des insulaires.

Identification des langues sur le terrain réunionnais

C'est à partir d'enquêtes linguistiques et anthropologiques réalisées sur le terrain que les travaux universitaires (Chaudenson, Carayol, Barat, 1990, 1995) ont collecté et analysé des données menant à l'identification des langues pratiquées en synchronie par les locuteurs réunionnais dans leur ancrage anthropologique.

Des premiers résultats sont publiés à partir de 1973 (Carayol, Chaudenson) et situent les langues constitutives de la dynamique insulaire pour l'époque considérée : dans une population insulaire créolophone à plus de 90 % les auteurs distinguent différentes situations linguistiques. Un pourcentage infime de locuteurs bilingues font usage d'un français non marqué et du créole. Un plus grand nombre de locuteurs sont considérés comme créolophones bilingues avec pour langue seconde un français régional attestant lui-même plusieurs variantes. En plus du créole et du français régional, il est fait usage dans la communauté réunionnaise de langues statistiquement minoritaires : le dialecte hakka et le cantonnais sont réservés dans les familles chinoises à la communication avec les membres âgés. Le gujarati, de tradition orale, est utilisé dans les familles réunionnaises de religion musulmane. L'urdu sert de support à l'enseignement religieux dans les medersas ou écoles coraniques. Le tamoul s'emploie oralement dans les chants, prières, vocabulaire du culte religieux.

Ancrage socio-culturel et religieux de la tradition orale

Ces langues ont gardé à ce jour leur fonction de communication en milieu religieux et familial. Cependant, la question de l'usage du tamoul reste encore à élucider compte tenu de certaines modifications enregistrées ces dernières années dans les pratiques linguistiques : contact plus régulier avec des < swami > ou religieux venant de l'Inde à La Réunion dans le cadre d'échanges culturels ; formation de certains Réunionnais en Inde à la lecture et l'écriture de textes religieux. On observe dans la presse écrite l'emploi fréquent du mot < koïlu > à côte de < sapèl malbâr >, terme créole traditionnel pour désigner le « temple tamoul ».

En ce qui concerne les écoles franco-chinoises ouvertes dans l'île de 1927 à 1960, il est bien établi que les enfants y pratiquaient le mandarin et le pékinois. En 1951, six écoles accueillaient 307 enfants, dans les années 1960, on ne comptait plus que deux écoles (Eve, 1990). La tendance serait donc régressive.

Enfin, certains < maloya > ou chants et danses traditionnels se rattachant au culte des ancêtres et des morts (en créole < serviss kabaré >) attestent un état de langue particulier dans lequel on identifie du créole commun et des étymons malgaches, parfois même des chansons entières ou seulement des refrains en malgache créolisé. Nous n'avons pas relevé d'étude publiée pour ces textes de la tradition musicale réunionnaise qui ont connu un essor considérable au cours de ces dix dernières années.

La différence établie entre langues à tradition orale et langues d'enseignement aide à hiérarchiser les données enregistrées dans les enquêtes. Aussi, une estimation qualitative et quantitative souligne les générations en présence et la stratification linguistique en terme d'illettrisme (Ramassamy, 1985 ; Staudacher-Valliamée, 1992b, 1993a), d'oralité, de diglossie (Cellier, 1985) et de bilinguisme.

La dynamique lexicale

Un nombre de travaux relativement important documente le domaine lexical pour les langues en usage à La Réunion. C'est ce qui ressort de la lecture du tableau n° 2 placé ci-dessous où les ouvrages répertoriés sont regroupés autour du lexique.

Deux langues y font l'objet d'études approfondies de 1972 à 1992 : le créole et le français réunionnais. Comme le montrent les titres indiqués dans la troisième colonne du tableau récapitulatif, on note une évolution à la fois quantitative et qualitative.

Le rapprochement des ouvrages indique des tendances différentes. Du glossaire au lexique individuel ne dépassant pas la centaine de pages, on passe à la production de dictionnaires, d'encyclopédies et d'atlas contribuant à l'outillage des langues décrites.

L'étude étymologique et sociohistorique du lexique créole réunionnais (Chaudenson, 1974) livre l'origine des items lexicaux et établit un lien diachronique possible entre les langues du peuplement : un français ancien, une variété de malgache, quelques langues de l'Inde du sud, un apport africain quantitativement moins important dans le lexique.

Les retombées méthodologiques et théoriques se font directement sentir. On assiste à l'élaboration progressive des principes de scripturisation du créole. Se pose alors la question du choix entre critères phonétiques, étymologiques ou mixtes.

TABLEAU 2 : AUTOUR DU LEXIQUE

DATES	AUTEURS	TITRES
1. 1906	A.J. Verrier	*Le patois créole de l'île de La Réunion*
2. 1922	M/Kourio	*Locutions et proverbes créoles*, 3 p. (Académie de La Réunion)
3. 1969-1976	B. Gamaleya	*Lexique illustré de la langue créole* (presse locale)
4. 1972	R. Nativel	*Lexique de La Réunion*, 100 p. Préface M. Carayol et R. Chaudenson
5. 1974	J. Albany	*P'tit Glossaire. Le piment des mots créoles*
6. 1974	R. Chaudenson	*Lexique du parler créole de La Réunion*
7. 1980	publication collective	*Mémorial de La Réunion*
8. 1980	publication collective	*A la découverte de La Réunion*
9. 1981	publication collective	*Encyclopédie de La Réunion* (t. 5, t. 7)
10. 1983	J. Albany	*Supplément au P'tit glossaire*
11. 1984, 1989, 1995	R. Chaudenson, M. Carayol, C. Barat	*Atlas linguistique et ethnographique de La Réunion* (t. 3)
12. 1985	M. Carayol	*Particularités lexicales du français réunionnais*
13. 1987, 1990	D. Baggioni	*dictionnaire créole réunionnais/français*
14. 1987	A. Armand	*dictionnaire kréol rénionél/français*
15. 1991	C. Barat, R. Robert	*Dictionnaire illustré de La Réunion* (t.7)

Le *Dictionnaire illustré de La Réunion* (Barat, Robert, 1991) résume le débat en optant pour une solution mixte face à la question de la notation graphique du créole : « Il n'existe pas de code graphique officiel du créole réunionnais. Les « étymologistes » souhaitent que ce créole soit pourvu d'un code graphique s'apparentant d'aussi près que possible à celui du français, et à l'opposé les « phonétistes » souhaitent pourvoir cette langue d'un code graphique phonologique. Les uns comme les autres rencontrent des problèmes théoriques et pratiques délicats. Ceux qui s'appuient sur le système orthographique du français reconstruisent paradoxalement des étymologies fausses : ainsi < caïambe, carail, cambarre > n'existent pas en français. [...]. Nous faisons des entrées en français lorsque l'étymologie française est attestée (ex. : organeau) en précisant l'équivalent créole (largano). Lorsque le mot est d'origine étrangère (arabe, chinois, goujarati, hindi, malgache, ourdou, tamoul, vietnamien...) nous le faisons entrer avec notre graphie du créole en transcrivant le terme étranger dans sa graphie officielle si elle existe (ex. : le pin-yin pour le chinois mandarin) ».

L'outillage lexical contribue à résoudre la question de la traduction systématique des entrées lexicales (Carayol, 1985). Leur traitement linguistique éclaire certaines questions techniques propres à ce que des travaux ultérieurs analyseront à l'aide du concept de créolisation des langues à La Réunion (Staudacher-Valliamée, 1994c ; Véronique, 1994).

Dans cette perspective, on peut distinguer plusieurs types de mots. Ceux qui sont traduisibles en français (ex. : ipwakk « brûle »). Les étymons fossilisés du français ancien

dont le sens a changé en créole réunionnais (i sòrt : vient de). Les items non traduisibles parce que sans équivalents en français (ex. : la-boutikk, kari, rougay, brèd, zézi). Les locutions figées ne souffrant pas une correspondance mot à mot d'une langue à l'autre (bat in karé « faire un tour »). Le vocabulaire spécialisé de la flore, faune, la pêche ainsi que les concepts pour lesquels coexistent des termes de plusieurs langues ou d'une même langue en un même mot (ex. : kordon-pounoul, loulké-bobine, latizane-zerbaz).

Système verbal commun et dynamique syntaxique

Le fonctionnement syntaxique en tradition orale a été étudié de façon très détaillée et selon différentes méthodes (Cellier, 1985. Ramassamy, 1985. Armand, 1988). Nous les avons résumées et complétées en soulignant l'existence, dans la communauté, de traits syntaxiques communs et des points sur lesquels se fait la variation. Nous exemplifierons notre propos en commentant brièvement le tableau du système verbal réunionnais que nous avons reconstruit lors d'un travail de recherche personnel (Staudacher-Valliamée, 1994b).

Le système verbal a été choisi parce qu'il traduit un aspect important du fonctionnement du système et constitue par ailleurs un point sur lequel tous les auteurs sont d'accord quelle que soit la méthode adoptée pour le décrire.

TABLEAU 3 : UN ASPECT DYNAMIQUE DU SYSTÈME VERBAL

Classe I ASPECT	Classe II TEMPS	SYNTAGMES VERBAUX	TRADUCTION FRANÇAISE
non accompli	0	i manz	mange
non accompli	passé	té i manz	mangeait
non accompli	futur	va manz	mangera
non accompli	conditionnel	i manzré	mangerait
accompli	0	la manz	a mangé
accompli	passé	lavé manz	avait mangé
accompli	conditionnel	nora manzé	aurait mangé
terminatif	0	la fine manz	a déjà mangé
terminatif	passé	té fine manz	avait déjà mangé
terminatif	futur	i sâr fine manz	aura déjà mangé
terminatif	conditionnel	nora té fine manz	aurait déjà mangé
terminatif récent	0	i vyenn' manz	vient de manger
terminatif récent	passé	té i vyenn' manz	venait de manger
prospectif	0	i sâr manz	va manger
prospectif	passé	té i sâr manz	allait manger
progressif	0	la pou manz	est en train de manger
progressif	passé	té pou manz	était en train de manger
progressif	futur	i sâr pou manz	sera en train de manger
progressif	conditionnel	nora té pou manz	serait en train de manger

L'aspect caractérise la façon dont se déroule le procès indiqué par le verbe. La classe des marques temporelles est découpée selon le non-passé, le passé, le futur et le conditionnel. Les syntagmes verbaux créoles sont traduits en français actuel. Le tableau synoptique ainsi constitué représente la dynamique verbale réunionnaise, car il visualise les processus par lesquels créole et français se différencient (marqueurs pré-verbaux et importance de l'aspect en créole, importance du temps et usage de la conjugaison en français). Au plan diachronique, on remarquera que cette dynamique n'est pas particulièrement liée à la départementalisation. Elle est plus ancienne puisqu'inséparable de la formation même des créoles.

Les études réalisées sur la diversité des usages linguistiques à La Réunion n'ont pas manqué de mentionner les rapports particuliers qu'entretiennent le français régional et le créole en certains milieux linguistiquement exposés. Aussi depuis 1985 une autre forme de dynamique linguistique est mise en relief par les études didactiques (Fioux, 1993), les descriptions du français réunionnais et du contact de langues (De Robillard, Beniamino, 1993, 1996) dans l'espace francophone large (Bavoux, 1993).

CONCEPTION ET PERCEPTION DES LANGUES AVANT 1946

Notre recherche s'est efforcée de lire et de comprendre les travaux réalisés et publiés en dehors du cadre universitaire et avant 1970. Ce fait bibliographique nous a conduite à prendre en compte les études antérieures à cette période pour mieux cerner les facteurs de différenciation linguistique liés à la départementalisation. En effet, ce travail orienté au départ vers la description linguistique de textes écrits en créole a inventorié par ailleurs des corpus attestant de simples exemples, des phrases, des textes plus ou moins étoffés, mais aussi des considérations personnelles sur le langage et les langues dans la colonie. L'ensemble de ces documents éclaire des aspects sociolinguistiques de la tradition orale et montre comment ceux qui écrivaient avant 1946 percevaient la situation linguistique insulaire. L'analyse des données collectées avant la départementalisation souligne des divergences entre trois époques différentes.

Les corpus publiés de 1903 à 1953

De 1903 à 1953 on relève des articles, monographies, esquisses en quelque sorte précurseurs ou préparatoires des travaux universitaires des années soixante.

Ces publications correspondent à une période où l'on produit beaucoup de façon spontanée sans s'embarrasser des considérations théoriques, car les auteurs sont avant tout des amoureux de langues à consonance exotique.

Dans ce contexte, l'étude linguistique proprement dite est tributaire de l'accès au terrain d'enquête et aux différents milieux socio-professionnels. Aussi les auteurs ou intermédiaires peuvent être les notables (Farchi, Nativel), ou conteurs et chanteurs de la tradition orale. L'état de langue décrit est celui utilisé par des locuteurs créolophones de la première moitié du siècle en milieu agricole, sur le littoral ou en altitude. Les observateurs restent prisonniers d'une conception folkloriste ou anecdotique d'idiomes perçus d'ailleurs comme patois ou langage parlé à Bourbon.

Ce point de vue caractéristique de la mentalité de l'époque n'empêche pas les auteurs de rechercher une organisation grammaticale du créole à partir du modèle de description latin ou néo-roman.

Dans l'étude consacrée au patois de l'île Bourbon, on peut lire sous la plume de Verrier (1906) :

> « Nous n'en finirions pas si nous cherchions à expliquer la valeur de tous les mots du langage créole, qui, s'il n'est pas riche par le nombre des expressions, l'est certainement par la variété des intonations qui changent quelquefois du tout au tout la valeur du mot prononcé.
> Le patois créole est formé de français altéré, mêlé à une foule de termes marines : failli pour : faible ou paresseux ; amarrer pour attacher, lier, etc. ; et surtout d'expressions empruntées au langage cafre, indien ou malgache. Exemple : Jordi moins lé m'avouz ! aujourd'hui je me sens mal disposé, je ne suis pas en train, je me sens un peu malade (m'avouz vient d'un mot malgache). Enfin, il y a une foule d'expressions, dont le point de départ, le mot primitif, a été tellement dénaturé qu'il serait impossible de les rapporter à aucune langue. Le patois créole varie selon la classe qui le parle. C'est ainsi que les petits créoles ne le parlent pas comme les nègres d'autrefois, maintenant les citoyens, et qu'il éprouve encore de nombreuses modifications quand il est employé par un Malgache, par un Cafre ou par un Indien ».

Les auteurs impuissants à identifier les langues utilisées par les locuteurs de l'île se tournent vers les classifications ethniques. Ceux qui publient se fondent sur une écriture et une notation parfois fluctuantes parce qu'inspirées de l'alphabet latin, mais aussi inconsciemment dictées par des données de la mémoire auditive. Aussi, les corpus attestent une grande richesse et variété de mots, tournures et prononciations notées sur le vif, avec naturel, intuition et sens de la langue.

En 1922, M/Kourio dynamisait son étude en présentant les locutions et proverbes créoles en vingt rubriques : < mon kaf, mon nwâr > « termes affectueux des vieux aux jeunes », < nénène > les jeunes frères et sœurs appellent ainsi la sœur aînée. Il est intéressant de noter la façon dont ce travail traitait les mots de la langue, fournissant déjà les éléments pour une réflexion sur la différence entre dictionnaire d'explication et de traduction.

Des groupes verbaux créoles sont traduits en français par des groupes nominaux pour rendre certaines activités professionnelles liées à la société de l'époque : < vend' gouyavier > « marchand de goyaves de Chine », < vend' bouteilles, gounis, fiagnes > « marchand ambulant qui achète et vend des bouteilles, fioles et sacs de jute vides ». L'auteur pouvait aussi avoir recours au commentaire explicatif en français : < cocer, goutère ou z'engazé Salaün > « profession fort discréditée qui consiste à coopérer à la fabrication des engrais de la Petite Ile ». Ces mots qui ont quitté les dictionnaires actuels (Armand, 1988 ; Baggioni, 1987) posent la question de savoir si les faits de langue quittent le dictionnaire parce que le fait social a disparu. On voit tout l'intérêt qu'il y aurait à réaliser un dictionnaire dynamique du créole réunionnais.

Les corpus publiés de 1828 à 1885

Pour une deuxième série de publications, il était nécessaire de remonter jusqu'en 1828, c'est-à-dire de dépasser l'abolition de l'esclavage en 1848. Ce que les auteurs ont pu saisir des langues de Bourbon est décrit à travers de rares dialogues ou entretiens entre maîtres et esclaves (Chaudenson, 1981 ; Staudacher-Valliamée, 1994a). A la fin du siècle dernier, Schuchardt (1883) et Vinson (1883) commentaient ces documents anciens dans un échange épistolaire (Baggioni, 1996). Le contact entre langues différentes suscitait l'intérêt du linguiste autrichien pour l'étude générale de ce qu'on appelait « Sprachmischung » ou « mixité des langues » terme par lequel on désignait les processus selon lesquels certaines langues se mélangent quand elles sont en contact.

A cette époque le flux migratoire lié à la Traite régulait la dynamique des langues dans la colonie. Une traduction probable du Petit Catéchisme par Monnet en 1840 puis celle de Levavasseur de 1842 à 1849 confirment que le créole était suffisamment autonome dans sa constitution pour servir d'outil à l'évangélisation et à la créolisation de nouveaux esclaves. Nous publions ici sans commentaire une copie du catéchisme de Levavasseur que nous avons recueilli et analysé (Staudacher-Valliamée, 1994d, 1996a).

Le témoignage de Caulier en 1772

Que la dynamique linguistique soit aussi conditionnée par des mouvements démographiques, l'histoire de l'île au dix-huitième siècle en témoigne encore plus nettement. L'exemple que le corpus nous fournit se trouve dans le Rapport remis par Caulier en 1772 à l'Archevêque de Paris. Nous parlons de témoignage parce que le document ne contient aucun exemple de mot ni de phrase extraits des langues parlées dans la colonie de l'époque.

L'intérêt de ce document tient dans les informations qu'il nous livre sur les impressions recueillies par un ecclésiastique en contact avec une population parlant des langues qu'il ne comprenait pas. Responsable de conversion religieuse, Caulier devait catéchiser les esclaves. Son rapport de six pages manuscrites fait état des difficultés linguistiques rencontrées au cours de son service religieux dans l'île.

Malgré toute la prudence avec laquelle le linguiste doit manier les impressions personnelles contenues dans ce document d'archives inédit à ce jour, il relève plusieurs points se rattachant à la dynamique linguistique proprement dite. Caulier s'étonne de la grande variété des esclaves de la nouvelle Traite et des langues qu'ils introduisent dans la colonie. On peut par ailleurs comprendre que Le rapport Caulier analyse la population de Bourbon en particulier et la compare avec ce qu'il sait des colonies en règle générale. Ce que l'on sait de l'auteur permet cependant de préciser qu'il s'agit de Bourbon.

La lecture de l'extrait que nous publions en annexe n° 2 confirme que Caulier classait les nouveaux esclaves en sept à huit tribus ou castes différentes. Ces deux termes renvoient directement à L'Inde et à l'Afrique. La localisation géographique à laquelle il procédait montre des zones du sud-ouest de l'océan Indien, fait bien repéré par les historiens (Fuma, 1994) comme foyers de la Traite. Caulier se servait de métaphores pour tenter de rendre compte des langues différentes que son oreille de missionnaire comparait à des gloussements de coqs d'Inde. On reconnaît également des lieux dont étaient

originaires des composantes du peuplement réunionnais : Inde, Madagascar et côte orientale de l'Afrique. Ces langues continuaient à l'époque de déterminer la situation linguistique de l'île où le terme « créole » était déjà en usage puisque Caulier distinguait les Malgaches de la Nouvelle Traite de la génération des créoles qu'il caractérisait de « nègres créoles nés dans la colonie », de « mulâtres nés d'un Blanc et d'une négresse ». Ce document souligne le métissage définitoire et constitutif des familles de Bourbon (Staudacher-Valliamée, 1992b) ainsi qu'une éducation marquée par l'instruction religieuse. Un autre aspect de la présentation se fondait sur le nom des habitants. Enfin, Caulier proposait une évaluation quantitative non chiffrée : on apprend qu'au moment où Caulier rédigeait son rapport les Malgaches étaient les plus nombreux.

En appelant de ses vœux une seconde Pentecôte pour signifier les difficultés rencontrées dans cette entreprise d'instruction religieuse, le missionnaire exprimait son besoin d'aide spirituelle et son sentiment d'incompétence individuelle face à des langues qu'il n'identifiait pas. On peut supposer qu'il ne s'agissait ni du créole ni du français, car ces derniers étaient connus de Caulier.

Ce coutumier esquissait de manière intuitive les contours linguistiques de la colonie à travers plusieurs générations d'esclaves. En ce sens, il constitue un apport précieux dans l'étude de la dynamique sociohistorique des langues de l'ancienne colonie : français du XVIIIe siècle, créole bourbonnais déjà formé, et nouvel apport ou apport linguistique de nouvelle Traite renforçant ou modifiant les composantes primitives du créole depuis le peuplement de l'île-malgache, langues indiennes et africaines. L'absence de corpus ou de citations ne permet pas d'aller plus loin dans les hypothèses.

Nous plaçons à la fin de cette approche sociolinguistique un tableau synoptique regroupant la totalité des corpus décrits au cours de ce travail. Pour en permettre une lecture en profondeur, nous avons classé les documents en soulignant leur stratification selon différents paramètres (date, auteur, titre, édition, genre, langues utilisées). La grille de variables adoptée a permis de comprendre le rôle du cadre historique, des conditions démographiques et des particularités socio-culturelles.

Notre propos en décrivant la dynamique linguistique à travers plusieurs générations de documents et de méthodes, était de cerner la nature éventuelle du lien entre départementalisation et dynamique linguistique à La Réunion. Ce lien peut être appréhendé à maints égards comme un lien de cause à effet.

En devenant obligatoire à partir de 1946, la scolarité modifie progressivement la situation linguistique d'un bon nombre de locuteurs créolophones unilingues. Pour cette génération, l'école introduit la pratique et l'apprentissage d'un code graphique, celui du français, qui se substitue à celui du créole, langue première dont l'histoire n'atteste pas encore de pratique écrite officiellement enseignée à La Réunion.

En même temps, les lycéens scolarisés selon le modèle du système français de l'Hexagone, accèdent également à d'autres représentations du monde véhiculées par d'autres langues vivantes étrangères — anglais, allemand, espagnol. Sachant que le nombre de lycéens est en courbe ascendante, que les échanges avec des milieux linguistiques extrainsulaires se multiplient, l'étude de la nouvelle distribution des langues enseignées à La Réunion reste à mener.

TABLEAU 4 : PUBLICATIONS AVANT 1946

DATE	AUTEUR	TITRE	EDITION	GENRE	LANGUES
1772	Caulier	*Rapport historique*	inédit	témoignage	fr.
1793	documents	*Affaire judiciaire*	inédit	arch.	fr.
1828/1849	Héry	*Fables créoles*		litt.	cr.
1840/1842	Monnet	*Catéchisme créole*	doc. arch. 2 p.	trad.	fr./cr.
1842/1844	Levavasseur	*Petit catéchisme créole*	doc. arch.	trad.	fr./cr.
1850	Célimène	*Poème*	Bourbon	litt.	cr.
1882	Vinson, A.	*Les origines du patois créole de l'île Bourbon*	Science et Arts	ling.	fr./cr.
1883	document	*Didier Maillot au tribunal. Conte*	Bourbon	litt.	cr.
1883	Schuchardt	*Sur le créole de La Réunion*	Romania	ling.	fr./cr.
1884	Focard, V.	*Du patois créole de l'île Bourbon*	Sport colonial	ling.	fr./cr.
1903	Verrier, A.J.	*Le patois de l'île Bourbon*	Anjou	ling.	cr./fr.
1922	M/Kourio	*Locutions, proverbes créo*	BADLR	ling.	cr./fr.
1946	Rigolo	*Chronique rimée. Poèmes*	Presse R.	litt.	cr./fr.
1952	J. Farchi	*Le parler créole de La Réunion*	Le peuple	ling.	fr./cr.
1952	E. H.	*Puzzle.* Article	*idem*	billet	fr./cr.
1950	Abbé D.	*Talèr.* Article	Trait d'union	ling.	fr./cr.
1953	anonyme	*L'grenier d'Pays Bourbon*	Socié AIP	litt.	cr./fr.
1985	Sam-Long Azéma	*Valval*	IREI	litt.	fr./cr.
1992	I. Banian	*Indianités*	NID	litt.	fr., cr., gujr, urdu

L'île entretient depuis 1970 un contact régulier avec les vecteurs socioculturels de la communication diffusés en plusieurs langues et sous plusieurs supports : CD, cassette, films vidéo. Parallèlement, l'accès au livre, au théâtre et à la musique renforce le contact linguistique en français, en créole. On citera l'émergence de la littérature bilingue, de contes créoles, des textes de pièces de théâtre disponibles avec un lexique bilingue (Vollard).

Au plan didactique, on sait que le contact des langues est source d'innovation et de créativité lexicales (< zanfan bokal > « bébé éprouvette »). En revanche, les travaux sur l'autonomie des traits syntaxiques font encore défaut. Le programme de recherche élaboré à l'UPRESA 1041 du CNRS sur l'étude grammaticale du contact de langues à La Réunion viendra peut-être combler cette lacune (Staudacher-Valliamée, De Robillard).

S'il est vrai que dès 1970 se sont mis en place dans le département un appareil conceptuel et un outil théorique plus adaptés à la dynamique des usages linguistiques, les statistiques indiquent un nombre encore trop important d'élèves, d'étudiants et de jeunes

en échec scolaire et professionnel. Ce phénomène de société n'est pas entièrement indépendant de la relation au langage, de la maîtrise de l'écriture et de la lecture.

Enfin, les documents d'archives rassemblés dans le corpus (Verrier, 1903 ; M/Kourio, 1922 ; Farchi, 1950) rappellent que bien avant le développement officiel d'un cadre universitaire, des esprits curieux ont tenté de saisir de manière individuelle et spontanée un fonctionnement grammatical autonome du créole, en le comparant à ce qu'ils savaient du français de leur époque (Staudacher-Valliamée, 1996b). Ces descriptions riches d'enseignement n'étaient cependant pas exhaustives, elles ne reposaient pas sur un appareil conceptuel explicitement défini. Elles portaient en priorité sur le créole et le français, laissant dans l'ombre les autres données constitutives du système général des usages linguistiques dans l'île. La question complexe de la pidginisation (Hymes, 1971) et de la dialectalisation des langues à La Réunion n'a pas retenu l'attention des auteurs.

BIBLIOGRAPHIE

ARMAND (A.), *Dictionnaire kréolrénioné~français*, Saint-André : Océan Editions, 1988.

BAGGIONI (D.), *Petit Dictionnaire créole réunionnais français*, Réunion, Saint-Denis, Université de La Réunion, URA 1041 du CNRS, 1987, 1992, 376 p.

BAGGIONI (D.), « Herr Professor Doctor Schuchardt et les notables réunionnais », *Travaux & documents. Le discours et ses sites. Mélanges de linguistique et de littérature offerts à Michel Carayol*, textes réunis par Jean-Claude Marimoutou, La Réunion, Saint-Denis, UPRESA 1041 du CNRS, Université de La Réunion, 1995, p. 11-26.

BARAT (C.) et ROBERT (R.), *Dictionnaire illustré de La Réunion*, vol. 1-5, Diffusion culturelle de France, 1992.

BAVOUX (C.), *Devinettes de l'océan Indien*, Paris : L'Harmattan, Université de La Réunion, URA 1041 du CNRS, 1993, 260 p.

CARAYOL (M.) et CHAUDENSON (R.), « Aperçu sur la situation linguistique de La Réunion », *Cahiers du Centre Universitaire de La Réunion*, n° 3, Réunion, Saint-Denis, Centre Universitaire de La Réunion, 1973, p. 1-44.

CARAYOL (M.), *Le français parlé à La Réunion, Phonétique et phonologie*, Paris : Champion, 1977, 633 p.

CARAYOL (M.), *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris : Nathan, 1985, 389 p.

CARAYOL (M.), Chaudenson (R.) et Barat (C.), *Atlas linguistique et ethnographique de La Réunion*, France, Paris, CNRS, 1990, 1995, 3 t.

CELLIER (P.), « La situation de l'école élémentaire à La Réunion et les conditions actuelles de l'enseignement du français en milieu réunionnais », *Cahiers du Centre Universitaire de La Réunion* n° 3, Réunion, Saint-Denis, Centre Universitaire de La Réunion, 1973, p. 83-134.

CELLIER (P.), « Recherche sur la maîtrise du français oral dans un cours préparatoire », *Cahiers du Centre Universitaire de La Réunion*, n° 10, Réunion, Saint-Denis, Centre Universitaire de La Réunion, 1979, p. 39-62.

CELLIER (P.), *Description syntaxique du créole réunionnais, Essai de standardisation*, thèse de Doctorat, Aix-en-Provence, 1985.

CELLIER (P.), *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français*, Réunion, Saint-Denis, Centre Universitaire de La Réunion, 1985, 203 p.

CHAUDENSON (R.), *Lexique du parler créole de La Réunion*, Paris : Champion, 1978.

CHAUDENSON (R.), *Textes créoles anciens*, Hamburg : Buske, 1981, 272 p.

CHAUDENSON (R.), « Vers une théorie de la créolisation linguistique », *Lalies* 10, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1992, p. 7-25.

DE ROBILLARD (D.) et BENIAMINO (M.) éds, *Le français dans l'espace francophone*, Paris : Champion, vol. 1, 1993, 534 p. ; vol. 2, 430 p., 1996.

EVE (P.), *Histoire abrégée de l'enseignement à La Réunion*, Publication du Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, Saint-Denis de La Réunion : Graphica, 1990, 100 p.

FIOUX (P.), *Enseigner le français à La Réunion*, Saint-Denis : Graphica, 1993, 299 p.

FUMA (S.), *Mémoire d'un peuple*, Université de La Réunion, éd. CNH, 1994, 273 p.

HAZAEL-MASSIEUX (G.), « Peut-on caractériser un créole par sa morphosyntaxe ? Verbe et groupe verbal dans les créoles français » in *Lalies 10*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1992, p. 45-60.

ISNARD (H.), « Géographie et Sociologie », in *Géographie, Cahiers du Centre Universitaire de La Réunion* n° 9, Saint-Denis, Centre Universitaire de La Réunion, 1978, p. 9-14.

HYMES DELL (H.), *Pidginization and creolization of languages*, Cambridge : Cambridge University Press, 1971, 530 p.

MARTINET (A.), *Evolution des langues et reconstruction*, Paris : PUF, 1975, p. 5-10.

MARTINET (A.), « Pour une description dynamique des langues », in *Langues et Linguistique*, n° 8, t. 2, 1982, p. 175-191.

NEMO (J.), « Système social et système scolaire à La Réunion », *Cahiers du Centre Universitaire de La Réunion*, n° 10, 1979, Saint-Denis, Centre Universitaire de La Réunion, 1979, p. 143-152.

NEMO (J.), « La situation linguistique des minorités ethniques de l'île de La Réunion », *Etudes Créoles*, 1978, vol. 1, Canada, Montréal, ciec, AUPELF, ACCT, 1979, p. 85-100.

RAMASSAMY (G.), *Syntaxe du créole réunionnais*, thèse de doctorat, Université de Paris V, Sorbonne, 1985.

SAUSSURE (F.), *Cours de linguistique générale*, Payot, réédition 1994, 520 p.

SCHUCHARDT (H.), « Kreolische Studien I-IX », *Sitzungsberichte der Phil.-hist. Classe der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaft*, 1882-91, p. 101-110.

SCHUCHARDT (H.), « Die Lingua franca », *Zeitschrift für romanische Philologie* 33, 1909, p. 441-461.

SCHUCHARDT (H.), « Sur le créole de La Réunion », *Romania* 11, 1882, p. 589-593.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), *Phonologie du créole réunionnais : unité et diversité*, thèse de Doctorat l'Université de Paris V, 1989a.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), « Faits phonologiques et faits lexicaux dans le créole réunionnais », *Actes du 16e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*, Paris, Sorbonne, 29 Juin-4 Juillet 1989, 1989b, p. 107-111.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), « Le système consonantique du créole réunionnais », *Cahiers du LACITO*, Revue d'Ethnolinguistique 5, 1990, p. 89-108.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), « Le vocalisme créole réunionnais », *Cahiers du LACITO*, Revue d'Ethnolinguistique 6, 1991a, p. 12-30.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), « La dynamique verbale du créole réunionnais : une synchronie au service de la diachronie », *Actes du XVIIe colloque international de linguistique fonctionnelle*, Prague, Tchécoslovaquie, 12-17 juillet 1991, 1991b, p. 130-134.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), *Phonologie du créole réunionnais : unité et diversité*, Paris : Peeters Selaf 335, 1992a, 190 p.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), « La dynamique verbale du créole réunionnais : une synchronie au service de la diachronie », *Actes du XVIIe colloque international de linguistique fonctionnelle*, Prague, Tchécoslovaquie, 12-17 juillet 1991, 1992b, p. 130-134.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), « La phonologie du mot en créole réunionnais », Communication au XVe Congrès International des Linguistes, Québec, Canada, 9-14 Août 1992, *Actes du CIL*, t. 2, 1993a.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), « Quelles valeurs pour ssa en créole réunionnais ? », in *Actes du XXe Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*, Coïmbra/Portugal (21-26 Mai 1993), 1993b, p. 121-125.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), « Le Dialogue créole réunionnais : communication verbale et non verbale », *Actes du Ve Congrès International de l'International Association for Dialogue Analysis et du Centre de Recherche en Linguistique Contrastive*, Paris, 16-19 mars 1994, RFA : Niemeyer, 1994a, p. 135-144.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), « Le système verbal créole réunionnais », 11 p., *Les systèmes verbaux*, F. Bentolila (éd), Université de Paris V, 1994b.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), « Die synchrone Dynamik der Kreolensprache. La Réunions als Ausgangspunkt zur Annäherung an Kreolisierung und Sprachwandel », in *Creolisation and linguistic change*, Düsseldorf : Niemeyer, 1994c, p. 139-160.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), « Dialogue avec Dieu, Dialogue avec la machine, la formalisation partielle d'une oralité créole », Communication au Colloque International de la section 34 du CNRS *Terrain et*

théorie en linguistique, septembre 1994, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Paris, 1994d, p. 26-28.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), *Catéchisme créole et Mission des Noirs à Bourbon : étude linguistique et sociohistorique des manuscrits de Frédéric Levavasseur (1842-1849)*, Paris : Peeters Seelaf, 1996a, 180 p., à paraître.

STAUDACHER-VALLIAMÉE (G.), *Mots et lettres créoles dans les représentations du monde réunionnais de 1946 à 1996*, Conférence au séminaire de littérature francophone et créolophone de M. Béniamino et J.-C.C. Marimoutou, UPRESA 1041 du CNRS, 21 février 1996, 1996b, à paraître.

VERONIQUE (D.) (éd), *Créolisation et acquisition des langues*, Aix-en-Provence : Publications Université de Provence, 1994, 246 p.

VINSON (A.), « Les origines du patois de l'île Bourbon », in *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de La Réunion*, Saint-Denis, 1882.

VOLCY-FOCARD, « Du patois créole de l'Île Bourbon », in *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de La Réunion*, Saint-Denis, 1884.

VERRIER (A.-J.), « Le Patois créole de l'île de La Réunion » dans *Mémoires de la Société d'Agriculture d'Anjou*, 1906, p. 283-305, ADR, P.B. 1205.

VARIATION, VARIETES ET VARIANTES DANS QUELQUES GRAMMAIRES CREOLES DE L'OCEAN INDIEN

L'intérêt que la linguistique générale et la créolistique en particulier portent à l'élaboration de grammaires dans leur rapport aux variétés en usage à l'intérieur des différentes communautés créolophones ne date pas d'aujourd'hui (Staudacher-Valliamee, G., 1997b). C'est ce qui ressort de la recherche bibliographique entreprise pour cette contribution au deuxième volet de la Table ronde du Moufia consacrée à la lexicographie indianocéanique.

L'approche de la variation et des variétés de créoles que nous présentons dans ce cadre repose sur l'analyse d'un corpus de données contenues dans quelques ouvrages dont la publication a marqué la documentation indianocéanique. La recherche d'un échantillonnage représentatif pour les créoles à référence lexicale française de l'océan Indien explique également pourquoi le choix s'est porté sur la *Grammaire du créole mauricien* redevable depuis 1972 à P. Baker. L'ouvrage de Bollée proposant l'*Esquisse d'une Grammaire* en français fournissait un élément de comparaison intéressant avec le créole des Seychelles. Pour le créole réuniónnais, ma contribution rendra compte des travaux que je mène dans le cadre d'un programme de recherche de l'E.S.A. 6058 du C.N.R.S. depuis 1996 (Staudacher-Valliamee). En plus des descriptions syntaxiques détaillées (Cellier P., 1985, Ramassamy G., 1985, Armand A., 1987), toute réflexion se référera utilement aux notes grammaticales contenues dans *Le Lexique du parler créole* ainsi qu'à l'étude comparée proposée dans les *Textes créole anciens* (Chaudenson, 1974, 1981).

Pour traiter le thème retenu pendant cette Table Ronde, à savoir la variation, nous l'avons appréhendée à travers les notions de variétés de langue et de variantes d'unités lexicales et grammaticales. Les exemples que nous avons inventoriés et la réflexion théorique qui en découle tournent autour de deux axes qui sous-tendent notre travail : l'opposition linguistique entre grammaire et lexique d'une part, l'interrelation entre stabilité et variation grammaticale en synchronie dynamique d'autre part. Cette dernière est complétée, dans les ouvrages analysés, par le lien diachronique que les auteurs établissent entre unité et variante linguistique.

C'est dans cet esprit d'investigation que nous avons perçu l'ALERE ou *l'Atlas linguistique et anthropologique de la Réunion* (Carayol, Chaudenson, Barat, 1984, 1989, 1995). Il nous semblait en effet qu'un *Atlas* pouvait être l'ouvrage dans lequel le linguiste de terrain avait le plus de chance de trouver des cartes fournissant plusieurs explications à la variation. En plus de la variation lexicale et phonétique, l'analyse a inventorié une manifestation de la variation illustrant de manière originale l'opposition linguistique entre lexique et grammaire dans ce créole. Ne disposant pas à ce jour de grammaire du créole rodriguais, nous avons par ailleurs tenu compte des éléments fournis par l'ALERO ou l'*Atlas Linguistique et ethnographique de l'île Rodrigue* disponible depuis 1992 (Chaudenson, Carayol/Barat, 1992).

Suivant la chronologie de ces travaux, notre contribution commencera par exposer ce que nous avons pu saisir du traitement accordé à la variation dans les grammaires mauricienne et seychelloise. Nous analyserons ensuite les différents types de variation que nous avons identifiés pour le réunionnais en les définissant d'abord comme traces particulières d'instabilité formelle, structurelle ou fonctionnelle (Staudacher-Valliamee, 1998). Ces dernières ne se confondent pas avec l'alternance ou choix régulier entre pertinence prosodique et marquage syntaxique. Le bilan des traits linguistiques liés à la variation résumera en quoi ils procèdent des mécanismes de construction du sens en créole, participent d'une typologie des formes créoles primitives ouvrant la voie à une étude diachronique.

I. VARIATION, VARIETES, VARIANTES EN CREOLE MAURICIEN

Les travaux réalisés pour les créoles de la zone indianocéanique montrent d'abord la distinction, puis la relation établies par les auteurs entre la variation linguistique et l'existence de plusieurs variétés de créole. Publiée pour la première fois en 1972, la *Grammaire créole* de P. Baker rédigée en anglais use des termes < varieties/variation >.

L'étude de la variation est présente à plusieurs niveaux dans cette grammaire descriptive du créole mauricien. Dans l'exemplaire réédité en 1979, elle est menée conjointement à celle des variétés de langue : créole ordinaire, créole francisé, créole influencé par le Bhojpuri, créole raffiné. L'analyse repose sur l'observation de trois paramètres qui sont respectivement la langue maternelle des locuteurs, des oppositions phonologiques et traits syntaxiques (Ex: règle grammaticale de la forme longue ou brève du verbe, intonation de la phrase) traités comme variables ou véritables marqueurs sociaux. Le traitement de la variation est inséparable de la grammaire proprement dite puisque dès la présentation de l'ouvrage, l'auteur discute les choix scripturaux possibles pour la présentation écrite des faits de langue et mentionne les incidences de la variation sur l'écriture créole (chapitre 4) ainsi que sur le vocabulaire d'origine française. L'étude de chaque classe grammaticale est complétée par le chapitre 7 consacré à la variation. Elle affecte les constituants de la phrase nominale (chapitre 6) et les différents types de propositions indépendantes (chapitre 9).

C'est dans le chapitre 3 consacré aux sons du créole qu'on relève le plus grand nombre d'exemples illustrant un premier type de variation phonologique. Elle est saisie à travers l'ordre des sulcales et la consonne /r/ qui servent ici de variable discriminatoire pour les consonnes. Alors que le créole ordinaire ne connaît qu'une opposition entre consonne sifflante sourde et sonore (/ś/~/ź/), le créole raffiné confond souvent les sifflantes (/s/~/z/) et les chuintantes (/S/~/Z/) et seul le créole francisé atteste une opposition entre les consonnes sifflantes et chuintantes (/s/~/S/, /z/~/Z/). Les autres variables considérées sont les voyelles arrondies voyelles /œ, y, ∂, ø/ attestées dans le créole francisé, mais absentes du créole ordinaire et confondues en un seul phonème vocalique en créole raffiné /œ/.

Baker établit également la liste des variantes combinatoires et libres du phonème /r/. Suivant la position et la nature de la voyelle dans le mot, la syllabe < ar, or, ur > se réalise sous forme vocalique longue [a:, ò:, u:]

Si le créole ordinaire maintient l'opposition /r/~/zéro/, < trwa > « trois » et < twa > « te, toi » fonctionnent comme des homophones dans le créole influencé par le Bhojpuri où /r/ se réalise sous forme de consonne roulée.

Ces phonèmes constituent des points sur lesquels la variation est forte. Les résultats de notre description phonologique (Staudacher-Valliamee, 1989, 1990, 1991, 1992) ainsi que ceux réalisés par l'ALERE et l'ALERO avaient enregistré la même tendance pour le créole réunionnais et le rodriguais. A la différence de la situation mauricienne, l'étude synchronique n'a pas relevé à la Réunion un lien de cause à effet entre une habitude articulatoire et l'appartenance à un groupe ethnique particulier.

Le deuxième type de variation est à la fois de nature syntaxique et prosodique puisqu'il touche la phrase simple ou la proposition indépendante lorsqu'elle est marquée par les paramètres prosodiques (chapitre 9). Pour la syntaxe de l'interrogation - globale et partielle - les différentes valeurs assertive ou interrogative sont exposés suivant le schéma prosodique de la phrase qui assure dans ce créole une fonction distinctive. Le créole mauricien comme le réunionnais peut exprimer la subordination, l'interrogation et l'exclamation soit à l'aide d'un marqueur syntaxique, soit à l'aide d'un schéma intonatif à valeur distinctive (ex: li pa koné et li pa koné, non? « Il ne le sait pas ? »). Cependant, <eski > hérité du français « est-ce que » peut apparaître en créole ordinaire lorsqu'un employé s'adresse à son employeur dont la

langue première est le français < eski mo kapav gayh en kohze dime > « puis-je prendre un jour de congé demain ? »

Nous avons regroupé dans une classe à part les cas de variation pour lesquels l'appartenance à un des quatre groupes linguistiques indiqués ci-dessus ne semble plus déterminante. En effet, l'auteur identifie en mauricien un autre type de variation de nature morphologique puisqu'il note deux formes possibles pour une même unité pouvant se réaliser selon une structure syllabique pleine ou contractée. La deuxième est indiquée à l'aide de l'apostrophe dans les exemples cités par l'auteur: < mo ti fin /ti'n mahzé > « j'ai mangé », < ki fin /ki'n mahzé > « qui a mangé »,< pa ena / p'ena > « il n'y a pas », < pa ahkor/ p'ahkor > « ne ...pas encore ». C'est dans la pratique orale que se produisent des modifications de la forme du signifiant. Elles se retrouvent dans les structures syllabiques différentes pour un même mot : < akot, kot, koté > « où, auprès de », < asiz, sizé > « s'asseoir », < atrap-e, trap-e> « prendre ». En réunionnais, l'existence de formes contractées pour certaines fonctions syntaxiques permet de délimiter la frontière entre langue relâchée (ex: < li té kour > « il courait », < konm' a > « ainsi ») et langue soutenue (ex : < li té i kour, konmssa > « ainsi »). Nous avons constaté que l'emploi de la première est plus fréquent et plus systématique chez les hommes.

Un quatrième type de variation est ancré non plus dans la réalité synchronique, mais dans une approche historique comparée du créole et du français à travers une liste de traits par lesquels le mauricien actuel diffère du français moderne. Ce phénomène concerne la partie française du lexique créole mauricien. A partir d'unités grammaticales du français comme < l, le, les, de l', du, des, les, la, ma, grand, bon > Baker explique d'où vient l'existence de formes agglutinées du nom en créole ordinaire < lafis > « affiche », <lékèr > « cœur », < lipyé > « pied », < dilo > « eau ». Le réunionnais n'a pas pas gardé l'usage systématique de tout le paradigme : < lavaniy >, « vanille », <son lo> « son eau », < dëlwil > « l'huile ». Cependant, le catéchisme créole traduit vers 1844 par Frédéric Levavasseur atteste à Bourbon < bon dileau > « l'eau », < bon divin > « le vin » (Staudacher-Valliamee, 1994, 1998).

Enfin, un type particulier de variation syntaxique est décrit au chapitre 7 consacré à la variation dans la phrase nominale. Elle apparaît à l'intérieur d'un même paradigme lorsqu'il s'agit de savoir quelles sont les unités grammaticales susceptibles de se substituer au nom lors de la transformation pronominale. On trouve par exemple deux expressions syntaxiques possibles de la supériorité < zot lakaz paret pli grah ki to lakaz > « leur maison semble plus grande que ta maison », < zot lakaz paret pli grah ki pu twa > « leur maison semble plus grande que la tienne ». Ces exemples sont intéressants d'un point de vue diachronique, car ils montrent comment le mauricien a créolisé le pronom <to >, mais pas l'adjectif possessif du français < la tienne >. Le système mauricien a grammaticalisé en revanche l'étymon français « pour ».

Les exemples phonologique et syntaxique illustrent de manière plus claire la différence entre variétés de langue et variante d'une unité grammaticale. Ils amènent l'auteur dans la rédaction concrète du manuel à placer en annexe deux listes d'unités regroupées par ordre alphabétique. La première, celle les unités linguistiques ne pouvant faire l'objet d'une traduction littérale du créole en anglais, aligne vingt-sept unités syntaxiques dont dix attestent des variantes, ce qui souligne les similitudes avec le réunionnais. Le marqueur aspectuel à valeur progressive se réalise < pe > comme dans < mo pe mahze > « je mange ». < ape >, également attestée en seychellois, en est la variante archaïque visiblement issue de la périphrase verbale du français ancien « être après de » (Chaudenson, 1974).

La deuxième liste rassemble quarante deux unités phonologiques et lexicales pour lesquelles plusieurs prononciations sont attestées. Elles sont essentiellement le produit de fluctuation ou d'usage de deux phonèmes pour un même mot, comme en réunionnais < be/me > « mais », <boku/buku > « beaucoup ».

Les réponses concrètes que Baker et de Bollée ont apportées au traitement de la variation nous rappellent qu'au plan méthodologique l'étude la variation s'impose avant l'élaboration et la rédaction de tout ouvrage de grammaire. Une fois identifiés les points stables et instables constitutifs d'un système grammatical, il importe de prendre en compte les phénomènes de variation - phonologique, syntaxique, sémantique - au moment où se définissent les critères de segmentation et les principes utiles à l'écriture du créole. Pour le mauricien ces aspects sont évoqués dans la préface à l'édition mauricienne, puis dans le chapitre quatre consacré au créole écrit. Rédigée entre 1967 et 1971, la Grammaire peut selon l'auteur faire l'objet de corrections d'autant plus que d'autres graphies ont été proposées pour ce créole (Baker, 1972). Cette démarche n'a rien de choquant dans l'histoire des langues quand on se souvient que l'Allemagne en est à sa cinquième réforme de l'orthographe.

Pour le créole mauricien, Baker modifie ses premières propositions graphiques en notant la semi-voyelle [j] à l'aide de < i > comme dans < blie > « oublie », la consonne palatale nasalisée [g̃] à l'aide de < ny > comme dans < benye > « se laver, nager » et non plus < yh >. Les consonnes nasales s'écrivent à l'aide du tilde sur la consonne et non plus à l'aide du < h >. L'aménagement de la langue, processus en cours et non achevé pour les créoles, doit gérer la variation comme manifestation inhérente à la tradition orale.

En règle générale, et l'histoire de l'écriture est là pour nous le rappeler, toute proposition d'écriture globale et cohérente contribue - nous le savons bien - à la maîtrise de la variation par la fixation graphique et le passage à une pratique écrite. Il importe à cet effet de visualiser toutes les pertinences dont le système a besoin. Parmi ces dernières, nous trouvons les exemples de paires homonymiques cités par Baker et correspondants aux mots français < tant, temps, quand, camp, faim, fin, nom, non >. En créole réunionnais par exemple mes travaux distinguent à l'écrit entre consonne double et consonne simple en finale de mot pour noter des unités grammaticales distinctes < lö-prètt > « curé »; manz an prètt « manger seul » et <prèt > « prêter » , < ras > « origine », < rass > « arracher », < sèkk > « sec, maigre », < sèk > « c'est que, ce que », < las > « as », <lass > « asthme », < bèk > « bec », < bèkk > « profiter de ». Ces questions d'écriture grammaticale posées pour le réunionnais s'inscrivent depuis 1994 dans une réflexion sur le choix et fonctionnement des signes linguistiques de l'oralité et de leur conversion en unités et fonctions de la mémoire visuelle (Staudacher-Valliamee, 1994b).

II. LES TRAITEMENTS DE LA VARIATION EN SEYCHELLOIS

Entrepris dans la lignée des travaux de pionniers des années 1970 pour les créoles, l'ouvrage de Bollée fait référence à la contribution de P. Baker, aux Notes grammaticales contenues dans la thèse de Chaudenson, à l'*Essai de Grammaire du créole mauricien* de C. Corne ainsi qu'aux grammaires du seychellois préparées à l'époque par Corne et Papen.

La description des variétés de créole et l'étude de la variation correspondent à une démarche différente de celle adoptée par P. Baker pour le mauricien et cela peut tenir au fait que la situation linguistique du seychellois présente des caractéristiques différentes.

En effet, les données collectées pour les Seychelles rappellent que la situation linguistique de la communauté est codéterminée moins par les variétés que par l'usage du créole, de l'anglais et du français dont la distribution est précisée en ces termes par l'auteur :

« L'anglais, langue officielle de l'ancienne colonie, est employé dans l'Assemblée Législative, dans l'administration et dans la correspondance officielle et commerciale. C'est la langue judiciaire et la langue de l'Église anglicane, mais cette dernière accorde également une place au français et au créole. En dehors des familles anglophones, qui représentent environ 1% de la population, l'anglais n'est guère employé dans la vie quotidienne. Enseigné dans toutes les écoles des îles à partir de la quatrième année, le français est employé par environ

5% de la population dans toutes le situations de la vie de tous les jours. Le créole est la langue de la quasi-totalité de la population des Seychelles. » (Bollée, 1977, pp. 12-13).

Cette situation explique pourquoi les caractéristiques linguistiques seychelloises présentés dans l'Introduction ne tiennent pas dans le lien entre la variation et variétés de langues, mais dans une distribution du plurilinguisme où l'anglais dessert le plus grand nombre de communications officielles tandis que le créole est la langue orale de la quasi-totalité de la population.

Une deuxième différence d'avec les autres créoles de la zone tient dans le fait que le créole seychellois est soutenu par une considération plus officielle dans les diverses situations de communication. Les travaux préparatoires à l'établissement d'une orthographe officielle étaient à l'époque également plus avancés (Bollée A., D'Offay D., 1978). Aussi, le lecteur comprend mieux pourquoi, dans ce contexte socio-historique, l'important n'est pas d'offrir une description des variétés du seychellois, mais de montrer en quels termes s'est posée pour le seychellois ce que nous appelons d'une manière plus générale la question de l'écriture grammaticale pour les créoles à base lexicale française (Staudacher-Valliamee, 1998a, 1998b, 1998c).

Dans sa conception externe, l'ouvrage s'articule en quatre grandes rubriques qui offrent respectivement une Introduction au seychellois, l'Esquisse d'une grammaire, la présentation de textes en version bilingue. ainsi qu'un vocabulaire créole/français et français/créole.

L'ouvrage rend compte de la variation attestée dans les corpus créoles oraux ou écrits individuels en même temps qu'elle recherche un traitement homogène et cohérent à ces cas de variation. La méthode descriptive prévaut ici comme chez Baker. C'est pour cette raison que le corpus de base ou le vocabulaire servant d'introduction à la grammaire se trouve à la fin de l'ouvrage même si les exemples cités n'ont pas été dépouillés systématiquement.

Toutes les difficultés inhérentes à la problématique de l'écriture sont classées en dehors de l'Esquisse de Grammaire. Elle montre un premier niveau de la variation, de type externe ou différé, celui né des choix graphiques opérés par les écrivants. Nous parlons ici de variation dans les graphiations créoles (Staudacher-Valliamee, 1998a, 1998b). Les données permettent d'identifier au moins trois propositions différentes dans la communauté seychelloise depuis 1972.

Une orthographe dite populaire ou « à la française ». Comme son nom l'indique, elle ne tient pas compte des différences entre le français et le créole et use de graphies fondées sur des étymologies fantaisistes.

Le deuxième exemple correspond à une pratique plus officielle et réfléchie puisqu'il s'agit de l'orthographe de Counsell. Le troisième aménagement de l'écrit est le système orthographique bien connu réalisé par D. D'Offay et G. Lionnet et qui selon Bollée peut être retenu comme orthographe standard.

Après avoir choisi le principe phonémique rattachant un phonème à un graphème, l'auteur traite des variantes de phonèmes en évoquant les règles de transcription phonémique dans sa différence à celle de Corne et à l'orthographe de Counsell. L'orthographe de Bollée dévie cependant du principe phonémique lorsqu'elle emploie des graphies étymologiques afin de faciliter la lecture des textes au lecteur francophone ou familiarisé avec le français à qui son livre s'adresse. Même si l'auteur a identifié une règle phonologique de la nasalisation des voyelles /ã, ẽ/ devant m, n, j̃, r,/ , g̃, elle notera par exemple < grãmaman > au lieu de <grãmama >. L'auteur n'hésite pas à noter deux voyelles < u, w > alors qu'elle sont variantes d'un même phonème (ex: zwé, le roi, loin). La variation se justifie ici par le fait que le lecteur seychellois est conditionné exercée par l'orthographe française. Bollée opte pour une graphie proche du français en écrivant les nasales et se fonde sur le critère du phonème spécifique pour garder / j̃ / dans < gaj̃ / gaj̃e/ >.

Dans un chapitre traitant des variantes lexicales et placé en dehors de la grammaire proprement dite, l'auteur rend compte d'une petite enquête menée auprès de quatre témoins dans le but de délimiter la forme non-marquée du point de vue social. Elle repose sur un inventaire de douze items fréquents dans le discours et prononcés de manière différente dans la communauté. La fluctuation relève de la morphologie puisqu'elle affecte la forme du signifiant. En créole réunionnais, le lecteur y retrouve des mots attestant la même forme d'instabilité : <dimoun/dimon> « gens », <demen/dimen> « demain », <bizwen/bezwen> « besoin », <nobu/nabu> « être capable ». Après avoir enregistré le sentiment des locuteurs, l'auteur ne dégage pas une prononciation commune, mais indique que son orthographe emploie tantôt l'une, tantôt l'autre forme. Nous avons donc affaire ici à une variation écrite rapportée de la variation orale.

Quand la variation affecte la fonction syntaxique, c'est-à-dire quand une unité syntaxique est marquée par plusieurs formes, elle est traitée en grammaire. On constate par exemple que les marqueurs aspectuels présentent des similitudes en mauricien, en seychellois et en réunionnais dans la forme du signifiant (ex: i, té, ti, pou, apé, fine) même s'ils ont acquis une valeur intrinsèque propre à l'intérieur de leur système verbal respectif.

A l'intérieur des classes reposant sur les règles, les variantes morphologiques et syntaxiques sont indiquées quand elles existent (ex: < ed/led > « aide », < parol/laparol > « parole », <relizjon/la relizjon > « religion »). Nous y reconnaissons des vestiges de formes agglutinées constituées par le contact avec le français ancien.

L'ouvrage de Bollée se situe dans la perspective d'une grammaire étymologique, explique les formes actuelles à partir de l'étymon français susceptible d'avoir fourni la matrice socio-historique de l'unité grammaticale créole. Il en résulte une présentation des formes synchroniques selon le principe de dérivation. C'est le cas des verbes créoles <defan, desan, pen, pon > respectivement former à partir des étymons du français <défendre, descendre, peindre, pondre >. Notre phonologie du réunionnais a identifié, pour ces mêmes mots et en finale absolue, des consonnes nasales fortes ou longues /m:, n: / résultant de la neutralisation des oppositions /b/~/m/, et /d/~/n/. Ce type de variation intercréole trouve sa place dans une étude diachronique comparée. L'enquête de Bollée a choisi comme variables les consonnes b/d, car en seychellois, elles sont utilisées en finale de mot devant le pronom < u > chez les locuteurs appartenant à une couche sociale plus élevée < rãd, vãd>. Le deuxième critère utilisé est donc celui de l'appartenance à un milieu social exposé ou pas à l'influence du français. Pour le verbe issu du français (vendre, répondre, tomber) et d'autres vestiges formels, le lien entre variante morphologique et variété de créole raffiné est indiqué quand c'est nécessaire < repon/repond> « répondre », < ere, erez > « heureux », < vye, vyej > « vieux ». L'explication grammaticale tient dans les vestiges formels de l'opposition de genre qui a disparu en seychellois comme dans les autres créoles.

III. VARIATIONS ET GRAMMAIRE EN CREOLE REUNIONNAIS

Dans le cadre d'un programme de recherche (1.4.) consacré à l'outillage du créole réunionnais, nous avons mené des travaux dont nous avons rendu compte lors de séminaires et communications à colloque en présentant des problèmes de méthodologie (Staudacher-Valliamee, 1996a), des discussions théoriques (Staudacher-Valliamee, 1997a) et des choix terminologiques inhérents à la conception et rédaction d'une grammaire (Staudacher-Valliamee, 1997a) sur le terrain franco-créolophone (Staudacher-Valliamee, 1998a, 1998b). Puisque ce créole ne dispose pas encore d'ouvrage de grammaire, nous rappelons pour des raisons de clarté pédagogique que par grammaire nous entendons aussi bien l'ouvrage en

cours de réalisation que l'ensemble de règles et d'exceptions crée par tout système linguistique pour répondre aux besoins de communication exprimés dans la communauté créolophone.

Au plan méthodologique, nous avons opté, à titre hypothétique, pour une grammaire fonctionnelle descriptive et non pas prescriptive ou normative. Nous avons essayé de cerner le système grammatical commun constitué, comme son nom l'indique, d'oppositions communes à tous les locuteurs. Les enquêtes de terrain prouvent en effet qu'à compétence linguistique égale, il n'y a pas de problèmes d'intercompréhension entre locuteurs créolophones natifs de La Plaine des Grègues, de Saint-Benoît ou de Saint-Denis de la Réunion. Nous avons toutefois tenu compte des données sociolinguistiques collectées depuis une vingtaine d'années au cours d'enquêtes de réprésentations visant à comprendre le sentiment du locuteur en situation diglossique (Cellier P., 1985, Chaudenson, Carayol, Barat, 1992).

Les faits de variation sont apparus à l'intérieur de paradigmes phonologiques riches, de quelques paradigmes grammaticaux plus fournis que d'autres, de champs lexicaux variés enregistrés dans des domaines particuliers du vocabulaire. Il importait alors de se demander en quels termes et à quels niveaux ces données allaient trouver leur place dans une grammaire créole.

La question du registre ou du niveau de langue à retenir dans une grammaire, est traitée en règle générale dans une étude stylistique et ne saurait par définition ignorer la variation. La difficulté complémentaire pour un créole tient dans la recherche concrète des frontières linguistiques réelles entre oralité et écriture, entre à tradition orale définitoire du système linguistique et tradition écrite à fixer et à consolider par l'établissement et l'enseignement de règles grammaticales.

Nous avons noté que certaines fonctions syntaxiques s'exprimaient dans la communauté à l'aide de plusieurs unités. Notre propos dans le cadre d'une étude synchronique première n'était pas d'en établir les causes, mais d'essayer d'en évaluer les conséquences méthodologiques dans la pratique grammaticale écrite lorsque le linguiste doit choisir entre plusieurs unités possibles et réellement en usage dans la totalité ou une partie de la communauté. Nous présentons un exemple pour chaque type de variation. Le premier exemple concerne une opposition phonologique instable en réunionnais et attestée également en créole mauricien, rodriguais et seychellois même si les auteurs ne décrivent pas la variation en de mêmes termes.

II.1- Un type de variation phonologique / j̃ /, / j, j̃ , ñ /

	Initiale	NF	FA
EST	h 1898 PKK /^{v}njabu/« peut »	*/krene/ « avait peur »*	/kapaj/ « campagne » /sãplej̃/ « se plaindre » /groj̃ ˜/ « maugréer »
	f 1908 VTB	/gañe/ « gagner » /puañe/ « poignée »	/sij̃ / « signe » /lij̃ / « ligne »
	f 1900 BMPZ /jẽ ˜bu/ « peut »	*/majok:/ « manioc »* /bẽ' j̃ 'e/ « se laver »	/suẽ' j̃ '/ « faire de l'élevage »
	h 1909 ADM /jẽ ˜bu/ « peut »	/bej̃ ẽ/ « se laver » [zwanõ˜] « oignons » [señer,/] « seigneur »	/Soj̃ ˜/ « faire de l'élevage » /sij̃ / /lij̃ / /gaj̃ / /koj̃ ˜/ « frapper »

S U D	h 1907 JK	/põj'e/ [poj̃ ˜e] « poignée » /moojẽ ˜/ « moyen » /eluẽj,e/[elwẽj̃e] «s'éloigner » /S,$_o$o,˜j, e/ [Soj̃ ˜e] « fait de l'élevage » /s ẽ j̃ er/ « seigneur »	/kõj'/ /gẽj̃'/ « peut » /sij̃ ' /
O U E S T	f 1900 ARD / jẽ ˜pÿrbu / « je n'y arrive plus » h 1943 DTS / j̃abu/ « peut » /kãpaj̃/ « campagne »	/sõj̃e/ « élevais » /gej̃ ẽ / « pouvais » /bej̃ ẽ / « laver »	/lij̃ / « ligne » /bej̃ ˜/ « se lave » /sij̃ / « signe » /suej̃ ˜/ « élève » /lalmaj̃ / « Allemagne » /gẽ j̃ /
N O R D	h 1903 ACID h 1890 EV	/ijam/ [iñ am] [swej̃ẽ] « soigner » */gãnjẽ / « arrivait »* */mãnjẽl / « Emmanuel »* */sẽnjẽr/ « seigneur »*	/lamõtãj, / [mõtã j̃] « montagne » /g ẽ j̃ / « peut »

II.2- Commentaires : les paramètres de la variation pour j̃

Ce tableau synoptique figure dans l'étude phonologique que nous avons donnée du créole réunionnais à partir d'un échantillonnage représentatif de vingt idiolectes enregistrés sur le terrain au cours d'une pré-enquête menée de 1980 à 1987 pour les travaux de doctorat (Staudacher-Valliamee G., 1989, 1991, 1992). Après avoir identifié une consonne nasale palatalisée [ñ] pas toujours attestée dans les trois positions - à l'initiale, en non finale et en finale absolue - ni dans tous les idiolectes, notre étude a essayé mettre en évidence les paramètres sociaux définitoires de la variation phonologique. A cet effet, elle a choisi la localisation géographique pour établir une première distinction grossière entre les informateurs domiciliés dans l'est, le nord, le sud et l'ouest de l'île. Elle a également intégré la différence entre les informateurs masculins et féminins (h = hommes, f = femme) en indiquant leur année de naissance.

Dans le tableau, les phonèmes sont placés entre barres obliques, les variantes entre crochets carrés et les archiphonèmes résultant de la neutralisation d'une opposition sont soulignés. Les occurrences rares figurent en italique.

Les données mettent en évidence l'emploi plus fréquent de la consonne palatale nasalisée / j̃ / dans trois positions chez les informateurs les plus âgés, ceux nés entre 1890 et 1943. Les occurrences de sont plus nombreuses en finale absolue où / j̃ / est employée par tous les locuteurs comme l'illustrent tous les exemples de la colonne verticale de gauche. La palatale nasalisée / j̃ /est plus rare à l'initiale absolue où elle est soutenue par le maintien du verbe

[j̃ ẽ bu] [j̃abu]. Attesté chez six informateurs dont cinq très âgés, cette unité éclaire le paradigme des différentes prononciations du verbe français ancien « vient à bout » qui a subi un changement sémantique, syntaxique et phonétique dans le passage en créole où il veut dire « arriver à, être capable de » : [j̃abu], [j̃ ẽ bu], [vnjabu]. Cet étymon constitue une variable créole à dimension panlectale parce qu'il est attesté en rodriguais avec la consonne nasale apicale dans < nobu/nabu > « être capable de ».

Attestée à l'intérieur de mots comme « une poignée de, tâcher de », / ʒ̃ /crée un effet de prononciation ancienne et propre à des milieux linguistiquement non exposés. Si l'on observe les variantes ou autres phonèmes pouvant apparaître à sa place, on constate cette consonne s'est imposée comme habitude articulatoire en finale de mot pour tous les locuteurs alors qu'en certaines régions du sud et de l'ouest de l'île, c'est la palatale orale /j/, la consonne nasale palatale [ñ] ou la consonne apicale qui sont employées à l'intérieur des mots (Ex : /gãnjẽ / « arrivait à » , /krene/ « avait peur », /majok:/ « manioc », également relevé dans l'ALERO.

Les sept informateurs plus jeunes attestent une opposition /j/ ~ / ʒ̃ / essentiellement à la finale absolue où / ʒ̃ / apparaît par analogie et aussi par impossibilité articulatoire dans des infiltrations du français régional: /kõpaʒ̃ / « accompagner », /lakãpaʒ̃ / « campagne », /sãpaʒ̃ / « champagne », /lalmaʒ̃ / « Allemagne », /siʒ̃ / « signe », /lamõtaʒ̃ / « la Montagne », /labrëtaʒ̃ / « la Bretagne ».

On note chez trois plus jeunes informateurs une hésitation entre la palatale nasalisée [ʒ̃] et la consonne nasale apicodentale longue [n:] [gẽn:] et [geʒ̃ ˜] pour « pouvoir », [ãseʒ̃ ˜] et [ãsẽn:] pour « enseigner ». Les plus âgés employent l'expression [fe lekòl] « être enseignant ».

Le fonctionnement de / ʒ̃ /présente un triple intérêt. Dans le système réunionnais, il indique une habitude articulatoire située, dans la série des consonnes palatales, auprès de la consonne orale /vej/ et la palatale nasale /kañâr/, [iñ am]. Suivant le contexte vocalique, elle est liée ou pas à une voyelle nasale */ sẽnjẽr / « seigneur ».*

En tant que trait phonologique, nous avons vu que la consonne / ʒ̃ / a été identifiée en seychellois, en rodriguais et en mauricien, ce qui permet de conclure à l'existence d'un phonème commun et d'apprécier l'évolution de la palatalité et de la nasalité dans la phonologie des divers créoles. Considérée par Bollée comme un phonème spécifique, cette consonne a été retenue parmi les propositions alphabétiques de l'auteur. L'étude de la variation à l'exemple de l'ordre des consonnes palatale et nasale prend ici une dimension historique et diachronique dans la mesure où elle éclaire le lien de dépendance entre prononciation, sens et fonction syntaxique en créole (Staudacher-Valliamee G., 1996).

II.3- Les exemples de variation syntaxique

Dans le domaine syntaxique, le type de variation que nous avons inventorié ne relève plus d'une instabilité formelle, mais s'explique par le fait qu'une même fonction syntaxique est marquée à l'aide d'au moins deux unités différentes.

Le système général atteste pour les marqueurs aspectuels de l'accompli du non accompli/ temps 0 : « il mange » < lï la trann, la po, la pou, la pré manzé > et pour le progressif non accompli/ passé : « il mangeait » < moin té i manz, moin léte i manz, moin léte/té ki manz, mi manzé >. La forme longue de la modalité aspectuelle - léte ki manz - ainsi que celle du verbe valent en sociolinguistique comme des marqueurs de variété régionale < mi manzé, moin léte ki manz > « je mangeais ».

La subordination à valeur complétive est marquée linguistiquement par zéro ou <konmssa> « il m'a dit que, je sais que », < li la di amoin (konmssa), li travay pa >. Dans le sous-système des interrogatifs, la valeur causale de l'interrogatif français « pourquoi » s'exprime en créole par < akòz, afèr, pou kwé, pou kossa >. Cette variation affecte le système individuel puisque chaque idiolecte utilise au moins deux unités de chaque paradigme.

Dans le système créole général, celui de la communauté réunionnaise, cette variation met en lumière des paradigmes plus fournis comme le sous-système des pronoms personnels de la deuxième personne du singulier < toué, ti, to, ou, wi, vi >. Dans la diversité, « quoi » se dit < qoué, kossa, kouk' >. Pour l'interrogatif « où », l'ALERE donne en créole < oussa, à kèl/ kèl andrwa, dan kèl andrwa, kèl plass, kèl koté >. Cette richesse des marques sont la trace de

l'histoire du créole et des différents moments de son évolution attestés dans les textes créoles anciens (Chaudenson, 1981, Staudacher-Valliamee, 1998a, 1998b).

La variation portée par les pertinences de la courbe mélodique quant à elle n'est pas libre, mais de distribution régulière. Nous notons ici les différents sens et fonctions que peuvent prendre certaines unités comme < kossa, aou, amoin, ssa, menm, alala, ti pé, don, la > suivant le schéma prosodique qui porte leur réalisation et accompagne l'énonciation. La polysémie qui en résulte nous oblige, au plan pratique, à inclure - à l'instar du créole mauricien - une liste d'unités ne pouvant faire l'objet d'une traduction littérale ainsi qu'une liste de variantes en indiquant toutefois quelle est l'unité commune à tous les systèmes linguistiques identifiés dans la communauté.

II.4- Quelques types de variation dans l'ALERE et l'ALERO

Notre analyse de la variation dans l'ALERE avait pour point de départ trois présupposés conditionnés - il est vrai - par les maigres connaissances que nous avions des méthodes traditionnellement appliquées en dialectologie et en géolinguistique. L'objectif de notre travail était non pas d'observer l'uniformité de la langue, mais d'identifier les points, lieux et zones de variation.

Nous nous attendions par conséquent à trouver des faits de variation phonétique et phonologique - plusieurs prononciations pour un même mot, sans devoir nous attarder sur ces exemples de variation contenus dans le tome 1, parce qu'ils ne constituent pas en soi une originalité du créole réunionnais. La diversité régionale des prononciations à l'intérieur d'une communauté donnée est un fait commun aux langues du monde. En dehors des particularités phonologiques réunionnaises (Staudacher-Valliamee, G., 1989, 1992), il nous a semblé plus pertinent de relever dans l'ALERO les traits phonologiques que le créole réunionnais partageait avec le rodriguais.

Nous pensions également trouver dans le vocabulaire des mots différents pour une même notion ou un même objet (ex : < zétwal, véli > « étoile », < samara, savatt goni, savatt en dwa> « tongues », < zanann, kèrdbëf > « anone »). Il arrive que la variété régionale reflète la variété des apports du peuplement à la Réunion comme à Rodrigues où Chaudenson notait la dynamique de l'emploi de < krèp > et < fatara > selon les moments du peuplement. A la forme négative, le présentateur « il n'y a pas » se disait en 1966 < napa, péna > auxquels se sont rajoutées, avec l'extension du mauricien dans l'île, les formes < napéna, payanna, péna > (l'ALERO, Introduction,)

Ce que nous avons pu saisir de quelques langues romanes nous incitait par ailleurs à observer dans l'ALERE si le nom (ex : le ravissement) était l'unité grammaticale la plus fréquente dans laquelle ce créole exprimerait sa perception de certaines notions abstraites (Ex : mètt lö kèr anlèr). Or, nous avons trouvé en plus des désignations à l'aide de formes nominales celles constituées de phrases et nécessitant même des textes explicatifs. L'ALERE offrait donc un recueil d'unités et de structures grammaticales selon la conception même de l'ouvrage dicté par les structures de la langue placées au service du sens.

En effet, l'apport majeur de l'ALERE à une étude de la variation ne tient pas aux seules comparaisons qu'il permet d'établir entre français et créole pour le lexique. Il montre surtout de manière contrastive comment le créole, handicapé par une base lexicale limitée, a dû mettre à profit les autres ressources de son système pour créer du sens. Ces contraintes premières a poussé le système créole à développer des latitudes éclairant les liens entre syntaxe et sémantique.

Aussi, les tomes 2 et 3 de l'ALERE qui proposent un traitement thématique expliquant une organisation des grands chapitres selon des critères sémantique et anthropologique, ont retenu

notre attention. On observe par exemple que tous les titres de thème ou carte sont données en français alors que les concepts analysés sont présentés en créole.

L'unité linguistique choisie en français peut être le nom, le verbe et la phrase alors que sur la carte créole, il n'y a pas forcément coïncidence. Il arrive bien sûr qu'à un nom français corresponde un nom créole. Le concept français - une petite rasade - peut s'exprimer dans la diversité des usages à l'aide de neuf groupes nominaux différents < enmti dégou, enmti cikèt, enmti mjèt, enmtizin, enmtigin, enmti kâr, enmti fil, enmti dòz, en pti lârm >. La variété des noms entrant dans le champ sémantique de la mesure souligne l'usage de valeur abstraite et concrète.

A un verbe français correspond également un verbe créole. Le même phénomène est attesté pour le verbe français « gronder, réprimander » auquel peut correspondre une dizaine de verbes créoles à programme valenciel différent < parlé, bayé, angréné, angèl, abwayé, roproché, romontré, ruspété, reprimendé, gronj̃, kriy èk >.

Mais à un nom ou verbe français correspond aussi une phrase créole. Pour le concept ou le nom français « ivrogne », l'ALERE a collecté trois séries de données (nominale, verbale et phrastique). Pour la première, on note < ẽsoular, bivèr, rakèr, pétrolyé, lãbik, klocar, ivroy, bézèr drak, léponz, gildiv, lapomp, en swafèr, torson, veyèr d butik, bitèr dronm, gèl larak, blindé>.

A la phrase française « il ne se lasse pas de boire », on relève < li bwâr san fon, san délé, san degré, san rezon, a swiv, li lé toutltan apré kass lapomp, li lé toutltan apré râl sarèt, li trouv' pa sa born >.

Pour rendre compte des autres expressions possibles, L'ALERE a regroupé sous la phrase « il ne marche pas droit » pas moins de quatorze groupes verbaux figés à valeur métaphorique < li dériv', li mârs an séga, li mârs tout' kadanss, li mârs an dékadans an zigzag, an palanken, li kadans dann somin, li kont kanal, li divag, li détrot, li komans volvolé, li kotoykotoy, li koup lapant, li kass kontour >. La fiche n° 547 analyse l'expression linguistique de l'effort au travail « il donne son maximum, il en met en coup » et enregistre l'usage de douze groupes verbaux différents dans la communauté < li bour le fèr, li mèt de bwa, li pous désu, li donne paké, donne lö grain, li donn digaz, li donn kalou, li mèt la kapasité, li sòf lö kor, li pèz a plat, li mèt bastos >. On pourrait rajouter < li manz zaran, li mèt dö fé >.

Ces cartes de l'ALERE font ressortir le problème linguistique de l'impossible coïncidence terme à un terme et les difficultés de traduction qui en découlent.

III. BILAN ET PERSPECTIVES

Le traitement de la variation à l'intérieur de quelques grammaires créoles constitue un domaine d'analyse linguistique complexe et pluridimensionnelle dont les résultats ne sont pas sans incidence théorique sur la typologie et la reconstruction des langues en usage dans les aires franco-créolophones.

Si l'on entend par grammaire créole, le noyau des pertinences et des oppositions stables autour duquel s'organise le système général de cette langue, une première approche synchronique révèle alors que tous les sous-systèmes de la langue ne sont pas exposés de la même façon à la variation. Dans les créoles analysés, c'est semble-t-il le système phonologique, plus précisément le système vocalique qui atteste le plus grand nombre de variables à emploi fluctuant.

Nos travaux (Staudacher-Valliamee, 1989a, 1989b, 1990, 1991, 1992, 1998f) comme les résultats de l'ALERE et de l'ALERO mettent en évidence la régularité à laquelle obéit la variation vocalique dans ces créoles. Les phonèmes de réalisation intermédiaire - dans notre terminologie voyelles centrales /ï/, /ë/ et consonnes apico-alvéolaires /s/, /z/ et / j̃ / - sont

attestés aussi bien en réunionnais qu'en rodriguais pour les deux premières, dans les quatre créoles pour la palatale nasalisée. Ce trait phonologique, ainsi que d'autres traits syntaxiques communs, est intéressant au plan de la reconstruction des formes primitives. On peut en effet se demander si ces phonèmes sont les traces d'impossibilités articulatoires - les anciens locuteurs auraient eu du mal à réaliser des sons qui n'étaient pas attestés dans le système de leur langue première - ou s'ils résultent d'habitudes articulatoires différentes de celles du français ancien par exemple et qui seraient héritées d'un système phonologique autre, introduites par exemple par un autre apport du peuplement.

L'étude dynamique des phonèmes dans les mots éclaire les liens entre phonologie et lexique (Staudacher-Valliamee, 1989b) et documente les processus linguistiques de la créolisation. Nous savons bien que toute fluctuation ou instabilité affectant un point ou trait du système signifie aussi un changement linguistique. Notre analyse grammaticale indique que des changements se sont opérés également à l'intérieur du système verbal où tous les créoles obéissent à la règle structurant le groupe verbal en thème verbal précédé de marqueurs aspectuels (Hazaël-Massieux G., 1992, Staudacher-Valliamee G., 1994c, Bickerton D., 1998). Dans les créoles de l'archipel des Mascareignes, ces régularités sont bien attestées (ex : apré), mais les divergences sont également visibles (po/pou marqueur du futur en mauricien, marqueur du progressif et auxiliaire de modalité en réunionnais).

La variation affectant les autres domaines grammaticaux que la phonologie est davantage de nature qualitative.

Quand elle touche les paradigmes syntaxiques, prosodiques et les champs sémantiques, elle n'est plus à mettre sur le compte de la présence de plusieurs langues dans la communauté à un moment de son histoire. Elle correspond davantage à une réponse structurelle et fonctionnelle du système créole aux limites de son lexique de base. Ce type de variation socio-historique est explicable en terme d'utilité et de rentabilité dans le système.

Les exemples analysés signalent que les différents types de variation n'affectent pas de la même manière toute la communauté linguistique et son système linguistique commun. Toutes sont historiquement enracinées et le système ne peut s'en défaire du jour au lendemain. Les fluctuations phonologiques par exemple servent de réponse nécessaire aux sollicitations constantes du français régional auquel le système créole doit faire face à l'aide de son seul monolinguisme ou en jouant de sa diglossie. Elles sont utiles aux locuteurs qui ne sont pas bilingues.

Les données sociolinguistiques prouvent en outre que les locuteurs ont davantage conscience des variables phonologiques dont certaines peuvent influencer la représentation qu'ils se font du créole écrit. Les variables syntaxiques restent sans écho dans la conscience des locuteurs réunionnais dont le plus grand nombre associe absence d'écriture à absence de grammaire.

L'exclusion du créole des lieux et milieux officiels d'enseignement explique en partie pourquoi la tradition écrite récente des créoles est toujours exposée à des variations individuelles.

Une lecture au ralenti indique enfin qu'au plan méthodologique, une description dite synchronique ne peut fermer les yeux sur la dimension historique et comparative inhérente à tout créole. Le jeu des variations stratifiées dans différents points du système en garde les traces.

Gillette STAUDACHER-VALLIAMÉE (Saint-Pierre, La Réunion)

Comment écrire une Grammaire du créole réunionnais en milieu franco-créolophone ?

1. Introduction

La question des techniques et méthodes les plus adaptées à l'écriture d'une grammaire est inhérente au travail du linguiste. Elle se pose à lui de manière plus concrète au cours de la présentation écrite des données grammaticales propres à la langue une fois qu'il en a analysé le système linguistique général.

L'écriture grammaticale en milieu franco-créolophone recouvre en effet plusieurs activités et différentes problématiques que le linguiste ne peut résoudre à l'intérieur d'un seul et même champ de réflexion.

La spécificité de la situation linguistique réunionnaise par exemple tient aux yeux du grammairien créoliste dans la coexistence sur un même terrain d'une écriture grammaticale française réservée à la partie instruite et scolarisée de la population et d'une grammaire créole orale. Pour la population créolophone native, celle-ci est entretenue par les besoins de communication et d'expression dans la vie quotidienne. En écrivant un ouvrage de grammaire créole, nous devons résoudre quelques aspects essentiels de la barrière terminologique. Nous les illustrerons dans la présentation du marqueur nominal ‹ lë, lö, la › ainsi que dans le traitement de l'unité plurifonctionnelle ‹ ssa ›. Cette problématique peut être liée à la méthode synchronique descriptive que nous avons adoptée. Aussi nous essaierons de la situer parmi les différents niveaux et types d'explication grammaticale que nous avons pu inventorier pour ce créole. Notre contribution à cet atelier se demandera enfin dans quelle mesure le noyau grammatical créole conditionne l'apprentissage et l'enseignement des langues en milieu franco-créolophone.

2. Unités, fonctions grammaticales et terminologie

La question de la terminologie que nous évoquons ici fait référence aux problèmes particuliers de formulation que nous avons rencontrés dès lors que nous avons entrepris de rédiger en français une grammaire du créole réunionnais. Dans ce contexte, il a fallu se demander jusqu'où l'outil de description et le métalangage grammatical existant depuis des siècles pour les langues indo-européennes pouvait servir à l'écriture grammaticale d'un créole dont la constitution est, nous le savons, bien plus jeune. Cette préoccupation n'est pas récente (AUROUX, 1994 ; HAZAËL-MASSIEUX, 1996 : 69). En dépouillant des documents d'archives à la Réunion (STAUDACHER-VALLIAMEE, 1996 a) nous avons lu avec bonheur deux articles d'auteurs non spécialistes, mais curieux d'analyse grammaticale.

Le premier a paru en France dans un ouvrage spécialisé (VERRIER, 1906) tandis que le second correspondait à un article qu'un proviseur de lycée faisait paraître quelque cinquante ans plus tard dans la presse réunionnaise (FARCHI, 1952). Les deux études portaient sur ce que les auteurs appelaient l'un le patois, l'autre le parler créole de l'île de la Réunion en s'essayant déjà à une analyse grammaticale de ce créole. La méthode appliquée était en quelque sorte conforme à l'érudition et à la formation des auteurs qui percevaient et expliquaient le créole en diachronie comme une simplification extrême du français. Nous lisons sous la plume de VERRIER les remarques concernant les parties du discours :

> L'article n'existe pas en créole comme mot indépendant.‹...›. L'article est préfixe, et partie intégrante d'un grand nombre de substantifs. ‹...›. Le substantif n'a ni genre ni nombre en créole. Le nom français s'allonge par prosthèse de l'article ‹...›. Le maniement du verbe français avec ses flexions de mode, de temps, de nombre, de personne offrait des complications que le créole devait nécessairement écarter. Ici la simplification a été poussée à ses dernières limites »
>
> (VERRIER, 1906 : 202)

Ces auteurs ne disposaient certes pas d'une méthode scientifique pour décrire les faits de langue en tant que système. Ce fait n'est pas surprenant si nous rappelons que le *Cours de Linguistique Générale* de SAUSSURE n'a pas été publié avant 1916. Nous constatons cependant que Verrier posait déjà à sa manière la question de l'indépendance du mot en grammaire, qu'il percevait également les modifications que le créole faisait subir au nom et au verbe français. Il est vrai que l'article de Verrier s'inspirait des études historiques réalisées par BAISSAC pour le créole de l'Île de France – actuellement l'île Maurice – alors que FARCHI citait les textes fondateurs de VINSON et de VOLCY-FOCARD pour le créole de Bourbon – actuellement l'île de La Réunion. Nous avons donc été frappée de trouver dans ces travaux une réflexion sur le métalangage grammatical ainsi que la recherche d'une méthode pour décrire la grammaire du créole par rapport à celle du français. C'est en ce sens qu'ils ont retenu notre attention.

En effet, un premier travail sur corpus écrit nous avait familiarisée avec l'élaboration d'une première grille grammaticale lorsque nous avons décrit un manuscrit bilingue français/créole de Bourbon en 1844 (STAUDACHER-VALLIAMÉE 1994 b). La collecte de données orales pour le créole réunionnais actuel a également montré que conception et écriture d'une Grammaire du créole réunionnais sont des tâches interdépendantes, difficilement réalisables sans le choix d'un appareil conceptuel juste, suffisant et globalement productif.

À titre expérimental, notre travail a emprunté à la *Grammaire fonctionnelle du français* (MARTINET, 1976) le principe phonologique et prosodique de pertinence, le critère syntaxique de compatibilité et d'exclusion mutuelle. Au départ, la morphologie a été traitée de manière autonome comme l'étude de la variation de la forme du signifiant. Reprenant la conception fonctionnelle, nous avons envisagé de présenter les valeurs ou traits, constructions et structures sémantiques propres à ce créole dans une partie traitant de l'axiologie.

Le linguiste qui rédige des articles de parcours s'adresse en effet à des spécialistes sensibilisés au métalangage de la discipline. Il lui est donc possible dans ce cadre de livrer une étude détaillée et approfondie des différents sous-systèmes et des classes grammaticales de la langue considérée. (STAUDACHER-VALLIAMÉE, 1992b ; 1994a ; 1995). Cette absence relative de contraintes pédagogiques nous a permis par exemple d'analyser l'existence d'une classe de fonctionnels en créole réunionnais sous l'angle de la plurifonctionnalité et de la polysémie (STAUDACHER-VALLIAMÉE, 1996b). Dans la terminologie choisie, les monèmes fonctionnels désignaient les prépositions, subordonnants et coordonnants, unités ayant pour rôle syntaxique d'indiquer les fonctions entre deux unités différentes. Ce terme

est utile en réunionnais (STAUDACHER-VALLIAMÉE, 1997c) parce qu'il existe des prépositions (Ex. [2] : ansanm' « avec ») fonctionnant comme particule verbale à valeur de subordonnant (Ex. [1]) et comme coordonnant (Ex. [3]).

[1] Lë poudd savon, mi lav' mon linz ansanm', i san bon « la lessive avec laquelle je lave mon linge, sent bon ».

[2] Mi lav mon linz ansanm en poudd savon, i san bon « je lave mon linge avec une lessive qui sent bon ».

[3] Papa ansanm' matant' i sava bazâr « papa et tante vont au marché ».

Pourtant, ces termes ne sont pas forcément d'une grande lisibilité lorsqu'ils sont employés dans un livre de Grammaire. L'inventaire que nous tenons au fil de la rédaction fait ressortir à ce jour deux sortes de difficultés. La première est liée à la recherche des termes adéquats pour désigner des réalités linguistiques décrites. La deuxième se rattache à l'emploi de termes comme « prédicat, fonctionnel, assertion, modalités nominales et verbales » qui sont scientifiquement justes, mais pédagogiquement opaques pour le lecteur non initié. Pour tendre vers une terminologie linguistiquement juste, mais plus accessible au lecteur non spécialiste de grammaire créole, notre analyse a retenu pour le système réunionnais 6 classes composées d'unités appelées respectivement verbe, nom, déterminant du nom, déterminant du verbe, adjectif et adverbe. Nous parlons simplement de déterminant du nom et indiquerons dans l'indEx. des définitions le terme plus précis d'actualisateur du nom (MARTINET, 1979 ; RAMASSAMY, 1985).

2.1. Les déterminants du nom créole réunionnais

Fonctions syntaxiques	Unités grammaticales	Exemples
Sg /défini	‹ lë, lö, la ›	lë baro « le portail »
Sg / indéfini	‹ en, enn'/enm'>	en baro « un portail »
Sg/déterminant zéro	ø	baro i rouvèr pa « le portail ne s'ouvre pas »
Pl/déterminant zéro	ø	longani la fini « la saison des longanes est finie »
Pl/défini	bann'	bann' mârmay i dòr « les enfants dorment »
Pl/défini+monstratif	lë bann'	lë bann' livv la perd
Pl/indéfini	en bann'	« les livres ont disparu »
Pl/ démonstratif	en bann'...en bann'.	en bann'la perd « certains ont disparu »
	bann'...lâ	en bann' i dòr, en bann' i assiz « certains dorment, d'autres se reposent » bann'ti fiy lâ i travay « ces fillettes travaillent »
Duel/Sg	en koté zorèy	une oreille
Duel/Pl	dë koté zorèy	deux oreilles

Tableau 34

2.2. Commentaires : article au lieu de marqueur nominal ?

Ce tableau a choisi d'illustrer le paradigme des déterminants du nom en présentant deux unités grammaticales créoles s'opposant d'abord par les traits défini ‹ lë › et indéfini ‹ en ›. Ce dernier se réalise ‹ enn'/enm' › dans ‹ enn' ti, enm'pti › « un petit ». La pertinence d'un déterminant zéro est bien établie en créole réunionnais où son usage est très fréquent ‹ solèy i pwakk › « le soleil est ardent ». ‹ mangg i donn' byen › « la saison des mangues est bonne ». L'opposition de nombre se fait dans ce créole entre un singulier, un pluriel et un duel. En tant que nombre grammatical, le duel est employé pour indiquer qu'il s'agit de deux êtres ou de deux choses. Il peut se combiner en réunionnais avec les pronoms possessifs au pluriel ‹ mon dé koté zépòl › « mes omoplates » et au singulier ‹ son koté- d-bra › « son bras ».

Pour marquer le pluriel, le système se sert du pluralisateur ‹ bann' › attestant une valeur de défini ‹ bann'livv › « les livres ». Il peut prendre une valeur anaphorique quand il est renforcé à l'aide du marqueur nominal ‹ lë bann' livv' › « les livres dont je parle ». Il atteste une valeur générique ‹ bann' Balaya › « les Balaya ».

Le terme d'article défini et indéfini correspondant aux éléments du français ‹ le, la, un, une, les › ne nous semble pas convenir au mieux à la désignation des unités ‹ lë, en, ø, bann' › pour des raisons structurelles et formelles. Dans ce paradigme créole, le trait défini n'est pas indépendant de la valeur anaphorique et monstrative. La forme, le sens et la combinabilité des unités post-posées (Ex. : mârmay lâ « cet enfant », bann' livv' lâ « ces livres ») soulignent également la différence entre créole et le français central. Il est en effet bien établi que la syntaxe de ce créole n'a pas retenu dans son système l'opposition de genre entre masculin et féminin (Ex. : ‹ mon matant › « ma tante », ‹ en gran kaz › « une grande maison »). Le lexique toutefois a gardé des noms à formes dites agglutinées parce qu'on y reconnaît en synchronie des vestiges formels de l'article féminin français ‹ la › comme dans les exemples ‹ en bon pé la-plï › « beaucoup de pluie », ‹ la-ravine i désann' › « le torrent est en crue ». Le créole atteste également un nombre limité de mots dans lesquels une approche diachronique peut identifier l'étymon du partitif français ‹ de, du › qui en créole actuel se réalise sous la forme ‹ dë, dö, dou › faisant partie intégrante du mot (Ex. : ‹ dëlo › « eau », ‹ dëlwil › « huile », ‹ dëpain › « pain », ‹ dësèl › « sel », ‹ dëbèr › « beurre », ‹ dëboi › « bois ».

Ces exemples nous ont contrainte à trouver un terme approprié pour désigner cette unité grammaticale ayant pour fonction de marquer le nom. Pour aider les lecteurs francophones à ne pas confondre l'article et ses marques de genre en français (le/la/les), on pourrait parler en stricte synchronie de marqueur nominal puisque les grammaires créoles connaissent déjà le terme de marqueur aspectuel et temporel pour le verbe. Le terme d'indice nominal a déjà été proposé par opposition à indicateur verbal (CELLIER, 1985).

2.3. La désignation d'unités plurifonctionnelles – Ex. : ‹ koté ›

Ce n'est pas uniquement l'existence lexicale de formes agglutinées, mais aussi l'attestation d'unités plurifonctionnelles dans le système qui nous a amenée à poser la question d'une terminologie adéquate pour le plus grand nombre d'unités grammaticales créoles. Nous illustrerons notre propos à l'aide des mots ‹ koté, ssa › parce qu'ils sont représentatifs de cet

ensemble d'unités plurifonctionnelles peu fréquentes dans le lexique, mais très fréquentes dans le discours comme pour ‹ la-, lâ, la, koté, ssa, menm ›.

L'unité grammaticale ‹ koté › fonctionne en créole comme marqueur du duel, mais aussi comme préposition (Ex. : koté moin « près de moi »), comme conjonction de subordination à valeur sapatiale (Ex. : koté mi sava, la poin personn' pou trouv' amoin « là où je vais, personne ne me trouvera »). On l'identifie dans l'adverbe interrogatif ‹ ki-koté ou rèss ? › « où habites tu ? » ainsi que dans les adverbes de manière ‹ okoté, pârkoté, sïkoté › « en accompagnement ». Une explication grammaticale fondée sur la comparaison et l'évolution des langues peut expliquer ce trait structurel à l'aide du principe d'économie qui s'est exercé au cours de l'histoire. Dans la réalisation pratique de l'ouvrage, il est cependant nécessaire d'expliquer ces unités à deux chapitres différents. Chaque fonction syntaxique de ‹ koté › sera indiquée de manière autonome à l'intérieur de chaque classe, mais une fiche de synthèse pourra rassembler les unités plurifonctionnelles et expliquer leur fonctionnement en synchronie.

3. Explication grammaticale descriptive en synchronie

Les auteurs de grammaire créole ont apporté des réponses différentes aux particularités définitoires des systèmes linguistiques qu'ils décrivaient (STAUDACHER-VALLIAMEE, 1998b). En lisant les travaux disponibles pour la syntaxe des créoles à référence lexicale française, nous avons enregistré différents niveaux de l'explication grammaticale qui ont donné lieu à plusieurs types de description des faits de langue.

Si l'on se place d'un point de vue étymologique, on adopte une présentation grammaticale fondée sur l'explication du créole à partir des étymons du français tout en intégrant les traits phonologiques marquants pour le choix des signes alphabétiques (BOLLÉE, 1977). La démarche socio-historique procède d'une approche diachronique et présuppose une étude historique comparée des formes grammaticales du créole et du français (CHAUDENSON, 1997 ; VALLI, 1996).

Pour rédiger un ouvrage de grammaire dans le but de décrire le plus simplement possible une ossature grammaticale, nous plaçons d'un point de vue synchronique et tentons de formuler les règles et exceptions régissant le fonctionnement des unités et des paradigmes grammaticaux de manière intrinsèque et dans leur usage réel. Nous présentons l'exemple de l'unité grammaticale ‹ ssa › dont les fonctions et valeurs plus nombreuses permettent une présentation dynamique sous forme de tableau synoptique.

3.1. ‹ ssa ›

Fonctions	Unités	Exemples
1. substitut du nom	ssa	gètt ssa! « regarde moi ça », « en voilà des manières! »
2. indicateur prédicatif	ssa	ssa mangg « ce sont des mangues ».
3. pronom cataphorique [début de phrase)	ssa ...	ssa, bougg-la la, i koné rijènk bwâr! « quant à cet homme, il ne sait que boire »
4. phatème [fin de phrase)	...ssa.	bann'marmay i travay èkk moin, ssa!/ « les enfants me secondent, vous savez! »
5. structure double	ssa....ssa	ssa i mârss ssa « cela se propage »
6. intonation pertinente : valeur assertive valeur exclamative		ssa i rèdd a-moi, ssa! « cela m'aide, vous savez! »
7. figement		ssa mon gârsson ssa ssa i pârldpi ssa « c'est une évidence »
8. adverbes	apréssa « après » avanssa « auparavant » apârssa « sinon » toussa « tous »	
9. adverbe à valeur de subordination	konmssa « que » toussa ...lâ »bien que »	lï la di amoin konmssa, lï vyen pa dëmain « il m'a dit qu'il ne venait pas demain » toussa mârmay nana lâ, amoin li kriy! « bien qu'il y ait tant d'enfants, c'est moi qu'il appelle! »
10. pronoms interrogatifs	kissa « qui » kossa « qu'est-ce-que », kanssa « quand » oussa « où ».	kwé, kouk ? « quoi, qu'est-ce que ? »
11. pronom démonstratif	satt-la « celui-ci » satt-la-ba « celui-là ».	sètt-la « celui-ci » sètt-la-ba « celui-là ».
12. adjectifs possessifs	satt la-mienn « le mien » satt la-zòt « le leur »	sètt lé-mienn « le mien, la mienne », sètt la-zòt .le/la vôtre, le/la leur
13. pronom relatif	satt « celui qui, celles qui, ceux qui »	sakk, sèkk, sétt « celui qui, celles qui, ceux qui »

Tableau 35

3.2. Commentaires explicatifs du Tableau 35

Les exemples cités ne correspondent pas à des particularités régionales mais relèvent du système créole commun ou ordinaire. Notre tableau regroupe sur la colonne de gauche les 9 fonctions syntaxiques de ‹ ssa › qui n'ont pas valeur d'hapax, mais sont d'une grande fréquence dans le discours parce que le système ne dispose pas d'autres moyens linguistiques pour exprimer ces fonctions. Une phrase comme ‹ * ssa lé mangg › pour dire « ce sont

des mangues » (Ex. [2]) est agrammaticale. Les exemples 1, 2 3, illustrent la fonction de ‹ ssa › en tant que substitut du nom ou pronom anaphorique quand il correspond bien sûr au français « ça ». En fonction prédicative (Ex. [2]), son emploi est stable et fréquent. Cet usage peut s'expliquer de deux façons. Le pronom français « ça » a acquis la fonction d'un indicateur prédicatif en créole où il équivaut au présentatif du français « c'est ». Si une explication par la restructuration du français ancien est possible pour le plus grand nombre d'exemples ([1], [2], [3], [8], [9], [10]), elle ne suffit plus pour les cas [4], [5], [6], [7] où ‹ ssa › fonctionne phatème placé en fin de phrase. L'existence dans le système créole d'une structure double syntaxiquement figée (Ex. [5], [7]) complique la recherche d'une explication homogène et cohérente pour l'ensemble des faits grammaticaux. En effet, cette structure s'avère très rentable en créole réunionnais parce que son sens diffère suivant le schéma prosodique de la phrase (Ex. [6]).

Nous avons placé en bas du tableau les unités (Ex. [11], [12], [13], [14]) dont la forme varie dans la communauté (‹ sètt lé-mienn › « le mien, la mienne », /sètt la-zòt/ « le, la vôtre ». Tous ces exemples constituent des unités grammaticales autonomes dont la fonction syntaxique en créole réunionnais est indépendante par exemple de la valeur anaphorique de ‹ ssa ›. La variation phonologique affectant ces pronoms et adjectifs (Ex. [10], [11], [12], [13]) témoignent d'une modification vocalique et consonantique survenue dans l'histoire de la langue et encore vivace dans le système actuel. Il en résulte un tableau dynamique de l'unité ‹ ssa ›montrant comment ce créole a restructuré non seulement une partie de la base lexicale, mais aussi des unités grammaticales du français ancien.

3.3. Fonctions, segmentation, écriture

L'identification des différentes fonctions syntaxiques constitue l'étape préliminaire à la segmentation des unités. Au cours de ce travail, le linguiste n'oublie pas que ce créole vit toujours dans la tradition orale définitoire de sa genèse. Il note cependant qu'une littérature créole entretient dans le Département francophone une tradition écrite depuis une trentaine d'années. Dans ce contexte, des problèmes de fixation alphabétique ont été posés et résolus selon les critères étymologique ou phonétique. Partant de la phonologie du créole réunionnais, nos travaux ont continué d'observer comment il était possible de compléter l'écriture alphabétique à l'aide de règles et d'exceptions orthographiques. Pour ne pas mettre sur le même plan l'analyse des fonctions syntaxiques et leur incidence sur la segmentation des unités et des mots, nous avons gardé pour la seconde partie du tableau les cas où ‹ ssa › entre dans la constitution unités grammaticales nouvelles comme certains adverbes et les pronoms interrogatifs. Ce trait morphologique nous a amenée à proposer une écriture du mot à l'aide de la double consonne ‹ ssa ›. Il importait d'orthographier ces mots de manière à signifier dans forme écrite la réalisation longue ou forte de la sifflante ‹ ss › tout en marquant sa valeur de jonction syllabique dans les interrogatifs ‹ kissa, kanssa ›.

4. Noyau grammatical, apprentissage et enseignement des langues

La recherche d'explications grammaticales pour les traits du système créole commun a mis en évidence une ossature grammaticale stable et susceptible d'exercer un certain impact sur la façon dont les locuteurs créolophones natifs appréhendent et pratiquent la grammaire du français en situation scolaire. Sans disposer d'un outillage grammatical du créole réunionnais, les travaux publiés par la Coopérative départementale de recherche pédagogique avant la création du Rectorat de La Réunion témoignaient déjà d'une volonté d'enseigner les structures grammaticales fondamentales du français à la lumière des particularités que les maîtres avaient inventoriées dans le français pratiqué par de jeunes élèves réunionnais. Ces publications à usage interne ont précédé la recherche proprement dite en Linguistique appliquée. À partir des années 1972, la pratique orale du créole en milieu scolaire, l'usage du français comme langue d'enseignement et langue écrite officielle ont suscité l'intérêt des universitaires pour une étude syntaxique comparée du français et du créole (CELLIER, 1973 ; 1979 ; 1985a). Dans le cadre d'un programme de recherche en Description syntaxique des langues en contact à La Réunion, nous avons entrepris parallèlement à l'élaboration d'une Grammaire créole une analyse plus systématique des langues en contact sur le terrain réunionnais. Il nous paraissait en effet utile d'identifier de manière systématique les points précis où grammaire créole et grammaire française peuvent se retrouver en situation de divergence ou d'interférence. La comparaison du verbe français et du noyau verbal créole offre un exemple intéressant à cet égard.

4.1. Verbe français et noyau verbal créole

verbe français	noyau verbal créole	exemples
classe des temps	+ marqueurs aspectuels et temporels	moin la pou travay « je travaille » moin té pou travay « je travaillais »
classe des modes	noyau verbal invariable	ni lir « nous lisons »
infinitif	noyau verbal à forme brève + actant obligatoire	nou la kriy alï « nous l'avons appelé »
	noyau verbal à forme longue	nou la kriyé
participe II	verbe à l'accompli	« nous avons appelé » la plï la tonbé « il a plu » solèy la lëvé « le soleil s'est levé »
classe des noms	prédicat nominal	dëlo zafèr « le problème, c'est l'eau » alï lotèr « c'est de sa faute »

classe des voix :		
le passif	gainj̃ + èkk	moin la gainj̃ lârzan èkk papa « mon père m'a donné de l'argent »
le réfléchi	ennalòt	zòt i yenm ennalòt « ils s'aiment »
	lö kòr	li tyé son kòr
	ø	« il se tue au travail » mi lèv' « je me lève » la kòrd la kassé « la corde s'est cassée »
pronoms personnels	pronoms personnels	
formes légères	en fonction sujet	*mi* sava la-kaz « je vais chez moi »
formes lourdes	en fonction non sujet	atann' *amoin* « je t'attends » *moin* la di *alï* ssa je le lui ai dit
auxiljaire être +adj		i bless « c'est dangereux i pwakk « c'est brûlant » i fatigg « c'est agaçant » i mòrd « est méchant »

Tableau 36

4.2. Commentaires explicatifs du Tableau 36

Nous avons choisi le verbe parce qu'en français, en réunionnais comme dans d'autres langues (TESNIÈRE, 1988 ; SCHANEN / CONFAIS, 1989) il est le support du prédicat, l'unité motrice autour de laquelle l'analyse linguistique voit s'organiser des programmes valenciels (STAUDACHER-VALLIAMEE, 1997 c). De gauche à droite, le tableau comparatif indique dans la première colonne les traits syntaxiques et morphologiques du français n'ayant pas d'équivalence dans le système créole parce que ce dernier use de pertinences et de structures autres. La grammaire française parle de radical verbal porteur de marques de temps, de modes et de voix qui le déterminent. La grammaire créole préfère parler de noyau ou de thème verbal (VERRIER, 1906 ; CHAUDENSON, 1980) parce que le système verbal créole a développé à partir de formes périphrastiques du français ancien, un système aspectuel alors que son système temporel est minimal par rapport à celui du français (STAUDACHER-VALLIAMEE, 1995). Les classes sont complétées dans la même colonne par les formes du pronom personnel puisque celles-ci sont impliquées dans l'expression linguistique de la réflexivité, des verbes dits pronominaux et réfléchis en français. Nous avons enfin indiqué comment le créole peut exprimer à l'aide d'un thème verbal ce que le français exprime à l'aide de l'auxiliaire < être › (Ex. : i blèss « c'est dangereux »).

4.3. Retombées didactiques possibles de nos recherches.

Que les résultats d'une recherche menée en Linguistique trouvent des applications dans l'enseignement et l'apprentissage des langues concernées, ce fait est bien connu en didactique des langues. Des travaux d'équipe entrepris de 1982 à 1983 à La Réunion sous

la direction de Michel CARAYOL ont inventorié par exemple les particularités lexicales du français réunionnais à partir d'un vaste corpus écrit conduisant ainsi à des propositions pédagogiques sous forme d'exercices (CARAYOL, 1985). Malgré son titre, le contenu de cet ouvrage a accordé une place à la présence de traits grammaticaux créoles dans le français réunionnais. L'auteur a notamment relevé la manière dont les groupes verbaux figés du créole étaient employés comme s'ils appartenaient au français central.

> « Il s'agit des unités graphiquement complexes appelés ordinairement « syntagmes verbaux » plus ou moins figés, c'est-à-dire lexicalisés. On a pour les identifier, c'est-à-dire pour les distinguer de syntagmes libre ou simples expansions verbales, mis en œuvre les critères distributionnels mentionnées pour C4 1 sans pouvoir dire que les décisions prises sont dans tous les cas indiscutables. Ex. : battre (un) carré : « faire une promenade ». casser (un) contour « prendre un virage ». crier l'assassin « appeler au secours ». tirer défaut sur... « critiquer » (CARAYOL, 1984 : 21)

Ces exemples inventoriés dans les corpus écrits apportent la preuve par l'exemple de l'usage que les textes littéraires peuvent faire des différences grammaticales séparant le créole du français. Ils illustrent en même temps les latitudes lexicales dont disposent les écrivains bilingues à la recherche d'effets de style. Ce jeu avec les langues n'est pas possible pour de jeunes enfants créolophones en milieu scolaire où une telle utilisation de la langue est sanctionnée comme déviante. Les élèves mis en situation d'apprentissage doivent acquérir une maîtrise grammaticale et une expression suffisante en français pour le bon déroulement de leur scolarité.

La problématique du bon usage et de la norme est au centre des préoccupations dans le milieu scolaire réunionnais. Dans le cadre de conférences destinées aux stagiaires de l'Institut Universitaire de la Formation des maîtres de la Réunion (STAUDACHER-VALLIAMÉE, 1998a), nous avons mené une recherche bibliographique et une étude grammaticale appliquée. Notre propos a été uniquement didactique puisque nous n'avons pas à ce jour expérimenté un travail d'équipe pédagogique dans le domaine grammatical. Ce travail a donné lieu à des réflexions supplémentaires dans la mesure où nous avons essayé de nous demander comment les connaissances théoriques contenues dans une grammaire créole pouvaient trouver des applications utiles dans le domaine de l'enseignement du français. Nous savons en effet que l'intervention du linguiste en didactique peut se réaliser au moins sous deux formes méthodologiques différentes. La première, indirecte, consiste à écrire une grammaire créole simple, fondée sur une terminologie accessible et offrant des explications orientées vers une meilleure appréhension du français, langue officielle. C'est la démarche que nous avons adoptée en considérant que le travail du linguiste est dans un premier temps indépendant de celui du maître d'école ou de l'enseignant de français à La Réunion. La deuxième approche est plus directe puisqu'elle consiste à inventorier toutes les productions déviantes, voire agrammaticales dans les pratiques langagières des élèves en situation d'apprentissage du français à l'école. Ce recueil de données conduit à des stratégies pédagogiques particulières. En l'absence d'outils officiellement inscrits au programme, il est toujours possible à l'enseignant d'accorder une attention particulière à l'acquisition de traits grammaticaux du français exposés au prisme du créole, langue maternelle.

Sans reprendre l'inventaire que nous avons établi, nous nous contentons d'évoquer quelques traits et structures du système verbal pouvant faire l'objet d'une pédagogie particulière parce qu'ils fonctionnent de manière différente en français et en créole réunionnais. Nous avons privilégié le système verbal parce qu'il permet de comprendre comment au plan didactique, le linguiste touche ainsi au nœud dans lequel peut tenir un programme

pédagogique différencié. Le tableau comparatif et les exemples présentés ci-dessus permettent au lecteur francophone de prendre la mesure des exercices de grammaire qui sont nécessaires pour aider les jeunes élèves réunionnais qui dès l'acquisition du langage en milieu familial sont habitués au système verbal créole. Un enseignement adapté veille certainement à ce que les notions de verbe, de conjugaison, d'infinitif, d'indicatif, de subjonctif, de transitivité, réflexivité ne restent pas lettres mortes, mais soient conceptualisées à l'aide d'une pratique d'enseignement différencié. Au plan pédagogique, nous n'avons pas tiré toutes les conclusions du fait que le système verbal français repose entre autre sur des régularités morphologiques alors que celui du créole fait appel à des tournures périphrastiques pour mettre l'accent sur l'aspect plus que sur le temps. Nous savons par ailleurs que le système verbal se combine syntaxiquement et sémantiquement avec celui des prépositions pour le découpage et la construction de la spatialité en créole. Cette étude ouvre la voie à l'organisation linguistique de spatialité dans un système créole s'exprimant linguistiquement aussi à l'aide de repères en contexte et situation et non par l'opposition abstraite entre droite et gauche.

5. Conclusion

Notre contribution à cet atelier a choisi d'aborder la relation entre le créole et le français à travers la question de l'écriture grammaticale sur le terrain réunionnais. Nous sommes assez bien renseignés sur la problématique de l'écriture dans son lien cognitif à la lecture. Pour ne pas occulter le poids de la tradition orale et l'absence d'aménagement écrit officiel, nous avons par conséquent préféré traiter de la lisibilité d'une grammaire créole en milieu franco-créolophone. Ce concept plus large nous a permis de nous intéresser en premier lieu aux problèmes de rédaction de l'ouvrage. Si les barrières terminologiques sont en toute vraisemblance conditionnées par les méthodes et les différents appareils conceptuels, la recherche concrète de signes alphabétiques, de règles et d'exceptions orthographiques implique une investigation réelle du système grammatical de la langue à plusieurs moments de son évolution. Nous avons dans un autre article traité de l'influence des habitudes articulatoires et du rôle de la mémoire visuelle dans la perception de mots créoles que nous avons soumis pour lecture à des jeunes élèves au cours d'une pré-enquête réalisée dans l'île en 1990 (STAUDACHER-VALLIAMEE, 1993). Ce travail a montré que le public scolarisé s'aidait de l'alphabet français et de la pratique orale de la langue et de leurs connaissances culturelles pour reconnaître les mots créoles écrits. Par ailleurs, chez le lecteur adulte francophone et non créolophone, nous avons constaté en rédigeant des communications et des articles portant sur des points grammaticaux particuliers, deux tendances. La première consiste à rapprocher d'une part le lexique créole du lexique français sans pouvoir prendre en compte les différences grammaticales et sémantiques. Une autre tendance consiste à rapprocher toutes les unités ayant la même forme sonore, sans savoir qu'elles assurent plusieurs fonctions syntaxiques en créole. Ces habitudes de lecture conditionnées par la présence du français langue officielle et langue de l'enseignement dans le département font ressortir l'importance d'une écriture grammaticale contrastive et différenciée c'est-à-dire intégrant la comparaison entre les systèmes français et créole sans pour autant favoriser l'amalgame.

Références bibliographiques

ARMAND, A. (1988) : Dictionnaire kréolrénioné-français, Océan Editions, Saint-André de La Réunion.

AUROUX, S. (1994) : La révolution technologique de la grammatisation, Liège, Mardaga.

BAGGIONI, D. (1987, 1992) : Petit dictionnaire créole réunionnais-français, Saint-Denis, Université de La Réunion.

BAISSAC, C. (1880) : Étude sur le patois créole mauricien, Nancy.

BAKER, P. (1972) : Kreol. A description of Mauritian creole, London, Hurst.

BOLLÉE, A. (1977) : Le créole français des Seychelles, Tübingen, Niemeyer.

CARAYOL, M. (1984) : Particularités lexicales du français réunionnais Propositions pédagogiques, Paris, Nathan.

CELLIER, P. (1973) : « La situation de l'école élémentaire à la Réunion et les conditions actuelles de l'enseignement du français en milieu réunionnais », in : Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion n° 3, La Réunion, Saint-Denis, Centre Universitaire de la Réunion, 83–134.

– (1979) : « Recherche sur la maîtrise du français oral dans un cours préparatoire », in : Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion, n° 10, Réunion, Saint-Denis, Centre Universitaire de la Réunion, 39–62.

– (1985a) : Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français, Saint-Denis de La Réunion, Université de La Réunion, URA 1041 CNRS.

– (1985b) : Description syntaxique du créole réunionnais. Essai de standardisation, Thèse de Doctorat d'État, Aix-en-Provence.

CHAUDENSON, R. (1978) : Lexique du parler créole de la Réunion, Paris, Champion.

– (1981) : Textes créoles anciens, Hamburg, Buske.

– (1997) : Variation, koïnèisation, créolisation : français d'Amérique et créoles », in : Français d'Amérique. Variation, Créolisation. Normalisation, Textes réunis et présentés par P. Brasseur.

FARCHI, J. (1952) : « Le parler créole de La Réunion », in : Le peuple, Archives Départementales de La Réunion.

HAZAËL-MASSIEUX, G. (s.d.) : « Les parties du discours en créole de la Guadeloupe », in : Les créoles. Problèmes de genèse, Aix-en-Provence, Publication de l'Université de Provence, 269–281.

MARTINET, A. (1979) : Grammaire fonctionnelle du français, Paris, Didier.

RAMASSAMY, G. (1985) : Syntaxe du créole réunionnais, Thèse de doctorat N.R. Université de Paris V, Sorbonne.

SAUSSURE, F. (1994) : Cours de linguistique générale, Paris, Payot.

SCHANEN, F. / CONFAIS, J. P. (1996) : Grammaire de l'allemand. Formes et fonctions, Paris, Nathan, 607

STAUDACHER-VALLIAMÉE, G. (1989) : « Faits phonologiques et faits lexicaux dans le créole réunionnais », in : Actes du 16e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle, Paris, Sorbonne, 29 Juin-4 Juillet 1989, 107–111.

– (1991) : « Le vocalisme créole réunionnais », in : Cahiers du LACITO, Revue d'Ethnolinguistique 6, Paris, 12–30.

– (1992a) : Phonologie du créole réunionnais : unité et diversité, Paris, Peeters Selaf.

- (1992b) : « La dynamique verbale du créole réunionnais : une synchronie au service de la diachronie », in : Actes du XVII° colloque international de linguistique fonctionnelle, Prague, Tchécoslovaquie, 12–17 juillet 1991, 130–134.
- (1993a) : « La phonologie du mot en créole réunionnais », Communication au XVe Congrès International des Linguistes, Québec, Canada, in : Actes du C.I.L. Tome 2, 9–14 Août 1992.
- (1994a) : « Quelles valeurs pour *ssa* en créole réunionnais ? » in : Actes du 20e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle, Coïmbra / Portugal, 21–26 Mai 1993, 121–125.
- (1994b) : « Oralité, contexte et cognition sur le terrain créolophone réunionnais', 4p, in : Actes de la XXe Journée de La Parole, Groupe Francophone de la Communication Parlée et Société Française d'Acoustique, Lannion/Trégastel, 2–3 juin 1994.
- (1994c) : « Dialogue avec Dieu, Dialogue avec la machine, la formalisation partielle d'une oralité créole. Étude du catéchisme français-créole de F. Levavasseur (1842–1849) », Communication au Colloque International de la section 34 du Cnrs, in : Terrain et théorie en linguistique, Paris septembre 1994, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 26–28.
- (1995) : « Le système verbal créole réunionnais », in : Bentolila, F. (éd), Les systèmes verbaux, Université de Paris V, 11
- (1996a) : « Die synchrone Dynamik der Kreolensprache La Réunions als Ausgangspunkt zur Annäherung an Kreolisierung und Sprachwandel », in : Creolisation and linguistic change, Düsseldorf, Niemeyer, 139–160.
- (1996b) : « Une classe de fonctionnels en créole réunionnais : forme et sens », in : Véronique, D. (éd), Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles, Aix-en-Provence, Publication de l'Université de Provence, 61–75.
- (1996c) : « Le Dialogue créole réunionnais : communication verbale et non verbale », in : Actes du 5e Congrès International de l'International Association for Dialogue Analysis et du Centre de Recherche en Linguistique Contrastive, Paris, 16–19 mars 1994, Tübingen, Niemeyer, 135
- (1997a) : « Méthodes et Grammaire du créole réunionnais », Séminaire de l'U.P.R.E.S.A. 6058 du Cnrs, Faculté des Lettres, Saint-Denis de La Réunion 20 février.
- (1997b) : « Un cas de syntaxe contrastive : le manuscrit français-créole de F. Levavasseur (1842–1849) », in : Robillard, D.. / Bavoux, C., Journée de Linguistique formelle. U.P.R.E.S.A. 6058 du Cnrs, Faculté des Lettres, Saint-Denis de La Réunion, 28 mai.
- (1997c) : « Grammaire du créole réunionnais : élaboration et discussion théorique », in : Actes du XVIe Congrès International des Linguistes, Paris, 20–25 juillet 1997, 10 p, à paraître.
- (1998a) : Linguistique et didactique des langues en contact à La Réunion. Conférence pour la Formation des maîtres-stagiaires à la Réunion, avril 1998, IUFM, Saint-Denis de la Réunion.
- (1998b) : « Variation et variétés dans quelques Grammaires créoles de l'océan Indien », in : Communication à la 5e Table-Ronde du Moufia, 22–24 avril 1998, U.P.R.E.S.A. 6058 du Cnrs, Saint-Denis, La Réunion.
- (a.p.) : « La dynamique linguistique à La Réunion depuis 1946 », communication au Colloque 1946 : La Réunion », Département, Université de La Réunion, 6–12 Décembre 1996, à paraître.

TESNIÈRE, L. (1988) : Éléments de syntaxe structurale, Paris, Klincksieck.

VALLI A. (1994) : « À propos de l'emploi productif de la détermination zéro en moyen français et en créole réunionnais », in : Véronique, D. (éd), Créolisation et acquisition des langues, Aix-en-Provence, Publication de l'Université de Provence, 89–105.

VERRIER, A.-J. (1906) : « Le Patois créole de l'île de La Réunion » in : Mémoires de la Société d'Agriculture d'Anjou, Archives Départementales de La Réunion, 283–305.

VINSON A. (1882) : « Les origines du patois de l'île Bourbon », in : Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de La Réunion, Saint-Denis.

VOLCY-FOCARD (1884) : « Du patois créole de l'Ile Bourbon », in : Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de La Réunion, Saint-Denis.

LA BULLE INEFFABILIS EN LANGAGE CREOLE DE BOURBON

Résumé : Le patrimoine créole de Bourbon a conservé pour le dix-neuvième siècle deux textes anciens en cours de publication : *Catéchisme créole* de Lavavasseur, 1842-1849, *La Bulle Ineffabilis en langage créole de Bourbon,* 1866. Pour déchiffrer ce dernier texte avec ses icônes, indices et symboles, la linguistique de terrain intègre la sémiotique du manuscrit. L'étude des processus linguistiques à travers la grammaire du texte montre comment les structures prosodiques et phonologiques ont servi à créoliser certaines unités du vocabulaire religieux français. Les traductions totales, partielles et impossibles soulignent les frontières et points de contact entre français et créole. Les latitudes et contraintes portent les traces des mécanismes sociohistoriques de la créolisation lorsque le système esclavagiste a bousculé les systèmes linguistiques dans la communauté coloniale.
Mots-clés : Ile Bourbon, La Réunion, esclavage, engagisme, patrimoine, manuscrit, texte, traduction, frontières, contact, créolisation.

INTRODUCTION GENERALE

En plaçant ce numéro des *Anneaux de la Mémoire* sous le thème de l'esclavagisme dans l'océan Indien, l'association nantaise marque sa fidélité à l'esprit d'échange consigné depuis 1991 dans des manifestations internationales à visée documentaire. Ce parti pris d'information est également à l'origine du travail de reconstruction historique entrepris par l'Université de la Réunion en collaboration avec plusieurs institutions ouvertes au dialogue. Nous avons eu l'opportunité, dans ce cadre, de communiquer l'intérêt que la linguistique générale et la créolistique portent à l'histoire des documents anciens et textes modernes surtout lorsqu'ils contribuent au déchiffrage des pièces du patrimoine dans les sociétés à tradition orale où la reconstruction est difficile (cf. Staudacher-Valliamee, G., 1998a, 1998b, 1998c, 1999).

C'est encore l'Histoire qui nous nous prendrons comme point de repère avec les dates où se croisent événements de la vie politique, religieuse, sociale et linguistique. La *Bulle Ineffabilis* est traduite en créole de Bourbon en 1866 soit douze ans après l'érection d'un évêché (1854), dix-huit ans après l'abolition officielle de l'esclavage à Bourbon (1848) et six ans après le passage officiel à l'engagisme à partir de 1860. Si la première moitié du dix-neuvième siècle a vu l'émergence de textes bilingues créole-français dans le champ littéraire réunionnais, depuis 1840 l'usage du créole comme outil d'évangélisation des nouveaux esclaves a fait ses preuves avec Monnet et Fr. Levavasseur. *La Bulle* n'est donc pas le premier texte bilingue susceptible de nous renseigner de près ou de loin sur les états de langues en usage à Bourbon (Chaudenson, 1980, Staudacher-Valliamee, G., 1998a, 1998b). Sa genèse contribue cependant à une lecture supplémentaire de l'Histoire de Bourbon et de La Réunion. Aux yeux des historiens, il vaut comme unique document officiel conservé aux Archives des Frères des Ecoles chrétiennes à Rome en même temps qu'il livre la preuve exceptionnelle d'une entreprise de créolisation des nouveaux esclaves (cf. Prudhomme, Cl., 1985, Mémorial de La Réunion, Tome III, pp. 216-217).

C'est dans cette perspective que notre contribution se propose de présenter les traits et structures linguistiques identifiés par rapport aux textes de Fr. Levavasseur qui lui sont antérieurs et auxquels nous avons consacré plusieurs études (cf. Staudacher-Valliamee, 1994, 1998 b, 1998c, 1998 d). Le manuscrit sera décrit en tant que document iconographique, défini en tant que texte et analysé en tant que pages d'histoire des langues et sociétés créoles. En effet, la dimension iconographique indéniable du manuscrit créole exigeait une analyse linguistique large, celle qui s'enrichit de la sémiotique et de la fonction symbolique du

langage pour déchiffrer les icônes, indices et symboles que les auteurs ont voulu transmettre à Rome (cf. Zitte, W.). La grammaire du texte ainsi que l'examen des procédés de traduction montrent comment le système créole déjà fossilisé dans les usages de la communauté réagit lorsqu'il est exposé aux besoins d'un aménagement particulier. L'analyse socio-historique, pour sa part, a indiqué la présence quantitative et qualitative de nouveaux locuteurs pour lesquels il importait de se demander selon quelles modalités ils ont modifié la dynamique linguistique dans la communauté de Bourbon.

I. MANUSCRIT CREOLE ET DOCUMENT ICONOGRAPHIQUE

Dans le vocabulaire de l'administration ecclésiastique, le terme de bulle renvoie au latin *bulla* désignant depuis le Moyen Age *le sceau* ou *cachet* par lequel les papes authentifiaient des documents considérés d'intérêt général pour l'institution. La bulle correspond à une lettre apostolique rédigée en caractères lombards jusqu'en 1878 où les caractères ordinaires entrèrent en usage. Elle porte en tête le nom du pape en fonction et se termine par la mention de l'année du pontificat. La *Bulle Ineffabilis* qui fut promulguée sous Pie IX -1854 - dans le but d'instituer un nouveau dogme, celui de l'Immaculée Conception ou de la Vierge Marie, ne dérogeait pas à cette règle.

Elaborée en latin, elle a été éditée avec la traduction française en regard dans un ouvrage actuellement disponible à Rome, aux Archives des Frères des Ecoles Chrétiennes qui nous ont envoyé une reproduction du texte latin, français et créole. Une copie de cette dernière est inventoriée à l'Evêché de la Réunion qui a pu obtenir que Rome lui prête le manuscrit original pour quelques mois au cours du troisième semestre de l'année 1998[1].

Nos travaux ont tenté de lire l'ensemble des données figurant sur le manuscrit original de dix-huit pages que nous avons eu entre les mains en décembre 1998 à l'évêché de La Réunion. Un examen attentif montre la très bonne conservation d'un manuscrit sans rature, ni tâche et dont cent quarante six ans d'existence n'ont manifestement pas affecté la matérialité. C'est la première évaluation qui s'impose si on le compare aux quarante pages du catéchisme manuscrit que Frédéric Levavasseur a traduit du français en créole de Bourbon pour évangéliser les nouveaux esclaves arrivant dans la colonie de 1842 à 1849. Les deux documents constituent certes des manuscrits authentiques et de première main, mais chez Levavasseur l'écriture est spontanée alors que chez Albert Bonhomme elle est copiée. Le scribe s'est en quelque sorte livré à un travail de copiste décorateur. Les dix-huit pages du manuscrit sont à chaque fois placées dans un cadre pour former un tableau dessiné selon un motif unique, c'est-à-dire jamais deux fois identique. Les informations ecclésiastiques sont dictées par un certain nombre de conventions. Le matériel et les caractères attestés sur l'original indiquent l'utilisation d'une encre bleue marine et de la plume en cuivre.

I.1- La calligraphie religieuse dans le document créole (Wilhiam Zitte)

[1] J'ai pu travailler l'original en 1998 lorsque j'ai organisé, en collaboration avec Wilhiam Zitte et Prosper Eve, le premier volet d'une exposition pluridisciplinaire conçue pour les manifestations du cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Dans le projet global conçu avec Wilhiam Zitte depuis 1996, je m'occupe de la partie « Linguistique et patrimoine ». C'est dans ce cadre qu'ont été menés mes travaux de recherche autour de la Chapelle Saint-Thomas des Indiens, lieu historique bien reperé de la Mission indienne à partir de 1854 dans la ville de Saint-Denis de La Réunion.(cf. Staudacher-Valliamee, 1998 b, 1998 c). Ce projet commun en cours de réalisation a permis l'inscription de Chapelle Saint-Thomas des Indiens sur la liste complémentaire des monuments historiques à la C.O.R.E.F.E du 4 décembre 1997. Les travaux de restauration et de réhabilitation du site patrimonial suivent lentement leur cours.

La calligraphie et un cadre constituent les éléments décoratifs du document. Il n'y a pas de rapport étroit entre texte, image et ornement de chaque page. Les deux premières présentent la particularité d'une ornementation plus élaborée, sous forme, dans l'une, de trois armoiries, d'une médaille et d'éléments végétaux qui encadrent le titre de l'ouvrage et dans l'autre, la médaille portant le nom de la congrégation et un encadrement. Le scribe a alterné caractères gothiques et latins. Les armoiries pontificales et épiscopales forment une croix avec le blason de la Congrégation des Frères des Écoles Chrétiennes placée en la partie inférieure. Au centre dans la partie supérieure de la page sont dessinés, symbolisant la papauté la tiare du pape, les deux clés du Royaume dont l'Ecriture rapporte qu'elles ont été confiées aux apôtres Pierre et Paul. La marque pontificale chapeaute le blason du pape en exercice - Pie IX- , magnifié par un cadre baroquisant de volutes, de branchages et de passementerie.

Les blasons épiscopaux figurent à gauche et à droite, au milieu de la page et mentionnent des deux premiers évêques de Bourbon ainsi que l'année où il ont été sacrés : le 5 janvier 1851 pour Desprez et le 11 juin 1857 pour Maupoint, évêque de La Réunion de 1857 à 1871.

Le médaillon de la congrégation est repris en bas de la page. Déjà bien implantée dans l'île à l'époque, elle y développait des établissements religieux d'enseignement. Au centre, une vierge à l'enfant rappelle celle de Notre-Dame des victoires. Elle est entourée d'éléments décoratifs : palmes, branches d'olivier, volutes....Cette représentation est reprise dans la page suivante en médaillon central. A la date de 1867 inscrite au dessus de cet élément, l'île porte le nom de Bourbon.

Quatre représentations de végétaux complètent les angles : en haut, par un effet de symétrie, d'homothétie, un palmier au tronc sinueux. Un palmier sans tronc s'épanouit au sol à la manière d'un agave. Des branches subsistent d'un arbre sévèrement élagué. Elles semblent greffées et portent des fruits différents difficilement identifiables, comme les deux représentations végétales fortement stylisée. L'élagage est plus évident dans les deux dessins, presque symétriques du bas, sur le tronc d'arbre dont la branche la plus haute - la greffe est davantage marquée porte deux fruits. L'illustrateur a pris beaucoup de liberté dans ces représentations végétales. Le dessin de la canne à sucre et des fruits (grappe de letchis, mangues, présentent des caractères de monstruosité et de fantaisie qui empêchent une identification sûre. La composition graphique de la page suivante place au centre la médaille de la vierge à l'enfant. Autour d'elle, s'inscrit le titre du manuscrit avec dédicace au T.C.F. (très cher frère) Jean-Olympe selon la même variété calligraphe. Un texte de sept lignes renvoie à deux cents ans plus tôt la dévotion de l'Immaculée Conception dans l'île. En bordure, des figures géométriques circulaires forment des « fleurs » aux angles entre lesquels, en haut et en bas, respectivement une croix et une étoile à cinq branches, symbole de la congrégation, s'inscrivent dans un rayonnement. Les lignes groupées sont de longueurs différentes et laissent un espace circulaire central.

Le trait de plume constitue l'élément de base graphique. Il est quelques fois tiré à la règle pour former le cadre du texte dans chaque page. Le plus souvent, il ondule en tiges où les feuilles alternent. Des palmes s'entrecroisent aux angles, ainsi que des épis de blé, de seigle. Certaines réalisations « chenillent » autour du texte. Les figures géométriques - rosaces, cercles et triangles - occupent une place restreinte. La coloration est absente. L'illustrateur décline, avec des moyens techniques rudimentaires, des variations au fil des réalisations en fonction de son imagination, mais dans les limites de ses capacités et de la commande. La variété des motifs peut expliquer par une pratique scolaire de graphisme décoratif soigné, familier à un membre d'une congrégation religieuse d'enseignement.

Les consignes hiérarchiques devaient être nombreuses, eu égard au destinataire du manuscrit. L'idée même d'apporter des « décorations » à un document qui se rapporte à l'autorité la plus haute de l'église peut sembler naïf ou désuet. Il est une tradition ancienne d'enjoliver les

textes sacrés d'enluminures, de motifs géométriques... Dans la deuxième moitié du XIXème siècle, missels et paroissiens fourmillaient d'ornementations néogothiques ou dites sulpiciennes.
Les archives de l'Évêché conservent la bulle papale concernant la nomination de Mgr Desprez à La Réunion. On en trouve une reproduction dans le « Mémorial de La Réunion ». Cinq lettres à la première ligne et trois à la dernière de ce parchemin font l'objet d'un traitement décoratif qui aurait pu servir de modèle au copiste créole. Elles sont cillées au moyen de traits de plume et de points qui évoque la palme. Toutes fois, il ne semble pas que Monsieur Albert Bonhomme ait eu accès à ce document, tant les différences sont frappantes. La transmission orale des consignes depuis l'évêque jusqu'au copiste, ont dû altérer la description originale. Peut-être, le document de dix huit pages n'a pas finalement joint son destinataire... Du coup, la langue créole se trouve magnifiée !

I.2- Erection d'un évêché (1850) et congrégations religieuses (1817-1905)

La place du document pontifical dans l'histoire religieuse se rattache directement à celle de l'évêché de La Réunion érigée par le pape Pie IX le 5 des calendes d'Octobre 1850, comme le rappellent les informations figurant en troisième page. A cette époque, les jours étaient en effet encore comptés comme dans l'ancienne Rome, par calendes, ides et nones. La fondation de l'évêché a certainement contribué à resserrer les liens entre l'ancienne colonie et Rome, d'où l'institution était désireuse d'implanter les œuvres de la Propagande de la foi dans le sud-ouest de l'océan Indien. Il n'est donc pas étonnant que le premier évêque de la colonie, Mgr Julien Florian Félix Desprez, qui pour la circonstance s'était rendu à Rome, ait pris la décision à son retour de publier *la Bulle* et de consacrer solennellement son diocèse à la Vierge. Cependant, ce fait religieux d'importance institutionnelle ne suffit pas à expliquer pourquoi il a fallu attendre douze ans - *le 8 décembre 1866* - pour que la Bulle fût traduite en créole. Trois autres conditions étaient vraisemblablement nécessaires pour faire aboutir l'entreprise de traduction: l'existence de congrégations à vocation pédagogique dans le système esclavagiste, la conscience de problèmes linguistiques en situation d'enseignement, l'existence de locuteurs véritablement bilingues et suffisamment instruits et éclairés pour traduire du français en créole, le fruit d'expériences antérieures susceptibles de servir de modèle dans la communauté linguistique. Les quatre paramètres sont définitoires de la conscience sociolinguistique et des essais d'outillage du créole dans le système esclavagiste.

On connaît dans ce contexte le rôle pédagogique et social de la Congrégation des Frères des Écoles Chrétiennes à Bourbon depuis qu'il a été évalué par tous ceux que leur travaux personnels ont été amenés à traiter des questions d'éducation et d'instruction à Bourbon (cf. Jacob de Cordemoy, 1884, Prudhomme, Cl., 1985, Eve, Pr., 1990, Raoul Lucas, 1998, Staudacher-Valliamee, 1998, 1999). C'est à cette congrégation que la colonie a fait appel pour assurer l'enseignement scolaire des esclaves de 1817 à 1905, jusqu'à la loi de la laïcité. Avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les frères des écoles chrétiennes étaient présents sur tout le littoral, à Salazie et à l'Entre-Deux. La *Bulle* rend hommage à Jean Olympe à qui la congrégation dédiait en 1866 la version créole du document. Il s'agissait de l'un des douze assistants du supérieur général vraisemblablement chargé de mission[2]. On

[2] Ces données ont été collectées lors d'un enquête réalisée en janvier-février 2000 à Sainte-Marie de La Réunion auprès du Frère Vincent qui a bien voulu prendre connaissance de l'iconographie manuscrite et me faire part de sa lecture. Qu'il en soit vivement remercié.
Je remercie Jean-Louis Lebrave, Directeur de recherche à l'Institut du Texte et du Manuscrit du Cnrs/Paris pour ses précieux conseils de lecture lors d'une séance de travail en janvier 2000 à Paris.

retrouve dès la deuxième page du document l'habitude d'annotation par strates successives dues à différentes personnalités ecclésiastiques intégrées à des époques différentes. L'analyse graphologique et calligraphique montre la présence de quatre écritures manuscrites différentes de celle d'Albert Bonhomme, transcripteur. Elle est signée en sa partie inférieure par frère Philippe, un supérieur général de la congrégation.

Par ailleurs, les Spiritains ou frères de la Congrégation du Saint-Esprit dont faisait partie Fr. Levavasseur étaient actifs dans l'île depuis 1842. On notera au passage qu'en 1861 les Lazaristes étaient de retour dans la colonie. D'un point de vue arcréologique, Wilhiam Zitte rappelle que la vierge Notre Dame des Victoires représentée sur *la Bulle* n'est pas sans similitude avec la statue que le visiteur peut encore voir sur l'actuel site muséal du domaine de Villèle à Saint-Gilles-les-Hauts. C'est la même statue que l'on retrouve dans l'église de la Paroisse de Saint-Jacques, érigée en 1852 et confiée en cette même année à la congrégation des Spiritains. La paroisse ayant acquis tableaux et statues en 1860, elle conserve ces pièces depuis bientôt 250 ans.

L'abbé Puren, diacre originaire de la ville de St Paul et Albert Bonhomme sont identifiés sur la *Bulle créole* comme étant « tous deux créoles de l'île Bourbon ». Cette désignation exprime la conscience sociale et ethnique propre à la mentalité et aux représentations de l'époque. Ici le mot *créole* désigne la population autochtone ou de souche, celle née dans la colonie. Elle ne s'appliquait pas à la langue commune en usage qui était perçue et définie comme un langage commun à plusieurs îles de l'océan Indien.

Nous sommes assez bien renseignés sur Albert Puren, créole orignaire de Bourbon et ordonné prêtre par Maupoint le 5 janvier 1868, soit deux ans après qu'il ait entrepris son travail de traduction en créole. Né le 3 janvier 1845 à Saint-Paul, Ile Bourbon, ce prêtre spiritain était relativement jeune - 22 ans - lorsqu'il manifeste ses talents de traducteur. On peut supposer que les études de philosophie et de théologie dans lesquelles s'était engagé cet ancien élève du séminaire du Saint-Esprit le rendaient particulièrement apte à la lecture et au traitement de textes canoniques. Ces activités d'enseignant en établissement catholique ainsi que l'exercice de son ministère en différentes paroisses de l'ancienne colonie - Saint-Denis, Saint-Paul, Sainte-Suzanne - expliquent également son contact élargi avec les diverses pratiques linguistiques et sa conscience aiguisée de la tradition orale créole. Il a travaillé comme aumônier des Frères de St Denis en 1881.

L'identité de Monsieur Albert Bonhomme, auteur de la transcription de la Bulle en créole est moins documentée. Son nom - laïc et non religieux - indique qu'il ne faisait pas partie de la congrégation des frères des écoles chrétiennes. Sa contribution est décrite de manière impropre par le terme de transcription désignant ici les activités d'écriture au sens sémiotique du mot : copie du texte traduit en créole, décoration du manuscrit à l'aide d'une symbolique iconographique propre à l'institution catholique en règle générale, mais aussi marquée du sceau particulier de la congrégation. Ce bref rappel permet de ne pas mettre sur le même plan les différents niveaux d'analyse de l'écriture créole dans le manuscrit.

II. BULLE ET TEXTE CREOLE ORAL

La distinction établie par les auteurs entre traducteur et transcripteur montre bien comment le travail a été réparti à une époque où la communauté linguistique ne pouvait pas compter sur la consultation de manuel théorique et pratique - grammaire, traité, cours de langue - susceptible de dispenser des règles à suivre en matière d'écriture. On peut donc comprendre - et l'étude des textes et de documents dactylographiés le confirme - qu'en l'absence de grammaire créole standardisée pouvant faire fonction de norme, c'est d'abord l'oralité de la langue créole, les ressources orales de son système qui ont conditionné la

réception du texte-source par le traducteur bilingue. C'est dans une étape ultérieure que se posera la question d'une représentation écrite ou de ce que nous pouvons nommer après Saussure la *figuration* de la nature orale de la langue par l'écriture (cf. Saussure, F., 1993). Pour y faire face, ceux qui devaient écrire en créole ont élaboré ce que j'ai appelé une graphiation spontanée de terrain. Ils n'avaient pas encore conscience d'une orthographe créole régulière et systèmatique, mais ils reproduisaient les habitudes d'écriture dictées par le français. Puren et Bonhomme n'ont pas procédé autrement que leur prédécesseur ou contemporain (cf. Staudacher-Valliamee, G., 1998a, 1998b.)

Comme son nom l'indique, un texte - manuscrit, dactylographié, édité - est quantitativement plus long qu'un corpus et apporte un contenu cohérent, thématiquement organisé : c'est le cas pour les quarante pages manuscrites du *Catéchisme* de Fr. Levavasseur ainsi que pour les dix-huit pages de La *Bulle*. Il y est fait usage d'un système grammatical plus complet et d'un vocabulaire plus étoffé qu'un corpus. Les deux textes bilingues que nous éditions (cf. Staudacher-Valliamee, 1994, 1998b, 1998c) complètent les documents anciens disponibles à ce jour pour une analyse historique du créole de Bourbon (cf. Chaudenson, R., 1981).

Leur contenu et les conditions socio-historiques de leur production et de leur usage leur confèrent une valeur historique en tant que pièces du patrimoine linguistique. Ces traits légitiment en quelque sorte leur place sur la carte linguistique et socio-historique du créole de Bourbon. Recueillis et édités en tant textes, ils apportent dans la typologie documentaire une distinction possible entre texte littéraire et texte religieux, deux registres constitutifs du système général de ce créole de Bourbon au dix-neuvième siècle.

La *Bulle* comme le *Catéchisme* trouvent leur originalité linguistique dans les marques et pertinences de l'oralité dont les traducteurs se sont servis pour produire en créole un texte devant répondre à des besoins équivalents à ceux exprimés par le texte français.

II.1- Comparaison avec le catéchisme créole de Fr. Levavasseur

Le catéchisme créole de Levavasseur est à l'origine un document d'archives de quarante pages manuscrites. Dans sa forme et sa structure écrites, il se présente comme une succession de questions-réponses en français et en créole. Pour la période allant de 1842 à 1849 et précédant l'abolition de l'esclavage, nos travaux ont pu montrer que le créole de Bourbon était suffisamment autonome et avancé dans sa constitution pour servir d'outil d'aménagement et d'intégration sociale aux nouveaux esclaves arrivant à Bourbon à l'époque de *La Mission des Noirs* (cf. Staudacher-Valliamee, 1998b, 1998c, 1998d). Destinée à l'évangélisation des esclaves par le missionnaire spiritain, la traduction créole était le support mnémotechnique devant soutenir les pratiques orales du catéchisme dispensé sur les terrains d'habitation et à l'église. Le texte particulièrement long vaut d'abord en tant que stock de phrases agencées par une syntaxe et dictée par une sémantique et une situation sociohistorique de communication. L'étude que nous avons menée des manuscrits de Fr. Levavasseur nous a permis de reconstituer la grammaire créole attestée dans le catéchisme. En effet la première analyse grammaticale assistée par ordinateur (cf. Staudacher-Valliamee, 1994b, 1996a) avait conduit à la conversion du texte créole en une base de données de 306 phrases, stock assez exceptionnel pour le créole en prose en le première moitié du dix-neuvième siècle. Alors que le catéchisme de Levavasseur se distinguait par un grande fréquence de phrases interrogatives directes et assertives, le texte de la *Bulle* évoque, au passé et à renfort de citations, des arguments ayant pour fonction d'étayer une thèse théologique et d'en refuter l'antithèse.

Son point fort n'est pas la traduction littérale du vocabulaire religieux. Les concepts que le français exprime à l'aide de noms et de substantifs < chute, incarnation, vérité, sagesse,

force, douceur, éternité, doctrine, liturgie sacrée, consistoire, allocution > sont restés identiques dans le texte créole. La même remarque vaut pour les noms de la hiérachie ecclésiastique qui y figurent en grand nombre < pontifes, évêques, rois, royaumes, cardinaux, princes, souverains, Concile de Trente >. L'équipement de la langue n'a pas trouvé de forme plus authentique que celle du calque lexical marqué au coin des habitudes phonologiques, parfois syntaxiques créoles < ce doctrin'e, le quillte, pape, l'Ecriture, la Litirzie Zézi >.

Ici comme chez Levavasseur, les liens de dépendance entre propositions sont assurés par la déixis, l'anaphore < ssa, sak, là, ce...là >, l'intensificateur < bien, même > : *« Ce grand l'innocence de la bonne Vierze qui sa va bien avec son grand verti ensemb son dignité de maman de Bon Dié L'Eglise ça que Zézi l'a v'ni tabli et que lé répandi den linivers et que li Grand l'Esprit y assiste touzour ça lé bonne colonne; li l'a touzours garde ça comme ein doctrin' qui vient de Bon Dié ».*

Comme chez Levavasseur, à un nom français peut correspondre une phrase verbale créole « En mémoire pertuelle de la chose » *pour qu'zautt'y rappell' touzours,* « nos prédecesseurs » *ca que la v'ni avant moin.* L'idée d'éternité et de puissance divines est rendue par les adverbes de temps < touzours, zamais > et par les verbes de modalité < pé, vé>. L'idée de totalité, d'univers et de supériorité s'exprime par l'unité plurifonctionnelle *tout'* < toutc'qu', tout, avant tout', tout le monde' >.

II.2- La Bulle en tant que conte oral ou « z'histoire »

L'originalité linguistique du texte créole réside plutôt dans la technique de traduction qui consiste à concevoir et à traduire la Bulle en créole comme un conte oral. Le mot *z'histoire,* paramètre littéraire et linguistique de la tradition orale créole, est attesté dans le texte où il traduit à la fois le français « conte, récit, fable, légende » *Acoute.....*

« Tout ça qu' la fait z'histoire, la touzours y soin dans zaut' livr' ça qu' la écrit pour s'pliqu' l' Ecritire, de fait mountr' bien haut'mêm' la Ste vierze et la dit que li n' a zamais gaign' pécé Adam. Ca mêm' zaut' la fait quand t's'plique ça que Bon Dié la dit quand Adam ensemb' Eve la timb' par ça. "Ma mett'Facerie avec brouill' entr' toué ensemb' femme, entr' toué ensemb' son zenfant, li va cass' ton tête. Bon Dié la mountr' nout' Bon Maître Zézi, la désign' Marie. Et si nout' sauveir la amarr' nout' condamnation ensemb' son croix, Marie que la touzours été inie avec li, *la batt' serpent et la cass' son tête. »*

Le document peut se définir comme un texte discursif et narratif, évoquant des faits passés se rapportant à l'histoire de l'institution. Cette structure discursive ainsi que ses références fréquentes aux textes bibliques se prêtaient particulièrement bien à l'usage de forme dialogales déjà en usage dans ce créole (cf. Staudacher-Valliamee, 1996b).

Prisonnier de la syntaxe du texte français, répondant elle-même à une version latine, le texte créole devait abondamment user de la subordination. Quand le système créole des subordonnants s'avère minimal < ça que, que, qui, quand même, qouqu', à cause, si, ça >, le traducteur emprunte au français < pour qu', afin que >. Il est intéressant de noter ici la valeur historique de < ça > en tant que pronom relatif « ceux qui, celui qui, qui » (cf. Staudacher-Valliamee, G., 1994b).

< Livr' ça que va dit que fête là n'a pas lézitime ou bien ça qu' va dit quequ'çose contr', quand même le pibliés après paul V ou qui va v'ni plus tard nous y condamn' a zaut' ensem' ça va lire >.

L'extrait que nous citons en illustre les images et métaphores issues de la Bible pour traduire par exemple l'idée de beauté et pureté *: « Ca mêm' n'a zamais cesse appell' Maman de dié ein fois ein lys, ein terre que rien n'a pas toucé, ein terre qu' la té benie et où qui n'a pas pécé, ein fois, ein zolie, ein paradis bien bon mêm' qu' le bon Dié la plante li mêm', ein fois, ein bois qu' n'a pas cacab' pourri par pécé; ein fois ein bon fontaine que nana de l'eau*

bien frais; ein fois ein plante touzours vert que la bien sorti zoulie mêm' dan vié racine toute pourrie. Tous ça l'é plis clair qu' lé zour; mais n'a pas tout, zaut' la bien dit même quand y s'agit d'é pécé n'a pas besoin mette Marie la dedans, à cause li y gaign' plis de grâces et que pécé na pas cacab' souqu' ali ».

Le texte créole placé en regard du texte français montre que contrairement à Levavasseur, Puren ne s'est pas efforcé de livrer une traduction collant au texte d'origine. Il a choisi d'extraire de chaque paragraphe le noyau d'information à transférer en créole. On pense ici à la pertinence du propos d'André Martinet rappelant que le bilingue ne traduit pas, mais repense le message (cf. Martinet André, 1974). Dans cette conversion des unités de traduction en créole, nous avons identifié d'autres procédes de focalisation que le créole réunionnais actuel a conservées dans son système :

« Ce zoulie victoire, ce grand l'innocence, la té nana ein figire chez l'zHébreix; nana larce qu'la v'ni à bout de sauve di délize, nana l'écelle, ça qu'jacob la vie, et qui touce le ciel; nana z'arbre ça qu'té qui brile devant Moïse, que n'a pas té consimé, que l'était plis vert à misire qu' l'feu y té qui brile; nana encor' d'aut' figire qui té qui arprésent', d'après ça qui dit tout Saints Pères, la Ste Vierze Immaquilée ».

Traducteur et transcripteur ont respecté le découpage du texte en trente trois paragraphes développant chacun une idée ou un thème différent. L'architecture générale du texte créole est alors déterminée par les structures de la grammaire dans son oralité. La Bulle « ein lettr » est racontée comme un récit à péripéties multiples avec un début, un milieu et une fin. Dans le texte créole, où le copiste passe trente fois à la ligne, les paragraphes sont reliés entre eux par des opérateurs logiques < donc, ca même, a cause ca, ca même encor', après ça, la >. Le traducteur - à la manière du conteur de la tradition orale - ponctue son récit à l'aide de marqueurs discursifs ou formes dialogales, < mi di donc, n'a pas toute, la dit encore, et la té plis loin encore, n'a pas té encore content, après ça, la mette encore, ein vyé croyance, mi di à zaut', n'a passez encore, que moins la cite talher la >. La tradition orale du créole réunionnais a conservé ces structures et règles dans sa grammaire du récit au passé (cf. Staudacher-Valliamee, 1996 b).

Le traducteur-conteur commence par ancrer son récit un passé lointain et non commensurable.

« Dieu ineffable, dont les voies sont miséricorde et vérité, dont la volonté est toute puissance, dont la sagesse atteint d'un extrémité jusqu'à l'autre avec une force souveraine et dispose tout avec une merveilleuse douceur, avait prévu de toute éternité la déplorable ruine en laquelle la transgression d'Adam <u>devait</u> entraîner tout le genre humain. »

« Bon Dié qui touzours, y fait à nous grâce, li qu' lé la vérité, qui pé tout c' qué li y vé; d'en son sagesse li y vient à bout d'tout avec grand ménazement, li l'avait vi li qui vive avant tout li lavé vi la chite ou c'que notre papa Adam l'avait traine tout le monde. ».

Ce choix l'amène à privilégier les marques temporelles au détriment des marques aspectuelles attestées par ailleurs dans le système général de ce créole, ce qui explique que le conditionnel < devait entraîner tout le genre humain > est injustement rendu par un plus-que-parfait de l'indicatif *l'avait traine tout le monde.*

Vérifier le principe d'économie dans le texte, c'est relever la très grande fréquence de certaines unités grammaticales < ça, que, qui >. A la répétition du pronom relatif français <dont > correspond la reprise du pronom sujet en fonction prédicative < li > en tête de chaque proposition, dans une moindre mesure celle du subordonnant < qui >. On doit tenir compte de l'interférence avec le français surtout pour les formations de type < à qui, en qui, avec qui> :

« Li la bien fait, l'était convenabe que maman Marie y fit touzours brillante que péçé orizinel y passe loin de li et que li y crase bien le vié serpent. Ce bon Maman li à qui Dié li

père l'avait vouli donne son sèl zenfan ça que li enzende de son sein, que légal avec li, que li aime comme li même et que zézi fit zenfant Bon Dié et Zenfant de la Vierze; la Vierze que zenfant de Dié l'avait çoisi pour être son maman. Li en qui le Grand l'Esprit l'avait descende... »

Le procédé de traduction le plus réussi consiste à se servir des structures déjà stables et fossilisées dans le système créole pour compenser les insuffisances du lexique. Cet usage sociohistorique privilégiant le fonds grammatical commun par rapport au matériau lexical encore étranger - ici un vocabulaire religieux nouveau - constitue une pierre d'angle des créoles dans l'étude du langage et des langues, car il montre que le noyau structurel et grammatical est premier, plus rentable, qu'il précède le vocabulaire, qu'on n'apprend pas une langue, mais qu'on apprend à devenir créatif dans une langue. L'analyse des processus linguistiques de la créolisation révèle cependant que le système créole attesté dans le texte n'offre pas que des latitudes, mais présente aussi des contraintes, voire des impossibilités pour le traducteur.

III. LA CREOLISATION LINGUISTIQUE ET SOCIO-HISTORIQUE

Lorsque s'achève la traduction de la Bulle, la koiné créole de Bourbon a déjà trouvé ses lettres de noblesse avec les fables de La Fontaine traduites en créole et publiées par Héry depuis 1828. Monnet et Levavasseur ont déjà tenté d'évangéliser une partie de la population esclave à l'aide du catéchisme en créole. On peut donc - sans trop se tromper - envisager l'hypothèse qu'il a existé un modèle d'évangélisation développé à partir de l'outillage du créole depuis les années 1840 auprès des esclaves et des affranchis même si l'acceptation de ce terme présentait des caractéristiques différentes après 1860.
Par ailleurs, la conscience de l'unité et de la diversité des usages propres au système créole commun minimal est déjà claire pour une bonne partie des locuteurs puisque c'est sur elle que se fonde un observateur comme Billiard dès 1822 pour noter dès 1817 l'usage « d'un créole des Bois » différent de celui qu'il identifiait sur le littoral (cf. Billiard, A., 1822). Dans son témoignage, il distinguait déjà à l'oreille différentes de créole dans l'île, leurs particularités de prononciation et de vocabulaire.
Ces données publiées nous aident à mieux saisir la dynamique qui traverse les systèmes linguistiques attestés et absents de ce texte religieux. Nous devons également nous demander à qui il s'adressait, à quelles fonctions linguistiques et socio-historiques il devait répondre dans la société coloniale de 1866, celle qui un passait lentement de l'esclavagisme à l'engagisme.
D'un point de vue dynamique, mon étude entend par créolisation linguistique l'espace et le temps des processus complexes nécessaires à la constitution d'un système créole commun et partagé, à l'émergence d'une langue créole commune, comme langue première pratiquée en famille et transmise sur plusieurs générations par les membres d'une même communauté linguistique.

III.1- Les processus linguistiques

La description linguistique des dix-huit pages du texte créole permet d'identifier au moins trois réactions linguistiques du traducteur confronté à des difficultés de nature différente. Nous choisissons ici le terme un peu simpliste de « réaction linguistique » parce que notre travail de reconstruction des systèmes se limite aux seules occurrences effectivement attestées dans le texte.

La première réaction de Puren consiste à privilégier les habitudes de prononciation du système créole de l'époque pour convertir les unités du français en créole, un peu comme s'il suffisait de substituer les voyelles et consonnes du système français à celles du créole pour livrer une tradiction plus ou moins équivalente. Le traducteur puise dans certaines ressources linguistiques créoles, ce faisant il en illustre les latitudes et les impossibilités.
Malgré toute la prudence qu'il convient d'observer lorsque l'on tente de reconstruire un système linguistique créole à partir d'un texte écrit ancien, on constate que le traducteur a choisi un système vocalique oral ainsi qu'un système consonantique minimal, plutôt stable.
Nous relevons les variables phonologiques considérées comme paramètres définitoires des langues créoles à référence lexicale française (cf. Chaudenson, 1981, Staudacher-Valliamee, G., 1998b). Le système du texte s'articule en sept voyelles orales : < é, è, e, i , o, u, a >, trois voyelles nasales < timbé, dan péçé, den' son grand pissange, en li, daine toute l'Eglise, bon>. Les consonnes sifflantes [s, z] sont les plus fréquentes < touzours, le zour, menazement, orizinel , Zamais, son Zenfant, li l'avait maziné, la çoisi, péçé, caciette, tace. On note de rares occurrences de chuintante sonore (?) dans le mot français < sagesse >. L'écriture des voyelles et consonnes nasales pose problème : aurait-on déjà la consonne nasale longue [n'] < den' son grand pissange > ?
Puren ne traduit pas toujours tout. Quand il utilise le fonds lexical déjà fossilisé, il le reproduit sans modification phonologique supplémentaire, mais le copiste s'accomode de l'alphabet du français dont il reste très proche < é > < Bon dié > « Dieu », < pé > « peut », <vé > « veut », < è > < tout sèle > « seul ». Quand il rencontre des mots nouveaux qu'il ne peut pas traduire, il les transpose et se contente de les noter selon la prononciation créole : <pié > « pieux » , < la chite > « la chute » , < di diabe > « du diable », < son grand verti > « sa grande vertu ».
Ce procédé fait ressortir certaines habitudes articulatoires bien identifiées dans le créole de l'époque : les voyelles [o] et [e] du français se réalisent en créole respectivement [u] <zoulie > « joli » et [i] comme dans < misire, li Grand l'Esprit >. D'autres occurrences illustrent l'évolution phonétique et phonologique qui a conduit des consonnes sourdes du français [k, s] aux sonores créoles [g, Z] : < pissange > « puissance ». Nous entendons encore dans le créole réunionnais actuel [gwazètt] « courgette » [fé gonn' la vaniy] « féconder la vanille ».
Cette première série de procédés relève de ce que l'on appelle la créolisation par la phonologie ou la phonologisation. Le terme n'est plus tout à fait exact si l'on y intègre les paramètres prosodiques marquant la structure syllabique des mots créoles (cf. Staudacher-Valliamee, 1992b).

La deuxième réaction consiste à laisser en français dans le texte créole les mots et concepts du français sans équivalent dans le système créole des auteurs. Cette technique concerne la plus grande partie du lexique français qui se trouve ainsi introduit dans le texte créole où ils ne veulent rien dire : < la touzours *mett'* son soin à *répand'* loin loin le quilte de ce Conception, afin que personne y amise pas d'attaque'ça >. Le texte français de la *Bulle* fait appel à un vocabulaire appartenant à trois grands champs lexicaux : le vocabulaire technique de la hiérarchie catholique et de la doctrine chrétienne, le vocabulaire moral et philosophique de cette religion, le vocabulaire des symboles et des images bibliques. Pour donner une allure créole à ces mots du français, l'auteur leur fait subir des modifications formelles : il les créolise en les passant dans le système phonologique et prosodique créoles. Le maintien d'unités françaises non traduites dans le texte créole montre la différence entre calque direct < destine, cite, conserve, désir, assiste, protège > , interférence < çoisi, touce, tyé > et étymons déjà fossilisés voire grammaticalisés dans le système créole < amarr', cacab, légal, cassiette, gaign', fé >.

Le système créole est suffisamment exemplifié dans le texte pour montrer selon quels principes les unités lexicales françaises ont déjà subi les modifications morphologiques, sémantiques et syntaxiques pour devenir des unités lexicales et grammaticales du créole. En effet, sous l'influence de l'accent de mot et des habitudes articulatoires attestées dans le système prosodique et phonologique sous-jacents, les groupes consonantiques sont en cours de disparition en fin de mot : < diabe, rine, nout' bon Maître, l'était convenabe, enzende, l'avait descende >.

Et pour en rendre compte, le copiste use abondamment de l'apostrophe, procédé graphique très répandu dans les textes de l'époque : < comme ein doctrin', la v'ni, lar'ci, si c'siège, pou bien fait connaît' >. La prosodie créole a déjà découpé les structures canoniques des mono- et disyllabiques : < craze, la vni tabli, la r'garde à li, quequ'çose, la défende de'spite, t'ni bon, la devenie s'clave, pour s'pliqu', quand t's'pliqu' >. Ces occurrences témoignent de quelques principes en oeuvre dans le vocabulaire créole : réduction de la forme interne, extension de forme externe (cf. Valdman, 1981, Staudacher-Valliamee, 1996a).

Le trait le plus fréquent de la créolisation syntaxique tient dans l'absence de sujet en début de phrase, trait grammatical s'expliquant par le fait que ce créole n'est pas une langue à servitude subjectale (cf. Ramassamy, 1985, Staudacher-Valliamee, G., 1997a) :

« *La destine donc avant que le monde y existe à son Zenfant la maman qui devait done à li le Zour, quand le temps n'aura été arrivé. La çoizi ce maman; la marqu'à li ein place den son l'ouvrage; la aime à li avant tout nous autres et la met en li tout ça qu' li nana de bon. Ca mème que den son grand pissange la accorde à li plis que les Anges plis que les saints tout ça qui n'avait de grâces; la fait rice à li ....* »

Ces traits et signes rassemblés dans la graphiation spontanée du manuscrit alourdissent et freinent la lisibilité du texte où les signes de ponctuation sont rares. Quand on lit le texte créole, on s'aperçoit que le scribe n'avait pas conscience du rôle gramatical des signes de ponctuation dans la segmentation des groupes syntaxiques de l'énoncé : < qui n'a pas té arsemble à ça de tout le mounde puique l'Eglise y fait la fète rinque de ça qu'le saint, Nazamais vouli qu'quéquène y attaque ce doctrin' >.

Certains traits et structures définitoires du système syntaxique créole sont cependant bien fixés. La neutralisation de l'opposition de genre entre masculin et féminin est claire dans les groupes nominaux < ce maman, ein bon place, den' son grand pissange, son grandère, son grand verti, le vié serpent, un capelle, chaq' bon l'année >. Les synthèmes créoles formés avec l'aide des unités démotivées du français < de, ensemb > sont déjà en usage : < son grand verti ensemb son dignité de maman de Bon dié l'Eglise, ein vié croyance de zenfants d' bon dié >. Le nom créole en < -z-, l-, la- > est attesté dans < son *zenfant*, l'Eglise, li la craze son la tête, la famme >. Le marqueur de pluriel < bann' > n'est jamais employé < les Anges, tous le dé > alors que d'autres déterminants apparaissent < ein, son, la fête là, ein de ça qu', femme là, ce grand l'innocence >.

Les structures du système verbal sont posées bien qu'incomplètes. La fonction prédicative peut y être assurée par d'autres unités que le verbe : < légal avec li, la fait rice à li, cacab >. Les noyaux ou thèmes verbaux ont pour traits principaux d'être précédés des marques de temps et d'aspect : « *Moin-mêm' mi marce si l'trace de ça que la v'ni avant moin, moin la dit oui et moin la r'ci tout ça que zaut l'avait tabli.* »

Les noyaux verbaux primitifs sont attestés (ex : < caciette >, < fé > , < batt >, < amare> < acoute > , < nana >, < souqu' > , < donn > , < gaigne >, < casse >, < mette >.) Ils entrent déjà dans des locutions verbales figées < la fini gaign' la grâce, gaign' péçé, gaign' confiance, gaign' réponse, gaign' la limière >. Certaines formes de marqueurs pré-verbaux sont surprenantes < le mound'y té y l'aime >. On se demande si historiquement elles seraient

la conséquence de la fluctuation de l'opposition entre les voyelles < e > et < i > déjà relevée dans d'autres textes du dix-neuvième.
Les marqueurs de la négation sont facilement indentifiables: < Nazamais vouli qu'quéquène y attaque ce doctrin'. N'a pas té content encore, y azoute pas rien, y atrance pas rien >. La place de < pas > avant le marqueur dans < qui n'a pas té arsemble > est surprenante par rapport au créole réunionnais actuel < té i rösanm' pa >. On se demande alors si la forme < âr> bien exemplifié dans le texte n'est pas plus ancienne que ses variantes < rö, rë , ro, a >. On identifie enfin l'usage de la duplication suivie de < même > comme marqueur syntaxique de l'intensité < fait mont' bien haut, bien haut même son l'importance >.
Les unités gramaticales et lexicales laissées en français dans le texte créole livrent les points permettant de bien délimiter les frontières entre système créole et français. Il s'agit du passif français < n'a pas té tié >, < àcause la té gaign' par serpent >, de l'expression de la finalité et du but < pour que, afin que, > ainsi que des prépositions du français < à, de, pour, sur, en >. Par contre, l'emploi du subordonnant < que > et de la préposition < de > constitue des points de contact entre les deux systèmes, puisque ces unités ont été démotivées ou figées dans des mots comme < ca'q', qouqu' >, encore en usage en créole réunionnais.

Le verbe < amâr > « attacher » offre un bon exemple de frontière et de contact entre français, créole ancien et créole réunionnais. *Et si nout' sauveir la amarr' nout' condamnation ensemb' son croix, Marie que la touzours été inie avec li, la batt' serpent et la cass' son tête.* Dans la Bulle, le traducteur construit une métaphore en partant du sens concret du verbe combiné avec un objet abstrait. Dans le système grammatical actuel, < amâr > est polysémique en tant entre verbe plein tout en entrant par ailleurs dans la structure de groupes verbaux figés: < amâr la bous > « piquer », < amâr la bous,' kabri > « jeter un mauvais sort », < amâr lö kèr ansanm'/ èkk > « désirer, convoiter », < amâr la-langg > « chercher noise à quelqu'un », <amâr lö vantt > « se serrer la ceinture ».

III. 2- Les processus sociaux et économiques

Face à un document datant de 1866, l'objectif théorique est d'observer comment s'est réalisé l'équipement linguistique à des fins religieuses en même temps qu'il était nécessaire de se demander à qui était destinée cette *Bulle* en créole.

Sur la carte de l'histoire religieuse de Boubon, cette Bulle témoigne de ce que l'on pourrait appeler après Prudhomme la *chrétienté conquérante de Bourbon*, période que l'historien situe de 1840 à 1860, avant la période suivante devant conduire selon l'auteur à l'émergence et à l'affirmation de la laïcité. C'est peut-être dans ce premier élan qu'il convient de lire le travail de traduction d'un texte religieux officiel, seul document envoyé et conservé à Rome. Le manuscrit le précise en des termes qui prouvent bien que l'ensemble a été davantage conçu comme une pièce à collection pour les archives de Rome : « Une copie de cette traduction a été envoyée à Mr l'abbé S. Dominique pour être offerte sur sa grande collection à S.S. Pie IX le 29 Juin 1867, 1800ème anniversaire du martyre de M. Pierre. »
Les contraintes idéologiques - liées aux normes religieuses - dans lequelles a évolué l'entreprise de traduction du texte expliquent peut-être une volonté institutionnelle de mettre en évidence des spécificités religieuses Bourbon dans le sud-ouest de l'océan Indien en se fondant sur les moments historiques de la mission catholique. Nous avons vu que la conception des motifs iconographiques et calligraphiques s'inspirait des techniques et méthodes de la Propagation de la Foi. De Rome à Bourbon par l'évêché, la mission catholique tenait à faire connaître le nouvel évêché colonial. C'est dans cet esprit qu'il faut lire les sept lignes placées à la première page du manuscrit dans le but de rappeler non seulement l'introduction de la religion catholique, mais aussi du culte de l'Immaculée Conception à Bourbon dès les premières années du peuplement :

« Les premiers colons français qui s'établirent à Bourbon y apportèrent la Religion de leurs pères....Aussi voit-on avec attendrissement que la Colonie n'avait encore que quelques cases, que déja le service religieux s'y faisait dans une modeste chapelle que ces premiers colons sous la Direction de leur chef Régnault s'étant empressé d'édifier sur les bords riants de l'Etang de Saint Paul et que ce premier sanctuaire de la colonie fut dédié à l'Immaculée Conception.....c'était en 1667. »

Le seul mot du vocabulaire des isles contenu dans le texte est < case > au sens de « maison ». Il fait directement allusion à la construction des premiers édifices religieux - église, chapelle - pour lesquels l'ouvrage de Barassin a founi d'abondants renseignements. « Cette grande case surmontée d'une croix, dédiée à Saint-Philippe et à Saint-Jacques, fut bénite solennellement le 1er mai 1667 par le Père Louis de Lanonino de Matos, cordelier portugais. » (cf. Barassin, 1980).

Pour justifier davantage encore la traduction de *la Bulle*, l'accent est mis sur l'affirmation de points communs entre l'histoire du peuplement, de la langue et bien sûr de la religion catholique dans l'archipel des Mascareignes, lieu privilégié de l'expansion missionnaire depuis le dix-huitième siècle. C'est pour cette raison qu'il est question de langage créole, un peu comme si les langues créoles parlées à la Réunion à l'île Maurice et aux îles Seychelles étaient identiques.

« Le langage Créole de l'île de la Réunion se parle à l'île Maurice et aux îles Seychelles ; car comme on le sait la colonisation de ces îles est due à quelques colons Bourbonnais, qui en mil sept cent quinze, allèrent habiter Maurice.Et en mil sept cent quarante-deux, sous le célèbre Labourdonnais se fixèrent aux Seychelles. »

Lorsque les auteurs rédigent ces lignes en 1866 sur le manuscrit, ils ne savent pas probablement pas - ou ne tiennent pas compte du fait - que trois catéchismes ont déjà été traduits en créole de l'île de France - actuelle île Maurice - de Martinique et de Bourbon. Pour le premier, l'ouvrage est dû à un pasteur protestant. Pour le créole des Caraïbes, Goux lui adjoint dès 1844 une grammaire créole. Frédéric Levavasseur a traduit un catéchisme en créole de Bourbon de 1842 à 1845.

Les résultats de l'analyse linguistique et socio-historique que nous avons pu mener d'abord dans le cadre d'une description intrinsèque du créole de la Réunion avant d'étendre la comparaison sur certains points à d'autres créoles à référence française ont montré qu'il existait certes des unités lexicales communes aux trois créoles. Mais au dix-neuvième siècle les systèmes grammaticaux de chaque créole présentaient déjà des divergences (cf. Staudacher- Valliamee, 1998b, 1999a, b). Il importe, par conséquent, d'opérer une distinction entre description des systèmes linguistiques et celle des représentations que les différentes époques se font du langage et des langues humaines. Jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, les missionnaires et ecclésiastiques en contact avec les populations d'esclaves étaient confrontés à des problèmes linguistiques. C'est pour cette raison qu'ils ont accordé de l'importance à cet aspect dans l' instruction religieuse des esclaves et des affranchis. N'oublions pas qu'une douzaine d'années séparent le texte latin/français du texte créole et ce n'est certainement pas par hasard que la volonté de créolisation des populations neuves comme l'écrivait P. Laval à l'Ile de France - actuelle île Maurice - se fasse sentir en ces années de profondes modifications de la société bourbonienne. Il est par exemple bien établi qu'avant Puren et Bonhomme, l'abbé Deguigné, Monnet, Levavasseur et Scubilion avaient déjà expérimenté l'utilité du créole en tant qu'outil d'évangélisation et d'intégration des nouveaux esclaves, que ce modèle avait été repris, mais adapté à l'île de France. Cependant, il n'est pas sûr que l'intervention humaine et religieuse sur les langues se soit posée à partir de 1866 en de mêmes termes qu'en 1840.

Le fait le plus décisif tient vraisemblablement dans la nouvelle situation linguistique et sociale que traverse la colonie en cette période charnière se situant entre l'abolition de l'esclavage -1848- et les années officielles de l'engagisme à partir de 1860-.

Bouleversements démographiques et modifications politiques viennent compliquer une situation linguistique modifiée avec l'arrivée de nouveaux engagés. Le terme d'engagisme désigne historiquement l'introduction dans la colonie de travailleurs engagés, c'est-à-dire libres sous contrat. Ce mode de recrutement est signalé à partir de 1835 avec les quelques milliers de travailleurs engagés qui viennent grossir les contingents d'esclaves. Même après l'abolition, la colonie importera plus de 3000 engagés africains et malgaches dans des conditions très proches de celles pratiquées avant l'abolition. Il est vrai que le vocabulaire local assimile facilement l'engagisme à l'Inde, prenant alors les dates de 1860 à 1882 comme repères historiques pour la pratique officielle des contrats d'engagement. Malgré les difficultés de la fiabilité statistique, on évalue à 120 000 le nombre d'engagés originaires d'Inde pour la période allant de 1848 à 1885. On fit appel à quelques 30 000 engagés africains et malgaches entre 1848 et 1859. L'engagisme chinois a également commencé en 1848.

Dans l'analyse des processus de créolisation, ces données démographiques confirment des faits historiques importants : en 1866, le créole fonctione déjà comme langue commune, mais sa constitution n'est pas achevée. Les impossibilités de traduction auxquelles doit faire face le traducteur, la quantité impressionnante d'unités lexicales et grammaticales restées en français dans le texte de créole sont peut-être à lire comme des indices d'un processus de créolisation encore en cours. Enfin, on constate que si le linguiste dispose après Saussure de moyens méthodologiques lui permettant - pour des raisons de clarté pédagogique - de séparer l'analyse des faits linguistiques de celle des facteurs socio-économiques déterminants pour l'histoire et l'évolution des langues et sociétés créoles, l'étude d'un manuscrit ancien est là pour montrer les traces et les lacunes caractéristiques de la créolisation à Bourbon. Nous n'avons pas retrouvé, pour la période de l'engagisme, des documents permettant d'affirmer que *La Bulle Ineffabilis* en créole devait répondre aux mêmes fonctions d'évangélisation que le catéchisme créole de Levavasseur et la Mission des Noirs. On sait en revanche qu'il a existé dans la colonie une mission malgache et une mission indienne qui se sont respectivement servies du malgache et du tamoul dans leur entreprise de conversion. Dans ce nouveau contexte sociohistorique, la place et le rôle du créole de Bourbon se définissait peut-être en des termes différents. Avec les nouvelles vagues de l'engagisme, la communauté linguistique voit se modifier sa dynamique linguistique. Elle traverse une période de son histoire où koïné créole et processus de créolisation coexistent dans l'espace et le temps parce que le nombre d'engagés ou de nouveaux esclaves ne parlant pas encore créole - peut-on vraiment parler de bossales ? - est supérieur au nombre de locuteurs créolophones libres et affranchis.

Si l'on tient compte des langues introduites par les nouveaux locuteurs importées dans la colonie, on peut inscrire sur la carte linguistique *orale* de Bourbon l'existence d'une koiné créole avec ses dialectes ou ses ramifications dont une étude diachronique sérieuse doit se demander si elles correspondent déjà à ce que nous entendons par variétés régionales du créole réunionnais. Ces dernières nous seront décrites vingt ans plus tard dans les travaux entrepris et publiés à partir de 1882 par Vinson, Focard et Schuchardt.

IV. BILAN ET PERSPECTIVES

La *Bulle créole* attire notre attention sur l'apport et les limites de la traduction d'un document religieux. Pour mieux le déchiffrer, le linguiste de terrain a regardé avec les

historiens et un artiste-plasticien familier de l'iconographie chrétienne une pièce écrite du patrimoine de Boubon.

La description et l'analyse de ce texte manuscrit traduit et copié de mains artisanes est en effet riche d'enseignements pour l'étude des langues et des sociétés créoles. Le système linguistique créole attesté dans *la Bulle* confirme deux tendances fondamentales relevées dans la première étude phonologique que nous avons donnée du créole réunionnais à partir de données collectées dans des corpus oraux modernes enregistrés sur le terrain depuis 1980 (cf. Staudacher-Valliamee, 1989a, 1989b, 1990, 1991, 1992a, 1992b, 1992c).
Pour ce créole du dix-neuvième comme pour le créole réunionnais actuel, la dynamique structurale et fonctionnelle ancrée dans la tradition orale tient en effet dans l'équilibre entre deux strates déterminantes du système général de la langue : fossilisation du fonds grammatical commun et exposition d'une partie du lexique à des pénétrations nouvelles. L'aménagement linguistique que Levavasseur et la Mission des Noirs ont entrepris à Bourbon de 1842 à 1849 ne semble pas attesté en de mêmes termes vingt ans après l'abolition de l'esclavage à Bourbon. Les vagues de contestation enregistrées lors des émeutes de Saint-Denis en 1866 et en 1868 traduisaient déjà les tensions entre le monde religieux et laïc.

Avec l'engagisme, *La Bulle Ineffabilis* inscrit sur la carte linguistique et sociohistorique de Bourbon une autre page de la grammaire historique de ce créole. Elle s'interroge sur le rôle possible d'autres composantes dans la reconstruction linguistique du créole. Nous pensons concrètement à l'intégration progressive, mais ausi à l'évolution des rites et chants tamouls, malgaches dans le syncrétisme cultuel. Une description linguistique précise en compléterait utilement l'étude dynamique de la créolisation culturelle et linguistique à Bourbon et à la Réunion.

L'existence dans le Bourbon du dix-neuvième siècle de locuteurs bilingues créole/français n'hésitant à écrire - à passer de la tradition orale à la tradition écrite créole - conduit à la production d'une *scripta créole* supplémentaire, *la Bulle en langage créole de 1866*. Albert Puren et Albert Bonhomme appartenaient, comme Fr. Levavasseur à cette génération de locuteurs créolophones bilingues et instruits - de part leur formation théologique - dans l'exégèse des textes bibliques. Cette compétence écrite permet l'émergence d'un champ littéraire créolophone alors que la communauté linguistique, sous bénéfice d'inventaire, ne dispose pas encore à ce jour de textes bilingues ou trilingues tamouls/ français/ créole sur lesquels pourrait se fonder une analyse et une explication plus complète des processus de créolisation à Bourbon. On n'oubliera pas enfin que la traduction de ces textes pose la question théorique de l'équivalence entre les langues, problème fécond en linguistique générale.

BIBLIOGRAPHIE

ARMAND, Alain et **CHOPINET G.**, *La littérature réunionnaise d'expression créole (1828-1982)*, L'Harmattan, 1984.

ARMAND, Alain, *Dictionnaire kréolrénioné~français*, Saint-André : Océan Editions, 1988.

AUROUX, S., *La révolution technologique de la grammatisation. Introduction à l'histoire des sciences du langage*, Liège : Mardaga, 1994, 216 p.

BADDELAY, A., *La mémoire humaine. Théorie et pratique,* P.U.G, 1993, 547 p.

BAGGIONI, Daniel, *Langue et langage dans la linguistique européenne (1876-1933)*, 3 vol., Thèse de Doctorat d'État, Aix-en-Provence, 1986, 372 + 131 p.

BAGGIONI, Daniel, *Petit Dictionnaire créole réunionnais-français*, Université de La Réunion, Saint-Denis, 1987, 1992.

BAISSAC, Charles, *Etude sur le patois créole mauricien*, Nancy : Imprimerie Berger-Levrault, 1880, 233p.

BAKER, P., *Kreol. A description of Mauritian Creole*, London : C. Hurst & Company, 1972, 221p.

BAKER, P., " Combien y a-t-il eu de genèses créoles à base lexicale française ? " in *Etudes créoles*, vol. X, n° 2, 1986, pp. 60-76.

BALIBAR R., *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris : P.U.F., 1985, 421 p.

BARASSIN, J., *Histoire des établissements religieux de Bourbon au temps de la Compagnie des Indes 1664-1767*, Saint-Denis de la Reunion : Nouvelle Imprimerie Dionysienne, 1983, 218 p.

BARAT, Christian et **ROBERT**, René, *Dictionnaire illustré de la Réunion.* Vol 1-5 (Diffusion culturelle de France), 1992.

BARBOSA, Morais Jorge, *Etudes de phonologie portugaise*, Evora : Universida de Evora, 1983.

BAVOUX, Claudine, *Devinettes de l'océan Indien. Ankamantatra, Zedmo, Sirandanes, Devinay*, Université de la Réunion, URA 1041 du CNRS, Paris : Harmattan, 1993, 260 p.

BENOIST, Jean, *Un développement ambigu*, 3e éd. revue, complétée et augmentée de *Structure et changement de la société réunionnaise* suivie de *Pour une connaissance de la Réunion,* Aix-en-Provence : Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1984, 206 p.

BENTOLILA, A., *Les systèmes verbaux créoles, Comparaison avec les langues africaines,* thèse de 3° cycle, Université René Descartes, 1970, 193 p.

BERNABé, J., *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéens et martiniquais*, Paris : L'Harmattan, 1983.

BERTILE, Wilfrid, " Les Hauts de la Réunion, étude géographique ", in *Cahiers du C.U.R*, Saint-Denis de la Réunion : Université de La Réunion, 1976, p. 30-45.

BERTILE, Wilfrid, " Encyclopédie de la Réunion ", Vol. 3: *La géographie,* Saint-Denis de la Réunion : Livres-Réunion, 1982.

BERTILE, Wilfrid, " La Réunion " dans *Atlas thématique et régional*, Saint-Denis de la Réunion : Editions Arts graphiques modernes, 1987.

BICKERTON, Derek, *Dynamics of a creole system*, Cambridge: Cambridge University Press, 1975.

BICKERTON, Derek, *Roots of language*, Ann Arbor: Karoma, 1981.

BICKERTON, Derek, " Les langues créoles " in *Les langues du monde,* pour la Science, N° 7617- 01, octobre 1977, 1997, pp. 100-107.

BILLIARD, A., *Voyage aux Colonies Orientales*, Paris, 1822.

BOLLéE, Annegret, *Le créole français des Seychelles*, Tübingen: Niemeyer, 1977, 234 p.

BOLLéE, Annegret, *Zur Enstehungsgeschichte der französischen Kreolendialekte imlndischen Ozean: Kreolisierung ohne Pidginisierung*, Genève : Droz, 1977b.

BOLLéE, A. et **D'OFFAY,** D., *Apprenons la nouvelle orthographe,* Cologne et Mahé, chez les auteurs, 1978, 77 p.

BORETZKY, Norbert, *Kreolsprachen, Substrate und Sprachwandel*, Wiesbaden, O. Harrassowitz, 1983.

BORETZKY, Norbert, " Das indogermanische Sprachwandelmodell und Wandel in exotischenSprachen ", in *Zeitschrift für Vergleichende Sprachwissenschaft* 95, 1981.

BOUCHER, Antoine, *Mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants de Bourbon*, Saint-Denis de La Réunion : Arts Terres créoles, 1989.

CARAYOL, Michel, *Les sons comparés du français et du créole réunionnais. Approche théorique limitée à des fins pédagogiques*, Saint-Denis de La Réunion : C. D. D. P., 1973.

CARAYOL, Michel, *Le français parlé à la Réunion, Phonétique et phonologie*, Paris : Champion, 1977, 633 p.

CARAYOL, Michel, " Phonétique et apprentissage de la prononciation française à la Réunion ", dans *Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion* n° 10, Avril 1979.

CARAYOL, Michel, *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris: Nathan, 1985, 389 p.

CARAYOL, Michel et **CHAUDENSON,** Robert, " Aperçu sur la situation linguistique de la Réunion " in *Cahiers du Centre Universitaire de la R, n° 3, 1973,* Saint-Denis de La Réunion : Centre Universitaire de la Réunion, 1973, pp. 1-44.

CARAYOL, Michel et **CHAUDENSON,** Robert, " Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique français créole ", dans Wald, Paul und Manessy Gabriel *Plurilinguisme, normes, situation, stratégies*, Paris : L'Harmattan, 1979, pp. 128-172.

CARAYOL, Michel et **CHAUDENSON**, Robert, Essai de traitement et d'interprétation de quelques variables phonétiques à partir de l'Atlas linguistique de La Réunion, dans *Travaux de l'Institut de linguistique et d'anthropologie, Université de La Réunion n° 4*, avril - mai 1984.

CARAYOL, Michel, et **CHAUDENSON** Robert et **BARAT** Christian, *L'Atlas linguistique et ethnographique de La Réunion*, 3 vol., Paris : éditions du C.N.R.S., 1984,1989, 1992.

CELLIER, Pierre, " La situation de l'école élémentaire à la Réunion et les conditions actuelles de l'enseignement du français en milieu réunionnais " in *Cahiers du Centre*

Universitaire de la Réunion n° 3, Saint-Denis de La Réunion : Centre Universitaire de la Réunion, 1973, pp. 83-134.

CELLIER, Pierre, " Recherche sur la maîtrise du français oral dans un cours préparatoire ", *Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion*, n° 10, Saint-Denis de la Réunion : Centre Universitaire de la Réunion, 1979, pp. 39-62.

CELLIER, Pierre, *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français*, Université de La Réunion, URA 1041 CNRS, Saint-Denis de La Réunion, 1985a, 203 p.

CELLIER, Pierre, *Description syntaxique du créole réunionnais. Essai de standardisation*, thèse de doctorat d'Etat, Aix-en-Provence, 1985b.

CHAUDENSON, Robert, *Lexique du parler créole de la Réunion*, Paris: Champion, 1978, 1250 p.

CHAUDENSON, Robert, *Textes créoles anciens*, Hamburg: Buske, 1981, 272 p.

CHAUDENSON, Robert, " Vers une théorie de la créolisation linguistique " in *Lalies* 10, Paris: Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1992, pp.7-25.

CHAUDENSON, Robert, **MOUGEON**, Raymond et **BENIAK**, Edouard, *Vers une approche panlectale de la varaition linguistique*, dirigée par Chaudenson, Robert, Paris: Didier Erudition, coll. Langues et développement, 1993, 139 p.

CHAUDENSON, Robert, " Créolisation et appropriation linguistique: de la théorie aux exemples " in *Créolisation et acquisition des langues*, éd. Véronique Daniel, Aix-en-Provence: Publications Université de Provence, 1994, pp. 171-191.

CHAUDENSON, Robert, *Des îles, des hommes, des langues*, Paris : L'Harmattan, 1992.

CHAUDENSON, Robert, *Les créoles*, Que sais-je ? n° 2970, Paris : P.U.F., 1995.

CHAUDENSON, Robert, " Variation, koïnèisation, créolisation : français d'Amérique et créoles " in *Français d'Amérique. Variation, Créolisation. Normalisation*, Textes réunis et présentés par P. Brasseur, 1997.

CHAUDENSON, R. et alii, *Encyclopédie de la Réunion*, vol. 7, Paris : Lang, 1980, pp. 30-36.

COELHO, A. F., " A. de Paula Brito, Dialectos Crioulos-Portuguesos. Apontamantos para a Gramatica do Crioulo que se Fala na Ihla de Santiago de Cabo Verde " in *Barbossa, J.M., Estudos Linguisticos Crioulos. Boletim da sociedade da geografia Lisboa.* Academia Internacional da Cultura Portuguesa, Lisboa , 1967, pp. 329-404.

COHEN, Marcel et **MEILLET** Antoine(éds), *Les langues dans le monde,*. 1981, Genève, Paris: Slatkine, 1992.

COMITé DE LA CULTURE, Région Réunion, *L'Inde et la Réunion*, Saint-André de la Réunion , 1986.

COMITé DE LA CULTURE, Région Réunion *De la Servitude à la liberté: Bourbon des origines à 1848*, Saint-André de la Réunion, 1988.

CORNE, Chris, " Tense, aspect, and the mysterious in Seychelles and Réunion Creole " in *Te Reo17/18,* Auckland, New Zealand, 1974-75.

CORNE, Chris, *Seychelles Creole grammar. Elements for Indian Ocean proto-creole reconstruction*, Tübingen: Narr, 1977, 227 p.

CORNE, Chris, Review of Staudacher-Valliamee Gillette (1992) *Phonologie du créole réunionnais: unité et diversité*, Paris: Peeters Selaf 365, in Te Reo 36, 1992.

CORNU, H., " Économes et commandeurs à l'Ile Bourbon au temps de la Compagnie des Indes ", Communication faite à l'Académie de La Réunion le 9.6.1960 in Lougnon A., *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de La Réunion*, Saint-Denis, Archives Départementales de La Réunion, N°4.

DELISLE, P., " Les catéchismes à la Martinique dans la première moitié du XIX ° siècle, révélateurs d'un réveil missionnaire " in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 82, n° 307, 1995, pp. 193-204.

DELTEL, Jean, " Le créole de la Réunion ", in *Actes du Colloque de Nice* 7, 1969.

DE ROBILLARD, Didier et **BENIAMINO**, Michel, *Le français dans l'espace francophone*, Paris : Champion, vol. 1, 534 p ; vol. 2, 430 p, éds, 1993, 1996.

DUCROT, O., et **TODOROV**, T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil, 1972, pp. 469.

EVE, Prosper, *Histoire abrégée de l'enseignement à la Réunion*, Publication du Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, Saint-Denis de La Réunion : Graphica, 1990, 100 p.

FARCHI, J., " Le parler créole de La Réunion " in *Le peuple*, Archives Départementales de La Réunion, 1952.

FIOUX, Paule, *Enseigner le français à la Réunion*, Saint-Denis de la Réunion : Graphica, 1993, 299 p.

FISCHER-JORGERSEN, E., *25 Years' phonological Comments*, München : Wilhelm Fink Verlag, 1979, 262 p.

FOCARD, V., " Le patois de l'Ile Bourbon " in *Bulletin de La Société des Sciences et des Arts de La Réunion*, Saint-Denis, 1884, pp. 70-95.

FUMA, Sudel, *L'esclavagisme à La Réunion 1794-1848*, Paris: L'Harmattan et Saint-Denis : Université de La Réunion, 1992.

FUMA, Sudel, *Mémoire d'un peuple*, Université de la Réunion : éditions CNH, 1994, 273 p.

GAMALEYA, Boris, *Bardzour maskarin Contes populaires créoles*, Sainte Clotilde de La Réunion : Ronéo Bardzour 1974, 58 p.

GAUVIN, A., " Fonn' kezer La Rénion. Poètes de La Réunion " in Action Poétique, 107, Nîmes, Le Castellum, 1987.

GOUX, J.C., *Catéchisme créole de Martinique*, précédé d'un Essai de Grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises, Paris : Imprimerie de H. Vrayet de Surcy et C°, Rue de Sèvres, 1842, 72 pp.

GRANMOUN LéLé, Namouniman, *Maloya-Ile de La Réunion*, CD LBLC 2508, Amiens, Label Bleu.

GOODMANN, Morris, *A comparative study of creole french dialects*, The Hague: Mouton, 1964.

ISNARD, Hildebert, " Géographie et Sociologie " in *Géographie, Cahiers du Centre Universitaire de La Réunion N° 9*, Saint-Denis de La Réunion, centre universitaire de la Réunion, 1990, pp. 9-14.

HAGEGE, C., *L'homme de paroles*, Paris : Fayard, 1986, pp. 47-53.

HAGEGE, C. *The language builder*, Philadelphie, Amsterdam, John Benjamin, 1993.

HAGEGE, C., et **HAUDRICOURT**, G., *La phonologie panchronique*, Paris : P.U.F, 1978.

HAUDRICOURT, G., *Problèmes de phonologie diachronique*, Paris : Editions SELAF, 1972, 392 p.

HAZAËL-MASSIEUX, Guy, " Peut-on caractériser un créole par sa morphosyntaxe? Verbe et groupe verbal dans les créoles français ", in *Lalies* 10, Paris: Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1992, pp. 45-60.

HAZAËL-MASSIEUX, Guy, *Les créoles. Problèmes de genèse et de description.* Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 1996, 374 p.

HAZAËL-MASSIEUX, M.C., **CHAUDENSON** R. et **ROBILLARD** D., *Bibliographie des études créoles*, Diffusion Didier Erudition, Québec, Paris, 1991, 254 p.

HÉRY, L., *Fables créoles dédiées aux dames de Bourbon*, Saint-Denis de La Réunion, 1828.

HUSCENOT, J. (Frère), La sainteté par l'école. Sept religieux-éducateurs lasalliens, Langres : Guéniot, 1989, 273 p.

HYMES, Dell, *Pidginization and creolization of languages*, Londres : Cambridge University Press, 1971.

I.N.S.E.E. , *Tableau économique - Réunion 1989,* Service régional de la Réunion.

JARDINOT, Thierry, *Quel Trin ?*, cassette audio-orale, Sedm Os 60060, La Réunion : Studio Oasis, 1990.

JARDINOT, Thierry, *Kassage la blag'*, cassette audio-orale, Sedm Os 60014, La Réunion : Studio Oasis, 1992.

LABOV, William, *Sociolinguistique*, Paris: Editions de Minuit, 1976.

LAZARD, G., *L'actance*, Paris : P.U.F., 1994, 285 p.

LE ROY, A. (Mgr), *Le Père Levavasseur*, Sainte-Clotilde : Arts Terres créoles, 1989, 218 p.

LUCAS, R., *Bourbon à l'école (1815-1946)*, Saint-André : Associations Échos et Océan Éditions, 1998, 375 p.

MAILLARD, L., *Notes historiques sur l'île de La Réunion (Bourbon)*, Paris : Dentu, 2 parties en 1 vol., 1863, 344 p.

MANESSY, G., " Créolité et créolisation " in Etudes créoles, 1987.

MANESSY, G. et **VALDMANN** A., *Pidgins et créoles*, Textes réunis par, sous la direction de J. Perrot, Vol 2. Paris : CNRS, 1981.

MARTINET, André, *La phonologie du mot en danois*, Paris : Klincksieck, 1937, 100 p.

MARTINET, André, *La description phonologique, avec application au parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie)*, Genève, Droz et Paris : Minard, 1958, 108 p.

MARTINET, André, " 'R' du latin au français d'aujourd'hui " in *Le français sans fard*, Paris: P.U.F., 1961, pp. 132-143.

MARTINET, André, *Economie des changements phonétiques*, Berne : Franck, 1970, 396 p, §§ 4-15.

MARTINET, André, *Economie des changements phonétiques*, Berne : Franck, 1970, 396 p., §§ 13-68.

MARTINET, André, *Evolution des langues et reconstruction*, Paris : P.U.F, 1975, pp. 5-10.

MARTINET, André, " Pour une description dynamique des langues " in *Langues et linguistique*, 8, 2, pp. 175-182, 1978.

MARTINET, André, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris : Didier, 1979, 276 p.

MARTINET, André, *Eléments de linguistique générale*, Paris : Colin, 1980, §§ 1-17.

MARTINET, André, " Voyelles extrêmes et voyelle centrale " dans *Les Mauges : Présentation de la région et étude de la prononciation*, dir. Henriette Walter, Angers, Centre de Recherches en littérature et en linguistique sur l'Anjou et le Bocage, 1980, pp. 73-78.

MARTINET, André, *Sprachökonomie und Lautwandel*, Stuttgart: Klett, 1981.

MARTINET, André, *Le Français sans fard*, Paris : P.U.F., 1989, 219 p.

MARTINET, André, *Fonction et dynamique des langues*, Paris : Colin, 1989, 125 p., note 2.

MAS, Jean, *Fragments pour une histoire des économies et sociétés de plantation à La Réunion*, Saint-Denis de La Réunion: Université de La Réunion, 1992.

MAUPOINT, (Mgr) *Madagascar et ses deux premiers évêques* Paris : C. Dillet, 2 tomes, 1864, 336 p.

MORAIS, J., " Composantes lexicales et prélexicales de la reconnaissance des mots " in *Actes du Colloque Interdisciplinaire du Comité national de La Recherche Scientifique Images et langages, multimodalité et modélisation cognitive*, Paris, 1-2 avril 1993.

MOUNIN, G., *Histoire de la linguistique des origines au XXe siècle*, Paris : P.U.F., 1985, 230 p.

MUFWENE, S., " Les langues créoles peuvent-elles être définies sans allusion à leur histoire ? " in *Études créoles X-1*, 1986, pp. 135-150.

NAGAPEN, A., *Le catéchisme à l'île Maurice avant le concile de Vatican II*, Port-Louis : Diocèse de Port-Louis, 1994, 61 p.

NEMO, Jacques, " Système social et système scolaire à la Réunion " in *Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion*, n° 10, 1979, Saint-Denis de La Réunion : Centre Universitaire de la Réunion, 1979, pp. 143-152.

NEMO, Jacques, " La situation linguistique des minorités ethniques à l'île de La Réunion " in *Etudes Créoles*, vol. 1, Canada, Montréal, CIEC, AUPELF, ACCT, 1979, pp. 85-99.

NATIVEL, R., *Le lexique de La Réunion*, Saint-Joseph de La Réunion : Ganowski, 1980, 91 p.

PAPEN, Robert, " Etat présent des études en phonologie des créoles de l'Océan Indien " in *Etudes Créoles* 1, Ottawa, 1978, pp. 35-63.

PAPEN, Robert, *The french-based creoles of the Indian Ocean: an analysis and comparison*, these Ph. D., University of California at San Diego, 1978.

PAYET, M., *Description du créole de La Réunion*, Monographie soutenue à la Faculté de Philologie de Moscou (texte dactylographié en russe, non publié), 1969.

PRUDHOMME, C., *Histoire religieuse de la Réunion*, Paris : Karthala, 1984, 369 p.

RAJAOBELINA, P., *Parler malgache*, Tananarive, Madagascar : Presses de l'imprimerie luthérienne Antsahamanitra, 1966.

RAJAONARIMANANA, N., *Grammaire moderne de la langue malgache*, Paris : Asiathèque, 1995, 126 p.

RALEIGH, M. Jr., " Guadeloupean creole pronouns : a study of expansion in morphosyntactic structure ", in *Historicity and variation in creole studies*, éd. par Highfield A. et Valdman A., Karoma, Ann Arbor, 1981, pp. 91-103.

RAMASSAMY, Ginette, *Syntaxe du créole réunionnais*, thèse pour le doctorat de 3° cycle, Université de Paris V, Sorbonne, 1985.

SAUSSURE, Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Payot, réédition 1994, 520 p.

SCHANEN, F. et **CONFAIS** J.P., Grammaire de l'allemand. Formes et fonctions, Paris : Nathan, 1996, 607 p.

SCHœLCHER, V., Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage, Paris : Pagnerre, 1842.

SCHUCHARDT, Hugo, " Kreolische Studien I-IX " in *Sitzungsberichte der Phil.-hist. Classe der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaft*, 1882-1891, pp. 101-110.

SCHUCHARDT, Hugo, " Die Lingua franca ", in *Zeitschrift für romanische Philologie 33*, 1909, pp. 441-461.

SCHUCHARDT, Hugo, " Sur le créole de la Réunion " in *Romania 11*, 1882, pp. 589-593.

STOLZ, Thomas, *Gibt es das kreolische Sprachwandelmodell*, Frankfurt am Main : Lang, 1986.

TESNIÈRE, L., *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck, 1988, 674 p.

TEYSSIER, Paul, *Manuel de la langue portugaise Portugal – Brésil*, Paris : Klincksieck, 1979.

THOMAS, J.M.C., *Le parler ngbaka de Bokanga*, Paris, 1963.

THOMASON, Sarah et **KAUFMAN,** Terrence, *Language contact, creolization, and genetic linguistics*, Berkeley, Los Angeles, Oxford : University of California Press, 1988.

TINELLI, Henri, *Creole Phonology*, The Hague: Mouton, 1981.

TROUBETZKOY, N.S., *Principes de Phonologie*, Paris : Klincksieck, 1976, pp. 100-134.

VABOIS, Daniel, *Z'histoires créoles*, 33 Tours Mono-stéréo PFVA 4002, Auvidis-France, 1979.

VALDMAN, Albert, *Pidgin and creole linguistics*, Bloomington & London: Indiana University Press, 1977.

VALDMAN, Albert, " La structure phonologique des parlers franco-créoles de la zone caraïbe " in *Etudes créoles* 1, Ottawa, (1976) 1978, pp. 13-34.

VALDMAN, Albert, *Le créole: structure, statut et origine*, Paris : Klincksieck, 1978.

VALDMAN, Albert, (textes réunis par), *Pidgins et créoles,* vol. 2, Paris : éditions du C.N.R.S, 1981.

VALLI, A., " A propos de l'emploi productif de la détermination zéro en moyen français et en créole réunionnais " in *Créolisation et acquisition des langues*, (éd) D.Véronique. Aix-en-Provence : Publication de l'Université de Provence, 1994, p. 89-105.

VERRIER, A.-J., " Le Patois créole de l'île de La Réunion " in *Mémoires de la Société d'Agriculture d'Anjou*, ADR, P.B. 1205, 1906, p 283-305.

VERNANT, Denis, sous la dir, " Du dialogue " in *Recherches sur la philosophie et le langage*, Paris : Vrin,Winbisch, Fields' Linguistics, 1993.

VéRONIQUE, Daniel (éd), *Créolisation et acquisition des langues*, Aix-en-Provence: Publications Université de Provence, 1994, 248 p.

VINSON, A., " Les origines du patois de Bourbon ", in *Bulletin de La Société des Sciences et des Arts de La Réunion*, Saint-Denis, 1882, pp. 80-110.

WALTER, Henriette, *La phonologie du français*, 1977.

WALTER, Henriette, " Le concept de synchronie dynamique " in *Actes du 8ème colloque de linguistique fonctionnelle*, Toulouse, 1981.

WALTER, Henriette, *Enquête phonologique et variétés régionales du français*, Paris : P.U.F., 1982, pp. 42-43.